

## **A7 - Echangeur Vienne Sud**

---

**De:** François-Noël GRAS <francois-noel.gras@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** mercredi 30 mars 2022 16:30  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique demi échangeur Vienne sud\_ à l'attention du commissaire enquêteur  
**Pièces jointes:** 2022-03-30\_Commissaire enquêteur\_demi-échangeur vienne sud.\_a.pdf

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez trouver en pièce jointe mes observations dans le cadre de l'enquête publique relative au demi-échangeur Vienne sud.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués

François-Noël GRAS

François-Noël GRAS  
Ingénieur ECAM- Retraité  
Ancien chef de service acoustique  
6 rue de Montfort  
78310 Maurepas

Monsieur Denis Cuvelier  
Commissaire enquêteur du demi-échangeur Vienne Sud

Objet : Enquête publique relative au demi-échangeur A7 de Reventin Vaugris

Monsieur le Commissaire enquêteur

Un examen rapide de la concertation inter-services montre que les services consultés ont relevés de nombreuses lacunes, impasses ou omissions dans les études sensées justifier la variante retenue :

**L'Agence Régionale de santé écrit :**

...."la pondération de l'analyse multi-critères qui a conduit en 2016 à retenir le scénario d'aménagement "Variante Centre Compact" et d'écartier le scénario "Variante Sud de Reventin Vaugris" est discutée par le maire.  
Même si les deux scénarios "connectent" de façon nouvelle les usagers du territoire de la commune à l'A7, **la variante sud avait un moindre impact sur le "cadre de vie" des riverains** de l'infrastructure actuelle et de la gare de péage en particulier, qui restera le principal facteur de nuisances (qualité de l'air et bruit)

**La Direction interdépartementale des routes Centre-Est écrit :**

.... ", mes services ont demandé une simulation dynamique du fonctionnement du système d'échange (tous les giratoires sur RD131 et le giratoire RN7) en effet, si les calculs théoriques en montrent la faisabilité, la succession de giratoires et la géométrie contrainte peut laisser penser que **le fonctionnement global pourrait ne pas être fluide.**"

**Le président de Vienne Condrieu Agglomération écrit :**

"Ce projet a déjà fait l'objet de plusieurs délibérations adoptées **à la quasi-unanimité** du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération"....

Quasi-unanimité, contre l'avis de la municipalité de Reventin Vaugris, principale commune concernée car impactée par les nuisances du projet. Elle proposait pourtant une alternative sur son territoire qui n'a jamais été pris en considération !

**Le président du département de l'Isère écrit :**

....."la création de ce demi-diffuseur va entraîner un accroissement du trafic sur la section de voie située entre le giratoire de la RN 7 et le diffuseur. Le projet doit intégrer son **recalibrage pour permettre le croisement de deux poids lourds ou deux cars en sécurité ;**

Il est nécessaire de compléter l'étude de trafic par des simulations dynamiques afin de **confirmer le bon fonctionnement du giratoire RN 7 et du nouveau giratoire ouest ;**"

**L'Autorité Environnementale** reconnaît que l'étude d'impact est claire et bien présentée **à l'exclusion du volet relatif au bruit** dans lequel elle relève de nombreuses anomalies !

De la compilation de toutes ces observations il ressort que les études destinées à justifier la variante retenue, au détriment des autres variantes, laissent quand même planer un doute sur la fluidité de la circulation (ce qui est quand même un comble!) et sur le traitement de la nuisance sonore engendrée dans la zone retenue pour l'implantation qui est la plus urbanisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses et sincères salutations

François-Noël GRAS

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Théa Gasparini <gasparinithea@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 30 mars 2022 15:12  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique échangeur  
**Pièces jointes:** Lettre échangeur.pdf

Bonjour,

J'habite au village de Reventin-Vaugris et je suis en classe de 3ème au Collège de l'Isle à Vienne. L'année prochaine je serais au lycée Ella Fitzgerald à Saint-Romain en gal, mais mon petit frère, actuellement à l'école de Reventin, sera au collège de l'Isle.

Je suis contre le projet centre de l'échangeur pour beaucoup de raisons.

Pour commencer, je commence généralement tous les matins à 8 h et finis à 17 h. Je suis actuellement à 10 minutes de mon collège, et pourtant, mon bus passe à 7 h 15 le matin. En plus des embouteillages actuels le soir et le matin, je vous laisse imaginer le temps que je mettrai pour aller au collège ou rentrer chez moi si cet échangeur du projet du centre se fait.

De plus, je fais du basketball au gymnase de Reventin. De temps en temps, j'y vais à pied. Aussi, je passe certains de mes dimanches au stade de foot avec des amis, généralement, on va se promener dans le village ou autour du stade. Mon petit frère commence lui aussi à se promener librement. Avec un rond-point placé en plein milieu du stade, la sécurité de tous n'est absolument pas assurée, et même menacée

Ensuite, je vais souvent rendre visite à mes grands-parents à pied et pour cela, je dois passer par le stade, puis le rond-point actuel pour arriver au début de la montée des grands pavés. Ensuite, il n'y a plus de circulation et ce sont des petits chemins en terre. Mes parents m'y ont autorisé depuis peu pour que je puisse voir mes grands-parents plus souvent. Cependant, je ne pourrais plus circuler à pied en sécurité avec une sortie d'autoroute sur mon chemin.

Enfin, je ne vois absolument pas l'intérêt de la création de la sortie d'autoroute du projet centre alors qu'il existe une alternative au sud. Certes, je ne vois pas l'envers du décor, mais je sais une chose, c'est que cela ne sert absolument à rien de risquer la sécurité de certains, d'enlever la liberté de certains. Reventin est un joli village où l'on peut se promener, c'est la campagne. Pourquoi vouloir changer tout cela ? Pourquoi vouloir créer la mort du village ?

J'espère que vous comprendrez et que vous ferez le bon choix en optant pour le projet sud l'échangeur.

Cordialement.

## **A7 - Echangeur Vienne Sud**

---

**De:** Cabinet du Maire Mairie de Saint Romain en Gal  
<cabinetdumaire@saintromainengal.fr>  
**Envoyé:** mercredi 30 mars 2022 15:03  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Cc:** Luc THOMAS; tbernard@vienne-condrieu-agglomeration.fr  
**Objet:** Délibération 26-2022 - Enquête publique sur le complément de demi-diffuseur de Vienne sud sur l'A7 : avis de la commune de Saint-Romain-en-Gal  
**Pièces jointes:** Délibération 26-2022 - Enquête publique sur le complément de demi-diffuseur de Vienne sud sur l'A7 - avis de la commune de St-Romain-en-Gal.pdf

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint la délibération adoptée lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2022, donnant un avis favorable de la commune de Saint-Romain-en-Gal pour le projet de complément de demi-diffuseur de Vienne sud sur l'A7 dans le cadre de l'enquête publique.

Je vous en souhaite bonne réception et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,

Céline GUERRY  
MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL  
Secrétariat du Maire et des Elus  
04 74 31 43 80

## Département du Rhône - Arrondissement de Lyon

### Commune de Saint-Romain-en-Gal



|  |    |   |
|--|----|---|
| Élus :   | 19 | Le lundi 28 mars 2022 ; le Conseil Municipal de la commune de Saint-Romain-en-Gal, légalement convoqué le mercredi 23 mars 2022, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de la mairie sous la présidence de Luc THOMAS, Maire.  |
| Présents :                                     | 16 |   |
| Absent(s) :                                    | 3  |   |
| Pouvoir(s) :                                   | 3  |   |
| Votant(s) :                                    | 19 |   |
| Présents                                       |    | Luc THOMAS - Alain GERBAUD - Marie-Alice SEUX<br>Dominique MAVRIDORAKIS - Sandrine ALONZO - Carine BRACQ<br>Robert GELAS - Michèle SAMMUT - Yves ROBERT - Frédéric CAPPIO<br>Guy SUBLET - Thibald ABEILLON - Amély JOURNOUD - André GERMAIN<br>Nicole BOUTEILLON - Marie-Pierre JAUD-SONNERAT |
| Absent(s) ayant<br>laissé(s)<br>procuration(s) |    | Christiane LAURENT à Carine BRACQ<br>Magali FOURNIER à Michèle SAMMUT<br>Nicolas BONNAND à Marie-Pierre JAUD-SONNERAT   |
| Absent(s)                                      |    |   |
| Secrétaire de séance                           |    | Sandrine ALONZO   |

### **Délibération n° 26-2022 : Enquête publique sur le complément de demi-diffuseur de Vienne sud sur l'A7 : avis de la commune de St-Romain-en-Gal**

Rapporteur : M. Luc THOMAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création d'un demi-échangeur sur l'autoroute A7 au Sud de Vienne, identifiée comme une solution pour réduire entre autres le trafic de transit Sud-Nord sur notre territoire, est inscrite dans le Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération et dans le SCOT des Rives du Rhône. VINCI Autoroutes a été chargé par l'Etat de la maîtrise d'ouvrage de l'opération qui consiste en la création du complément du demi-diffuseur existant de Vienne Sud (n°11) à hauteur de la barrière pleine voie actuelle de Vienne/Reventin, sur la commune de Reventin-Vaugris.

En effet, au regard des résultats de la concertation publique et de l'analyse multicritères, le comité de pilotage du projet composé de l'Etat, de VINCI Autoroutes et des collectivités locales a choisi la variante centre et plus précisément la sous-variante centre compacte pour l'implantation du demi-échangeur.

Le Conseil communautaire de ViennAgglo, lors de sa séance du 2 février 2017, a acté le choix du comité de pilotage et approuvé le plan de financement de l'opération.

Par délibération en date du 15 mai 2019, le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a approuvé la convention de financement relative au projet de demi-échangeur sur l'A7 au Sud de Vienne, entre Autoroutes du Sud de la France (ASF) société de VINCI Autoroutes, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et Vienne Condrieu Agglomération avec des participations respectives de 50, 20, 20 et 10 %.

Le projet de complément de demi diffuseur de Vienne sud sur l'A7 est soumis à enquête publique du 28 février au 30 mars 2022.

Dans ce cadre, la commune tient à réaffirmer son soutien à ce projet attendu depuis plus de 30 ans.

En effet, la création d'un demi échangeur au sud de Vienne permettra :

- d'offrir un accès direct à Lyon par l'autoroute aux habitants des communes du sud de Vienne Condrieu Agglomération et du nord de l'ex pays roussillonnais, communes dont la population a fortement augmenté ces dernières années ;
- de soulager du trafic de transit la RN7 dans la traversée de Vienne et de Reventin-Vaugris (montée des Grands Pavés), sur le pont barrage de Vaugris et dans la traversée de Verenay et des communes de Ste Colombe et St-Romain-en-Gal, secteurs embouteillés et accidentogènes ;
- d'améliorer les conditions de sécurité sur l'autoroute A7 en désengorgeant le demi-échangeur de Verenay/Ampuis.

Le projet soumis à l'enquête publique est celui :

- qui a été le plus plébiscité par les contributeurs lors de la concertation en 2016 ;
- qui présente la meilleure notation selon l'analyse multicritères présentée lors de cette même concertation ;
- dont le coût est le plus faible pour la collectivité ;
- dont l'impact sur l'environnement et le foncier, en particulier agricole, est le plus faible ;
- qui a obtenu des avis positifs :
  - de l'ensemble des services de l'Etat, collectivités locales financeuses et chambres consulaires lors de la concertation interservices de l'été 2020 ;
  - de l'autorité environnementale en avril 2021, saluant la clarté du dossier, confirmant les conclusions de la concertation et le choix de la variante centre et n'émettant pas de réserve sur le projet ;
  - du comité national de protection de la nature, de novembre 2021, rappelant que « les arguments présentés dans le dossier justifient que le projet (tel que présenté) répond notamment au critère d'intérêt public majeur car il s'agit de limiter les impacts écologiques, pollutions de l'air, de l'eau et inciter au covoiturage. »

La variante d'implantation retenue pour ce demi-diffuseur permettra localement :

- d'améliorer l'offre de transport alternative à la voiture individuelle en créant un parking de covoiturage d'environ 100 places et un itinéraire modes doux dédié reliant les bourgs de Reventin et de Vaugris ;
- d'améliorer les conditions de sécurité sur la RD 131 par la création notamment de deux carrefours giratoires permettant de réduire la vitesse à moins de 50 km/h contre 70 actuellement ;
- d'améliorer la perception sonore des riverains puisque grâce au mur acoustique prévu dans le projet, le bruit perçu demain avec l'échangeur sera plus faible que celui perçu aujourd'hui sans l'aménagement.

Il est à noter qu'un travail important a été réalisé depuis la concertation publique de 2016, en lien avec les diverses parties prenantes, pour réduire encore les impacts du projet et améliorer son intégration : déplacement du parking de covoiturage, suppression du giratoire sur la route des Côtes d'Arey à l'ouest et mise en impasse de cette voirie, préservation du bâtiment des services techniques de la commune, amélioration des accès à l'aire de service et réduction des incidences sur le ruisseau des Crozes, mise en place d'une bande paysagère...

Cette enquête publique est l'une des dernières étapes préalables à la réalisation de ce projet, après son inscription au Contrat de Plan Etat Région en 2015, après une phase de concertation importante en 2016, après la rencontre avec le secrétaire d'Etat aux transports en 2016 qui a confirmé une participation de l'Etat à hauteur de 50 %, après la signature d'un protocole d'accord pour son financement en 2017 avec l'Etat, la Région et le Département, après l'inscription de ce projet au Plan d'Investissement Autoroutier en 2018, après la signature de la convention de financement en 2019, après l'approbation du dossier de demande de principe et une concertation inter services en 2020.

Pour toutes ces raisons, il est proposé que la commune réaffirme la nécessité que cet équipement soit réalisé rapidement et donne un avis favorable au projet tel que présenté dans le cadre de l'enquête publique.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le plan d'action du Plan de Déplacement Urbain de ViennAgglo 2012-2017,

**VU** le Schéma de Cohérence Territorial des Rives du Rhône,

**VU** la décision du Comité de pilotage du 14 octobre 2016,

**VU** la délibération n°17-13 du Conseil communautaire de ViennAgglo du 2 février 2017 actant le choix du comité de pilotage de la sous-variante centre compacte et approuvant le plan de financement du projet,

**VU** la délibération n°19-71 du Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 15 mai 2019 approuvant la convention de financement relative au projet de demi-échangeur sur l'A7 au Sud de Vienne, entre Autoroutes du Sud de la France (ASF) société de VINCI Autoroutes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2022 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de création d'un complément au demi-diffuseur n°11 de Vienne sud sur la commune de Reventin-Vaugris, et portant sur la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du PLU de Reventin-Vaugris, l'enquête parcellaire et la demande d'autorisation environnementale,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 22 mars 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité,**

Abstentions : Marie-Alice SEUX – Frédéric CAPPIO

- **REAFFIRME** la nécessité que le complément de demi-diffuseur de Vienne sud sur l'A7 soit réalisé rapidement,
- **DONNE** un avis favorable au projet tel que présenté dans le cadre de l'enquête publique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à la présente délibération,

Pour copie conforme à l'original

Le Maire

Luc THOMAS



## **A7 - Echangeur Vienne Sud**

---

**De:** marietherese clamaron <marietherese.clamaron@sfr.fr>  
**Envoyé:** mercredi 30 mars 2022 14:42  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Paticipation à l' enquête publique demi-échangeur a-7 vienne sud.

**Importance:** Haute

**Monsieur CLAMARON Marc, commune de CHONAS L' AMBALLAN 38121.**

**Je soutiens le le projet du demi-échangeur "VARIANTE SUD ZONE DU SALUANT".**

**Mesdames et Messieurs les Maire des communes de la communauté urbaine de Vienne et leurs conseillers.**

Vous allez prendre une décision grave qui engagera définitivement l' avenir de la commune de REVENTIN-VAUGRIS et de ses Habitants.  
Ne vous laissez pas influencer par des décideurs que ne subiront jamais les conséquences de leurs décisions.

**Refusez d'êtres complices de la mise à mort de la commune de REVENTIN-VAUGRIS.**

Cette commune a, depuis 1963, tout accepté sur son territoire pour faciliter les transits qu'ils soient routiers, fluviaux et ferrovières de la vallée du Rhône.  
Depuis elle subit les conséquences des trafics, de la pollution, et surtout des risques d' accidents qu' aucun élu ne peut accepter sur le territoire de sa commune.

**Soyez solidaire des habitants de REVENTIN-VAUGRIS , CHONAS L'AMBALLAN et de l' ensemble des communes environnantes.**

**VOTEZ pour le projet communal du demi-échangeur avec la "VARIANTE SUD ZONE DU SALUANT".**

Avec mes remerciements et cordialement.

M. MARC CLAMARON.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Ferme de la Combe Bernard <fermedelacombebernard@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 30 mars 2022 15:36  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** participation enquête publique échangeur

La confédération paysanne de l'Isère souhaite apporter une contribution concernant le projet d'échangeur à Reventin Vaugris.

Dans un contexte de réchauffement climatique, de disparition des paysans (-20% en 10 ans) et des terres agricoles interrogeant sur l'alimentation de demain, ce projet nous semble appartenir au modèle économique dont il faut sortir.

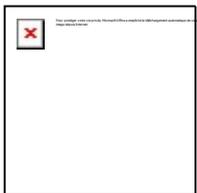
Nos territoires ne doivent plus accepter et soutenir des projets qui :

- encouragent à prendre la voiture,
- consomment encore des terres agricoles
- augmentent la pression foncière dans un périmètre de plus en plus grand autour des villes.
- impact sur le prix de l'immobilier rendant la question du logement très problématique pour les paysans.

La dissonance entre d'un côté les discours la relocalisation de l'alimentation, et de l'autre le soutien ces projets d'artificialisation des terres agricoles, nous fait nous opposer à ce projet d'échangeur.

Nous restons disponible pour en discuter,

Rachel Rousselle  
pour la confédération paysanne de l'Isère  
06 22 94 08 64



Ferme de la combe Bernard  
40 Chemin de la Combe Bernard  
38122 Montseveroux

Rachel ROUSSELLE : 06 22 94 08 64  
Lionel ROUX : 07 82 29 30 47

[Suivez nous sur le Facebook de la Ferme](#)

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Philippe Marion <Philippe.marion@condrieu.fr>  
**Envoyé:** mercredi 30 mars 2022 14:22  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis enquête publique échangeur de Vienne-Sud, Reventin-Vaugris

**Importance:** Haute

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous communique ci-dessous un courrier relatif au projet de réalisation d'un échangeur « Vienne-Sud » et l'avis donné par la commune de Condrieu. Vous recevrez ce courrier également par voie postale.

Monsieur Denis Cuvillier Commissaire Enquêteur  
Enquête publique projet demi-diffuseur n11 Vienne-Sud  
Mairie de Reventin-Vaugris  
85, rue de la Mairie  
38121 Reventin- Vaugris

Objet : avis enquête publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur,  
Depuis une trentaine d'années un projet de demi-échangeur est envisagé à la hauteur de Vienne-Sud situé sur la commune de Reventin-Vaugris. De nombreuses études ont été réalisées et une concertation menée en 2016 a abouti à un plébiscite de la part des participants. De nombreux atouts penchent pour la réalisation de cet échangeur dit « projet centre » dont un cout moindre pour la collectivité et un impact environnemental plus faible.

Ceci étant, la commune de Condrieu est à l'heure actuelle et depuis de très nombreuses années impactée indirectement par le trafics de véhicules très important venant de la Rive-gauche du Rhône via le barrage de Reventin-Vaugris pour accéder au péage d'autoroute de Condrieu matin et soir. Cette circulation routière a cru au fil des années et les Condriotes et Condriots doivent anticiper leurs trajets à Lyon avec des temps de parcours fortement allongés.

Lors du dernier Conseil Communautaire de notre E.P.C.I. Vienne Condrieu Agglomération nous avons voté une délibération et la commune de Condrieu a voté « **POUR** » la réalisation de cet échangeur dans les plus brefs délais.

Aujourd'hui en tant que Maire de Condrieu et Conseiller Départemental du canton de Mornant j'apporte mon soutien total à la réalisation de ce projet qui facilitera la vie de milliers d'usagers résidants sur les deux rives de notre fleuve.

Je vous adresse Monsieur le Commissaire Enquêteur mes respectueuses salutations.

Philippe Marion  
Maire de Condrieu  
Conseiller Départemental du Rhône  
Vice-Président Vienne Condrieu Agglomération

Tèl : 07 88 32 15 89

Mail : [philippe.marion@condrieu.fr](mailto:philippe.marion@condrieu.fr)



## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** m m <minoflo@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 30 mars 2022 13:55  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis enquête publique

Bonjour,

Résidant sur la commune de reventin vaugris, j'ai pris connaissance des différents documents relatifs à l'enquête publique et disponibles sur le site [www.a7-echangeur-viennesud.fr/le-projet-entre-en-enquete-publique/](http://www.a7-echangeur-viennesud.fr/le-projet-entre-en-enquete-publique/)

J'ai lu attentivement les présentations du projet présenté.

A l'analyse de tous ces points, je ne suis personnellement pas favorable à ce positionnement "centre" de l'échangeur.

Je suis plus favorable à un positionnement de cet échangeur plus au sud , sur la zone du saluant.

En effet, les travaux prévus et le trafic engendré par ce positionnement "centre" couperont le village de Reventin Vaugris en deux.

Cela va entrainer des difficultés de circulations pour accéder au centre du village, aux commerces situés sur la nationale 7; mais également sur l'axe de circulation et d'entrée au village par la nationale 7; ainsi que des bouchons actuels qui seront accentués sur certains horaires, en fin et tout au long de la montée des grands pavés.

Je trouve dommage qu'une partie des équipements sportifs dédiés à nos jeunes soient impactés et détruits par l'accès au niveau du stade.

La proximité de l'équipement sportif de l'axe d'entrée au demi échangeur me questionne sur la sécurité des pratiquants .

Sans parler des nuisances sonores des habitations proches de l'axe de sortie.

Pour ces différents points, je suis en désaccord avec cette solution de demi-échangeur au centre de Reventin-vaugris.

Je suis surpris que le projet de demi-échangeur au sud du village (zone du saluant) n'ait pas été pris sérieusement en compte par Vinci et par monsieur Kovacks Thierry. Cette solution permettant de résoudre ces problématiques de sécurité, de nuisances sonores à proximité d'habitations et ne scindant pas en 2 le village, tout en permettant de fluidifier la circulation sur la N7 entre Reventin-Vaugris et Vienne.

Cordialement,

Michael Minodier

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Bernard Frecon <b.frecon@arilim.fr>  
**Envoyé:** mercredi 30 mars 2022 12:49  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Cc:** Bernard Frecon  
**Objet:** RE: Enquête publique

A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur,  
Originaire de Reventin-Vaugris depuis des décennies , je reste attaché à cette commune pour la bien connaître et y être encore impliqué par ma famille et sur le plan administratif. J'en connais bien les tenants et aboutissants et en particulier le problème de l'échangeur pour subir jusqu'à ce jour les difficultés liées au trafic routier. Bouchons, attente, pollution, ont été mon quotidien, celui de tous les usagers qui passent Le Grand Chemin, notre village, mon village. Alors pouvez-vous vous en référer à l'expérience de ces usagers: merci de ne pas massacrer encore plus Reventin-Vaugris en respectant la grande majorité de ses habitants, dont nombre d'agriculteurs, qui se sont exprimés en faveur de la variante sud, moins coûteuse, plus fluide...

Le long de cette courbe, et sur les bords du Rhône,  
Les voitures sont bloquées et les camions rugissent.  
Et dans la majesté des matins et des soirs,  
Les usagers veulent vivre et en fonction agissent.  
Et tous les habitants dans un élan d'espoir  
Dessinent l'échangeur au sud de la zone.  
Pardon pour le plagiat mais au moins il exprime:  
Reventin veut pour elle tout le bon qu'elle estime.

Merci, monsieur le commissaire enquêteur, de vous faire le portevoix du bons sens, et de nous éviter ainsi de courir à la catastrophe.

B. Frécon  
Reventinois avant d'être primaire.

Bernard Frécon  
1039, route de Vienne  
38370 Saint Prim

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Fanny G <fanny.gatet@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 30 mars 2022 12:37  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique demi échangeur

Bonjour Monsieur l'enquêteur,

Je trouve inadmissible que cette enquête publique soit présentée de la sorte. En effet, les habitants des communes environnantes ne sont pas forcément informés sur le sujet et on ne leur propose qu'une seule solution. Forcément la plupart des gens vont voter oui car cela fait déjà plusieurs années que cet échangeur est dans les dossiers des mairies et de l'agglo donc il faut que ça avance vite peu importe l'impact que cela peut avoir pour notre commune.

Sachant que l'emplacement prévu va :

- Diviser la commune encore un peu plus et empêcher les habitants "hors centre village" de venir car il faudra aller affronter les bouchons quotidiens sur l'axe principal.
- Engendrer un trafic énorme que ce soit les voitures ou les poids lourds.
- Avoir un accès d'autoroute avec 3 ronds points qui ne seront pas au normes au niveau du diamètre car pas la place! Imaginez un poids lourd faire 3/4 de tour à chaque rond-point, son centre de gravité va être perturbé et il risque la chute de côté au niveau des lotissements ou même sur l'entrée d'autoroute.
- Multipliez le trafic à côté d'un stade où il y a 1000 licenciés (tout sport confondus) chaque semaine pour faire leurs activités donc plus de temps de trajet, plus de pollution et surtout DANGER pour les enfants au abords des espaces sportifs.
- Amener du trafic aux abords d'un lotissement aussi, donc plus de bruits, plus de pollution et difficultés à sortir et rentrer chez soi.
- Un mode doux avec 3 ronds-points à traverser?? ce n'est pas très sécurisant !!

Alors pourquoi insister avec un tel projet alors que la mairie en propose

- Un autre moins cher,(5 millions de différence quand même)
  - plus adapté au fort trafic prévu (route plus dégagée, moins de rond-point..)
  - 1 seul rond point (en plus de celui existant) mais avec un diamètre adapté à tous types de véhicules)
  - prise de terre agricole de moindre qualité..
  - Moins de nuisance pour la vie du village car rien autour de sera perturbé par ce demi-échangeur
  - Le stade sportif et le lotissement seront protégés de tout ce trafic!
- Pourquoi Vinci et l'agglo de prêter pas attention à ce projet alors qu'il l'avait étudié aussi!!

Les gens n'étant pas informés comme il le faudrait , vote les yeux fermés mais ils s'en mordront les doigts après quand tout les matins il va falloir attendre autant de temps sur la nationale 7, que le trafic de Vienne ne sera pas désengorger comme il le souhaitait, que nos voisins vont avoir autant de monde sur les trafics secondaires car trop de monde sur l'axe principal du centre village.

Ce sont principalement des personnes venant du sud de Reventin qui vont emprunter cette bretelle et non les viennois ! Le demi-échangeur de Verenay sera désengorgé mais pas Vienne!

Maintenant en tant qu' habitante de Reventin sur le grand chemin (la nationale 7), je ne permet pas ce demi-échangeur à ce niveau là. J'emmène ma fille tous les matins à l'école et je ne me vois pas partir 1h plus tôt pour être à l'heure! Je ne voudrais pas attendre dans les bouchons des 3 ronds-points pour aller chercher mon pain à la halle du village, aller à une réunion à la mairie ou aller chercher mes livres à la bibliothèque. Nous sommes nombreux dans ce cas là et cela nous ferait mal au cœur de voir cela se produire alors qu'il y a une solution autre possible!

S'il vous plaît Monsieur l'enquêteur, pensez aux bien être des villageois de cette petite commune qu'est Reventin vaugris. On souffre déjà assez de l'étendu de la commune pour voir un échangeur la couper encore plus!  
S'il vous plaît,pensez que la mairie n'est pas contre mais propose une alternative à cette solution et qui est bien meilleure tant au niveau tracé que niveau coût et les personnes nous remercieront même car elles auront leur

échangeurs mais avec moins de bouchons (malgré ce qu'elles peuvent penser à l'instant T) et nous garderons l'esprit convivial de notre commune.

Avec mes remerciements,  
Cordialement.

[Fanny Gatet](#)

Adjointe mairie de reventin

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Secrétariat Général Eyzin-Pinet <sg@eyzin-pinet.fr>  
**Envoyé:** mercredi 30 mars 2022 11:40  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Motion pour l'échangeur  
**Pièces jointes:** 99\_DE-038-213801608-20220329-025\_2022-DE-1-1\_1.pdf

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint la délibération du conseil municipal prenant position pour l'échangeur sud variante centre compacte et justifiant cette position

Cordialement



**Mathieu BREMOND**

*Secrétaire général*

Mairie d'Eyzin-Pinet (38780) 7 place de la Mairie

Tél : 04.74.58.47.14

[www.eyzin-pinet.fr](http://www.eyzin-pinet.fr) 



**Commune  
d'Eyzin-Pinet**  
**Isère - 38780**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 29 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyzin-Pinet s'est réuni en session ordinaire, à la petite salle Christian Arnaud sous la présidence de M. Christian JANIN, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2022

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERNARD, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CAILLAUX, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, JURY, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PEYTOUD, PORCHERON et VALENCIER :

Absents excusés : M. RONZON

Absent ayant donné procuration :

M. VALENCIER est nommé secrétaire.

### Objet : Motion demi-échangeur Reventin-Vaugris

Vu l'avis d'enquête publique portant au projet de création d'un complément au demi-diffuseur 11 de Vienne Sud,

Considérant le dossier d'enquête publique,

Considérant que la création d'un demi-échangeur sur la barrière de péage de Reventin-Vaugris améliorera la circulation tant dans la ville de Vienne qu'en direction de Lyon, bassin de travail principal des habitants de la commune,

Considérant que cette création améliorera les capacités de circulation pour les cars de ramassage scolaire et permettra aux élèves habitants la commune de gagner du temps sur les trajets de car,

Considérant que cette création améliorera la sécurité des usagers sur les réseaux secondaires, principalement utilisés par la population Eyzinoise,

Considérant que cette création permettra la réduction des nuisances, principalement celles de pollution atmosphérique, et donc d'améliorer les conditions de vie des habitants,

Considérant la synthèse de l'analyse multi critère qui démontre les avantages de la variante centre et l'absence d'avantages ou de plus-value pour les autres propositions,

Considérant que l'impact environnemental sera modéré, principalement en ce qui concerne les terres agricoles,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet de création d'un demi-échangeur Vienne sud dans sa variante centre compacte.

**N°025-2022**

Le Maire certifie  
exécutoire la  
présente  
délibération

Le Maire,  
Christian JANIN

The image shows a blue ink signature of Christian Janin over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie d'Eyzin-Pinet', 'REPUBLIQUE FRANÇAISE', and '38 Isère'.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Benjamin HUGLO <benjamin.huglo@huglo-lepage.com>  
**Envoyé:** mercredi 30 mars 2022 11:18  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Cc:** Edith Ruchon; Corinne LEPAGE  
**Objet:** 20022273 - REVENTIN VAUGRIS - DEMI ECHANGEUR RENVENTIN VAUGRIS  
**Pièces jointes:** Observations commissaire-enquêteur- final.pdf; Etude Mediae.pdf

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les observations déposées pour le compte de la commune de Reventin-Vaugris.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, en l'assurance de ma considération distinguée.



### Benjamin Huglo

Docteur en droit

[benjamin.huglo@huglo-lepage.com](mailto:benjamin.huglo@huglo-lepage.com)

+33 (0)1 42 90 98 01 - Fax +33 (0)1 42 90 98 10

**Huglo Lepage Avocats**

[42, rue de Lisbonne - 75008 Paris](https://www.huglo-lepage.com)

[www.huglo-lepage.com](http://www.huglo-lepage.com)

Les informations contenues dans ce message sont de nature confidentielle et soumises au secret professionnel. Elles sont destinées à l'usage exclusif de leur destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire, veuillez en avvertir l'expéditeur immédiatement. Vous êtes informé que toute divulgation, copie, distribution, diffusion ou utilisation quelconque de ce message sont strictement interdites.





**HUGLO LEPAGE**

a v o c a t s

42, rue de Lisbonne  
75008 Paris

Tél : +33 (0)1 42 90 98 01

69, rue Saint-Ferréol  
13006 Marseille

Tél : +33 (0)4 84 89 47 99

6, quai Kléber  
67000 Strasbourg

Tél : +33 (0)3 67 10 32 18

M. Denis Cuvillier

**Commissaire enquêteur**

Enquête publique – Projet complément  
demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud

Mairie de Reventin-Vaugris

85 rue de la mairie

38121 Reventin-Vaugris

Paris, le 30 mars 2022

**N/Réf. : REVENTIN VAUGRIS – DEMI ECHANGEUR REVENTIN VAUGRIS – 20022273  
CL/BH**

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Agissant au nom et pour le compte de ma cliente, la commune de Reventin-Vaugris, je viens par la présente déposer des observations dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de création d'un demi-diffuseur sur le territoire de la commune de Reventin-Vaugris.

Il convient tout d'abord de rappeler que le projet actuellement soumis à l'enquête publique intervient dans un contexte particulier dès lors qu'il est aujourd'hui soumis à l'avis du public au terme d'une concertation effectuée en 2016 dont le bilan a été manifestement biaisé.

En effet, il ressort du bilan de la concertation qu'il a été fait masse à la fois des personnes s'exprimant pour la variante centre (91 personnes) et celle s'exprimant pour la sous variante centre compacte (114 personnes). Pourtant, 163 personnes se sont expressément prononcées pour la variante sud.

Il suit de là qu'en prenant les chiffres strictement, seule la variante sud a recueilli le plus de suffrages.

Pourtant, il est constant que ce n'est pas le projet présenté au public.

En outre, si la commune de Reventin-Vaugris est bien consciente d'une nécessité de décongestionner le territoire et en particulier les communes de Vienne et plus particulièrement d'Ampuis, l'opération ne peut être considérée comme étant d'utilité publique dès lors qu'elle ne fait que déplacer le problème subi par les communes précitées sur le territoire communal de Reventin-Vaugris. Il ne s'agit que d'un simple transfert de sujétions sans qu'il soit possible

[www.huglo-lepage.com](http://www.huglo-lepage.com)  
[contact@huglo-lepage.com](mailto:contact@huglo-lepage.com)

HUGLO LEPAGE SAS  
Société d'avocats au Barreau de Paris  
Toque P1  
RCS Paris n°834 173 775



de considérer que le problème d'origine ne soit réglé et que, partant, l'intérêt général ne soit servi.

Or, il existe pourtant une alternative à ce transfert de sujétions, à savoir la réalisation du demi-diffuseur au sud de la commune.

En effet, le projet semble tout d'abord dépourvu d'utilité publique (I) et son étude d'impact comporte de graves insuffisances (II).

\*

## Table des matières

|     |   |    |
|-----|---|----|
| pl. | Sur l'absence d'utilité publique .....  | 3  |
| I.  | 1 – Rappel des principes relatifs à la reconnaissance d'utilité publique d'une opération d'expropriation .....                              | 3  |
| I.  | 2 – Un projet déplaçant un problème existant au détriment de la commune de Reventin-Vaugris .....   | 4  |
| I.  | 3 – La dégradation des conditions de circulation sur la commune de Reventin-Vaugris et l'augmentation corrélative de l'accidentologie ..... | 6  |
| I.  | 4 – Les effets sur le climat et la qualité de l'air .....   | 6  |
| I.  | 5 – L'impact sur les milieux naturels .....   | 8  |
| I.  | 5 – L'absence de justification du projet au regard de l'existence d'alternatives satisfaisantes .....                                       | 10 |
| II. | Sur l'insuffisance du dossier soumis à étude d'impact .....   | 11 |
| II. | 1 – L'absence d'étude air et santé de niveau I .....  | 15 |
| II. | 2 – L'inexactitude des projections de trafic .....  | 16 |
| II. | 3 – L'insuffisante description des solutions alternatives satisfaisantes .....  | 17 |
| II. | 4 – L'insuffisante évaluation du coût du projet .....   | 18 |
| II. | 5 – Les impacts sur le milieu naturel et insuffisance des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) .....                                    | 19 |
| II. | 6. – L'insuffisante prise en compte du bruit et des mesures de réduction à la source .....  | 20 |

## I. Sur l'absence d'utilité publique

Après avoir rappelé les principes relatifs à la reconnaissance d'utilité publique d'une opération d'expropriation (I.1), on indiquera que le présent projet n'est pas d'intérêt général dès lors qu'il ne fait que déplacer le problème qu'il est censé résoudre, ce au détriment de la commune de Reventin-Vaugris (I.2). En outre, ce projet va considérablement augmenter le trafic sur le territoire de la commune, induisant corrélativement une augmentation de l'accidentologie et une destruction du cadre de vie communal (I.3). Il présente également de graves conséquences du point de vue des effets sur le climat et la qualité de l'air (I.4), de l'impact sur les milieux naturels (I.5). Il n'est en outre pas justifié au regard des solutions alternatives existantes (I.6).

### III. 1 – Rappel des principes relatifs à la reconnaissance d'utilité publique d'une opération d'expropriation

Selon la formule classique, une opération ne peut être déclarée d'utilité publique que « si les atteintes à la propriété privée, le coût financier et éventuellement les inconvénients d'ordre social ou l'atteinte à d'autres intérêts publics qu'elle comporte ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt qu'elle présente » (CE, 28 mai 1971, *Ville Nouvelle-Est*, Rec. CE, p. 409).

Il en résulte que, lorsque le juge administratif doit se prononcer sur la légalité de la déclaration d'utilité publique d'une opération, il met en balance l'utilité publique de l'opération et ses inconvénients – notamment les atteintes à la propriété privée, le coût financier et les inconvénients d'ordre sociaux.

Le juge administratif vérifie alors si cette comparaison n'aboutit pas à un bilan négatif qui serait de nature à retirer à l'opération son caractère d'utilité publique, rendant la décision portant déclaration d'utilité publique illégale.

Désormais, le juge administratif met en balance l'intérêt de l'opération projetée avec l'ensemble des atteintes portées à d'autres intérêts publics (CE, 12 avril 2013, *Association coordination interrégionale stop THT*, n° 342409 ; CE, 15 avril 2016, *Fédération nationale des associations des usagers des transports* n° 387475).

Le juge administratif prend notamment en compte :

- les inconvénients du projet vis-à-vis de la santé publique (CE, Ass., 20 oct. 1972, *Société civile Sainte-Marie de l'Assomption*, n° 78829) ;
- les inconvénients du projet vis-à-vis du patrimoine architectural (CE, 3 mars 1993, *Ville de Saint-Germain*, n° 115073) ;
- les atteintes portées à l'environnement (CE, 22 oct. 2003 *Association SOS Rivière-Environnement*, n° 231953), notamment la mise en cause de la protection et de la valorisation de l'environnement (CE, 15 avril 2016, *Fédération nationale des associations des usagers des transports*, n° 387475) ;

- le coût excessif de l'opération (CE, Sect., 26 oct. 1973, *Sieur Grassin*, n°83261, ; CE, Ass., 28 mars 1997, *Association contre le projet d'autoroute transchablaisienne*, n° 170856 ; CE, 15 avril 2016, *Fédération nationale des associations des usagers des transports*, n° 387475) ;
- la localisation de l'opération projetée : il porte son contrôle sur les avantages et inconvénients du tracé retenu par l'administration (CE, 28 mars 2011, *Collectif contre les nuisances du TGV de Chasseneuil, du Poitou et de Migne-Auxances*, Rec. CE, p. 967).

## I.2 – Un projet déplaçant un problème existant au détriment de la commune de Reventin-Vaugris

Il ressort du projet soumis à l'enquête publique que l'utilité publique de l'opération repose, d'une part, sur l'optimisation « *d'une infrastructure de transport existante et fonctionnelle (autoroute A7)* » et d'autre part sur le souhait « *d'offrir aux usagers routiers une alternative à la traversée de l'agglomération viennoise et à la traversée du pont Barrage de Vaugris pour aller et venir de Lyon* » (Pièce A, p. 16).

En réalité, le projet litigieux ne fait que reporter principalement sur la commune de Reventin-Vaugris les problématiques liées au trafic automobile et aux encombrements subis par les communes de Vienne et Ampuis sur la commune de Reventin-Vaugris.

En outre, il est également constant que le projet de demi-diffuseur impact de manière principale la commune de Reventin-Vaugris qui subit la quasi-totalité des inconvénients du projet.

Ils sont en effet de taille.

Le projet induit une nouvelle coupure alors que la commune subit déjà la présence de l'A7 qui coupe son territoire, en important un trafic intense de véhicules et de camions sur l'axe principal d'accès au village, en mélangeant le trafic à destination ou originaire de l'autoroute aux déplacements quotidiens

L'augmentation se constate tout d'abord sur le rond-point de la RN 7 – qui est sous-dimensionné (30m) – avec une augmentation significative du trafic automobile de plus de 190 % (passage de 4.100 véhicules jour à 12.000 véhicules jour, pièce B, p. 259).

On rappellera que la commune de Reventin-Vaugris se caractérise par le maintien de son caractère rural, la dynamisation du centre bourg concrétisée depuis 2018 par la création d'un pôle médical, d'un pôle associatif, d'une aire de campings cars très fréquentée, d'une halle marchande multiservices, et d'un projet d'habitat senior adapté et novateur.

L'arrivée du trafic à destination ou issu de l'autoroute sur le seul axe qui relie le centre bourg à ses principaux hameaux compromet gravement ce projet.

Le projet litigieux aura donc pour effet, par l'augmentation de trafic qu'il crée, de rendre difficile et surtout dangereux l'accès au bourg, s'agissant des commerces, des praticiens de

santé, des salles associatives, de l'école, de la bibliothèque, et la mairie coupant ainsi le centre bourg des habitants des hameaux reliés par la RD 131 (lotissement de la Plaine, toutes les habitations le long de la RN7 au Nord et au Sud du giratoire N7 jusqu'aux lotissements de Chonas).

Ce projet n'aura pour effet que de dégrader la desserte des zones du Saluant, les Dauphinières, Grand Champ, Auberives.

De surcroît, le projet va considérablement aggraver l'exposition de la commune à la pollution sonore. Cette exposition concerne l'ensemble des riverains, les usagers des modes doux au quotidien et les utilisateurs des équipements sportifs.

Elle résulte de l'augmentation du trafic, des arrêts/redémarrages, de l'augmentation notoire du nombre de poids lourds. Si l'étude met en lumière quelques points noirs d'exposition au bruit, elle ne prend pas en compte ceux qui résulteront mécaniquement de la mise en œuvre de l'ouvrage.

Les mesures d'atténuation proposées ne le sont que pour les habitants du lotissement La plaine. Un mur réfléchissant anti bruit est proposé le long du lotissement « La Plaine » et des isolations de façades. Le mur ne protégera pas toutes les habitations. Quant aux isolations de façade, seul le bruit intérieur est réglé.

Aucune mesure de réduction à la source n'est prévue.

Il suit de là que le projet soumis à l'enquête publique impacte de manière quasi-exclusive le territoire de la commune de Reventin-Vaugris sans qu'il ait été pensé pour en limiter les impacts négatifs, notamment s'agissant de l'examen d'une variante sud.

Ainsi qu'il vient d'être exposé et qu'il sera exposé plus avant *infra*, le projet litigieux ne faisant que déporter le problème d'une commune sur une autre ne saurait être considéré d'utilité publique.

Du reste, cette problématique est parfaitement illustrée dans l'enquête publique qui décrit par le menu le futur sort de la commune de Reventin-Vaugris en décrivant la situation de la commune de Vienne :

« le fort trafic entraîne de nombreuses problématiques pour Vienne, insécurité, piétons, cyclistes, automobilistes, source de nuisances sonores et dégradation de qualité de l'air » (Pièce A, p. 12)

Cette circonstance se vérifie s'agissant tant de l'augmentation de l'accidentologie et des conditions de circulation sur la commune de Reventin-Vaugris (I.3), des effets sur le climat et la qualité de l'air (I.4), de l'impact sur les milieux naturels (I.5).

### I.3 – La dégradation des conditions de circulation sur la commune de Reventin-Vaugris et l'augmentation corrélative de l'accidentologie

En l'espèce, le projet litigieux n'envisage que la seule création du demi-diffuseur sans prendre en considération son impact sur la configuration du réseau routier actuel ni d'ailleurs sans prendre en charge sa nécessaire adaptation.

Le projet va conduire à rencontrer trois ronds-points successifs sur 400 mètres alors que le rond-point de la RN 7 est actuellement sous-dimensionné (30m) alors même que la taille du giratoire Est sera réduite (pièce B, p. 259).

Après ce rond-point existe une chicane en S, même si celle-ci a été partiellement modifiée par le projet, où deux poids-lourds ne peuvent se croiser.

Le pont-biais surplombant l'A7 est orienté dans le sens contraire des flux principaux de circulation. Or, ce pont qui supportera une augmentation de trafic importante (5500 à 9000 véhicules dont 5% de véhicules longs) présente un virage à plus de 270° aboutissant à la bretelle d'accès à l'A7 induisant un risque extrêmement élevé de basculement ou de retournement des véhicules lourds sur des giratoires au rayon limité.

Le projet litigieux n'a donc pas intégré le coût d'adaptation des structures routières existantes auxquelles il est pourtant censé se raccorder, de sorte que l'absence d'adaptation de ces structures ne pourra que dégrader les conditions de circulation sur le territoire de la commune et des communes avoisinantes, en lien avec l'augmentation de trafic décrite au point précédent.

En outre, l'augmentation de la circulation sur le territoire de la commune et la circonstance que le projet litigieux ait pour effet de la couper en deux ne pourra qu'augmenter mécaniquement l'accidentologie, élément par ailleurs totalement absent de l'étude d'impact du projet ainsi qu'on y reviendra.

Tous les habitants de la commune seront donc mêlés au trafic d'accès ou de sortie de l'autoroute, comprenant notamment transports de matières dangereuses, convois exceptionnels.

Si le projet litigieux prévoit la reprise de l'axe modes doux existant, cet axe coupe en plusieurs points les ronds-points d'accès à l'autoroute où passera un trafic dense : les utilisateurs devront traverser à plusieurs reprises des giratoires au trafic très chargé, avec une mauvaise visibilité.

Enfin, le projet litigieux prévoit le rétablissement d'un carrefour dangereux RN7/Route des Cotes d'Arej avec tourne à droite et à gauche alors qu'il avait été supprimé pour raisons de sécurité (suite à un accident mortel) il y a plusieurs années.

Mais il y a plus inquiétant.

### I.4 – Les effets sur le climat et la qualité de l'air

A titre liminaire, ainsi qu'on y reviendra, l'étude d'impact du projet ne mesure les effets qu'à l'échelle de l'agglomération viennoise sans prendre en considération l'augmentation de la pollution de l'air ou des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la commune.

#### Sur la qualité de l'air :

L'article D. 222-38 du Code de l'environnement dispose que :

*En application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement, sont fixés les objectifs suivants de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030 :*

|  | ANNÉES 2020 à 2024 | ANNÉES 2025 à 2029 | À PARTIR DE 2030 |
|--|--------------------|--------------------|------------------|
| Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )                       | -55 %              | -66 %              | -77 %            |
| Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )                          | -50 %              | -60 %              | -69 %            |
| Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM) | -43 %              | -47 %              | -52 %            |
| Ammoniac (NH <sub>3</sub> )                                | -4 %               | -8 %               | -13 %            |
| Particules fines (PM <sub>2,5</sub> )                      | -27 %              | -42 %              | -57 %            |

**En l'espèce**, l'étude d'impact fait état de ce que les valeurs d'émissions liées au trafic de véhicules en l'état initial dépassaient déjà les valeurs limites fixées par la réglementation pour le dioxyde d'azote (Pièce B, p. 369), les particules PM 10 et PM 2,5 (Pièce B, p. 371).

Le fait d'ajouter un demi-diffuseur sur un axe déjà particulièrement chargé ne peut avoir que pour effet d'augmenter encore les valeurs d'émissions, d'autant plus que ces émissions seront nécessairement plus élevées que dans le scénario de référence du fait de l'augmentation de la vitesse qu'engendre l'autoroute.

Cela contribuera irrémédiablement à la méconnaissance des objectifs nationaux de réductions d'émissions de polluants atmosphériques.

#### Sur le climat :

Il convient de rappeler ici que la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre à horizon 2028 de 27 % par rapport à 2013 et de 75% d'ici à 2050 selon la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Or l'étude d'impact conclut à une augmentation évidente des émissions de gaz à effet de serre s'élevant à un total de 16 743 tonnes eq. CO<sub>2</sub>/an (Pièce B, p. 486).

Il s'agit ici d'un autre inconvénient du projet.

Celui-ci va à contre-sens et des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de la tendance plus globale à la lutte contre le réchauffement climatique dans laquelle s'est engagée la France.

#### I.5– L'impact sur les milieux naturels

##### Sur les espèces protégées

L'article L. 414-1 du Code de l'environnement dispose que :

*« Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :*

*1° La destruction ou l'enlèvement des France ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ; »*

L'article L. 411-2 complète ce premier article en précisant que des dérogations peuvent intervenir et justifier la destruction de ces espèces, à condition qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.

La dérogation accordée ne doit alors pas nuire au maintien dans un état de conservation favorable des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

**EN L'ESPECE**, sur l'aire d'étude quatre espèces recensées bénéficient d'un statut de protection :

- l'Écureuil Roux
- Le Muscardin
- Le Hérisson d'Europe
- Le Murin de Bechstein

Il est également indiqué que le projet contient des impacts résiduels significatifs pour :

- les oiseaux liés aux milieux arborés et bocagers ;
- les chiroptères (13 espèces concernées) ;
- la Couleuvre d'Esculape et la Couleuvre verte-et-jaune ;
- le Hérisson d'Europe ;
- l'Écureuil roux ;
- la Decticelle frêle ;
- le Crapaud commun (Pièce n°B, p. 26)
- 

L'étude d'impact envisage une destruction probable des individus pendant la phase travaux du fait de la destruction des habitats de ces espèces.

La destruction d'espèces protégées est interdite, il ne peut y être contrevenu que par une dérogation qui ne doit intervenir que dans des circonstances bien précises.

Cette destruction n'est absolument pas justifiée, la condition d'absence de solution satisfaisante ne pouvant être remplie. Le projet ne justifie pas d'une utilité publique suffisante pour entraîner une telle destruction.

Sur les mesures de compensation :

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (dite loi RBNP) vient introduire au 2° de l'article L. 110-1 du Code de l'environnement, qui fixe le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement. Ce principe doit être respecté en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable. Cela implique d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en réduire la portée ; enfin, en dernier lieu, de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées.

Cette loi vient généraliser la séquenceur ERC (Eviter, Réduire, Compenser) à l'ensemble des projets soumis à étude d'impact.

L'article L. 163-1 du Code de l'environnement définit et précise le régime applicable aux mesures compensatoires. Ainsi, il dispose que :

*« I. – Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité sont les mesures prévues au 2° du II de l'article L. 110-1 et rendues obligatoires par un texte législatif ou réglementaire pour compenser, dans le respect de leur équivalence écologique, les atteintes prévues ou prévisibles à la biodiversité occasionnées par la réalisation d'un projet de travaux ou d'ouvrage ou par la réalisation d'activités ou l'exécution d'un plan, d'un schéma, d'un programme ou d'un autre document de planification.*

*Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité visent un objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité. Elles doivent se traduire par une obligation de résultats et être effectives pendant toute la durée des atteintes. Elles ne peuvent pas se substituer aux mesures d'évitement et de réduction. Si les atteintes liées au projet ne peuvent être ni évitées, ni réduites, ni compensées de façon satisfaisante, celui-ci n'est pas autorisé en l'état.*  
(Nous soulignons)

*III. – Toute personne soumise à une obligation de mettre en œuvre des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité y satisfait soit directement, soit en confiant, par contrat, la réalisation de ces mesures à un opérateur de compensation défini au III du présent article, soit par l'acquisition d'unités de compensation dans le cadre d'un site naturel de compensation défini à l'article L. 163-3. Lorsque la compensation porte sur un projet, un plan ou un programme soumis à évaluation environnementale, la nature des compensations proposées par le maître d'ouvrage est précisée dans l'étude d'impact présentée par le pétitionnaire avec sa demande d'autorisation.*

*Dans tous les cas, le maître d'ouvrage reste seul responsable à l'égard de l'autorité administrative qui a prescrit ces mesures de compensation.*

*Les modalités de compensation mentionnées au premier alinéa du présent II peuvent être mises en œuvre de manière alternative ou cumulative.*

*Les mesures de compensation sont mises en œuvre en priorité sur le site endommagé ou, en tout état de cause, à proximité de celui-ci afin de garantir ses fonctionnalités de manière pérenne. Une même mesure peut compenser différentes fonctionnalités.*

Au total, le projet prévoit l'acquisition de 57.000 m<sup>2</sup> de terrains cultivables, notamment pour la création de parking avec une consommation foncière de 16.000 m<sup>2</sup> de surface, hors domaine autoroutier et terres agricoles.

Or, la compensation n'est aujourd'hui pas expressément prévue dès lors que le maître d'ouvrage indique qu'une part non négligeable de mesures de compensation n'est pas assurée, faute d'accord avec les propriétaires des sites concernés. Il s'agit des parcelles AV.121 et 121 ainsi que de la parcelle H.164 (Pièce B, p. 245 à 247).

Dans ces circonstances, la compensation ne présente aucune garantie quant à sa réalisation dans des conditions satisfaisantes.

Il en résulte qu'à ce titre également, le projet ne peut être reconnu d'utilité publique.

Il n'est pas admissible, dès lors qu'il n'y a aucun engagement concret et précis à imposer au projet la réalisation des compensations qui devrait être complètement contraignant et non pas évasif. La loi est manifestement violée.

De surcroît, il résulte de ce qui vient d'être dit que le projet ne présente en réalité aucune justification d'impératif d'intérêt public majeur.

#### I.5– L'absence de justification du projet au regard de l'existence d'alternatives satisfaisantes

Le projet de demi-diffuseur en zone centre concentre, ainsi qu'il a été dit, tous les inconvénients du projet sur le seul territoire de la commune et maximise son impact tant en termes de nuisances.

Or sa conception ne correspond pas à la provenance réelle du trafic qui provient à 80 % du sud de Reventin-Vaugris.

La solution d'un diffuseur sud présentée par la commune au COPIL n'a pas fait l'objet d'une étude sérieuse et constitue une alternative permettant de lever les obstacles diriment du projet actuellement soumis à l'étude.

L'alternative Sud évite ainsi le mélange entre le trafic d'accès à l'autoroute et le trafic quotidien et local, ne bouleverse pas l'accès au village et ne contrarie pas la dynamisation du centre bourg.

L'alternative sud évite les zones habitées et les équipements sportifs, évite la mise en danger des riverains et des utilisateurs des installations sportives et de loisirs de la commune.

Elle évite d'impacter les habitants du lotissement La Plaine, les utilisateurs des installations sportives et permet de réduire le trafic sur la RN 7 tout en favorisant la desserte des zones d'activités de la commune.

Elle évite également de réaménager la chicane de la RD131 à l'Est du giratoire station-service et l'axe mode doux situé entre le giratoire Station-service et le stade de Reventin-Vaugris, la suppression de la partie Nord de la route des Côtes d'Arey (route du Lavoir) et permet d'éviter la création d'un carrefour sur la RN7 – RD 131 dans un secteur accidentogène.

Les allègements de trafics souhaités par le projet soumis à l'enquête publique seront ainsi identiques, en particulier sur Ampuis et Vienne- tout en supprimant la majorité des points négatifs du projet.

L'axe Est-Ouest (Les Côtes d'Arey – Chonas l'Ambellan) se trouverait ainsi renforcé grâce à la réalisation d'un pont bien dimensionné sur A7.

Qui plus est, il est d'ores et déjà annoncé que le coût du projet soumis à enquête publique sera majoré de 20 % à 25 % soit un coût compris entre 25,2 et 26,1 millions d'euros.

Le coût de la solution du demi-diffuseur sud est, quant à lui, limité à 21 millions d'euros.

Il en résulte qu'au regard de l'intérêt de l'alternative ainsi proposée, le projet soumis à enquête publique ne saurait être considéré comme étant d'utilité publique.

## **II. Sur l'insuffisance du dossier soumis à étude d'impact**

Le projet de demi-diffuseur est soumis à évaluation environnementale en vertu de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement et la rubrique 6 de son annexe.

L'évaluation environnementale doit permettre, selon l'article R. 122-5 du Code de l'environnement, de décrire et d'apprécier de manière appropriée, en fonction de chaque cas particulier, les incidences notables directes et indirectes d'un projet notamment sur les facteurs suivants :

1° La population et la santé humaine

2° La biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 et de la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009

3° Les terres, le sol, l'eau, l'air et le climat

4° Les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage

Le pétitionnaire doit dans ce but présenter une étude d'impact comprenant les différents éléments exigés par l'article R. 122-5 du Code de l'environnement lequel dispose que :

« I. Le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine.

III. – En application du 2° du II de l'article L. 122-3, l'étude d'impact comporte les éléments suivants, en fonction des caractéristiques spécifiques du projet et du type d'incidences sur l'environnement qu'il est susceptible de produire :

1° Un résumé non technique des informations prévues ci-dessous. Ce résumé peut faire l'objet d'un document indépendant ;

2° Une description du projet, y compris en particulier :

– une description de la localisation du projet ;

– une description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition nécessaires, et des exigences en matière d'utilisation des terres lors des phases de construction et de fonctionnement ;

– une description des principales caractéristiques de la phase opérationnelle du projet, relatives au procédé de fabrication, à la demande et l'utilisation d'énergie, la nature et les quantités des matériaux et des ressources naturelles utilisés ;

– une estimation des types et des quantités de résidus et d'émissions attendus, tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol, le bruit, la vibration, la lumière, la chaleur, la radiation, et des types et des quantités de déchets produits durant les phases de construction et de fonctionnement.

Pour les installations relevant du titre Ier du livre V du présent code et les installations nucléaires de base mentionnées à l'article L. 593-1, cette description pourra être complétée dans le dossier de demande d'autorisation en application des articles R. 181-13 et suivants et de l'article 8 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives ;

3° Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dénommée "scénario de référence", et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ;

4° Une description des facteurs mentionnés au III de l'article L. 122-1 susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet : la population, la santé humaine, la biodiversité, les terres, le sol, l'eau, l'air, le climat, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris les aspects architecturaux et archéologiques, et le paysage ;

5° Une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement résultant, entre autres :

a) De la construction et de l'existence du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition ;

b) De l'utilisation des ressources naturelles, en particulier les terres, le sol, l'eau et la biodiversité, en tenant compte, dans la mesure du possible, de la disponibilité durable de ces ressources ;

c) De l'émission de polluants, du bruit, de la vibration, de la lumière, la chaleur et la radiation, de la création de nuisances et de l'élimination et la valorisation des déchets ;

d) Des risques pour la santé humaine, pour le patrimoine culturel ou pour l'environnement ;

e) Du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et

des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées. Ces projets sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

– ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;

– ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage ;

f) Des incidences du projet sur le climat et de la vulnérabilité du projet au changement climatique ;

g) Des technologies et des substances utilisées.

La description des éventuelles incidences notables sur les facteurs mentionnés au III de l'article L. 122-1 porte sur les effets directs et, le cas échéant, sur les effets indirects secondaires, cumulatifs, transfrontaliers, à court, moyen et long termes, permanents et temporaires, positifs et négatifs du projet ;

6° Une description des incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné. Cette description comprend le cas échéant les mesures envisagées pour éviter ou réduire les incidences négatives notables de ces événements sur l'environnement et le détail de la préparation et de la réponse envisagée à ces situations d'urgence ;

7° Une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage, en fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques, et une indication des principales raisons du choix effectué, notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine ;

8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

– éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;

– compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ;

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ;

10° Une description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement ;

11° Les noms, qualités et qualifications du ou des experts qui ont préparé l'étude d'impact et les études ayant contribué à sa réalisation ;

12° Lorsque certains des éléments requis ci-dessus figurent dans l'étude de maîtrise des risques pour les installations nucléaires de base ou dans l'étude des dangers pour les installations classées pour la protection de l'environnement, il en est fait état dans l'étude d'impact.

III. – Pour les infrastructures de transport visées aux 5° à 9° du tableau annexé à l'article R. 122-2, l'étude d'impact comprend, en outre :

– une analyse des conséquences prévisibles du projet sur le développement éventuel de l’urbanisation ;  
– une analyse des enjeux écologiques et des risques potentiels liés aux aménagements fonciers, agricoles et forestiers portant notamment sur la consommation des espaces agricoles, naturels ou forestiers induits par le projet, en fonction de l’ampleur des travaux prévisibles et de la sensibilité des milieux concernés ;  
– une analyse des coûts collectifs des pollutions et nuisances et des avantages induits pour la collectivité. Cette analyse comprendra les principaux résultats commentés de l’analyse socio-économique lorsqu’elle est requise par l’article L. 1511-2 du code des transports ;  
– une évaluation des consommations énergétiques résultant de l’exploitation du projet, notamment du fait des déplacements qu’elle entraîne ou permet d’éviter ;  
– une description des hypothèses de trafic, des conditions de circulation et des méthodes de calcul utilisées pour les évaluer et en étudier les conséquences.  
Elle indique également les principes des mesures de protection contre les nuisances sonores qui seront mis en œuvre en application des dispositions des articles R. 571-44 à R. 571-52. »

La jurisprudence considère de son côté de manière constante que « *les inexactitudes, omissions ou insuffisances d’une étude d’impact ne sont susceptibles de vicier la procédure et donc d’entraîner l’illégalité de la décision prise au vu de cette étude que si elles ont pu avoir pour effet de nuire à l’information complète de la population ou si elles ont été de nature à exercer une influence sur la décision de l’autorité administrative.* » (France Marseille, 20 octobre 2005, Société Durance Granulats, n°03MA011914 ; CE 14 octobre 2011, Société Ocréal, n°323257).

En l’espèce, l’étude d’impact souffre de nombreuses insuffisances et omissions de nature à vicier la procédure d’information du public quant aux impacts réels du projet sur les différentes valeurs protégées par les textes.

Ces insuffisances et omissions portent sur les différentes exigences de l’étude d’impact et l’on étudiera successivement :

- II.1 L’absence d’étude air et santé de niveau I
- II.2 L’inexactitude des projections de trafic
- II.3 L’insuffisante description des solutions alternatives satisfaisantes
- II.4 L’insuffisante évaluation du coût du projet
- II.5 Les impacts sur le milieu naturels et insuffisance des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser)
- II.6 L’insuffisante prise en compte du bruit et des mesures de réduction

Avant d’étudier en détail l’ensemble de ces points, il convient de souligner que l’étude d’impact souffre d’une erreur de conception originelle dès lors elle n’envisage l’impact du projet uniquement à l’échelle du territoire de Vienne Condrieu Agglomération alors même que ce projet impacte, en réalité, la commune de Reventin Vaugris à titre principal et la commune de Chonas à titre secondaire.

Or, la situation spécifique de ces deux territoires n’est pas étudiée ni même l’impact du projet alors que l’ensemble des effets négatifs de l’opération s’y concentrent.

En outre, l'étude d'impact est rédigée sur la base d'une posture du maître d'ouvrage qui refuse de prendre en considération l'impact de l'A7 sur le projet soumis à l'enquête, de sorte que de nombreux aspects sont aujourd'hui occultés, s'agissant par exemple de la dimension air et santé ou encore des cumuls de trafic.

Il suit de là que l'enquête qui est présentée au public est nécessairement tronquée.

## II.1 – L'absence d'étude air et santé de niveau I

Il convient à ce stade de rappeler l'avis donné par l'autorité environnementale le 7 avril 2021 aux termes duquel :

*« Une étude air et santé a été réalisée afin d'estimer les incidences du projet liées aux émissions de particules fines, de monoxyde de carbone, de dioxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de composés organiques volatils non méthaniques, de benzène, de métaux lourds (plomb, arsenic, cadmium, nickel), d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (benzo(a)pyrène) et d'ozone.*

*Cette étude est de type II, au regard des niveaux de trafic de la RN7 et de la densité de population à ses abords. Le dossier justifie ce choix en évoquant la note technique interministérielle du 22 février 2019 sans expliquer les raisons qui l'ont conduit à ne pas prendre en compte le trafic de l'A7, alors que le projet est une modification d'infrastructure existante. Le trafic total supporté par l'infrastructure doit donc être pris en compte. En tenant compte des niveaux de trafic sur l'autoroute, la même note technique impose la production d'une étude de niveau I.*

*L'Ae recommande de produire une étude air et santé de type I compte-tenu du niveau des trafics de l'A7 »*

Pourtant, il est constant que le maître d'ouvrage s'est refusé à produire une telle étude arguant :

*« L'autoroute A7 qui ne subit pas de modification (uniquement la modification des bretelles) ne participe donc pas à la définition du niveau de l'étude air. Cependant elle fait partie du périmètre de l'aire d'étude conformément au chapitre 4.2.2.3 de la note technique précitée. En ce sens elle apparaît dans les cartes de concentration présentées dans l'étude intégrée au dossier. Étant donné les trafics attendus sur la RN7 et la densité de population projetée, l'étude retenue est un niveau II. Le niveau d'étude est correctement proportionné par rapport au enjeux sur la qualité de l'air (cf. chapitre II de l'étude). » (Pièce B, p. 524).*

Il suit de là que le maître d'ouvrage persiste à ne pas prendre en compte l'existence de l'A7 dont le projet soumis à enquête publique, contrairement à ce qu'il prétend, constitue une modification.

Or, le maître d'ouvrage en refusant de prendre en compte le trafic de l'A7, dont il est constant qu'une partie au moins va être redirigée sur la commune de Reventin-Vaugris,

Cette circonstance constitue un grave vice dès lors que les effets sur la santé publique et la pollution de l'air du projet mis à l'enquête n'ont pas été correctement étudiés, faussant ainsi l'information du public et bien entendu l'appréciation de l'administration.

A nouveau, l'impact du projet n'est pas mesuré sur la zone où il aura indéniablement le plus d'effets, c'est-à-dire sur le territoire de la commune de Reventin-Vaugris.

## II.2 – L'inexactitude des projections de trafic

On déplorera que les données d'études de projection de trafic sont aujourd'hui vieilles de 7 ans et qu'aucune actualisation n'a été effectuée entre 2015 et 2022.

Pour estimer les trafics futurs, ASF a mandaté le bureau d'études Egis afin de réaliser une modélisation au sein d'une aire d'étude délimitée au Nord par l'échangeur de Communay (A46 Sud), au Sud par l'échangeur de Chanas, à l'Est par la RD538 et à l'Ouest par la RD488 (Pièce B, n°293).

Il ressort de l'étude d'impact que celle-ci n'a tout d'abord pas envisagé les effets cumulés du développement du trafic sur l'A7 avec le développement du trafic du réseau secondaire.

En réalité, l'augmentation significative du trafic automobile qui se concentre sur le territoire de Reventin-Vaugris n'a tout simplement pas été sérieusement étudiée, ni davantage l'augmentation de l'accidentologie (pour une implantation en plein centre-bourg) et encore moins l'inadaptation des structures routières existantes, ce alors même que c'est le territoire communal qui est impacté au premier chef.

Il est ainsi constant qu'un nombre important d'infrastructures devront être mises à niveau dont le coût n'est pas intégré dans le projet soumis à enquête (v. point II. 4).

Plus précisément, s'agissant du pont de la RD 131 assurant le franchissement de l'A7. Cet ouvrage permet de connecter l'ouest de la commune au Centre-bourg (Pièce B, p.147). Le maître d'ouvrage n'apporte aucune garantie quant à la solidité et la capacité de cet ouvrage à supporter une circulation plus dense avec ce nouveau trafic qui arrivera pour accéder à l'A7.

La synthèse du rapport NOESIS commandé en 2018 par les élus de Reventin-Vaugris souligne : *« Les principales pertes de capacité en lien avec la variante centre proviennent des caractéristiques géométriques du giratoire de la RN7. Ce giratoire n'est pas adapté à des circulations importantes, il est contraint (largeur de l'anneau limitée pour un usage PL), les mouvements de tout droit sur la RN sont tangentiels et les largeurs d'ilôt séparateur sont insuffisantes pour garantir des insertions optimisées (conditions de visibilité/ lisibilité du trafic sortant limitées). Les reports de trafic en lien avec l'usage autoroutier entraînent de plus d'importants mouvements tournants (notamment en HPS depuis l'autoroute et vers Roussillon) qui bloquent l'ensemble de l'insertion des voies et gênent l'insertion des véhicules provenant de la RN7 Sud. De plus une modification de la géométrie du carrefour semble difficile sans expropriation (à intégrer dans la comparaison multicritère via le coût) et dans des conditions d'éloignement des branches suffisantes pour garantir des ilôts séparateurs optimisés. Le profil*

*en travers du pont sur l'autoroute n'est pas suffisant pour garantir des conditions de sécurité satisfaisantes lors du croisement de deux Poids Lourds. »*

Il suit de là que, sur ce point également, l'étude d'impact comporte de graves lacunes.

### II.3 – L'insuffisante description des solutions alternatives satisfaisantes

Dans l'étude d'impact, le maître d'ouvrage réutilise dans une large mesure l'analyse multicritères ayant servi à l'élaboration de la concertation en 2016.

Pourtant, ce document est largement faussé.

S'agissant de l'analyse du projet soumis à l'enquête publique, le maître d'ouvrage utilise une pastille orange s'agissant de l'impact du projet sur le cadre de vie alors que celle-ci devrait être noire dès lors que le projet présenté à l'enquête publique est dévastateur du cadre de vie de la commune.

Il existe également des incohérences manifestes entre les variantes sud et centre compacte. Dans ces deux documents, il est indiqué « Le projet est implanté dans un secteur destiné à accueillir de nouvelles activités économiques », or il est constant que la variante sud est notée par une pastille orange et la variante centre compacte par une pastille verte sans aucune justification.

Une même remarque peut être effectuée s'agissant de l'emprise agricole (pièce A, pp. 30 et 33) : le commentaire est identique mais comporte deux pastilles de couleur différente désavantageant à nouveau la variante sud sans justification.

Du point de vue de l'emprise agricole, l'étude d'impact est en outre emprunte de contradictions.

Ainsi on peut lire tout à la fois que « *Les zones d'activités sont localisées en bordure du Rhône et le long des axes de circulation majeurs : A7, RN7 et RD386. La zone d'activité du Saluant, site économique structurant, est implantée le long de l'A7 sur Reventin-Vaugris. Elle n'offre plus de surface disponible et son extension n'est plus envisagée* » (Pièce B, p. 152).

Toutefois, voulant décrire l'évolution probable de l'environnement en absence de mise en œuvre du projet on peut lire « *un développement de l'urbanisation notamment des centres bourgs et de la zone d'activités du Saluant de Reventin-Vaugris* » (Pièce B, p. 193).

On comprend mal comment une zone n'offrant plus de surface disponible et dont l'extension n'est plus envisagée pourrait, en l'absence de projet, faire l'objet d'un développement de l'urbanisation.

Or, au sein du SCOT des rives du Rhône, la zone du Saluant qui comporte aujourd'hui des sociétés de transports, usine de fabrication alimentaire et produits pharmaceutiques a pourtant une capacité d'évolution de 29 hectares (v. tableau p. 82 du DOO du SCOT).

Il y a là une contradiction majeure ou une tentative grossière de manipulation du public en voulant discréditer à tout prix la solution sud.

En outre, ainsi qu'il a été dit au préalable, cette comparaison multicritère a fait l'objet d'une très grave manipulation par le maître d'ouvrage dès lors qu'il a additionné les voix des variantes centre et centre-compacte pour considérer que cette dernière recueillait la majorité

En effet, il ressort du bilan de la concertation qu'il a été fait masse à la fois des personnes s'exprimant pour la variante centre (91 personnes) et celle s'exprimant pour la sous variante centre compacte (114 personnes). Pourtant, 163 personnes se sont expressément prononcées pour la variante sud.

Pourtant, seule la variante sud recueillait le plus d'adhésion de la part du public.

Il suit de là que la présentation des faits effectuée par le dossier d'étude d'impact n'est pas sincère et fautive, à nouveau, l'information du public.

De surcroît, le maître d'ouvrage justifie de la même manière des appréciations fort différentes entre les variantes. Cela faisant, la commune de Reventin-Vaugris est parfaitement fondée à soutenir que le rejet de la variante sud n'est pas absolument justifié au regard de ces différents éléments.

A nouveau, l'étude d'impact apparaît éminemment insuffisante à cet égard.

#### II.4 – L'insuffisante évaluation du coût du projet

Le coût du projet est abordé de manière extrêmement sommaire depuis l'évaluation effectuée en 2016 dans le cadre de la concertation (pièce A, p. 53).

En premier lieu, si en comité de pilotage le maître d'ouvrage a évoqué un dépassement de 20 à 25 % du budget initial, il n'en fait toutefois pas état publiquement de sorte que l'information du public est évidemment viciée à cet égard.

En second lieu, depuis la première évaluation menée en 2016 beaucoup d'ouvrages et de modifications d'infrastructures ont été intégrées dans le projet sans qu'il ne soit permis de savoir si le coût de ces ouvrages et des modifications ont bien fait l'objet d'une intégration.

Il s'agit :

- De la route de l'aérodrome sur le territoire de Reventin-Vaugris ;
- Du rond-point de la RN 7 ;
- De la modification de la RD 131 ;
- De la mise en sens unique de la rue du Lavoir ;
- Du réaménagement du parking Poids-lourds.

Tel n'est pas le cas aujourd'hui dans l'enquête soumise au public.

Cette situation a été également soulignée par la direction interdépartementale des routes dans son courrier du 19 août 2020 qui indiquait : « *la nécessité de réaliser des aménagements de la RN 7 (mais également de la RD 131) à l'approche et au droit du giratoire (surlargeurs par exemple) a été sommairement étudiée (cf. annexe). S'ils s'avèrent nécessaires, ces travaux devront être pris en charge par ASF dans le cadre de cette opération* ».

S'il ressort de l'étude d'impact que ces aménagements sont bel et bien nécessaires, force est de constater qu'aucune prise en charge financière n'est indiquée dans le calcul du coût du projet.

Il suit de là que le coût du projet tel qu'il est présenté au public est nécessairement tronqué.

## II.5 – Les impacts sur le milieu naturels et insuffisance des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

Ainsi qu'il a été rappelé *supra*, la loi RBNP prévoit l'application de la séquence ERC aux projets soumis à évaluation environnementale. Celle-ci obéit à des conditions bien spécifiques.

Un jugement du TA de Clermont-Ferrand a été rendu le 30 octobre 2012 (n°1200404). Le juge a considéré que le renvoi à des études ultérieures portant sur un élément substantiel du projet a privé le public d'information et de la possibilité de présenter ses observations. Il prononce l'annulation de l'arrêté rendu à la suite d'une procédure irrégulière.

Dans un autre jugement du 11 février 2014 Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne du 11 février 2014, n° 1101772, *Association France nature environnement c/ Préfet des Ardennes*, le juge considère que le fait de prévoir le principe d'une compensation des fonctionnalités écologiques des zones touchées, mais sans proposer de mesures concrètes, en renvoyant leur détermination à une étude ultérieure est de nature à empêcher le public de présenter ses observations sur un élément substantiel du projet et à rendre l'enquête publique invalide.

En l'espèce, il est largement indiqué dans l'étude d'impact que les mesures compensatoires ne présentent pas de caractère certain dès lors que le maître d'ouvrage ne dispose pas l'accord des propriétaires concernés pour mener à bien les mesures de compensation prévues.

La concrétisation des mesures compensatoires apparaît ici très aléatoire, voire inexistante.

Cela signifie en effet que toutes les mesures de compensations en termes d'hectares de zones à compenser ont été soumises à enquête publique sans que la faisabilité sur le site désigné n'ait été étudiée au préalable. Cette pratique constitue un traitement totalement insuffisant au vu des perspectives de destruction de milieux naturels du projet.

Il faut ajouter à cela l'absence totale de précision sur le processus de compensation et son déroulement. L'étude d'impact se borne à répondre à des exigences précises et détaillées par

la réglementation en n'exposant que la taille des surfaces à compenser en fonction des ratios applicables.

Ici encore l'insuffisance de l'étude d'impact est démontrée.

En se contentant de renvoyer à des décisions futures le soin de préciser ces différents éléments, l'étude d'impact, avec un manque aussi considérable de détails sur les mesures de compensation additionnée à une incertitude quant à leur réalisation, n'aura pas permis au public de prononcer des observations sur un élément substantiel du projet.

A nouveau, il apparaît que l'étude d'impact est nécessairement faussée.

## II.6. – L'insuffisante prise en compte du bruit et des mesures de réduction à la source

Aux termes de l'article L.571-9 du code de l'environnement :

*« I.- La conception, l'étude et la réalisation des aménagements et des infrastructures de transports terrestres prennent en compte les nuisances sonores que la réalisation ou l'utilisation de ces aménagements et infrastructures provoquent à leurs abords.*

*II.- Des décrets en Conseil d'Etat précisent les prescriptions applicables :*

*1° Aux infrastructures nouvelles ;*

*2° Aux modifications ou transformations significatives d'infrastructures existantes ;*

*3° Aux transports guidés et, en particulier, aux infrastructures destinées à accueillir les trains à grande vitesse ;*

*4° Aux chantiers.*

*III.- Le dossier de demande d'autorisation des travaux relatifs à ces aménagements et infrastructures, soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du présent code, comporte les mesures envisagées pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables des nuisances sonores »*

L'article L.571-10 du même code prévoit :

*« Dans chaque département, le préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire.*

*Les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent sont reportés dans les plans d'occupation des sols des communes concernées.*

*Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application du présent article, et notamment les conditions de l'information des constructeurs et du classement des infrastructures en fonction du bruit ».*

Aux termes de l'article R.571-44 du code de l'environnement :

*« La conception, l'étude et la réalisation d'une infrastructure de transports terrestres nouvelle ainsi que la modification ou la transformation significative d'une infrastructure de transports terrestres existante sont accompagnées de mesures destinées à éviter que le fonctionnement de l'infrastructure ne crée des nuisances sonores excessives.*

*Le maître d'ouvrage de travaux de construction, de modification ou de transformation significative d'une infrastructure est tenu, sous réserve des situations prévues à l'article R. 571-51, de prendre les dispositions nécessaires pour que les nuisances sonores affectant les populations voisines de cette infrastructure soient limitées, dans les conditions fixées par la présente sous-section, à des niveaux compatibles avec le mode d'occupation ou d'utilisation normal des bâtiments riverains ou des espaces traversés »*

L'article R.571-45 du même code dispose :

*« Est considérée comme significative, au sens de l'article R. 571-44, la modification ou la transformation d'une infrastructure existante, résultant d'une intervention ou de travaux successifs autres que ceux mentionnés à l'article R. 571-46, et telle que la contribution sonore qui en résulterait à terme, pour au moins une des périodes représentatives de la gêne des riverains mentionnées à l'article R. 571-47, serait supérieure de plus de 2 dB (A) à la contribution sonore à terme de l'infrastructure avant cette modification ou cette transformation »*

Aux termes des dispositions de l'arrêté du 5 mai 1995 relatif au bruit des infrastructures :

*« Article 2 :*

*Les niveaux maximaux admissibles pour la contribution sonore d'une infrastructure nouvelle, mentionnés à l'article 4 du décret relatif à la limitation du bruit des aménagements et infrastructures de transports terrestres, sont fixés aux valeurs suivantes : (...)*

*USAGE ET NATURE DES LOCAUX : Logements en zone d'ambiance sonore préexistante modérée*

*Laeq (6 h – 22 h) (1) : 60 dB (A)*

*Laeq (22 h – 6 h) (1) : 55 dB (A)*

*USAGE ET NATURE DES LOCAUX : Autres logements*

*Laeq (6 h – 22 h) (1) : 65 dB (A)*

*Laeq (22 h – 6 h) (1) : 60 dB (A)*

*USAGE ET NATURE DES LOCAUX : Locaux à usage de bureaux en zone d'ambiance sonore préexistante modérée*

*Laeq (6 h – 22 h) (1) : 65 dB (A)*

*Une zone est d'ambiance sonore modérée si le niveau de bruit ambiant existant avant la construction de la voie nouvelle, à deux mètres en avant des façades des bâtiments est tel que Laeq (6 h-22 h) est inférieur à 65 dB(A) et Laeq (22 h-6 h) est inférieur à 60 dB(A).*

*Dans le cas où une zone respecte le critère d'ambiance sonore modérée seulement pour la période nocturne, c'est le niveau sonore maximal de 55 dB(A) qui s'applique pour cette période »*

*« Article 3 :*

*Lors d'une modification ou transformation significative d'une infrastructure existante au sens des articles 2 et 3 du décret susvisé relatif à la limitation du bruit des aménagements et infrastructures de transports terrestres, le niveau sonore résultant devra respecter les prescriptions suivantes :*

*- si la contribution sonore de l'infrastructure avant travaux est inférieure aux valeurs prévues à l'article 2 du présent arrêté, elle ne pourra excéder ces valeurs après travaux ;*

*- dans le cas contraire, la contribution sonore, après travaux, ne doit pas dépasser la valeur existant avant travaux, sans pouvoir excéder 65 dB(A) en période diurne et 60 dB(A) en période nocturne »*

L'autorité environnementale au sein d'une note sur la prise en compte du bruit dans les projets d'infrastructures de transport routier et ferroviaire du 8 juillet 2015<sup>1</sup> a synthétisé l'état du droit de la manière suivante :

*« En tout état de cause, il convient de rappeler les règles applicables. Pour ce qui concerne le bruit des infrastructures routières, de jour :*

- quand l'infrastructure existante produit une contribution « avant travaux » supérieure à 65 dB(A), la limite applicable à l'infrastructure après travaux est réduite à 65 dB(A), que l'ambiance initiale soit modérée ou non. De fait, il s'agit d'une infrastructure qui n'aurait pu être autorisée si elle avait été construite ex nihilo après l'entrée en vigueur de la réglementation, sauf à démontrer l'impossibilité de traiter le bruit à la source et à procéder à des isolations de façade ;*
- quand l'infrastructure existante produit une contribution « avant travaux » inférieure à 65 dB(A), deux cas peuvent se produire :*

---

<sup>1</sup> [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/150708\\_-\\_Note\\_sur\\_le\\_bruit\\_des\\_infrastructures\\_-\\_delibere\\_cle234991.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/150708_-_Note_sur_le_bruit_des_infrastructures_-_delibere_cle234991.pdf)

- ou bien l'ambiance « avant travaux » est modérée (c'est-à-dire que le bruit total « avant travaux » est lui aussi inférieur à 65 dB(A)) : alors la limite fixée à la contribution de l'infrastructure est égale à la valeur antérieure, ou à 60 dB(A) si cette valeur antérieure est inférieure ;
- ou bien l'ambiance « avant travaux » n'est pas modérée, par exemple du fait d'une autre infrastructure présente à proximité, ou encore parce que la condition applicable de nuit n'est pas remplie : la limite fixée à la contribution de l'infrastructure après travaux est de 65 dB(A) » (p.13)

Le tableau en page 14 de ladite note établit la synthèse suivante :

|      | <b>Ambiance « avant travaux »</b>                   | <b>Contribution « avant travaux » (dB)</b> | <b>Contribution finale (dB)</b> |
|------|---|--|---------------------------------|
| Jour | Modérée (< 65 dB)                                   | Ci < 60                                    | Cf < 60                         |
|      |   | 60 < Ci < 65                               | Cf < Ci                         |
|      | Non modérée, ou modérée de nuit uniquement (>65 dB) | Quel que soit Ci                           | Cf < 65                         |
| Nuit | Modérée, ou modérée de nuit uniquement (< 60 dB)    | Ci < 55                                    | Cf < 55                         |
|      |   | 55 < Ci                                    | Cf < Ci                         |
|      | Non modérée (>60 dB)                                | Quel que soit Ci                           | Cf < 60                         |

*Tableau 1 : Récapitulatif des différents cas possibles (en journée, pour des habitations), pour les routes et LCV. Pour les infrastructures ferroviaires, hors LCV, les seuils auxquels sont comparées les contributions initiale (Ci) et finale (Cf) doivent être augmentés de 3 dB. Le qualificatif « avant travaux », qui s'applique à l'ambiance ainsi qu'à la contribution de référence, soulève la difficulté d'interprétation exposée au § 1.2.3.*

Aux termes de l'article R. 571-48 du code de l'environnement :

« Le respect des niveaux sonores maximaux autorisés est obtenu par un traitement direct de l'infrastructure ou de ses abords immédiats. Toutefois, si cette action à la source ne permet pas d'atteindre les objectifs de la réglementation dans des conditions satisfaisantes d'insertion dans l'environnement ou à des coûts de travaux raisonnables, tout ou partie des obligations est assuré par un traitement sur le bâti qui tient compte de l'usage effectif des pièces exposées au bruit »

Il convient au préalable de souligner qu'il découle de ces dispositions une obligation de moyens incombant au maître d'ouvrage (l'analyse de l'ambiance sonore initiale) mais également une obligation résultats (contrôle des mesures de l'environnement sonore a posteriori). On observera qu'à aucun moment, l'étude d'impact n'indique le type de mesure retenu par le constructeur pour atteindre son obligation de résultat.

Il suit de là que les obligations susmentionnées notamment à l'article R.571-44 du code de l'environnement ont été méconnues.

En premier lieu, il faut porter une attention particulière au classement d'ambiance sonore opéré par le maître d'ouvrage justifié de la manière suivante :

« L'appréciation du critère d'ambiance sonore (modérée ou non modéré) a été définie pour des zones homogènes du point de vue de l'occupation des sols. L'urbanisation dense de la RN7 ne

*présente pas la même occupation du sol que l'urbanisation de la RD131. Ces zones n'ont donc pas été considérées comme homogènes » (Pièce B, n°521)*

Pourtant, il résulte de ce qui vient d'être dit qu'une telle appréciation est éminemment contraire aux règles précitées dès lors qu'il ne saurait être fait référence aux « zones homogènes du point de vue de l'occupation des sols » mais bel et bien à la proximité ou pas d'une infrastructure existante.

Il est constant que tel n'a pas été le choix du maître d'ouvrage, faussant ainsi très clairement toute l'appréciation de la question de la pollution sonore au sein de l'étude d'impact.

En second lieu, alors qu'il appartient au maître d'ouvrage de réduire les émissions à la source il ressort de l'étude d'impact qu'aucune réduction à la source n'est véritablement prévue.

On rappellera que l'Autorité environnementale a eu récemment l'occasion de rappeler les faiblesses systématiques des projets s'agissant de l'étude acoustique :

*« L'Ae a noté également le besoin d'explicitier le choix de mettre en place des protections de façade au lieu de traiter les nuisances sonores à la source, le code de l'environnement prévoyant en effet explicitement que les mesures à la source doivent être privilégiées (article R. 571-48). Cette exigence du code de l'environnement s'explique par le fait que les isolations de façade impliquent de conserver les fenêtres fermées pour bénéficier de l'isolation phonique, ce qui peut significativement dégrader le confort de l'habitation en périodes chaudes, ou l'usage des espaces extérieurs (cours, jardins...). » (Production n°33, p.25)*

En réalisant des isolations de façade au lieu de traiter le problème à la source, le maître d'ouvrage a méconnu les dispositions de l'article L. 571-48 du Code de l'environnement.

Il n'a absolument pas justifié ce choix alors qu'un traitement à la source de type enrobé antibruit ou des mesures de réduction de vitesse n'ont strictement pas été ni étudiées ni même évoquées.

Il en résulte que le projet litigieux méconnaît les dispositions du code de l'environnement relatives à la réduction de la pollution sonore.

Si aucune disposition légale n'impose que le maître d'ouvrage utilise un revêtement antibruit, celui-ci doit toutefois faire la démonstration :

- Qu'il a utilisé tous les dispositifs de protections à la source possible (la réduction à la source étant le moyen le plus efficace de lutte contre le bruit) ;
- Que les dispositifs économiquement raisonnables pouvant être utilisés ont effectivement été employés.

Bien qu'efficace pour atténuer le bruit dans l'environnement d'une manière globale et significative sur l'ensemble de l'infrastructure, les requérants rappellent, en cohérence avec le texte et l'esprit de la loi, que les revêtements antibruit en tant que dispositif de traitement des nuisances sonores à la source doivent impérativement être couplés à d'autres modes de

protection ciblés (murs et merlons antibruit par exemple) permettant d'atteindre les seuils réglementaires.

Si le maître d'ouvrage choisit un autre moyen de réduction de la nuisance sonore, c'est à lui d'apporter la preuve de l'efficacité de ce dernier pour atteindre les objectifs globaux de réduction, mais également de faire la démonstration du caractère non raisonnable de l'emploi de ce dispositif.

Selon ce principe, le maître d'ouvrage doit démontrer qu'il a mis en œuvre tous les moyens à disposition pour :

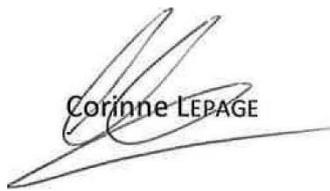
1. Éviter de générer une pollution sonore supplémentaire ;
2. Réduire la pollution résiduelle inévitable en amont ;
3. Compenser le préjudice causé par la pollution sonore impossible à réduire.

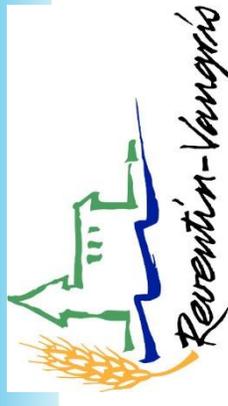
Tel n'est pas le cas en l'espèce, de sorte que le maître d'ouvrage est dans l'incapacité de démontrer qu'il a bien respecté cette séquence ainsi qu'il a été également rappelé au point I.2.

Il suit de là, à nouveau, que l'étude d'impact doit être considérée comme étant particulièrement viciée à cet égard.

Il résulte de l'ensemble des présentes observations que, d'une part, l'utilité publique du projet fait actuellement défaut et que, d'autre part, l'étude d'impact présente de graves insuffisances de sorte que l'information du public ne peut être considérée comme ayant été satisfaite.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, en l'assurance de ma considération distinguée.

  
Corinne LEPAGE



# Etude de la création d'un demi échangeur orienté vers le Nord sur l'A7 Commune de Reventin-Vaugris

## PROJET SUD 2020

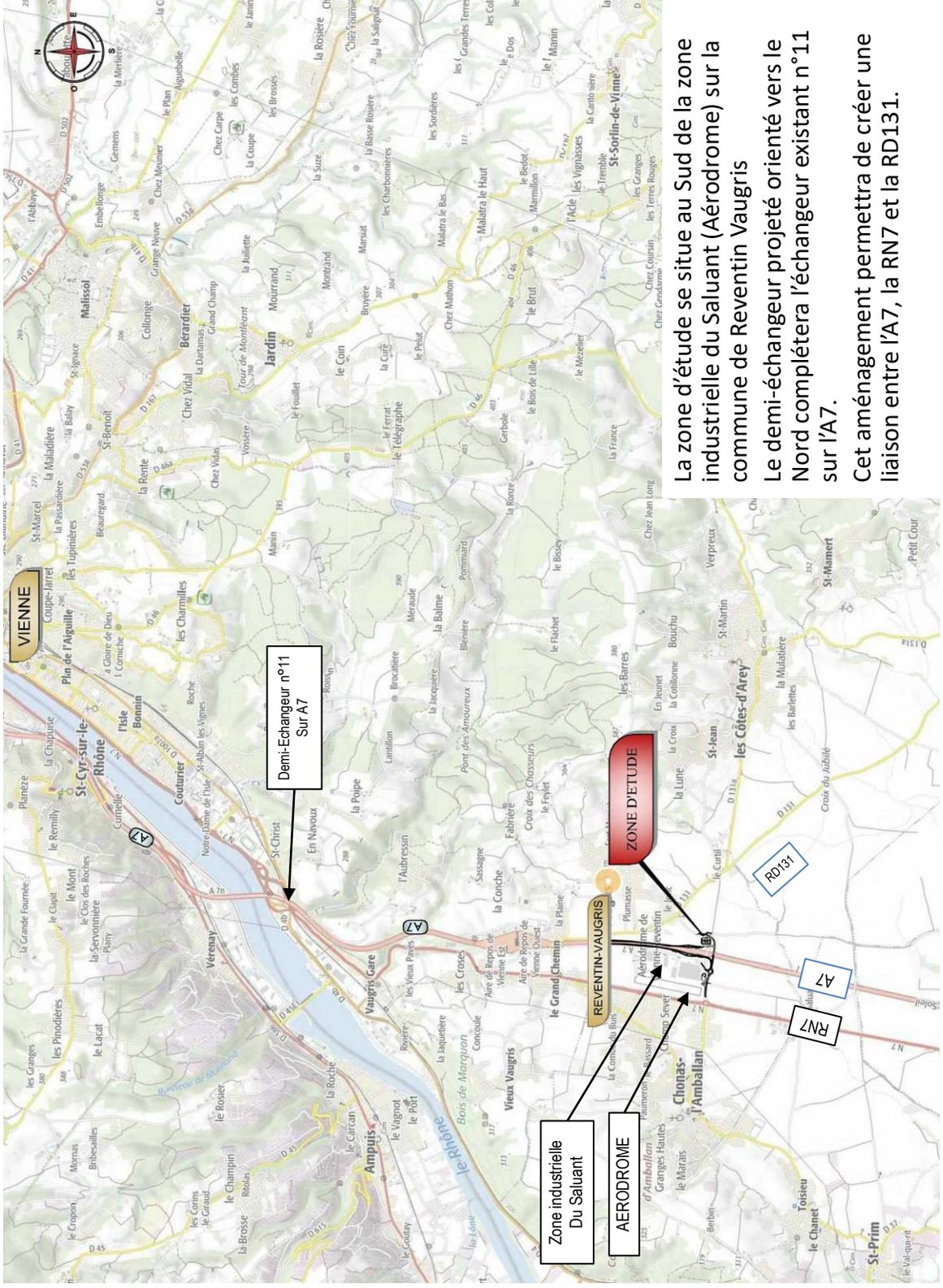
## CONTEXTE ET OBJECTIFS

A la demande de la Communauté d'Agglomération de Vienne Condrieu, ASF a réalisé lors de la concertation en 2016 un dossier pour l'aménagement d'un demi-échangeur sur l'A7 au Sud de Vienne, orienté vers le Nord. Ce demi-échangeur permet de compléter le demi-échangeur n°11 orienté vers le Sud.

La Commune de Reventin Vaugris a souhaité revoir cette solution afin de rechercher des optimisations envisageables.

Le Bureau d'étude MEDIAE présente ci-après la nouvelle solution étudiée dénommée PROJET SUD 2020.

# PLAN DE SITUATION



La zone d'étude se situe au Sud de la zone industrielle du Saluant (Aérodrome) sur la commune de Reventin Vaugris

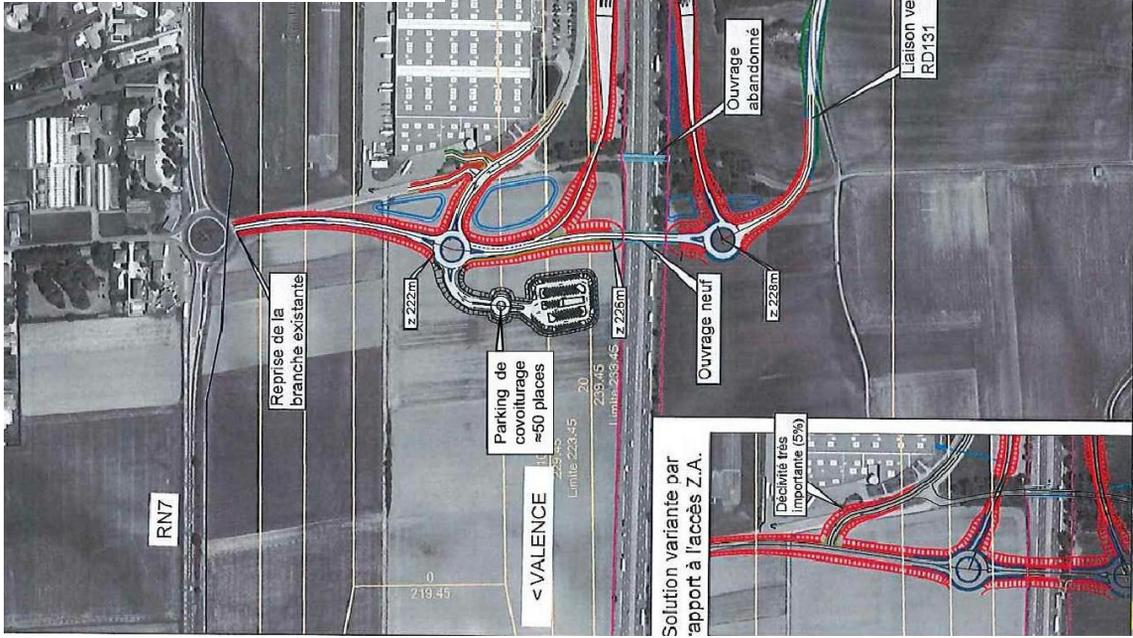
Le demi-échangeur projeté orienté vers le Nord complètera l'échangeur existant n°11 sur l'A7.

Cet aménagement permettra de créer une liaison entre l'A7, la RN7 et la RD131.

# SOLUTION SUD DE LA CONCERTATION 2016

Le demi échangeur Sud proposé dans le cadre de la concertation en 2016 se caractérise par les aménagements suivants :

- Une voie d'entrée sur l'A7 en adjonction
- Une voie de sortie de l'A7 en entrecroisement
- Les gares de péage sur l'entrée et la sortie de l'A7
- Deux giratoires de rayon 22m extérieur permettant de relier l'entrée et la sortie de l'A7
- Le rétablissement depuis les giratoires du chemin de l'aérodrome côté Ouest et du chemin de la Tour côté Est
- Le rétablissement de l'accès à la ZI du Saluant et de l'entreprise Richardson par la création d'un carrefour tourne à gauche (TAG) sur le chemin de l'aérodrome
- La création d'un parking de covoiturage d'environ 50 places
- La réalisation d'un Ouvrage d'Art permettant le franchissement de l'A7 qui se raccorde aux deux giratoires
- La création d'une voie de liaison permettant de rétablir le chemin de la Tour et la création d'un giratoire à l'intersection avec la RD131
- La réalisation de six bassins de rétention

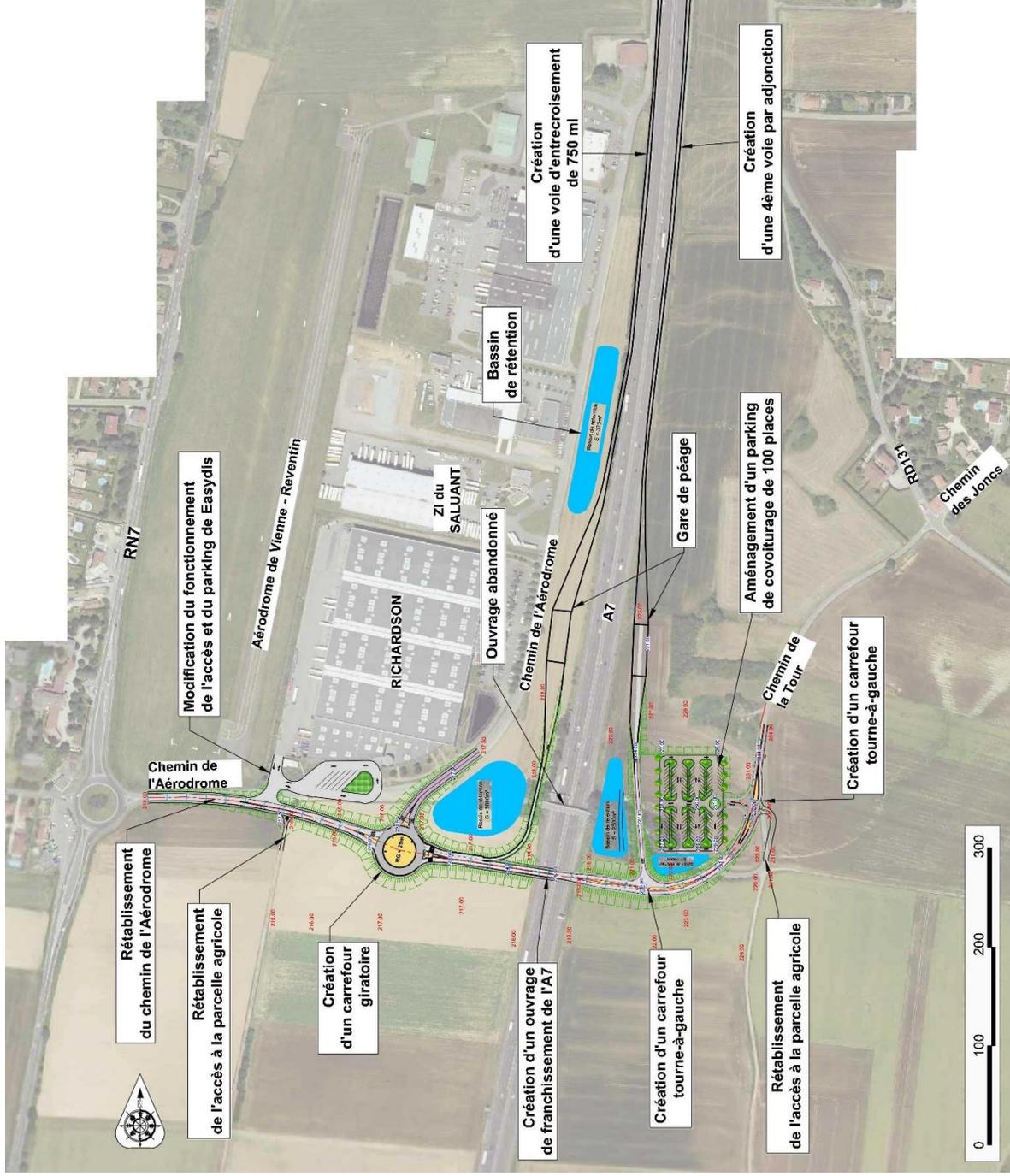


Solution variante par apport à l'accès Z.A.

# SOLUTION PROJET SUD 2020 PROPOSEE PAR LA COMMUNE DE REVENTIN VAUGRIS

Le projet se distingue de la solution précédente par les aménagements suivants :

- La création d'un seul giratoire de rayon 25m extérieur permettant de relier la sortie de l'A7
- La sécurisation de l'accès à l'entreprise Richardson depuis le chemin de l'aérodrome. Un terre plein central est aménagé sur le chemin de l'Aérodrome entre les deux giratoires. Seuls les mouvements de tourne-à-droite sont autorisés. Les mouvements de tourne-à-gauche se font par les giratoires. Cet aménagement permet d'éviter les conflits entre mouvements (cisaillements insécurisés).
- La création d'un carrefour TAG permettant de relier l'entrée sur l'A7
- L'aménagement d'un second carrefour TAG assurant la desserte du futur parking de covoiturage qui prévoit la création de 100 places de stationnement (capacité du parking conforme à la demande de la commune de Reventin Vaugris)
- Le rétablissement des deux accès aux parcelles agricoles (côté Ouest et côté Est de l'autoroute)
- La conservation du carrefour RD131 / chemin de la Tour
- La création de quatre bassins de rétention permettant de compenser les surfaces imperméabilisées supplémentaires générées par le projet.



# SUPERPOSITION DES DEUX SOLUTIONS

La solution Sud Concertation 2016 et la solution PROJET SUD 2020 se distinguent par les aménagements suivants :

La géométrie de la solution Sud Concertation 2016 propose la création de trois giratoires alors que la solution PROJET SUD 2020 optimise les carrefours avec la création d'un seul giratoire et de deux carrefours TAG.

La solution PROJET SUD 2020 optimise les espaces entre l'A7 et les chemins de l'aérodrome et de la Tour, tandis que la solution Sud Concertation 2016 s'étale plus sur les parcelles coté Sud consommant davantage de parcelles agricoles.

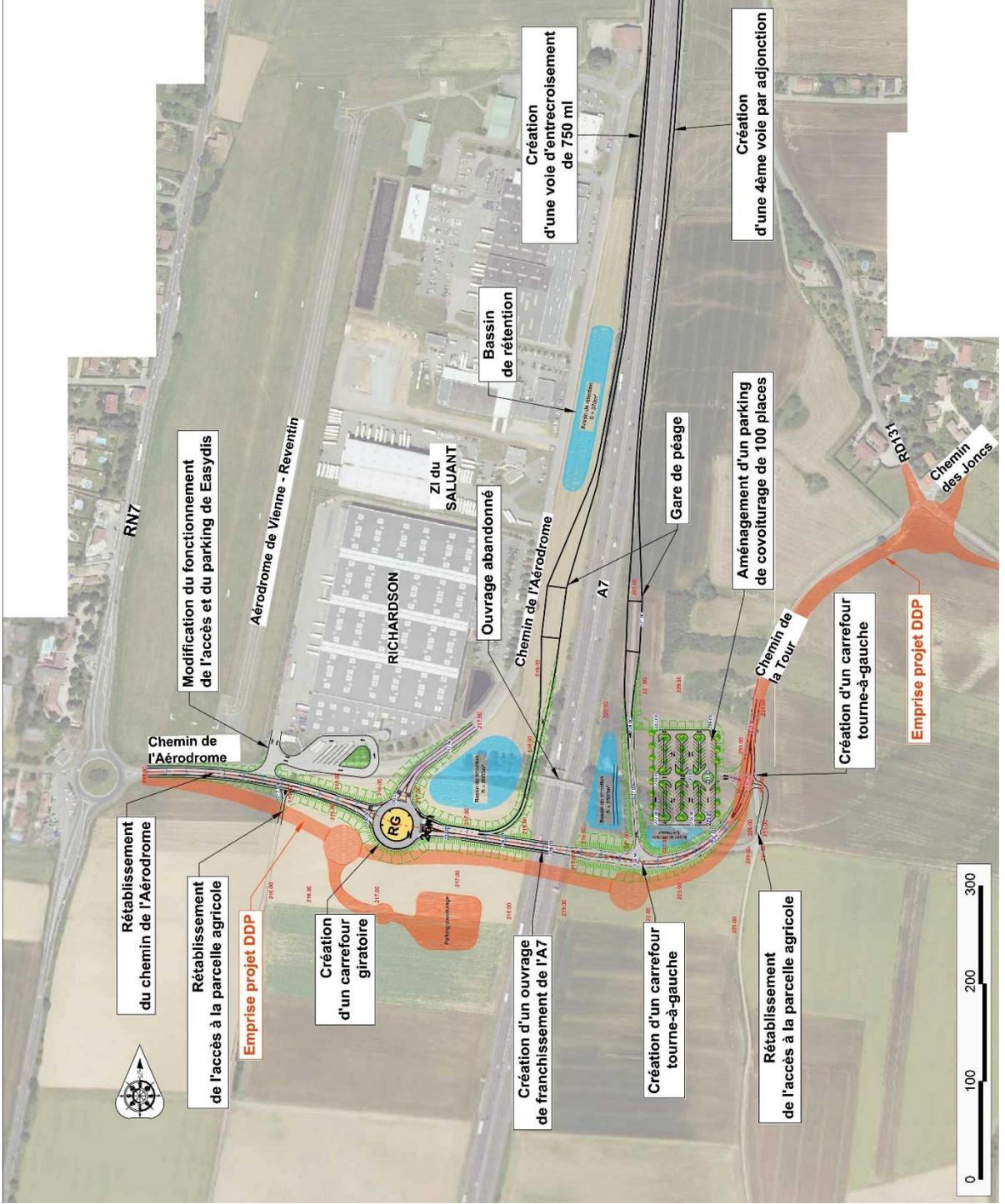
Le parking de co-voiturage de 100 places issue de la solution PROJET SUD 2020 est aménagé à l'Est de l'autoroute, au plus près du chemin, accessible par un carrefour TAG. Dans la solution Sud Concertation 2016, le parking est aménagé à l'Ouest de l'A7 et ne prévoit que 50 places.

La solution PROJET SUD 2020 propose un unique accès à Richardson depuis le chemin de l'aérodrome, tandis que la solution Sud Concertation 2016 prévoit le rétablissement via deux accès depuis un carrefour TAG aménagé sur le chemin de l'aérodrome.

La solution PROJET SUD 2020 rétablit les accès aux parcelles agricoles, qui n'apparaissent pas dans la solution Sud Concertation 2016.

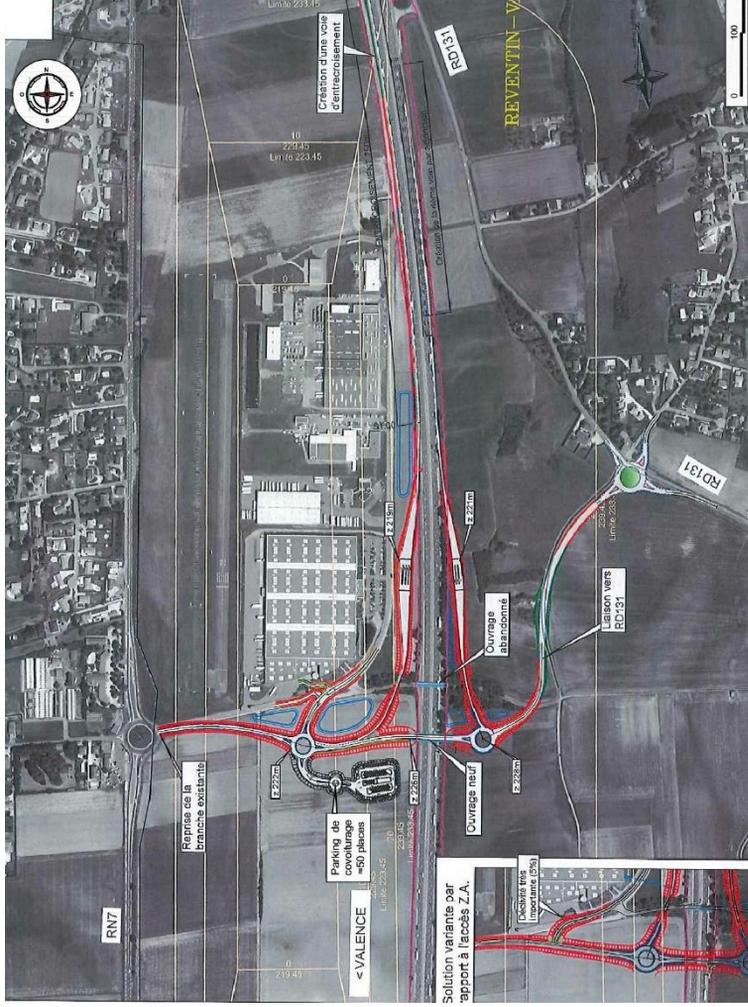
La solution Sud Concertation 2016 prévoit la création d'un giratoire sur la RD131, alors que la solution PROJET SUD 2020 ne nécessite pas de réaménagement du carrefour existant.

Les gares de péages et les bretelles d'entrée et de sortie sur l'A7 sont identiques dans les deux solutions.

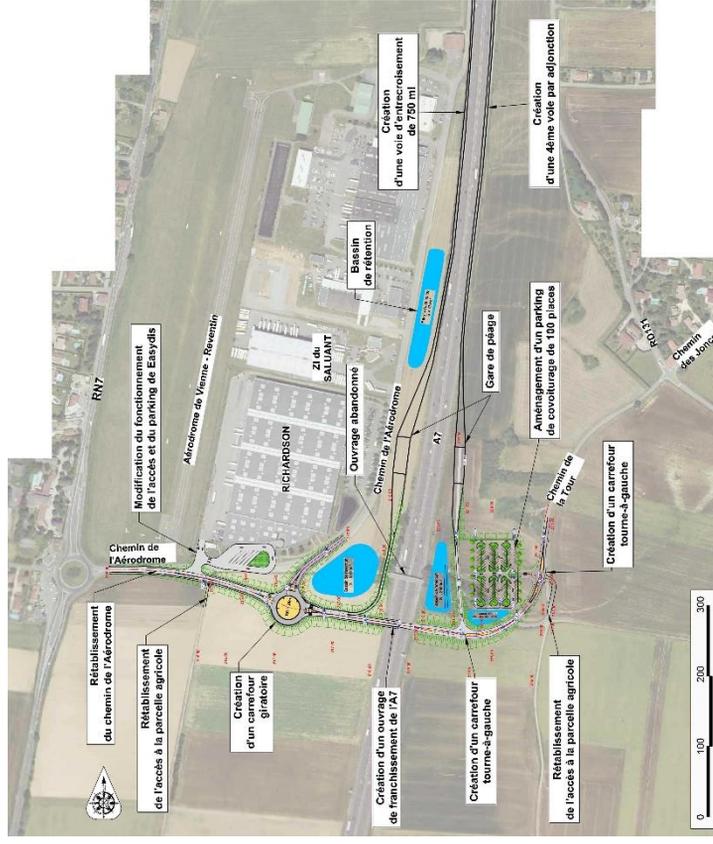


# COMPARATIF DES DEUX SOLUTIONS

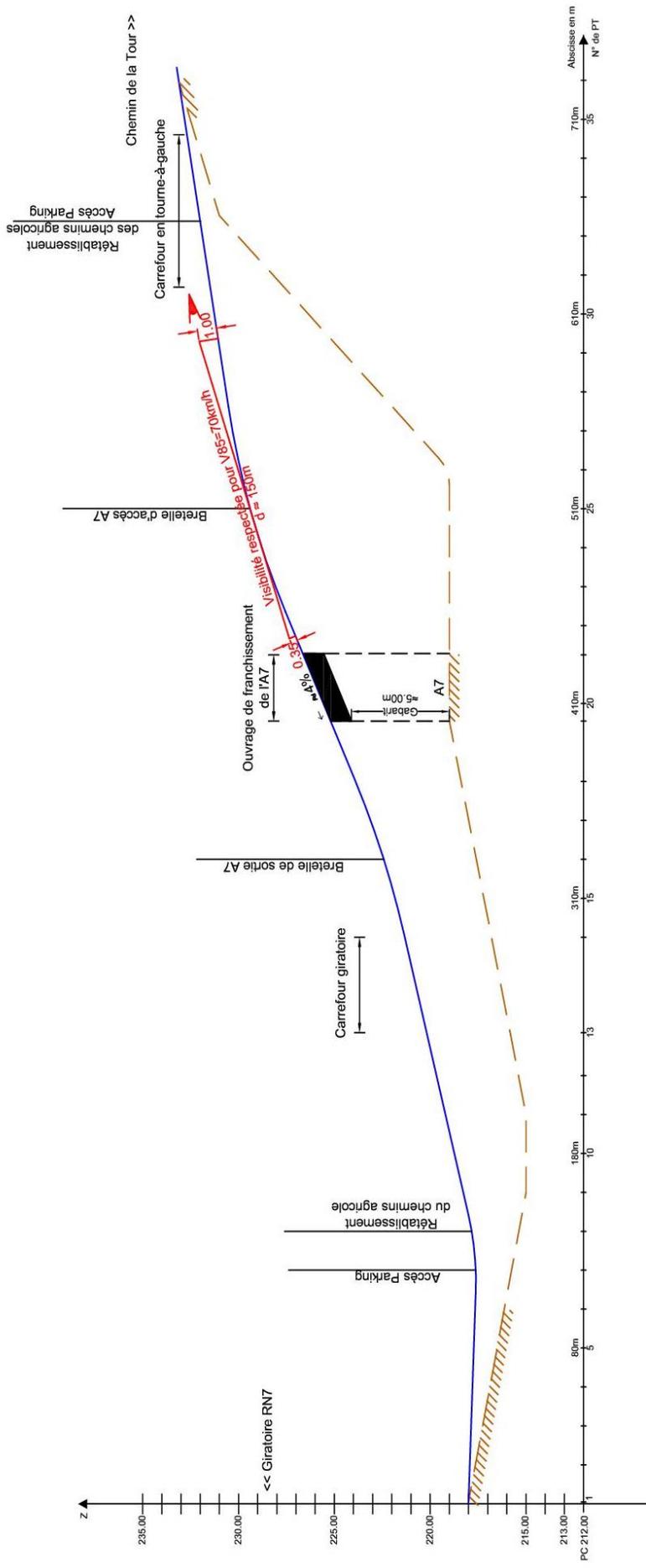
PROJET SUD DE LA CONCERTATION 2016



PROJET SUD 2020



# PROFIL EN LONG SOLUTION PROJET SUD 2020 PROPOSEE PAR LA COMMUNE DE REVENTIN VAUGRIS



Le profil en long correspond au rétablissement du chemin de la Tour entre le giratoire existant sur la RN7 et le raccordement sur le chemin de la Tour existant peu après le carrefour TAG projeté pour l'accès au parking de co-voiturage.

Le profil en long présenté permet d'obtenir un tirant d'air de 5m sur l'A7 sous l'Ouvrage d'Art projeté en passage supérieur.

Il présente une pente maximale de 4% et un rayon saillant permettant d'assurer 150m de visibilité minimum (pour rappel une distance de 151m correspond à la visibilité nécessaire à 90km/h en courbe).

Le profil en long montre une voie exclusivement en remblais, en cohérence avec les coupes ci-après.

# COUPE EN TRAVERS - AA'

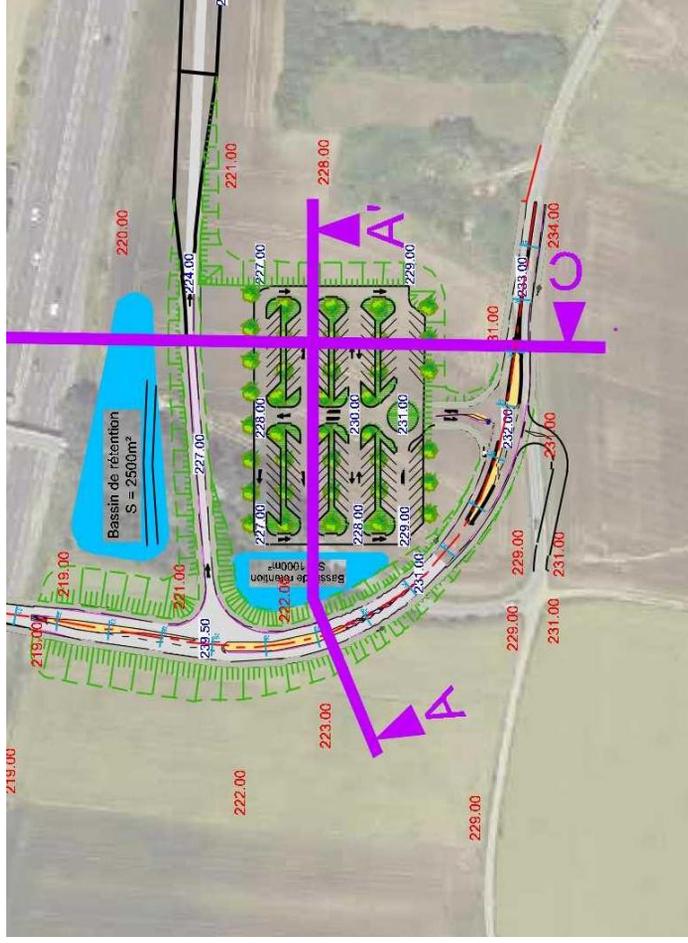
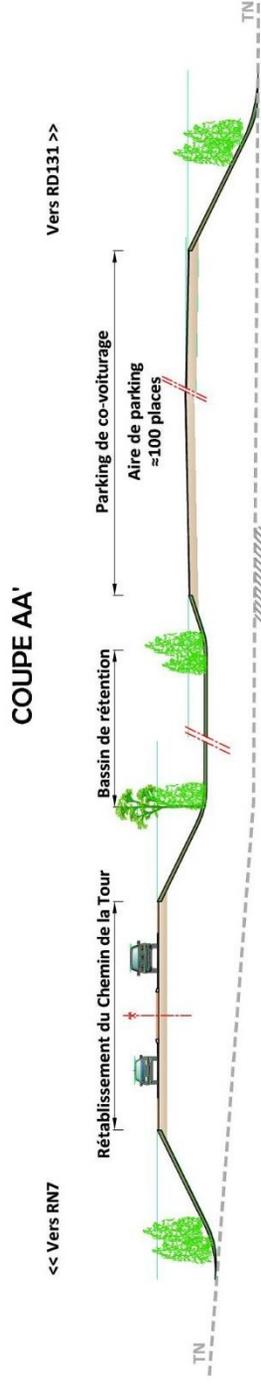
Le profil en travers type projeté du rétablissement du chemin de la Tour de la Tour comprend un profil en remblai intégrant une chaussée de 6m de large, délimitée par une BDD de 1,50 m.

La largeur de chaussée pourra être ponctuellement portée à 9.50m pour créer la voie de tourne à gauche.

La plateforme du parking de covoiturage est aménagée en remblais et représente une superficie de 6 100m<sup>2</sup> (94m de long x 65m de large).

Les talus en bord de voies auront des pentes adoucies à 1V/2H permettant la mise en place d'espace vert.

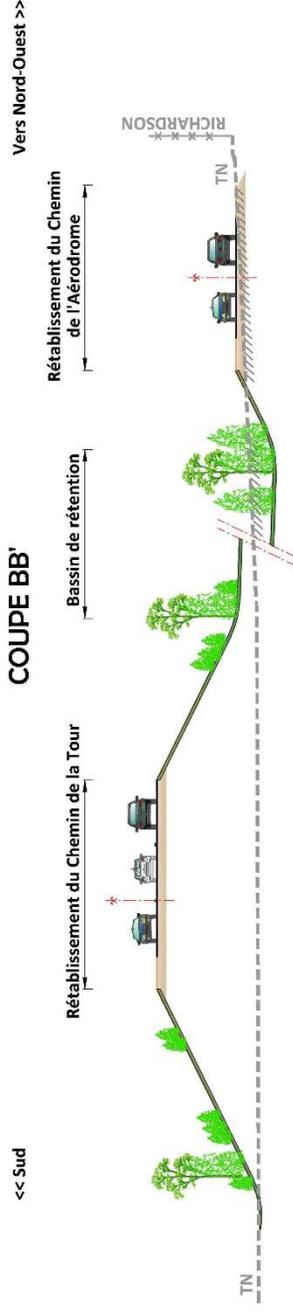
Les talus du bassin de rétention seront adoucies à 1V/4H facilitant l'intégration paysagère.



# COUPE EN TRAVERS – BB'

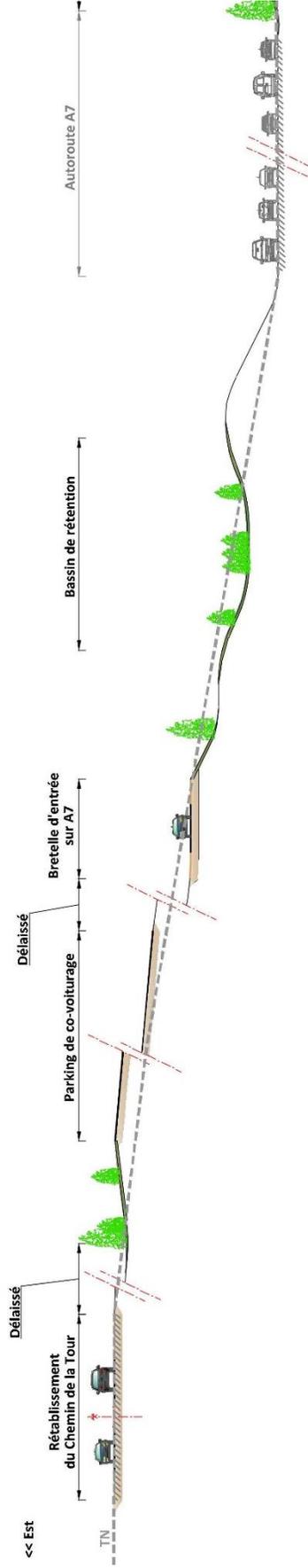
Le profil en travers type projeté du rétablissement du chemin de la Tour et du rétablissement du chemin de l'aérodrome sont similaires au profil précédent.

Les talus du bassin de rétention seront adoucies à 1V/4H facilitant l'intégration paysagère.

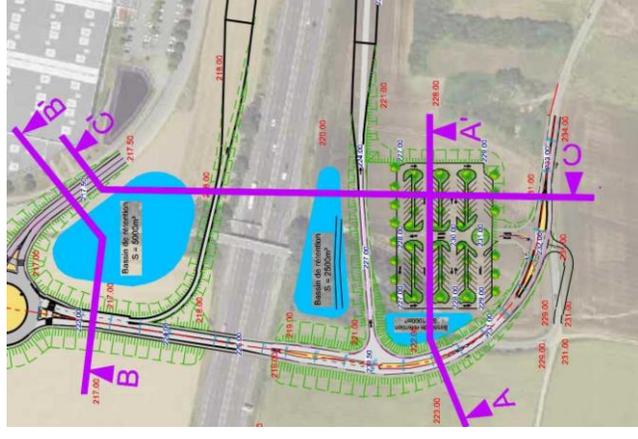
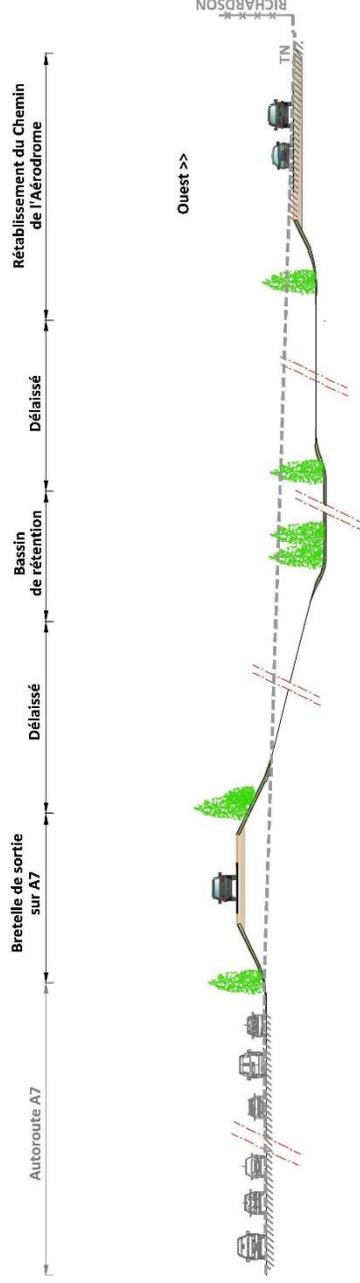


# COUPE EN TRAVERS – CC'

Côté Est de l'A7



Côté Ouest de l'A7



La coupe CC' présente une coupe générale permettant d'apprécier l'aménagement proposé de part et d'autre de l'autoroute A7.

L'aménagement projeté est exclusivement en remblais, les seuls déblais proviennent des 4 bassins de retentions projetés.

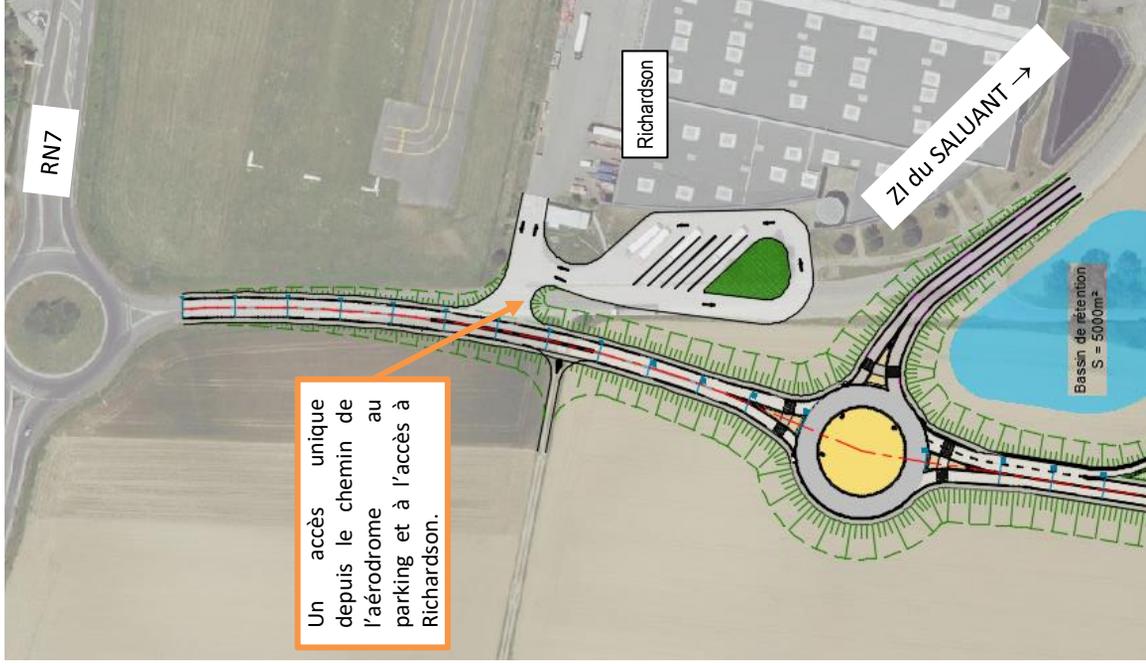
L'aménagement paysagé sera un volet important du projet pour assurer l'intégration des nombreuses plateformes créées.

## DETAILS SUR LES ACCES A LA ZI DU SALUANT ET A RICHARDSON

L'accès à la ZI du Saluant est rétabli par la création d'une branche depuis le giratoire projeté jusqu'au chemin de l'Aérodrome.

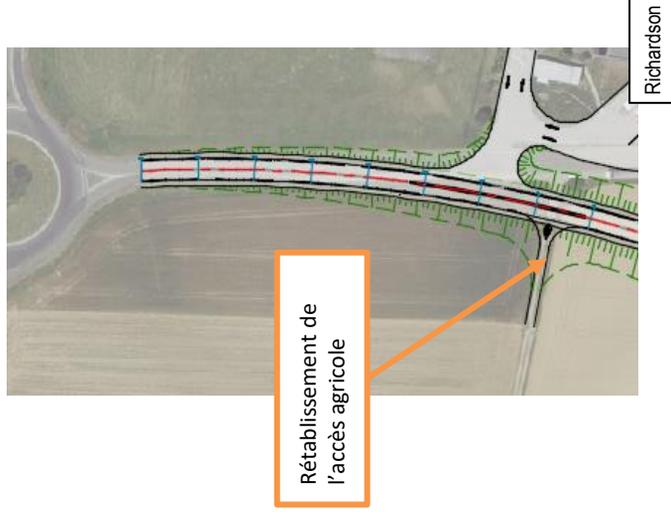
L'accès à l'entreprise Richardson conserve l'accès actuel depuis le chemin de l'aérodrome en élargissant le parking PL existant dans l'emprise de l'ancien chemin. Cet élargissement permet les mouvements circulatoires à l'intérieur du parking.

L'accès projeté est sécurisé par un TPC. Seuls les mouvements de tourne-à-droite sont autorisés. Les mouvements de tourne-à-gauche se font par les giratoires. Cet aménagement permet de limiter les conflits entre mouvements, générateurs de conflits de circulation et de cisaillements insécurisés



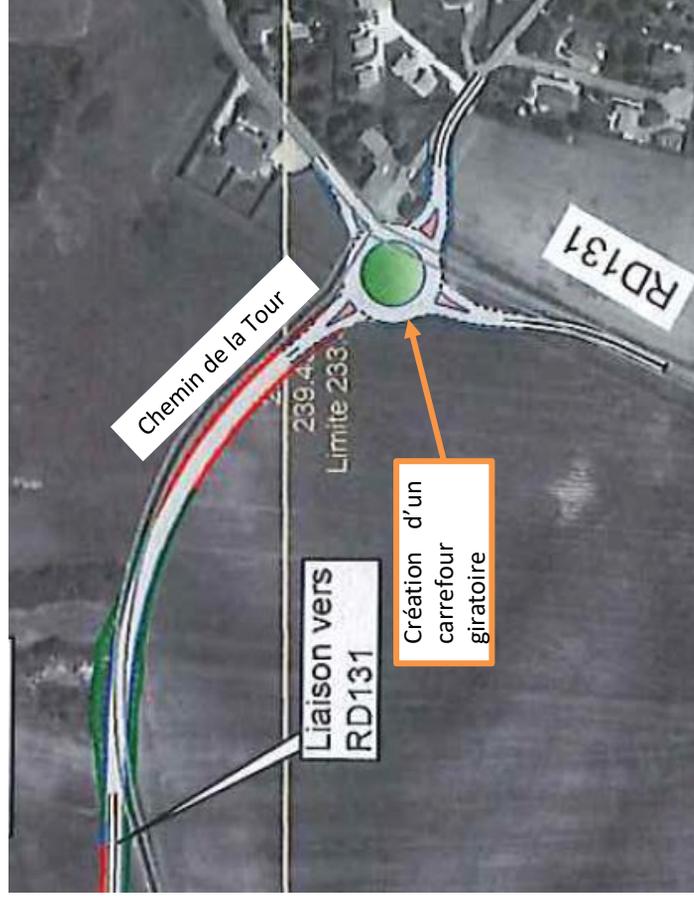
# DETAILS SUR LE RETABLISSEMENT DES ACCES AUX PARCELLES AGRICOLES

La solution initiale de la concertation de 2016 ne traite pas la reprise des accès agricoles. La solution PROJET SUD 2020 propose le rétablissement des accès tel que présenté ci-dessous.



# DETAILS DU CARREFOUR CHEMIN DE LA TOUR / RD131

## SOLUTION SUD DE LA CONCERTATION 2016



## SOLUTION PROJET SUD 2020



Le carrefour entre le chemin de la tour de la RD131 fait l'objet d'une différence notable entre les solutions.

La solution de la concertation 2016 intègre la création d'un giratoire consommatrice d'embrises tandis que la solution PROJET SUD 2020 conserve le carrefour existant.

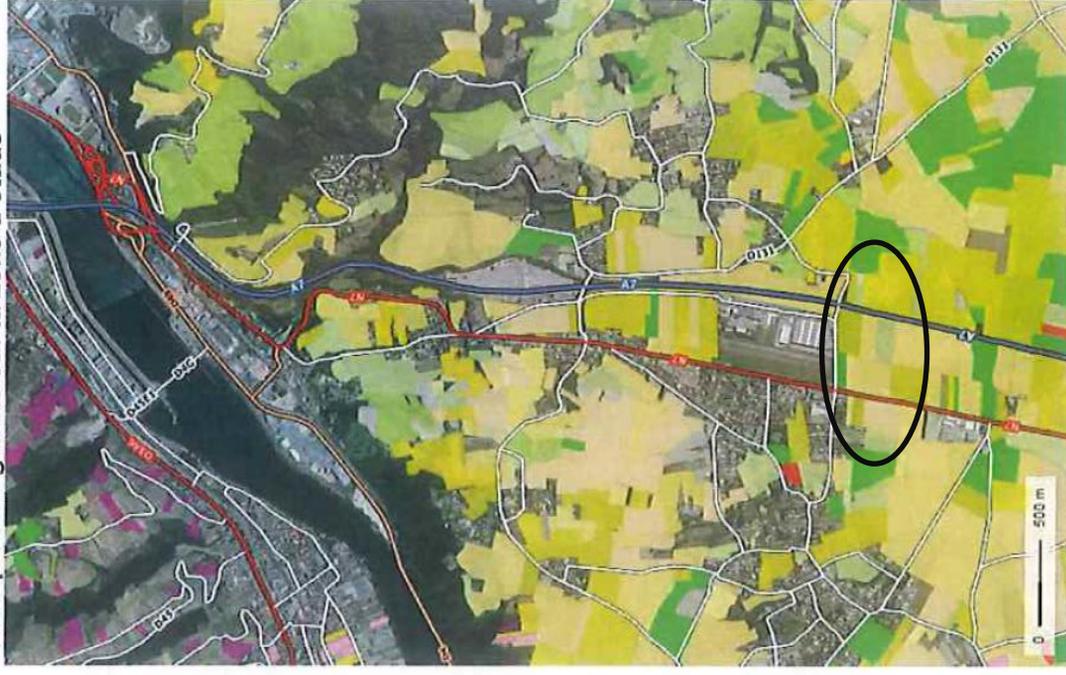
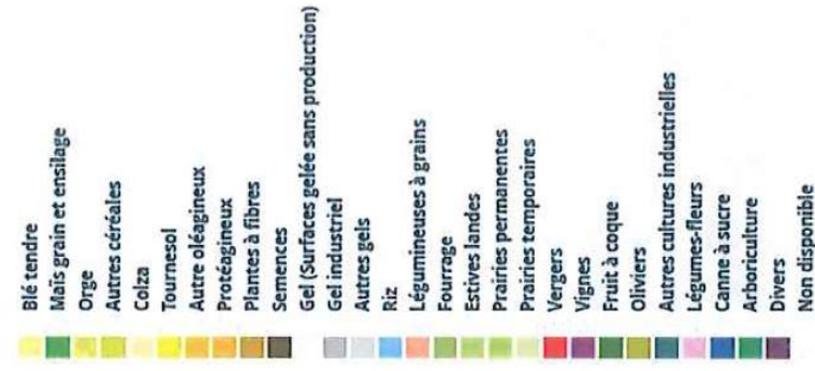
La solution PROJET SUD 2020 conserve l'aménagement existant qui est compatible avec le trafic estimé avec le demi échangeur projeté. (voir notice circulatoire ci-après).

# CARTE DE ESPACES AGRICOLES

Le demi-échangeur projeté se situe dans un secteur de terre agricole exploitée.

Les espaces agricoles contigus à l'autoroute A7 sont essentiellement voués à la culture céréalière.

Occupation agricole sur la zone d'étude

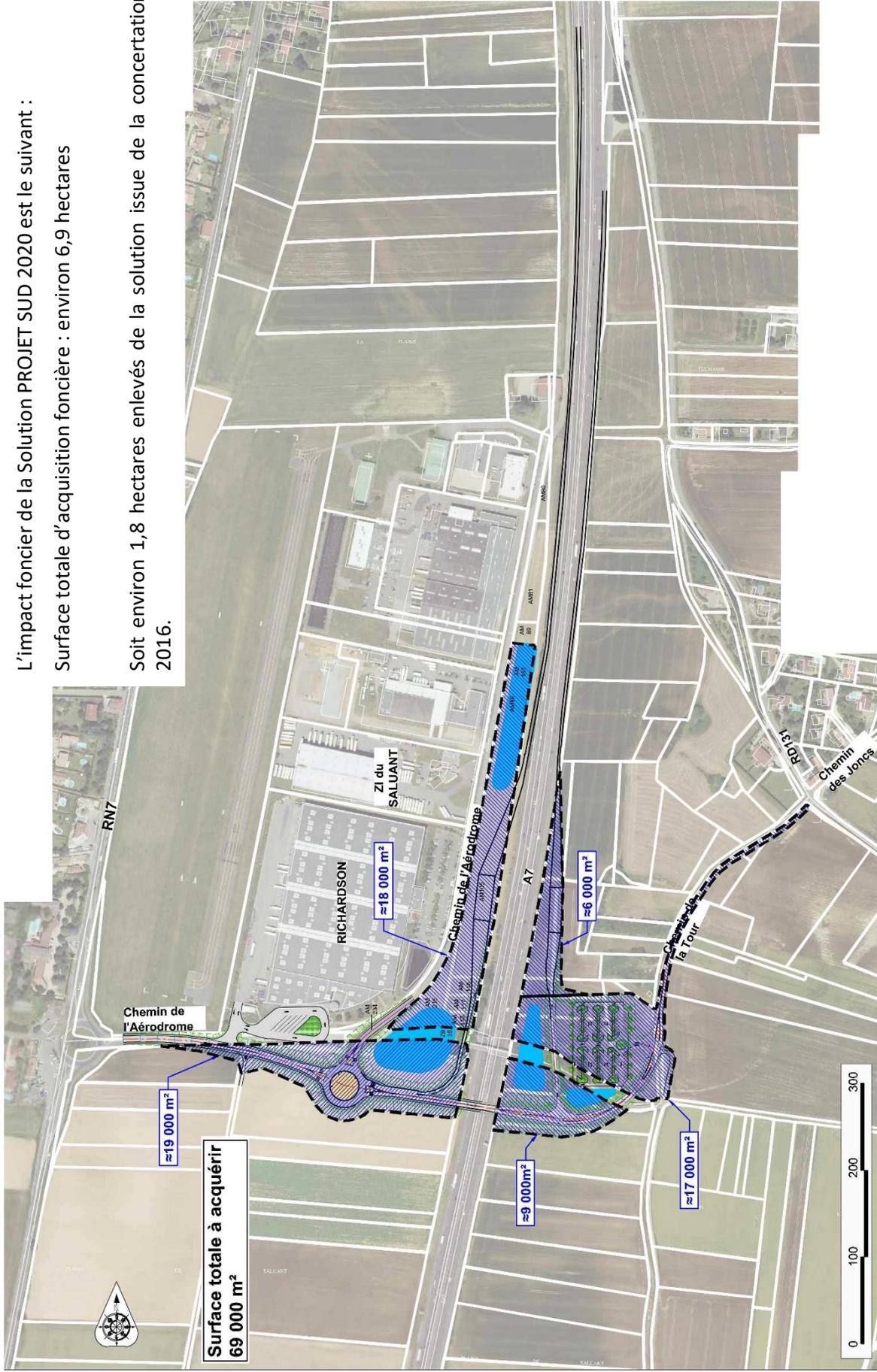


# Carte de l'impact foncier avec le PROJET SUD 2020 proposée par la commune de Reventin Vaugris

L'impact foncier de la Solution PROJET SUD 2020 est le suivant :

Surface totale d'acquisition foncière : environ 6,9 hectares

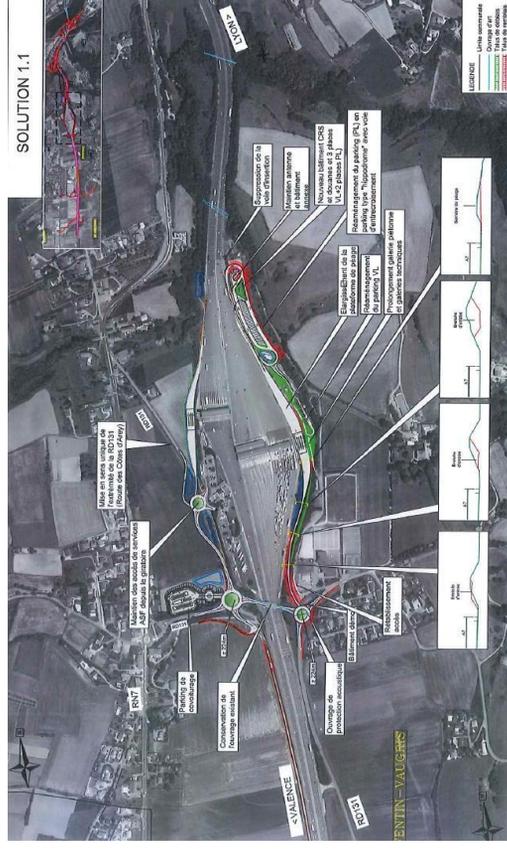
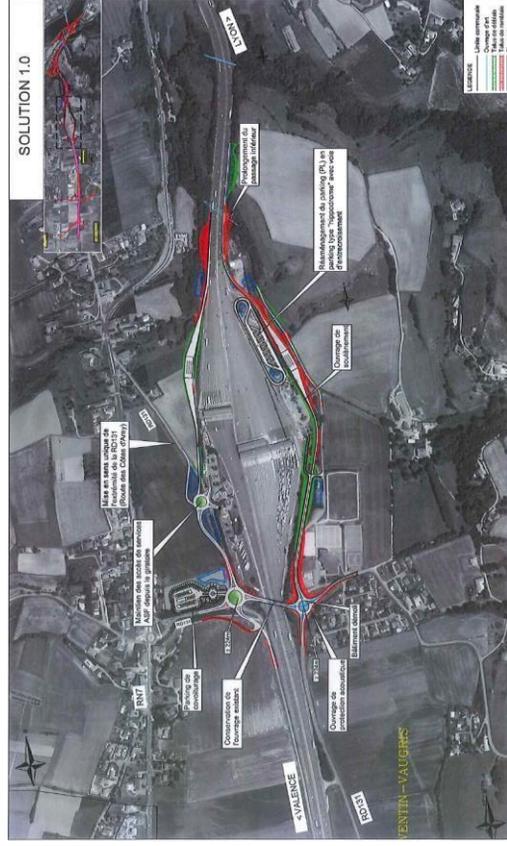
Soit environ 1,8 hectares enlevés de la solution issue de la concertation 2016.



# MONTANT DE L'OPERATON

Le montant de operation est de :

- 25 M€ HT (valeur 2016) pour la variante centre (solution 1.0)
- 21 M€ HT (valeur 2016) pour la variante centre (solution 1.1)



- 26 M€ HT (valeur 2016) pour la variante sud (solution 2.1)



# MONTANT DE L'OPERATION

Par courrier, Vinci Autoroutes a communiqué le 13 mars 2018 l'estimation des trois variantes soumises à la concertation publique en 2016. Le montant de la variante centre dont le détail est joint ci-dessous est de 21 M€ HT, montant cohérent avec la solution 1.1 présentée dans la solution sud de la concertation de 2016.

\* A7 /12 Echangeur de Vienne Sud

| Prévisions  | Unités                   | Prix unitaires | Quantité | Montant € HT |
|---|--------------------------|----------------|----------|--------------|
| <b>1. ETUDES ET DIRECTION DE TRAVAUX</b>                            |                          |                |          |              |
| Etudes et direction de travaux (maîtrise d'œuvre)                   | % du montant des travaux |                |          | 1 900 000    |
| Etudes et direction de travaux (autres que maîtrise d'œuvre)        | % du montant des travaux |                |          | 600 000      |
| Frais de Maîtrise d'ouvrage   |                          |                |          | 2 700 000    |
| <b>TOTAL HT</b>   |                          |                |          |              |
| <b>2. ACQUISITIONS ET FRAIS ANNEXES</b>                             |                          |                |          |              |
| Acquisitions de terrains/Mesures compensatoires                     | Ha                       | 85 000         | 6        | 510 000      |
| Remembrement et travaux connexes                                    | Ha                       | 300            | 3 000    | 90 000       |
|   | Ha                       | 18 000         | 6        | 108 000      |
| <b>TOTAL HT</b>   |                          |                |          |              |
| <b>3. TRAVAUX</b>   |                          |                |          |              |
| <b>3.0 - PRIX GÉNÉRAUX</b>  |                          |                |          |              |
| Installation de chantier  | Forfait                  |                |          |              |
| Préparation des sols  | Forfait                  |                |          |              |
| Réalisation des études d'exécution                                  | Forfait                  |                |          |              |
| Contrôle externe des études d'exécution                             | Forfait                  |                |          |              |
| <b>TOTAL HT</b>   |                          |                |          |              |
| <b>3.1 - DÉGAGEMENT DES EMPRISES</b>                                |                          |                |          |              |
| Déplacement de réseaux  | Ft                       | 500 000        |          | 500 000      |
| Excavation (bâtonnet)   | Ft                       | 50 000         |          | 50 000       |
| Excavation (sauf bâtonnet)  | Ft                       | 200 000        |          | 200 000      |
| Démolition Chaudières   | m2                       | 200 000        | 10       | 20 000       |
| Dégagement des emprises en zone non bâtie                           | m2                       | 94000          | 6        | 564 000      |
| Déboisement   | m2                       | 39 200         | 1        | 39 200       |
| <b>TOTAL HT</b>   |                          |                |          |              |
| <b>3.2 TERRASSEMENTS ET COUCHES DE FORME</b>                        |                          |                |          |              |
| Terre végétale  | m <sup>3</sup>           | 5,0            |          |              |
| Mise en stock pour remploi  | m <sup>3</sup>           |                |          |              |
| Décharge variable   | m <sup>3</sup>           |                |          |              |
| Mise en œuvre TV et engazonnement des talus et banquettes           | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Dalles et foulées   | m <sup>2</sup>           | 10,0           |          | 100 000      |
| Dalles mis en œuvre   | m <sup>2</sup>           | 10,0           |          | 100 000      |
| Reboulage   | m <sup>3</sup>           | 20,0           |          | 400 000      |
| Remblais et SSI   | m <sup>3</sup>           | 4650           |          | 99 000       |
| Remblais et SSI   | m <sup>3</sup>           | 20,0           |          | 400 000      |
| Remblais d'appart pour remblais courant                             | m <sup>3</sup>           | 25,0           |          | 500 000      |
| Réglage et compactage des remblais et couche de forme               | m <sup>2</sup>           | 5,0            |          | 100 000      |
| Substitution PST  | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Plus valeur traitement  | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Coût de forme de couche de forme                                    | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Mise en œuvre de couche de forme                                    | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Matière d'appart pour couche de forme                               | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Plus valeur traitement  | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Murs de soutènement   | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Murs de soutènement   | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Murs de soutènement   | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| <b>TOTAL HT</b>   |                          |                |          |              |
| <b>3.3 TERRASSEMENTS ET COUCHES DE FORME</b>                        |                          |                |          |              |
| Terre végétale  | m <sup>3</sup>           | 45 000         | 9000     | 405 000      |
| Mise en œuvre TV et engazonnement des talus et banquettes           | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Dalles et foulées   | m <sup>2</sup>           | 10,0           |          | 100 000      |
| Dalles mis en œuvre   | m <sup>2</sup>           | 10,0           |          | 100 000      |
| Reboulage   | m <sup>3</sup>           | 20,0           |          | 400 000      |
| Remblais et SSI   | m <sup>3</sup>           | 4650           |          | 99 000       |
| Remblais et SSI   | m <sup>3</sup>           | 20,0           |          | 400 000      |
| Remblais d'appart pour remblais courant                             | m <sup>3</sup>           | 25,0           |          | 500 000      |
| Réglage et compactage des remblais et couche de forme               | m <sup>2</sup>           | 5,0            |          | 100 000      |
| Substitution PST  | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Plus valeur traitement  | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Coût de forme de couche de forme                                    | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Mise en œuvre de couche de forme                                    | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Matière d'appart pour couche de forme                               | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Plus valeur traitement  | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Murs de soutènement   | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Murs de soutènement   | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Murs de soutènement   | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| <b>TOTAL HT</b>   |                          |                |          |              |
| <b>3.4 OUVRAGES D'ART</b>   |                          |                |          |              |
| Ouvrages d'art courants   | u                        |                |          |              |
| Ouvrages d'art ouvrages   | Ft                       |                |          |              |
| Travaux reprise PS  | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Pl de type à préciser   | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| diagnosti OA  | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| G Galérie   | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Pontons   | m <sup>2</sup>           | 35             |          | 1225 000     |
| Traçage   | m <sup>2</sup>           | 1800           |          | 1800 000     |
| <b>TOTAL HT</b>   |                          |                |          |              |
| <b>3.5 - CHAUSSEES</b>  |                          |                |          |              |
| Roboage   | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| BRM (P.5cm)   | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Grè ou BRSS   | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| GNF   | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Imperméation ou accrochage  | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| Couche de surface de base, de fondation, de ferme                   | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| <b>TOTAL HT</b>   |                          |                |          |              |
| <b>3.6 - EQUIPEMENTS DE SECURITE ET D'EXPLOITATION</b>              |                          |                |          |              |
| Dispositifs de retenue  | Ft                       | 250 000        |          | 250 000      |
| Dépense de dispositifs de retenue en accotement                     | km                       |                |          |              |
| Dépense de dispositifs de retenue en talus                          | km                       |                |          |              |
| Dépense de dispositifs de retenue en TPC                            | km                       |                |          |              |
| Pose de dispositifs de retenue en TPC                               | u                        |                |          |              |
| Provision de piles en TPC   | u                        |                |          |              |
| Provision de piles en TPC   | u                        |                |          |              |
| Equipement sur OA existants   | u                        |                |          |              |
| TFC   | u                        |                |          |              |
| Séparation verticale  | Ft                       | 200 000        |          | 200 000      |
| Séparation horizontale  | Ft                       | 50 000         |          | 50 000       |
| Clôtures  | km                       |                |          |              |
| Clôtures  | Ft                       |                |          |              |
| Plus valeur grande ligne  | km                       |                |          |              |
| Plus valeur grande ligne  | km                       |                |          |              |
| Equipements diversifiés (réseaux, BAUI, vidéo, audio, mâts, trafic) | km                       |                |          |              |
| <b>TOTAL HT</b>   |                          |                |          |              |
| <b>3.7 - INSTALLATIONS FINES D'EXPLOITATION</b>                     |                          |                |          |              |
| Éclairage   | Ft                       | 150 000        | 1        | 150 000      |
| <b>TOTAL HT</b>   |                          |                |          |              |
| <b>3.8 - AMÉNAGEMENT D'ENVIRONNEMENT</b>                            |                          |                |          |              |
| Aménagements paysagers  | Ft                       | 200 000        |          | 200 000      |
| engazonnement   | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| rosierement   | ha                       |                |          |              |
| Protections bois  | Ft                       | 300 000        |          | 300 000      |
| Protections bois  | Ft                       | 300 000        |          | 300 000      |
| Entretien des chemins agricoles                                     | Ft                       | 50 000         |          | 50 000       |
| LS sur l'ha   | Ft                       | 50 000         |          | 50 000       |
| mesures compensatoires  | forfait                  |                |          | 150 000      |
| <b>TOTAL HT</b>   |                          |                |          |              |
| <b>3.9 - RETRAITEMENTS (HORS OAI)</b>                               |                          |                |          |              |
| assainissement hydraulique  | u                        |                |          |              |
| diagnostics   | u                        |                |          |              |
| <b>TOTAL HT</b>   |                          |                |          |              |
| <b>3.10 - ARBES ANNEXES</b>   |                          |                |          |              |
| Parking piéage type hippodrome                                      | Ft                       | 1 500 000      |          | 1 500 000    |
| Parking de stationnement  | Ft                       | 500 000        |          | 500 000      |
| équipements d'ores (éclairage et exploitation)                      | m <sup>2</sup>           |                |          |              |
| aménagements d'aires (plantations, engazonnement, etc.)             | forfait                  |                |          |              |
| <b>TOTAL HT</b>   |                          |                |          |              |
| <b>3.11 - EXPLOITATION SOUS CHANTIER EQUIPEMENTS PROVISOIRES</b>    |                          |                |          |              |
| Séparation, traitement de protection                                | Ft                       | 500 000        |          | 500 000      |
| Séparation, traitement de protection                                | Ft                       | 300 000        |          | 300 000      |
| Séparation horizontale provisoire                                   | km                       |                |          |              |
| Horizon des moyens d'exploitation                                   | forfait                  |                |          |              |
| <b>TOTAL HT</b>   |                          |                |          |              |
| <b>TOTAL TRAVAUX ET ACQUISITIONS</b>                                |                          |                |          |              |
| Somme à valoir sur travaux  | %                        |                |          | 18 412 700   |
| Somme à valoir sur acquisitions                                     | %                        |                |          | 1 800 000    |
| Somme à valoir sur acquisitions                                     | %                        |                |          | 100 000      |
| <b>total général Etudes, Travaux, Acquisitions</b>                  |                          |                |          |              |
| <b>21 012 700</b>   |                          |                |          |              |

Le détail des autres solutions n'est pas en la possession de la mairie de Revantin-Vaugris.

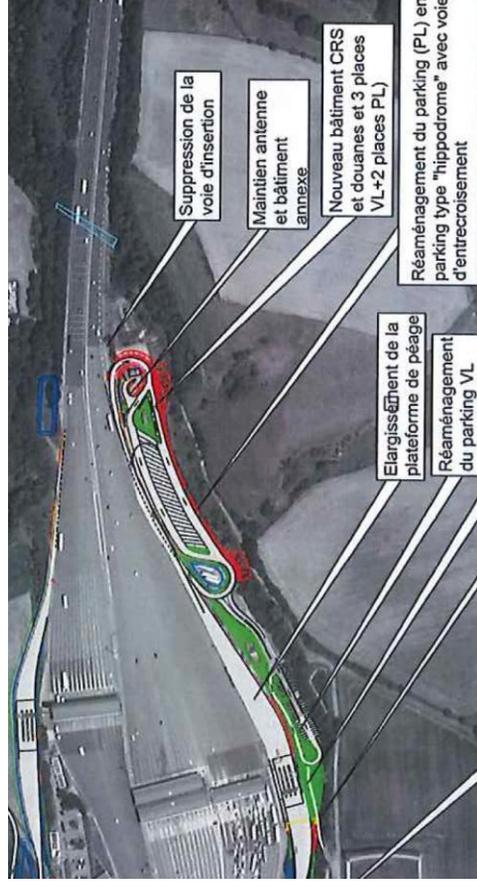
Notre analyse ci-après porte sur :

- l'analyse de l'estimation détaillée de l'opération pour la variante centre ;
- L'estimation et l'explication des manquements de la variante centre ;
- La proposition d'un comparatif économique entre la solution demi-échangeur PROJET SUD 2020 proposée par la Mairie de Revantin Vaugris et la solution issue de la concertation de 2016 du demi-échangeur sud (solution 2.1)

# MONTANT DE L'OPERATON

Analyse de l'estimation détaillée de la variante centre – montant de l'estimation 21 M€

- Les postes chiffrés sont cohérents par rapport au projet présenté ;
- Les prix unitaires présentés sont cohérents pour les travaux engagés. Seuls les prix de terrassement nous paraissent peu cohérents :
  - Déblais mis en dépôt + évacuation à 10 € / m3. Seul un lieu de stockage très proche du chantier peut permettre d'avoir ce niveau de prix pour l'évacuation et la mise en décharge agréée. Les coûts sont certainement plus prêts de 15 € / m3 ;
  - Déblais mis en remblais à 10 € / m3. Ce prix n'est pas cohérent avec le prix de déblais en dépôt et évacuation qui est chiffré également à 10 € / m3. Le coût devrait plus être de 5 € HT / m3,  
Soit un budget de 650 000 € HT pour ces deux postes, chiffrés à 500 000 € HT par Vinci autoroutes pour la variante centre ;
- L'estimation prévoit un budget de 1,5 M € HT pour la reprise du parking de type hippodrome. Cet aménagement est-il nécessaire dans le cadre de l'échangeur centre ? Son coût doit-il être porté par ce projet ?



Vue rapprochée du parking type hippodrome





# MONTANT DE L'OPERATION

L'estimation financière du PROJET SUD 2020 proposée par la mairie de Reventin Vaugris pour le demi-échangeur sud est évaluée à 20,50 M € HT, valeur 2021, suivant la décomposition ci-dessous :

| DÉSIGNATION   | UNITÉ | PRIX UNITAIRE EN EUROS | QUANTITE TOTALE | MONTANT TOTAL HT EN EUROS |
|---|-------|------------------------|-----------------|---------------------------|
| <b>PRÉPARATION GÉNÉRALE DU CHANTIER</b>                     |       |                        |                 |                           |
| Installation chantier / frais généraux 10%                  | Fl    |                        | 1               | 2 030 000,00 €            |
| <b>LIBÉRATION DES EMPRISES</b>                              |       |                        |                 |                           |
| Démolition de chaussée                                      | m2    | 10,00 €                | 3 800           | 38 000,00 €               |
| Dégagement des emprises                                     | m2    | 3,00 €                 | 90 000          | 270 000,00 €              |
| <b>TERRASSEMENTS / COUCHES DE FORME</b>                     |       |                        |                 |                           |
| Décapage et mise en dépôt pour nappage                      | m3    | 3,00 €                 | 7 700           | 23 100,00 €               |
| Décapage et mise en modélé                                  | m3    | 7,00 €                 | 2 000           | 14 000,00 €               |
| Décapage et mise en dépôt définitif                         | m3    | 15,00 €                | 14 700          | 220 500,00 €              |
| Nappage talus terre végétale du site + ensemenement         | m2    | 3,00 €                 | 52 000          | 156 000,00 €              |
| Débriels mis en remblais                                    | m3    | 8,00 €                 | 5 700           | 45 600,00 €               |
| Débriels mis en dépôt définitif                             | m3    | 15,00 €                | 2 450           | 36 750,00 €               |
| Remblais d'apport   | m3    | 20,00 €                | 100 000         | 2 000 000,00 €            |
| Mise en œuvre de couche de forme ép 50/60 cm                | m2    | 15,00 €                | 35 000          | 525 000,00 €              |
| Drain fond de forme   | ml    | 60,00 €                | 1 700           | 102 000,00 €              |
| <b>ASSAINISSEMENT / DRAINAGE / HYDRAULIQUE</b>              |       |                        |                 |                           |
| Buse y compris regards, tête d'ouvrage                      | ml    | 200,00 €               | 1 100           | 220 000,00 €              |
| Cunette béton   | ml    | 140,00 €               | 950             | 130 200,00 €              |
| Fossé terre   | ml    | 25,00 €                | 1 100           | 27 500,00 €               |
| Terrassements bassin  | m3    | 25,00 €                | 18 000          | 450 000,00 €              |
| Equipements bassin  | Fl    | 20 000,00 €            | 4               | 80 000,00 €               |
| Buse / regard grille / burrelet                             | ml    | 230,00 €               | 1 600           | 368 000,00 €              |
| Burrelet descendant d'eau remblais                          | ml    | 50,00 €                | 700             | 35 000,00 €               |
| <b>OUVRAGES D'ART</b>                                       |       |                        |                 |                           |
| Ouvrage d'art courant                                       | m2    | 3 000,00 €             | 650             | 1 950 000,00 €            |
| Démolition PS existant                                      | m2    | 500,00 €               | 415             | 207 500,00 €              |
| <b>CHAUSSEES</b>  |       |                        |                 |                           |
| Chaussée bretelle / gare péage                              | m2    | 70,00 €                | 8 900           | 623 000,00 €              |
| Chaussée élargissement A7                                   | m2    | 80,00 €                | 5 200           | 416 000,00 €              |
| Chaussée giratoire / rétablissement                         | m2    | 60,00 €                | 9 500           | 570 000,00 €              |
| Chaussée parking covolurage                                 | m2    | 40,00 €                | 5 400           | 216 000,00 €              |
| Bordure giratoire / carrefour                               | ml    | 35,00 €                | 1 800           | 63 000,00 €               |
| Trottoir parking / giratoire (2 m)                          | ml    | 90,00 €                | 730             | 65 700,00 €               |
| BAU A7 (2,75m)  | ml    | 180,00 €               | 1 500           | 270 000,00 €              |
| Accotement non revêtu (2 m)                                 | ml    | 70,00 €                | 1 100           | 77 000,00 €               |
| Accotement revêtu (2 m)                                     | ml    | 40,00 €                | 1 400           | 56 000,00 €               |
| Reprise parking Richardson                                  | Fl    | 70 000,00 €            | 1               | 70 000,00 €               |
| Rétablissement chemin agricole larg 4 m                     | ml    | 100,00 €               | 120             | 12 000,00 €               |
| <b>EQUIPEMENT D'EXPLOITATION ET DE SECURITE</b>             |       |                        |                 |                           |
| Dépote de dispositif de retenue                             | ml    | 15,00 €                | 1 500           | 22 500,00 €               |
| Dépositif de retenue métallique / béton                     | ml    | 40,00 €                | 5 000           | 200 000,00 €              |
| Signalisation horizontale                                   | ml    | 2,50 €                 | 17 500          | 43 750,00 €               |
| Panneau de police   | U     | 400,00 €               | 45              | 16 000,00 €               |
| Panneaux directionnels                                      | Fl    | 60 000,00 €            | 1               | 60 000,00 €               |
| Clture / portail bassin                                     | ml    | 45,00 €                | 1 300           | 58 500,00 €               |
| Clture / A7   | ml    | 45,00 €                | 2 800           | 126 000,00 €              |
| Eclairage parking covolurage                                | ml    | 150,00 €               | 400             | 60 000,00 €               |
| Eclairage gare de péage, bretelles, giratoire et carrefours | ml    | 200,00 €               | 1 370           | 274 000,00 €              |
| Genie civil FO et energie pour PAU et PMV                   | ml    | 150,00 €               | 3 000           | 450 000,00 €              |
| PMV et équipements  | Fl    | 50 000,00 €            | 4               | 200 000,00 €              |
| Caméra dome parking covolurage et carrefours                | Fl    | 6 000,00 €             | 4               | 24 000,00 €               |
| Gare de péage socle   | Fl    | 250 000,00 €           | 1               | 250 000,00 €              |
| Gare de péage entrée  | Fl    | 200 000,00 €           | 1               | 200 000,00 €              |
| Equipement gare de péage sortie                             | Fl    | 80 000,00 €            | 3               | 240 000,00 €              |
| Equipement de péage entrée                                  | Fl    | 80 000,00 €            | 2               | 160 000,00 €              |
| Exploitation sous chantier équipements provisoires          | Fl    | 1 000 000,00 €         | 1               | 1 000 000,00 €            |
| <b>AMENAGEMENTS PAYSAGERS</b>                               |       |                        |                 |                           |
| Aménagements paysagers                                      | Fl    | 600 000,00 €           | 1               | 600 000,00 €              |
| <b>DIVERS</b>   |       |                        |                 |                           |
| Etudes et directions des travaux 12%                        | Fl    |                        | 1               | 2 430 600,00 €            |
| Acquisitions foncières                                      | ha    | 60 000,00 €            | 6,9             | 414 000,00 €              |
| Aléas - sommes à valor 10%                                  | Fl    |                        | 1               | 2 025 500,00 €            |

|   |                 |
|---|-----------------|
| MONTANT TOTAL DE L'OPERATION € HT           | 20 254 700,00 € |
| MONTANT TOTAL DE L'OPERATION € HT ARRONDI A | 20 500 000,00 € |
| TVA 20%                                     | 4 100 000,00 €  |
| MONTANT TOTAL TTC                           | 24 354 700,00 € |

## MONTANT DE L'OPERATON PROJET SUD 2020

La solution proposée par la mairie de Reventin Vaugris permet de minimiser le coût de l'opération pour le demi échangeur sud. Cette solution est estimée à 20,5 M € HT, valeur 2021, à comparer avec la solution sud variante 2.1 estimée à 26 M € HT valeur 2016. Le coût inférieur du projet sud 2020 peut s'expliquer par :

- La suppression du carrefour giratoire RD131 / chemin de la Tour et la reprise de la liaison vers la RD131 avec le recalibrage du chemin de la Tour ;
- La suppression du carrefour giratoire d'entrée sur l'A7, compensée par la création des deux carrefours plans avec voies spécialisées de tourne-à-gauche pour l'accès à l'A7 et l'accès au parking de covoiturage et par la réalisation du parking en remblai ;
- Des surfaces de chaussées plus faibles liées à l'optimisation du demi-échangeur (chemin de l'Aérodrome vers la RN7 et la zone du Saluant) ;
- Le gain d'emprise avec un demi-échangeur plus compact.

### Réflexions sur les recettes péage

Nos réflexions certainement « simplistes » sont les suivantes :

- TMJA évalué sur le demi échangeur centre = 8 680 véh/jour deux sens x 1,10 euro/passage (nous sommes à 0,90 centimes d'euro/passage au demi échangeur Nord de Condrieu), soit 9 548 euros / jour, soit 3,49 M € / an ;
- TMJA évalué sur le demi échangeur sud = 8 080 véh/jour deux sens x 1,30 euro/passage, soit 10 504 euros / jour, soit 3,83 M € / an.

Moins de flux sur le demi échangeur sud mais montant du passage plus élevé. Au final, sur le strict plan de recettes, la variante sud n'est-elle pas plus favorable ou à minima égale ?

Sur les aspects économiques.

- Pour la variante centre, le coût des travaux pour la suppression de la chicane et pour la requalification de la route de l'aérodrome devraient être intégrés au montant de l'opération, soit un montant supplémentaire de 2,45 M € HT ;
- Le coût des travaux de requalification du parking du péage de type hippodrome pour 1,5 M € HT est-il à intégrer à l'opération ?
- La variante PROJET SUD 2020 présentée par la mairie de Reventin Vaugris permet une économie significative de 5,5 M € HT par rapport à la solution demi échangeur sud de la concertation de 2016 ;
- Sur le plan des recettes du péage, il semble que la solution sud serait à minima égale voire plus favorable que la solution centre.

**ETUDE COMPLÉMENTAIRE DE LA VARIANTE SUD DU DEMI ÉCHANGEUR DE VIENNE SUD  
PROJET SUD 2020**

**NOTE CIRCULATOIRE**

## SOMMAIRE

- 1 - Préambule méthodologique
- 2 - Hypothèses de trafic
- 3 - Carrefour de raccordement de la bretelle de sortie d'A7 – chemin de la Tour – Chemin de l'Aérodrome
- 4- Carrefour de raccordement de la bretelle d'entrée d'A7 – chemin de la Tour
- 5 - Carrefour de raccordement RD131 - chemin de la Tour
- 6 - Carrefour d'accès à l'entreprise Easydis

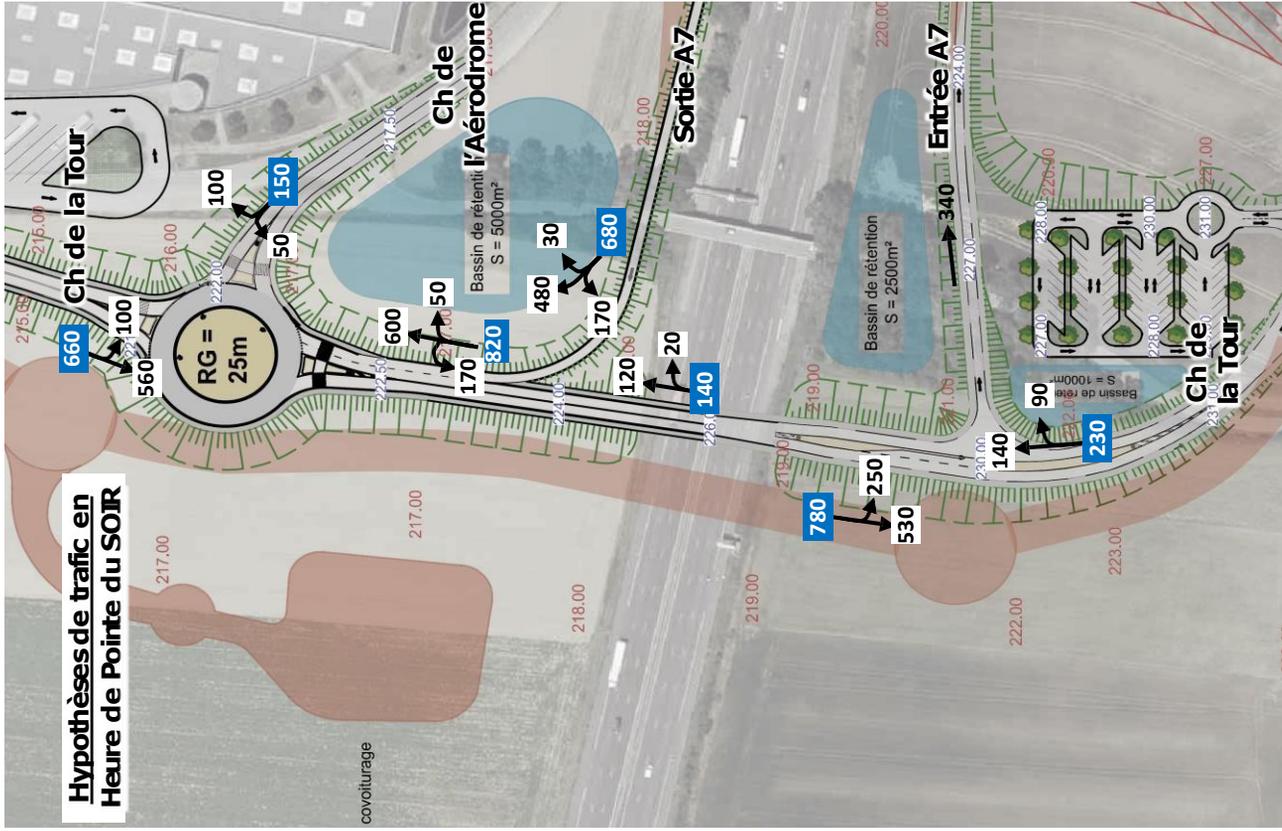
## 1 - Préambule méthodologique

Les trafics directionnels au droit de deux carrefours du ½ échangeur Sud envisagé ont été évalués sur la base des données de trafic présentées dans le rapport de présentation du dossier de demande de principe réalisé par INGEROP pour le compte de Vinci / ASF.

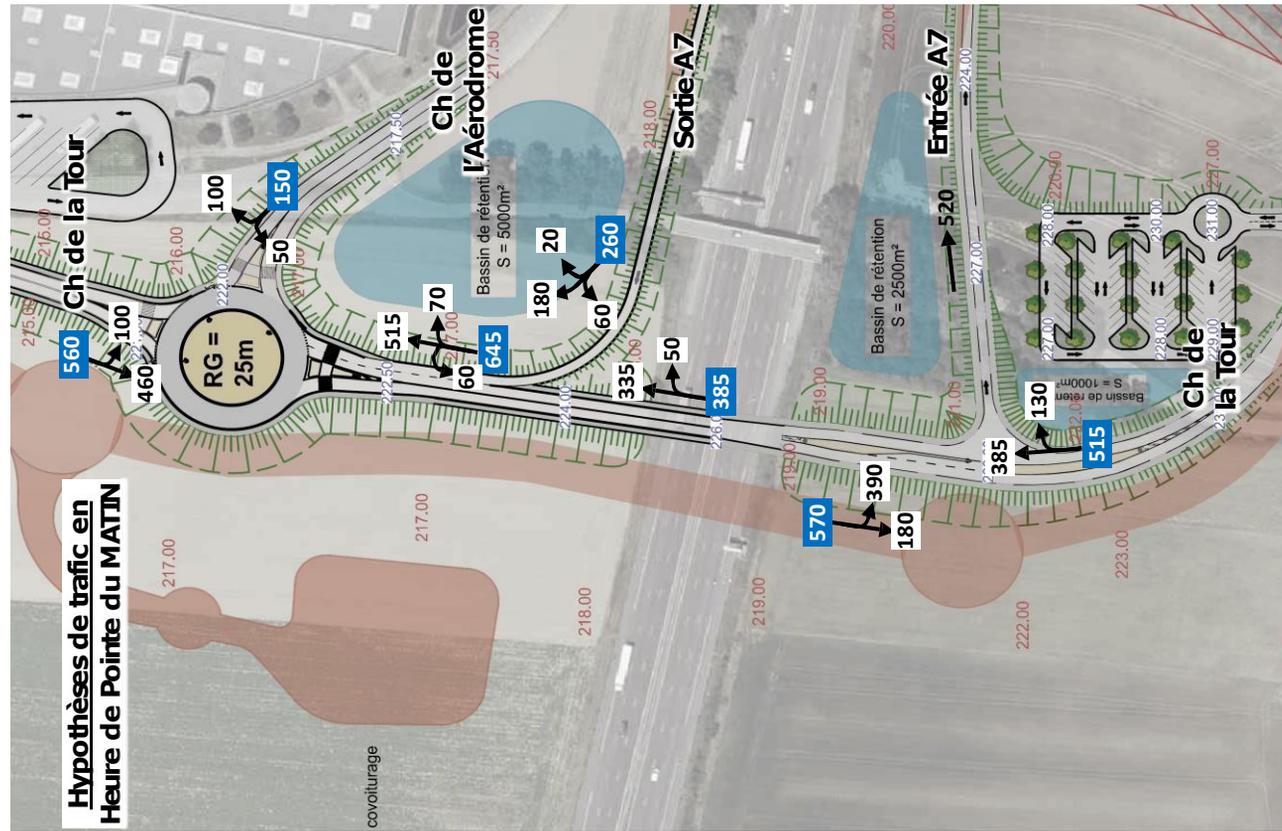
## 2 - Hypothèses de trafic

- Trafics entrant et sortant du ½ échangeur Sud :  
Les flux horaires en pointe du matin et du soir ont été diminués de 10 % par rapport à ceux évalués pour l'étude de la variante « Centre », suivant les évolutions des Trafics Moyens Journaliers Annuels.  
Une hypothèse de répartition des flux depuis/vers le chemin de la Tour « Est » et depuis/vers la RN7 a été définie en l'absence de matrices O/D des giratoires de raccordement pour la variante Sud (seules sont fournies les matrices des carrefours de raccordement pour la variante « Centre »), soit ¾ des flux orientés sur la RN7 et ¼ sur l'est (Reventin / RD131).
- Chemin de l'Aérodrome :  
En l'absence de données de trafic sur la section « Sud » de ce chemin, il a été posé l'hypothèse de travail d'un flux de 150 uvp/heure par sens en Heures de Pointe du Matin et du Soir (intégrant les circulations Poids Lourds).
- Chemin de la Tour :  
En l'absence de données de trafic sur ce chemin de part et d'autre de l'autoroute A7, il a été posé l'hypothèse de travail d'un flux équivalent à 75 % du trafic de la RD131, axe parallèle plus au nord (et plus circulé).

**Hypothèses de trafic en  
Heure de Pointe du SOIR**



**Hypothèses de trafic en  
Heure de Pointe du MATIN**



### 3 - Carrefour de raccordement de la bretelle de sortie d'A7 - chemin de la Tour – Chemin de l'Aérodrome

Le carrefour giratoire a été testé avec un rayon extérieur de 25 m, suivant deux variantes proposées (giratoire à 3 ou 4 branches).

Ce giratoire a fait l'objet d'un test de fonctionnement sous logiciel GIRABASE afin d'évaluer son niveau de fonctionnement circulaire (cf. tests en annexe). Ce type de simulation de trafic est adapté au contexte circulaire en présence.

La charge de trafic estimée apparaît faible, limitée, de 1 355 vvp/heure en H.P.M. et de 1 660 vvp/heure en H.P.S.

Il ressort :

- Des réserves de capacité très satisfaisantes en heures de pointe du matin et du soir :
- Suivant le giratoire à 3 branches : supérieures à 64 % en H.P.M. et à 52 % en H.P.S.**
- **Suivant le giratoire à 4 branches : supérieures à 63 % en H.P.M. et à 51 % en H.P.S.**

Ces réserves de capacité sont conséquentes en volume de trafic et permettront de répondre à une demande de trafic non quantifiée au stade actuel de la réflexion.

- Des mouvements d'entrecroisement très limités entre le raccordement de la sortie de la gare de péage et l'entrée du giratoire :
- Une absence de remontée de véhicules ou de temps d'attente, y compris sur la voie de sortie du ½ échangeur,
- Une absence de risque d'auto blocage, y compris avec la gare de péage située en sortie d'A7 d'une part et avec le giratoire de la RN7 d'autre part.
- Un écoulement fluide des circulations automobiles.

### 4 - Carrefour de raccordement de la bretelle d'entrée d'A7 – chemin de la Tour

La gestion à sens unique de la bretelle d'entrée à A7 et le faible volume de trafic circulant sur le chemin de la Tour ne justifient pas l'aménagement d'un carrefour de type giratoire.

Les flux en présence peuvent être gérés sans difficulté particulière avec une voie de Tourne à Gauche assurant le stockage des véhicules tournant à gauche vers l'A7 depuis la RN7. Une longueur de 20 m pour le stockage de 4 véhicules est suffisante au regard du volume à stocker en une heure, compris entre 250 et 390 vvp/heure suivant les heures de pointe.

En effet, sur la base d'un trafic prioritaire de 515 vvp/heure en H.P.M. (période « critique »), circulant sur le chemin de la Tour en direction de la RN7 et d'A7), le trafic secondaire (en tourne à gauche vers A7) ne peut excéder 500 vvp/heure, soit une valeur nettement supérieure à celle estimée (390 vvp/heure).

L'écoulement des trafics sur ce carrefour serait donc satisfaisant, intégrant de confortables réserves de capacité.

## 5 – Carrefour de raccordement RD131 – Chemin de la Tour – Chemin des Joncs

Le carrefour raccorde une départementale à deux axes de desserte locale.

Le trafic deux sens de la RD131 au droit de Reventin Vaugris est évalué entre 4 500 et 5 000 véh/jour, soit 450 à 500 véhicules par heure en heures de pointe (du matin / du soir). Ce flux est estimé à partir de données annuelles de trafic du Conseil Départemental de l'Isère et des comptages réalisés dans le cadre des études de trafic du DDP. Il convient de noter que ce trafic pourrait être plus faible avec le ½ échangeur Sud par report des itinéraires plus au sud.

Le flux sur le chemin de la Tour est évalué entre 200 et 550 véh/h en direction de la RD131 et du chemin des Joncs aux heures de pointe (flux à terme avec le ½ échangeur Sud).

A dire d'expert, le trafic du chemin des Joncs en direction de la RD131 ne doit pas excéder 100 véh/h en heures de pointe.

La charge de trafic du carrefour devrait donc se situer entre 1 100 et 1 200 véh/heure en heures de pointe, soit un volume relativement limité sur l'heure de pointe la plus chargée.

Cette charge peut être gérée avec un carrefour géré par perte de priorité de type STOP ou Cédez le Passage, conformément aux préconisations du guide d'aménagement des carrefours en milieu urbain (CEREMA).



| Type de carrefour                     | Circulation générale (somme des trafics entrant limites) | Piétons  | Cyclistes                               | Transports collectifs                                   |
|---------------------------------------|--|--|---|---|
| Priorité à droite                     | Limité à 900 uvp/h                                       | Traversée difficile avec un trafic de plus de 800 uvp/h sur une chaussée | Favorable pour les axes à faible trafic | À éviter en présence de ligne TC                        |
| CLP et stop                           | Limité à 1 200 uvp/h                                     |  |   |   |
| Girottoire compact et mini-girottoire | Limité à 1 500 uvp/h                                     |  | À privilégier                           | Sous réserve de la giration des bus                     |
| Grand girottoire                      | Limité à 5 000 uvp/h                                     |  | Non favorable aux cyclistes             | Étude spécifique pour les sites propres de TC           |
| Carrefour à feux                      | Fonction du nombre de voies                              | Favorable pour les axes à fort trafic                                    | Favorable pour les axes à fort trafic   | À privilégier pour les tramways ou lignes fortes de bus |
| PSGR                                  | En théorie pour chaque voie : 1 800 uvp/h                | Interdit aux piétons   | Interdit aux cyclistes                  | Accès interdit selon le gabarit de l'ouvrage            |

Principaux aspects fonctionnels qui participent au choix du type de carrefour

## **6 - Carrefour d'accès à l'entreprise Richardson**

Les trafics sur le chemin de la Tour entre la RN7 et le giratoire de raccordement du chemin de l'Aérodrome est évalué entre 560 et 700 véh/h par sens suivant les heures de pointe, soit dans les deux sens de circulation 1 175 véh/h en Heure de Pointe du Matin et 1 360 véh/h en Heure de Pointe du Soir.

Les flux entrants et sortants de l'entreprise Richardson restent à priori limités en volume horaire mais constitués de Poids Lourds pour une bonne part (donnée de trafic non disponible).

Dans ce cadre, il est préconisé de gérer le carrefour de raccordement en autorisant uniquement les mouvements de Tourne à Droite. Les mouvements de Tourne à Gauche seraient gérés en ½ tour aux deux giratoires d'extrémité, Ce principe permettra de sécuriser le carrefour et d'éviter les mouvements traversants pouvant perturber le fonctionnement circulatoire du chemin de la Tour entre les deux giratoires.

## **7 - Carrefour de raccordement du chemin agricole**

Les trafics résiduels et de desserte locale sur le chemin seront gérés par perte de priorité de type STOP, avec possibilité de tourner à gauche en sortie du chemin en direction de la RN7.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Emmanuel VIDOR <emmanuel.vidor@orange.fr>  
**Envoyé:** mercredi 30 mars 2022 10:40  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Contribution Enquête publique Echangeur Vienne SUD  
**Pièces jointes:** Enquête publique échangeur - Contribution E.VIDOR.pdf

Monsieur le commissaire enquêteur,  
veuillez trouver ci-joint mes observations.

Cordialement.

Emmanuel VIDOR

Emmanuel VIDOR  
200 Impasse de la Conche  
38121 Reventin-Vaugris

## Contribution à l'enquête publique « Echangeur Vienne Sud »

Monsieur le commissaire enquêteur, veuillez trouver ci-joint un ensemble de remarques et de considérations sur le projet présenté qui justifient ma totale opposition à celui-ci. Après une introduction et un bref rappel historique, mes arguments sont regroupés par thèmes (présentés par ordre décroissant d'impact). Une conclusion achèvera ce document.

### Rappel historique

Durant l'été 2016, une concertation publique organisée par le comité de pilotage de ce projet a été organisée et a conduit à la décision par celui-ci du choix de la variante dite « Centre ». Les « concertés » étaient invités à se prononcer sur 4 (et non pas 3 !) options relatives à ce projet : une variante dite « Nord », une variante dite « Sud » et deux variantes dénommées « Centre » et « Centre Compact ». Le choix d'un nombre de quatre réponses possibles au lieu de trois (soit une par variante, Nord, Centre et Sud) nous permet de penser que le désir de l'organisateur de cette « concertation » (Vinci) fut d'orienter les résultats de cette « concertation » en faveur de la variante « Centre ». En effet, la proposition de deux variantes « Centre » (dénommées « Centre » et « Centre Compacte ») a bien évidemment entraîné un « *biais de sondage* » (plus précisément un « *biais de liste* ») auprès des concertés et a artificiellement (et injustement) avantagé cette option au détriment des deux autres en entraînant/aspirant le vote de plus de « concertés » que ne l'aurais fait une seule option « Centre ». Il s'agit là d'une technique bien connue des sondeurs d'opinion et des spécialistes en marketing destiné à orienter les résultats de sondages en leur faveur tel qu'étudié dans de nombreuses études<sup>1</sup> et dont les dérives ont été récemment dénoncées<sup>2</sup>. Pourquoi deux options n'ont-elles pas été proposées pour la variante « Sud » : « Sud » et « Sud Compacte » ou pour la variante « Nord » : « Nord » et « Nord compacte » ? Aucuns arguments ne justifient ce choix délibéré et biaisant. De plus, il faut se souvenir que les résultats de cette concertation<sup>3</sup> furent de 205 préférences (sur les 387 contributions affichant une préférence pour une variante précise parmi les 607 contributions déposées au total) pour les variantes « Centre » agrégées, de 163 préférences pour la variante « Sud », et de 19 préférences pour la variante « Nord ». On peut donc légitimement se poser la question de ce qu'aurait été les résultats de cette concertation si un seul choix possible pour l'option « Centre » avait été proposé.

Le cabinet d'expertise C3E, mandaté par la municipalité de Reventin-Vaugris en février 2018 afin de réaliser une analyse critique de l'évaluation environnementale menée sur la variante « Centre compacte », retenue par le comité de pilotage à l'issue de cette concertation publique, a rendu des

<sup>1</sup> F.X. SCHWEYER. L'enquête par questionnaire. Des contextes d'usage variable. Editions CURAPP, Les méthodes au concret, PUF, 2000

<sup>2</sup> Pierre FRANCE & Antoine VAUCHEZ. Sphère Publique - Intérêt Privés : Enquête sur un grand brouillage. Sciences Po Les Presses, 2017

<sup>3</sup> <https://www.a7-echangeur-viennesud.fr/wp-content/uploads/sites/4/2020/10/A7VS-BilanConcertation-102016.pdf>

conclusions critiquant sévèrement la pertinence des critères pris en compte pour analyser et comparer les variantes<sup>4</sup>. Le rapport de cette expertise conclue que les modalités de la concertation n'ont pas permis de balayer l'ensemble des effets du projet sur le territoire : définition peu précise de ce que recouvrait chacun des critères ; pas de justification du niveau d'appréciation des impacts des variantes pour chaque critère ; peu d'objectivité au vu des caractéristiques des impacts sur l'environnement.

Le dossier de concertation indiquait systématiquement et pour tous les aspects des impacts sur l'environnement que des études seront réalisées une fois une solution choisie et retenue. Aucune approche, même minimale, n'appuyait la comparaison proposée dans le dossier de concertation. Cette absence a eu comme conséquences :

- Une absence d'analyse environnementale digne de ce nom préalablement au choix de la solution retenue, ne permettant donc pas de mettre en œuvre la démarche « éviter – réduire – compenser ». L'évitement repose essentiellement sur le choix de l'emplacement du projet ;
- Un droit à l'information du public en matière d'environnement qui n'a pas été respecté puisqu'aucune information environnementale pertinente n'a été fournie dans le dossier. Ce dernier s'est contenté d'indiquer que des études seront réalisées et qu'elles permettront d'éviter les impacts ;
- Une appréciation des niveaux d'impacts des différentes variantes pour les critères environnementaux peu objective et peu justifiée.

L'analyse menée par ce cabinet C3E a conduit à des conclusions inverses à celles proposées dans le résumé du dossier de concertation.

En conséquence, je considère comme non valide, le processus qui a conduit à ce choix initial. De plus, comme le disent les textes<sup>5</sup>, les commissaires enquêteurs ont comme objectif, entre autres, d'évaluer la régularité de la procédure de concertation pour juger de l'utilité publique d'un projet. Ceci fait-il partie du mandat de l'enquête publique en cours ?

## Considération sur les aspects « Flux de véhicules et risque accidentogènes »

Le pont de la RD31 qui surplombe l'autoroute A7 est un axe majeur et essentiel (car pratiquement unique) permettant aux habitants des quartiers du vieux Vaugris, des Joncs (le long de la N7) et de Vaugris (sur le plateau situé à l'ouest de la N7) de rejoindre le centre village, ses commerces et équipements. Il est emprunté non seulement par des voitures mais aussi par des piétons et des cyclistes (en nombre croissant). De plus, un projet de revitalisation du centre village est en cours depuis plusieurs années et grâce à la récente (fin 2021) implantation d'un commerce multi-services, le nombre d'habitants de Reventin-Vaugris se rendant sur ce site est en croissance et ne peut que croître à l'avenir.

---

<sup>4</sup> Conseil Expertises Etudes en Environnement. Commune de Reventin Vaugris - PROJET DE DEMI-ECHANGEUR SUR L'AUTOROUTE A7. Février 2018-V1. Disponible à <https://mairieeventinvaugris.fr/fr/rb/674403/les-actions-de-la-municipalite>

<sup>5</sup> Loi 83.630 du 12 juillet 1983 (dite loi « Bouchardeau ») relative à la démocratisation des enquêtes publiques

A l'inverse, il représente l'axe principal pour les habitants des quartiers du « Centre Village » et de « La Conche » pour rejoindre la N7 et ensuite diffuser vers le nord ou le Sud en fonction de leur besoin.

De plus, cet axe représente l'axe de passage obligatoire de tous les véhicules se rendant sur la N7 (ou en provenance de la N7) sur les communes des Cotes d'Arey, d'Assieu, Vernioz, Cours-et-Buis, etc.

En cas d'implantation de l'échangeur au « Centre », le nombre de passage sur ce pont va croître de façon très importante puisque les prévisions de trafic généré par ce demi-diffuseur de Vinci sont de 9 260 véhicules jours (dont 5% de poids lourds [PL], soit pratiquement 500 par jour) à échéance 2025<sup>6,7</sup> se répartissant en un trafic de 4 020 véhicules jours (dont 4.2% de PL) en sortie (en provenance du Nord, dont une partie emprunterons le pont) et un trafic de 5 240 véhicules jours (dont 5.9% de PL) en entrée (en direction du Nord dont une partie emprunterons le pont). Ce trafic va bien évidemment se surajouter à celui déjà existant (et lui aussi attendu en hausse) et qui concerne les véhicules qui ne sont pas destinés à s'insérer ou provenir de l'A7 au moyen de cet échangeur.

Selon les estimations de Vinci (pièce B07, Chapitre III 4.4 C, pages 339, Figure 5, repère RD131-2), le trafic au niveau du pont lui-même va passer de 4 850 véhicules jours (dont 1% de PL) (sans projet) à 7 850 véhicules jours (dont 3% de PL) (estimation 2025 avec projet), soit une augmentation de 62% du trafic global sur le pont et une augmentation de 48.5 PL/jour à 235.5 PL/jour (soit 400% d'augmentation du trafic PL). Ce qui veut dire concrètement que, si on considère que ce trafic PL va s'effectuer à 95% entre 6h du matin à 20h le soir (soit sur une plage horaire de 14 heures), alors environ 16 PL vont défiler par heure ( $[235.5 \times 0.95] / 14$ ) sur ce pont, soit toutes les 3 à 4 minutes. Il n'est nulle part fourni des données sur la faisabilité de 2 PL se croisant en même temps sur le pont, ni d'ailleurs sur les giratoires l'alimentant. Aucune simulation en conditions réelle n'a été menée.

De plus, je remarque qu'aucun document et information technique sur la résistance de ce pont au futur trafic n'est fourni dans les documents fournis en pré-read à l'enquête. Une analyse technique sur l'état actuel de la structure interne de ce pont, de son vieillissement, de sa capacité à encaisser les charges et les vibrations entraînées par le nouveau trafic a-t-elle été pratiquée (par un cabinet d'expert non lié à Vinci) ? Comme vous le savez sans doute, l'état des ouvrages d'art en France est considéré comme mauvais et cela a été rapporté par la mission d'information sur la sécurité des ponts de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat mise en place à la suite de l'effondrement du pont Morandi à Gênes le 14 août 2018.<sup>8</sup> Comment ce pont va-t-il encaisser l'augmentation de charge induite par ce demi-échangeur ?

En ce qui concerne la branche de la RD131 en provenance du giratoire de la RN7 et descendant vers le pont enjambant l'A7, les estimations de Vinci (pièce B07, Chapitre III 4.4 C, pages 339, Figure 5, repère RD131 Liaison) prévoient que le trafic va passer de 3 620 véhicules jours (dont 1% de PL) (sans projet) à 7 800 véhicules jours (dont 3% de PL) (estimation 2025 avec projet). Ce qui veut dire concrètement que, plus de 234 PL/j vont se présenter pour emprunter ce giratoire (en provenance de la N7 par le Sud ou le Nord).

De plus, je voudrais porter à votre attention qu'un rapport d'expertise et une analyse circulaire mandatée par la municipalité de Reventin-Vaugris en février 2018 après du cabinet Noesis<sup>9</sup> et qui a utilisé des comptages réalisés en février 2018 par son prestataire Alyce et une analyse plus

---

<sup>6</sup> Document Complément du demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud sur l'autoroute A7. Pièce B02, Chapitre III.3, page 64

<sup>7</sup> Document Complément du demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud sur l'autoroute A7. Pièce B07, Chapitre III 4.4 C, pages 338 et 339

<sup>8</sup> Rapport d'information n° 609 (2018-2019) de MM. Patrick CHAIZE et Michel DAGBERT, fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, déposé le 26 juin 2019. <http://www.senat.fr/rap/r18-609/r18-6091.pdf>

<sup>9</sup> Noesis. ETUDE D'OPPORTUNITÉ DE CREATION D'UN ECHANGEUR AUTOROUTIER SUR LA COMMUNE DE REVENTIN VAUGRIS. Rapport d'expertise 2018. Disponible à <https://mairiereventinvaugris.fr/fr/rb/674403/les-actions-de-la-municipalite>

pertinente que la méthodologie utilisée par Vinci et son prestataire (étude de capacité basée sur des comptages horaires au niveau du giratoire N7 et de ses branches, de simulations de trafic exprimées en Heure de Pointe du Matin (HPM) et en heures de pointe du soir (HPS) et non pas sur des données moyennées à la journée et la prise en compte du dimensionnement géométrique des carrefours impactés) a révélé qu'au niveau du carrefour giratoire N7/CD131, il existe déjà (en 2018) une sollicitation très importante de ses capacités (>à 90% dans le sens Sud-Nord en HPM et de 115% dans le sens Nord-Sud en HPS). Les simulations menées par cette étude montrent pour 2021 (date estimée pour la mise en service de l'échangeur), puis pour 2028 et enfin pour 2036, un dépassement de sa capacité dans le sens Sud-Nord en HPM 2021 (>100%) et une accentuation de sa surcharge à 120% dans le sens Nord-Sud en HPS 2021, ainsi qu'à l'atteinte de ses capacités dans toutes ses autres branches. Les chiffres pour 2028 et 2036 sont bien évidemment beaucoup plus défavorables avec atteinte d'une saturation complète.

En ce qui concerne le trafic sur le pont de la RD131 enjambant la N7, les prévisions de circulation exprimées en HPM et HPS font état d'une augmentation importante des trafics avec plus de 1000 véhicules (deux sens confondus) en HPM et en HPS, représentant une augmentation de 60% des trafics en HPM et HPS. Ces chiffres, provenant d'un groupe différent, sont donc cohérents avec les pourcentages d'augmentations mentionnés plus haut.

On peut, de plus, raisonnablement douter de la justesse de toutes ces estimations de trafic en raison du fait que ces données reposent sur des comptages fait en 2015<sup>10</sup>, et sont de ce fait déjà obsolètes à ce jour. Ce fait a d'ailleurs aussi été relevé par l'Autorité Environnementale dans son avis sur ce projet<sup>11</sup>.

Dans le cadre de la consultation inter-service initiée en juillet 2020, le ministère de la Transition Ecologique dans sa lettre du 19 Aout 2020<sup>12</sup> signalait déjà le caractère potentiellement conflictuel entre l'augmentation du trafic au niveau du giratoire RN7-RD131 et les modes de circulation dit doux appelés à croître de façon inexorable dans cette zone.

Enfin, et peut être le plus important, Vinci (et ses cabinets d'expertise et d'ingénierie affidés) occultent totalement et ne prennent pas en compte le phénomène « d'effet rebond » ou dit de « trafic induit » que va générer cet équipement. Il est maintenant parfaitement documenté depuis des décennies et ce dans tous les domaines que tout nouvel équipement technique ou technologie apportant une amélioration des capacités et/ou des débits engendre une augmentation des usages. Il s'agit de « l'effet rebond » ou en ce qui concerne les infrastructures routières du « trafic induit ».

Dans le cas qui nous intéresse, on peut donc s'attendre à une augmentation du trafic drainé par cet équipement bien au-delà des prévisions avancées par Vinci. Dans le domaine des infrastructures routières, ceci a été théorisé par Martin GH Mogridge dès 1990<sup>13</sup>, et repris par de nombreux expert en la matière dont Yves Crozet, nommé en 2008 à la tête de l'Observatoire Energie Environnement des Transports (OEET), organisme créé à la suite du Grenelle de l'environnement et président du groupe opérationnel « Mobilités, territoires et développement durable » du programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT). Celui-ci défend, avec beaucoup d'autres, le fait que les infrastructures routières ne sont pas responsables des problèmes de

---

<sup>10</sup> Document Complément du demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud sur l'autoroute A7. Pièce B03, Chapitre VI 4.3, page 159

<sup>11</sup> Document Complément du demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud sur l'autoroute A7. Pièce B11, Avis de l'autorité Environnementale d'Avril 2021, Chapitre 2.2.5, page 511

<sup>12</sup> COMPLÉMENT N°1 DEMANDÉ PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR - ELEMENTS RELATIFS A LA CONCERTATION INTER-SERVICES, pages 6 et 7 sur 52

<sup>13</sup> Mogridge MGH. Travel in towns: jams yesterday, jams today and jams tomorrow? MacMillan Reference books, 1990

mobilité<sup>14</sup>. L'observation de cet effet rebond au niveau des infrastructures routières a eu lieu à plusieurs reprises<sup>15</sup>. L'Autorité Environnementale a d'ailleurs émis de multiples avis ces dernières années sur les sous-estimations chroniques des donneurs d'ordre dans ce genre de dossier<sup>16,17</sup>. Les élus, à tous les niveaux (communaux, inter-communaux, départementaux, et régionaux), sont malheureusement très souvent totalement ignorant de ces considérations et se font constamment « berné » par les « vendeurs » de solution de mobilité que sont les sociétés autoroutières dont la raison d'être ne peut qu'être de promouvoir plus de trafic sur leurs installations, afin de les rentabiliser au maximum et ce quoiqu'elles puissent déclamer ou nous laisser croire.

En conséquence, l'échangeur dans son implantation projetée va entraîner une dégradation majeure de la « circulabilité et de la sécurité » des voies de communication déjà existantes dans sa périphérie proche (et qui est déjà très dégradée en HPM et en HPS). Ceci va avoir pour conséquences d'augmenter les risques accidentogène de toute nature et de dégrader la qualité de vie des habitants de Reventin-Vaugris pour qui cet axe est important. Je ne me prononce pas sur la pertinence, la nature et la validité scientifique des arguments avancés par de nombreux édiles de la municipalité de Vienne, de son intercommunalité et de nombreuses structures économiques associées, relatif à l'impact positif (réduction du trafic sur les flux de circulation de l'axe Nord-Sud au niveau du Quai Riondet à Vienne, augmentation des chiffres d'affaires en tout genre et augmentation du tourisme !) qu'aura l'équipement. On ne peut qu'en douter basé sur l'expérience accumulée dans d'autres projets de même nature et ce dans de nombreux pays<sup>18,19</sup>. A qui veut-on faire croire que Vienne et ses structures associées vont être plus facilement accessible grâce à cet équipement, et que les quelques % de réduction de circulation sur le Quai Riondet en HPM et en HPS (à supposer qu'ils soient réels) vont « *changer la vie* » du territoire ! Tout ceci est ridicule.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet.

## Considérations sur les aspects « Pollutions » en tout genre

Le bruit ambiant généré par les passages de véhicule répété va augmenter le niveau moyen au détriment des habitants des maisons situées au niveau du Lotissement dit « La Plaine » et générer des Points Noirs Bruit, dont le « traitement » n'a pas été décrit. Ce point a été soulevé par l'Autorité Environnementale dans son avis<sup>20</sup> et les réponses apportées par Vinci<sup>21</sup> ne sont pas susceptibles de modifier les choses. Du fait des trafics, et quoi que l'on fasse, aucune modification ne pourra modifier favorablement la situation.

La disparition d'un certain nombre d'arbres et de couvert végétal va entraîner une dégradation du champ visuel sur une zone ayant déjà un aspect très dégradé.

---

<sup>14</sup> <https://www.millenaire3.com/Interview/2012/les-infrastructures-ne-sont-pas-responsables-des-problemes-de-la-mobilite>

<sup>15</sup> <https://www.dna.fr/transport/2021/12/18/gco-un-nouveau-bouchon-au-peage-d-ittenheim-ce-samedi> et

<sup>16</sup> [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/220127\\_contournement\\_ouest\\_strasbourg\\_67\\_delibere\\_cle01ff67.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/220127_contournement_ouest_strasbourg_67_delibere_cle01ff67.pdf)

<sup>17</sup> [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/190206\\_note\\_infrastructures\\_routieres\\_-\\_delibere\\_cle7d21bf.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/190206_note_infrastructures_routieres_-_delibere_cle7d21bf.pdf)

<sup>18</sup> <https://theconversation.com/pourquoi-supprimer-des-autoroutes-peut-reduire-les-embouteillages-171562>

<sup>19</sup> <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01480663/document>

<sup>20</sup> Document Complément du demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud sur l'autoroute A7. Pièce B11, Avis de l'autorité Environnementale d'Avril 2021, Chapitre 2.2.6, pages 511 et 512

<sup>21</sup> Document Complément du demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud sur l'autoroute A7. Pièce B11, Réponse du Maître d'Ouvrage, Chapitre II.4, pages 520 à 523

Du fait des augmentation de trafic, les densités de particules fines émises par les véhicules vont augmenter localement et vont continuer à dégrader la qualité de l'air pour les habitants limitrophes de cet équipement.

Enfin, et pour finir, dans le cadre de la consultation inter-service initiée en juillet 2020, l'ARS Auvergne-Rhône Alpes dans son courrier du 10 Septembre 2020<sup>22</sup> soulignait déjà le caractère contradictoire du choix de l'implantation centre par rapport aux préconisations du plan Régional Santé Environnement 2017-2021 - Action 17.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet.

## Considérations sur « l'exploitabilité du pôle sportif et culturel de Reventin-Vaugris »

On ne trouve dans les différents documents aucune étude d'impact sur le fonctionnement du pôle sportif et culturel de Reventin-Vaugris. Or, l'implantation de l'échangeur au centre va considérablement dégrader la qualité de vie et l'exploitabilité du centre sportif et culturel représenté par le gymnase, les bâtiments connexes et les différents terrains de sports environnants implantés le long de l'A7. De multiples associations (dont beaucoup d'associations non enregistrés à Reventin-Vaugris) utilisent ces équipements pour leurs activités. On peut estimer qu'une trentaine d'évènements sont organisés chaque année (dont certains drainent jusqu'à plusieurs milliers de participants<sup>23</sup>) et des activités sportives et/ou culturelles s'y déroulent quasi quotidiennement en extérieur et/ou en intérieur.

Le trafic (de routine) généré par l'équipement au niveau du giratoire prévu à l'Est du pont A7 – RD131 se télescopera avec le trafic d'accès au pôle sportif et culturel de Reventin-Vaugris généré par ces grandes manifestations et va entraîner des situations accidentogènes répétées et difficiles au niveau des entrées/sorties de véhicules et des recherches de place de stationnements.

La destruction du merlon paysager pour permettre la mise en place de la voie de circulation d'accès aux portiques d'entrée A7 vers le Nord va créer une proximité visuelle, sonore et olfactive très étroite entre les utilisateurs des équipements et les véhicules empruntant cette voie, et ce malgré la protection paysagère annoncée qui de toute façon ne pourra pas être à la hauteur de celle déjà existante et qui va être détruite.

On pourra, de plus, déplorer la destruction d'une partie d'un skatepark installé il y a quelques années et qui rendra l'utilisation de l'équipement restant quasi-impossible du fait de mitoyenneté avec cette voie de circulation.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet.

---

<sup>22</sup> COMPLÉMENT N°1 DEMANDÉ PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR - ELEMENTS RELATIFS A LA CONCERTATION INTER-SERVICES, pages 4 et 5 sur 52

<sup>23</sup> <https://c.ledauphine.com/societe/2021/07/05/isere-reventin-vaugris-vienne-solidarite-les-footballeurs-ont-repondu-en-nombre-a-l-appel>

## Considérations sur la logique d'une implantation « Centre »

Pour des raisons logiques, il est évident que Vinci et son cabinet affidé d'ingénierie Ingerop<sup>24</sup> poussent depuis le début pour une implantation « centre » afin de maximiser l'utilisation des installations actuelles situées au niveau de la barrière de péage.

Les tendances actuelles en ce qui concerne les barrières de péage autoroutières sont au « *free flow* ». Ceci est parfaitement reconnu au niveau gouvernemental<sup>25,26</sup>, et des réalisations sont déjà effectives<sup>27</sup>. Vinci en est d'ailleurs un de ces nombreux promoteur<sup>28</sup>. De ce fait, il est parfaitement prévisible que dans quelques années la barrière de péage de Reventin-Vaugris sera démontée et que le flux des véhicules sur l'A7 dans les sens Sud-Nord et inverse se feront de façon totalement transparente pour les voitures en mode « *free flow* ». De ce fait, l'implantation des bretelles de raccordement sur des équipements autoroutiers est un sujet sans objet quant à leur positionnement par rapport aux barrières de péage déjà existante, et ne peut être une raison pour justifier l'implantation au « Centre » du demi-échangeur.

Pour cette raison, je m'oppose au projet.

## Considérations sur l'empreinte agricole du projet

Une expertise agronomique mandatée par la municipalité de Reventin-Vaugris en février 2018 auprès d'un expert foncier<sup>29</sup> a démontré que l'emprise foncière agricole du projet « Centre » va se faire au détriment de terres catégorisées en classe 1 (très bonne qualité agronomique) et 2 (bonne qualité agronomique). Les emprises foncières agricoles de la variante « Sud » promue par la commune de Reventin-Vaugris sont de moins bonne qualité.

Pour cette raison, je m'oppose au projet.

## Considérations sur la conformité de l'équipement avec les engagements de la France aux accords de Paris (COP21 et suivantes)

Cette nouvelle infrastructure n'a pas fait la preuve qu'elle est compatible avec le rythme de baisse des émissions des GES prévu par les accords signés par la France lors des COP. Comme décrit plus haut, il est maintenant parfaitement documenté dans tous les domaines que tout nouvel équipement technique apportant une amélioration des capacités et/ou des débits engendre une augmentation des usages. Il s'agit de « l'effet rebond » ou en ce qui concerne les infrastructures routières du « trafic induit ». Ce phénomène pose et remet même en cause la pertinence de ce genre

---

<sup>24</sup> L'histoire de la naissance du cabinet d'ingénierie Ingerop et de ces relations historiques avec Vinci sont de nature à se questionner sur l'absence de conflit d'intérêts dans la sous-traitance chronique qu'entretient Vinci avec Ingerop. Voir <https://fr.wikipedia.org/wiki/Ingerop>

<sup>25</sup> Conseil d'orientation des infrastructures. MOBILITÉS DU QUOTIDIEN : Répondre aux urgences et préparer l'avenir. Janvier 2018.

[https://reporterre.net/IMG/pdf/2018.02.01\\_rapport\\_coi.pdf](https://reporterre.net/IMG/pdf/2018.02.01_rapport_coi.pdf)

<sup>26</sup> [https://www.autoroute-transports.fr/wp-content/uploads/2020/11/rapport\\_economie\\_des\\_concessions\\_autoroutieres\\_nov2020.pdf](https://www.autoroute-transports.fr/wp-content/uploads/2020/11/rapport_economie_des_concessions_autoroutieres_nov2020.pdf)

<sup>27</sup> <https://www.autoroute-a79.fr/le-peage-a-flux-libre/>

<sup>28</sup> <https://ulys.vinci-autoroutes.com/freeflow/> et <https://www.vinci-autoroutes.com/fr/faq/free-flow/quest-ce-que-le-free-flow/>

<sup>29</sup> Commune de Reventin-Vaugris (38) Demi-échangeur A7 - Expertise Foncière - 18 octobre 2018. Disponible à <https://mairiereventinvaugris.fr/fr/rb/674403/les-actions-de-la-municipalite>

d'équipement et de leur utilité. La déclaration d'utilité publique ne peut pas à ce jour s'appuyer sur une étude sérieuse (non critiquée au moins par l'Autorité Environnementale) démontrant que le projet est "compatible Accord de Paris".

Pour cette raison, je m'oppose au projet.

## Conclusions

Dans un tel contexte, et qui malheureusement donne de façon mortifère la priorité à la voiture au détriment d'autres solutions de transport qui ne sont jamais mise en avant et ne bénéficient pas du tout du même intérêt des politiques alors qu'une fraction de plus en plus importante des populations est demandeuse, l'implantation de cet équipement tel que proposé actuellement apparait en contradiction avec les principes de sécurité, de minimisation des impacts environnementaux, et de qualité de vie que la population la plus directement impactée par l'équipement est en droit d'attendre de la part du législateur.

Dans l'hypothèse, ou malgré tout, la nécessité de réalisation de cet équipement était maintenue (ce que je conteste), il ne vous aura pas échappé, Monsieur le Commissaire Enquêteur, qu'une solution alternative viable techniquement (puisque proposée par Vinci) est soutenue par la municipalité de Reventin-Vaugris (et supportée par la majorité de ses habitants) depuis maintenant plus de 5 ans. Les arguments et justifications avancés par la municipalité de Reventin-Vaugris n'ont jamais été considérés par les parties prenantes situées au-dessus de l'échelon communal et toujours rejetés pour des raisons non raisonnablement documentées.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose donc au projet tel que décrit dans le dossier d'enquête publique.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** marietherese clamaron <marietherese.clamaron@sfr.fr>  
**Envoyé:** mercredi 30 mars 2022 01:14  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Participation à l' enquête "A.7 échangeur Vienne sud REVENTIN VAUGRIS 38121.

**Importance:** Haute

**Madame CLAMARON Marie Thérèse, 38121 CHONAS L'AMBALLAN.**

**Vote pour le projet du demi-échangeur "VARIANTE SUD ZONE DU SALUANT".**

Arguments:

Solidaire des habitants de REVENTIN-VAUGRIS , CHONAS L'AMBALLAN et de l' ensemble des communes environnantes.

Je soutiens les actions de Madame la Maire de REVENTIN-VAUGRIS; du conseil municipal et de leurs administrés pour faire aboutir leur projet de demi-échangeur "VARIANTE SUD ZONE DU SALUANT".

La commune de REVENTIN - VAUGRIS est déjà lourdement pénalisée par certaines infrastructures  
Ce projet représente la seule alternative capable de préserver la sécurité des habitants tant en matière de sécurité routière qu'environnementale.

L' augmentation considérable du trafic routier au rond point de l' ex RN7 et chemin du vieux-vaugris compliquera considérablement la vie des riverains et leurs déplacements, et compliquera la circulation routière en augmentant les risques d'accidents.

D' autre part, qui pourrait supporter de vivre dans un coquet lotissement qui, du jour au lendemain, se retrouverait à plusieurs mètres en contrebas d'un carrefour, sous les pots d'échappements des véhicules poids lourds ?....

Bonne réception et cordialement.

Mme. M. Th. CLamaron.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** jean-yves gannard <jy.gannard@axebe.fr>  
**Envoyé:** mardi 29 mars 2022 23:00  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Échangeur Vienne sud

Bonjour,

Je viens de créer 2 entreprises sur la commune des Côtes D'Arey. Mes clients sont sur Lyon ou Grenoble. Aujourd'hui, je mets autant de temps le matin pour aller prendre l'autoroute à Ampuis que pour faire Ampuis-entrée de Lyon. Et le soir c'est l'inverse, depuis la sortie de l'autoroute jusqu'aux Côtes D'Arey. Nous attendons beaucoup de cette échangeur afin de fluidifier l'accès à Vienne ou à Lyon. Cela contribuera aux développements de mes sociétés.

Bien cordialement

J Yves Gannard

Envoyé de mon iPad

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** MICHEL Cécile <Cecile.MICHEL@auvergnerhonealpes.fr>  
**Envoyé:** mardi 29 mars 2022 22:27  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Contribution enquête publique - Elus écologistes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes  
**Pièces jointes:** 2022\_03\_29\_Contributions élus région ecole ENQ.PUB échangeurVienne Sud.pdf

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-joint une contribution des élus écologistes de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Cécile Michel

Conseillère régionale Auvergne Rhône-Alpes Groupe Les Ecologistes

## ENQUÊTE PUBLIQUE DEMI-ÉCHANGEUR VIENNE SUD

### CONTRIBUTION DES ÉLUS ET ÉLUES AU CONSEIL RÉGIONAL - GROUPE LES ÉCOLOGISTES

Hôtel de région, mardi 29 mars 2022

Monsieur le commissaire enquêteur,

**L'enquête publique en cours concernant le projet de demi-échangeur Vienne Sud situé sur la commune de Reventin-Vaugris appelle la contribution des élus écologistes du Conseil Régional** Auvergne Rhône-Alpes. Cette contribution ne se prétend pas exhaustive des points que nous serions susceptibles de souligner dans le cadre de cette enquête publique et de ce projet d'aménagement. Nous **nous limiterons donc à certains points principaux** que nous estimons nécessaires de mettre en avant.

**Notre société vit une période d'accélération intense tant dans ses opportunités que dans ses dérèglements.** Les rapports du GIEC nous alertent sur le dérèglement climatique aux impacts irréremédiables pour le niveau d'habileté de notre planète. La mobilité, les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et l'artificialisation des sols regroupent des impacts dont nous ne pouvons plus uniquement mesurer les impacts. L'ensemble des politiques publiques doit concourir par leur décision et application à réduire ces impacts autant qu'à nous permettre de nous adapter. **Les dernières années ont permis l'émergence d'un cadre législatif découlant principalement des Accords de Paris** qui incite à ces perspectives. **Ce cadre engage les responsables politiques et les autorités administratives à un corpus d'actions cohérentes et audacieuses en la matière et n'hésitant pas à revenir sur les projets contraires à ces objectifs imaginés au cours des dernières dizaines d'années.** Rappelons ici que l'Etat a récemment été condamné pour inaction climatique, ne respectant pas le cadre qu'il s'est lui-même fixé pour lutter contre le dérèglement climatique. **Il en va ainsi du projet de demi-échangeur au sud de Vienne.**

Si les besoins en mobilités restent entiers, le cadre législatif tout autant que ces besoins en mobilité évoluent rapidement ainsi que les solutions (I) amenant à revisiter l'intérêt d'une telle infrastructure. Si un besoin d'infrastructure autoroutière devait néanmoins être retenu, la prise en compte du territoire de manière plus large et singulièrement la qualité de vie de la population de Reventin et ses choix démocratiques, invitent à revoir le projet pour son alternative sud (II)

# I. L'intérêt public du demi-échangeur contestable et des alternatives réalistes pour répondre aux mobilités du territoire

En premier lieu, il convient de rappeler que **nous partageons le constat d'un très fort trafic** traversant à Vienne (> 40 000 veh./j chiffres 2015 EGIS) et plus généralement sur l'A7, puisque ces flux sont en grande partie à destination de la Métropole (107000 veh./j sur l'A7 au Nord de Vienne - Chiffres 2015 EGIS et 120 000 sur la M7 à partir de Pierre-Bénite- Chiffres Métropole de Lyon). **Ce trafic nécessite d'être réduit pour diminuer la dangerosité, la pollution de l'air, pour redonner du flux aux circulations.**

## A. Une évolution du cadre législatif et réglementaire qui incite à penser des alternatives

Depuis 2015 et la décision relative au projet de demi-échangeur, le cadre législatif et réglementaire a largement évolué. Nous pouvons rappeler ici les éléments suivants:

**La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe un objectif de Zéro Artificialisation Nette** à horizon 2050. Pour l'atteindre, la loi Climat et résilience fixe une première échéance en 2031 : à cette date, les communes ou intercommunalités, doivent être parvenues à réduire par deux le rythme de leur consommation effective d'espaces naturels agricoles et forestiers (Enaf), par rapport aux dix années précédentes.

**Les chiffres du SRADET indiquent une artificialisation** à l'échelle régionale depuis 2000 à hauteur de 20000 ha (Doc 2). Ce chiffre se décline de manière significative pour le département de l'Isère, avec près de 6000 ha entre 2000 et 2010. Chaque nouvel ha artificialisé ne fera qu'augmenter ce chiffre démesuré (6000 ha représente une augmentation de l'artificialisation d'environ 15% en 10 ans). De plus, cette artificialisation pour une nouvelle infrastructure routière contraindra d'autant plus les perspectives d'aménagements dédiés à la qualité de vie (logement, équipements de vie locale/services publics, services...).

Si cette échéance apparaît comme une contrainte évidente dans les projets de planification locale, **il ne peut y avoir une accélération de l'artificialisation d'ici à 2024** aux fins d'utiliser les possibilités encore données aujourd'hui pour artificialiser sans limite. Au contraire, cette loi appelle dès à présent à la plus grande rationalité en matière de projet nécessitant artificialisation, en fonction des besoins d'aujourd'hui et a fortiori de ceux de demain. Et là encore, dans la séquence Eviter, réduire, compenser, c'est bien l'étape Eviter qui doit être privilégiée.

La loi Climat et Résilience fixe ainsi une **priorité absolue à la réduction de 40% des gaz à effet de serre** d'ici 2030. Aussi la maîtrise et plus directement la réduction du transport routier, premier émetteur de GES sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération (cf document du diagnostic du Plan de Mobilité de VCA ci-après - Document 2) sont indispensables pour

atteindre cet objectif. Là encore, la réduction des GES ne peut reposer simplement sur une amélioration du flux évitant les émissions importantes de GES et de particules fines liées à la faible vitesse et aux phénomènes de ralentissement et accélération, particulièrement importants en zone urbaine congestionnée.

**Ces réductions sont d'ailleurs clairement visées par la Zone à Faibles Émissions dans la Métropole Lyonnaise imposée par la loi d'orientation des mobilités (LOM 2019) et en place depuis le 1er janvier 2020 avec des évolutions significatives dans les années à venir ; et par le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise pour lequel Vienne Condrieu Agglomération a été amené à se prononcer par une délibération de mars 2022.**

**La Zone à Faibles Émissions de la métropole lyonnaise** impactera notamment la quantité de trajet quotidien en véhicules légers. Sur la voie M7, prolongation de l'A7, la circulation est aujourd'hui estimée à 120 000 trajets/jour. Réduire cette part de trajet ne peut être atteint si au sud, un nouvel échangeur vient aspirer de nouveaux flux. En effet, il est reconnu que les infrastructures de ce type ne permettent pas uniquement de fluidifier le trafic existant mais bien d'aspirer de nouveaux flux. Ces projections sont d'ailleurs tout à fait inscrites dans le dossier d'enquête publique : le trafic attendu sur l'A7 à horizon 2025 est de 9260 véh./jour et à l'horizon 2045 de 11 390 véh./jour (P.B.02 p64). Cela ne va donc pas dans le sens des objectifs du cadre législatif rappelé plus haut.

**Les Plans de Protection de l'Atmosphère** sont obligatoirement élaborés dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants ainsi que dans les zones dépassant les seuils réglementaires en matière de pollution de l'air. Rappelons en effet que la pollution de l'air constitue, en effet, un problème majeur de santé publique. Santé Publique France estime à 7% la part des décès attribuables en France à la pollution de l'air aux particules, soit 40 000 décès par an et à 1% au dioxyde d'azote, soit 7 000 décès.

Le nouveau PPA de l'agglomération lyonnaise se fixe ainsi comme objectifs : pour le dioxyde d'azote, le respect des valeurs limites réglementaires dans le délai le plus court possible ; pour les particules fines, l'atteinte d'une concentration moyenne d'exposition inférieure à la valeur OMS 2005 à l'échelle du PPA ainsi qu'à l'échelle de chaque EPCI et la diminution du nombre de personnes exposées à une concentration en PM<sub>2,5</sub> supérieure à ce seuil OMS 2005; et pour l'ozone, l'arrêt de la dégradation de la situation constatée ces dernières années.

Dans l'agglomération lyonnaise, les transports représentent les deux tiers des pollutions au dioxyde d'azote, l'objectif est donc de poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière, c'est-à-dire développer la pratique du covoiturage, accompagner le développement des modes actifs de mobilité, encourager le report modal et les rabattements vers les transports en commun et ferroviaires, et ainsi économiser 63% de tonnes de dioxyde d'azote (voir doc 1)

Dans une moindre mesure, la réduction de la circulation routière permettra la diminution de la pollution aux particules fines.

**Ce sont donc vers des mesures du même type qu'il faut avancer de concert pour viser une amélioration de la situation atmosphérique y compris sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.**

## B. Des alternatives accessibles en matière de transports en commun

**Axe fort de circulation, le territoire de la Vallée du Rhône est particulièrement dense en infrastructures** : routes, autoroute, voies ferrées en rive gauche et en rive droite du Rhône. Le Rhône lui-même représentant un moyen de circulation.

Le dossier d'enquête publique indique qu'il *"n'existe pas de solution alternative satisfaisante permettant d'assurer des contributions positives pour le territoire, identiques à celles apportées par le projet à des volumes d'usagers aussi importants (de l'ordre de 10 000 par jour) et pour des destinations aussi variées ; (et qu') aucun projet d'infrastructure ferroviaire majeur n'est programmé par la Région pour les 5 prochaines années et aucune modification substantielle n'est prévue en termes de volume de desserte sur le secteur de la communauté d'agglomération"*. (Pièce B.02 p 56)

Cette **affirmation est non seulement erronée sous-estimant les potentialités du territoire**, mais fait fi du fait que les décideurs politiques à même d'accélérer les alternatives sont les mêmes (Maire de Vienne, Président de Vienne Condrieu Agglomération, Président du Syndicat Mixte des Transports Lyonnais = Mr Thierry Kovacs, également Conseiller régional). Il ne saurait être négligé le fait qu'au cours des années 2015 à 2021, la région Autorité Organisatrice des Mobilités, en particulier en matière de TER, a choisi de mettre l'accent sur le développement d'infrastructures routières. (Le BP 2022 d'investissement en Transports en commun de voyageurs est porté à 188 750 k€ soit -49500€ par rapport aux investissements du BP 2021 ; dans le même temps le BP 2022 pour les routes et voiries qui n'est pas une compétence de la région est passé à 70 000 k€ soit +46717€ par rapport au BP 2021).

Pourtant l'actuel Plan de Déplacement Urbain de Vienne Condrieu Agglo (qui sera remplacé par un Plan de Mobilités courant 2022) mentionne déjà l'objectif de *"valorisation de l'usage du réseau ferroviaire, notamment avec l'agglomération lyonnaise"* (Pièce B.03 p 165).

A ce titre, le dossier d'enquête publique mentionne deux uniques hypothèses : l'amélioration du rabattement vers la gare de Vienne et la réouverture de la halte de Vaugris. Ces hypothèses sont non seulement mal évaluées (1.) mais négligent aussi d'autres hypothèses ayant récemment trouvé des échos favorables (2.), de même que le poids réel de l'encombrement concernant les 40000 véhicules jour à Vienne (3.).

### 1. Une densification du trafic ferroviaire en Rive Gauche du Rhône

Le dossier de l'enquête publique mentionne le projet de réouverture de la halte de Vaugris. Annoncé comme inscrit au CPER 2015-2021, il n'y a ce jour pas de perspectives précises pour la réouverture d'un tel projet. Cependant, **la région Auvergne-Rhône-Alpes** a récemment engagé des études auprès de SNCF Réseau (délibération CP-2021-06 / 17 -67 -5600) **confirmant l'opportunité d'une telle réouverture**. De ce fait, **à aucun moment l'enquête publique ne mentionne des chiffrages de fréquentations possibles comme origine/destination de cette halte ferroviaire**. Les chiffres actuels des gares de Vienne et de St Clair-Les Roches (respectivement 5 934 trajets/jour et 1 854 trajets/jour - chiffres SMT AML 2017) conduisent aisément à penser que le chiffre de fréquentation de la Halte de Vaugris sera supérieur à ce qui est présenté comme la

carte maîtresse du développement durable du projet, à savoir les 100 places en covoiturage. A fortiori, la gare de St Clair-Les Roches connaît un développement important dans sa fréquentation (croissance à plus de 10% depuis plusieurs années - [chiffres SNCF](#) - la gare de St Clair-Les Roches n'est pourtant absolument pas mentionnée dans le dossier d'enquête publique). **La Halte de Vaugris pourra prétendre à une fréquentation importante.**

En complémentarité, le SMT AML prépare de façon active **le déploiement d'un service de RER à l'échelle métropolitaine**. L'axe Lyon-Vienne (et les quelques gares au sud) fait partie des axes cibles. Cette perspective annonce ainsi, à échéance relativement courte, à moins de 5 ans, la mise en place d'un service de transports en commun notamment ferroviaire, avec une amplitude horaire et fréquence importantes. Avec un matériel roulant d'une capacité moyenne de 500 places, **ce sont près de 30 000 places/jour qui pourraient voir le jour. Ce trafic quotidien pourra s'appuyer sur les trois gares de Vienne - Vaugris et St Clair les Roches afin d'offrir un rabattement au plus proche des points de départs**. L'argument consistant à dire qu'il n'y a pas d'alternative satisfaisante capable d'apporter les opportunités positives équivalentes aux 10 000 véh./jour méconnaît clairement les opportunités de transports en commun et notamment ferroviaires sur le territoire.

## **2. La réouverture de la ligne ferroviaire aux voyageurs en Rive Droite du Rhône**

Une autre opportunité de transports ferroviaires voyageurs ignorée dans le dossier d'enquête publique est la ligne existante en rive droite du Rhône. Cette ligne dédiée depuis 50 ans à un trafic marchandises, offre néanmoins une opportunité sérieuse à la décongestion du trafic en rive droite du Rhône sur la RD386 comme sur les points de traversées du Rhône (pont de Condrieu-Les Roches et barrage de Reventin-Vaugris). **Les maires du territoire comme le Président de l'agglomération se sont montrés unanimement favorables à cette perspective en 2021. Une circulation mixte voyageurs-marchandises est compatible comme en rive gauche.**

La dégradation du pont de Condrieu-Les Roches rendant accessible la gare de St Clair-Les Roches à une population importante de la rive droite va entraîner des travaux importants d'ici fin 2023-début 2024. La traversée sera compromise. C'est pourquoi **la Région finance une étude auprès de SNCF Réseau attendue pour juin 2022** (vote en Commission Permanente du 18 mars 2022) **afin d'envisager de manière accélérée (pour 2023) la réouverture de la gare de Condrieu**. Cette réouverture permettra la mise en place d'une navette Lyon-Givors-Condrieu comme une **remise en service plus pérenne de cette liaison**.

Le chiffrage de la fréquentation à venir de ce transport ferroviaire voyageurs aura un impact direct sur la circulation sur le RD386 et les traversées du Rhône, notamment au droit de Vérenay. A nouveau avec une infrastructure existante - la voie ferroviaire en rive droite-, il est possible de réduire un trafic global de manière plus combiné que les seules réductions projetées par le projet de demi-échangeur.

L'accélération de ce projet témoigne des possibilités d'accélération également concernant la halte de Vaugris.

### 3. La réduction des principaux déplacements dans l'agglomération et à Vienne

Le diagnostic du PDM de Vienne Condrieu Agglomération souligne que 42 % des déplacements de moins de 1km dans l'agglomération et 79% des déplacements entre 1 et 2km se font en voiture (cf document 3-2). En agissant directement sur ce type de déplacement, Vienne Condrieu Agglomération a un levier important pour décongestionner les flux au sein de sa ville centre.

Le diagnostic du PDM de VCA souligne également que plus de 80% des flux entrants dans Vienne proviennent de Pont-Evêque, St Romain en Gal, Chasse-sur-Rhône et Lyon (cf document 2-3), soit majoritairement des flux provenant du Nord et de l'Ouest. Et non des flux directement du Sud de Vienne, par Reventin-Vaugris. Il convient donc d'**agir sur les leviers les plus efficaces et ne nécessitant par ailleurs pas de nouvelles infrastructures.**

## II. Une alternative autoroutière plus au sud respectueuse du cadre de vie et de la démocratie locale

Le dossier d'enquête publique a retenu l'emplacement central de l'échangeur. Ce projet comprend de nombreux éléments problématiques. La municipalité de Reventin a pu expliquer son opposition à ce projet "centre" et, avec grande responsabilité en matière d'intérêt général, a formulé une alternative étayée au Sud.

Aussi, si un projet d'échangeur doit être retenu, le projet Sud s'impose. Nous ne développerons ici que quelques-uns des éléments en faveur du projet "Sud".

### A. Un cadre de vie respecté et limitant les dangers

**Le projet Sud permet de capter le flux avant d'être mêlé à la circulation locale, situation qui augmente les risques en matière d'accidentologie.** Le dossier d'enquête publique ne vise que la réduction des flux pour le centre de Vienne et la RD386, mais entérine une augmentation au cœur de Reventin de près de 200% à 12 000 véh./jour au cœur d'une commune de 2000 habitants . Alors même que **la commune de Reventin-Vaugris connaît** depuis de nombreuses années **les désagréments importants et multiples** (pollution de l'air, santé publique, contrainte d'aménagement,...) **liés au péage implanté sur la commune, le projet de demi-échangeur tel que projeté viendrait encore concentrer les impacts négatifs sur cette commune et ses habitants.** Au nom de quoi faut-il asphyxier encore plus les habitants et habitantes de Reventin-Vaugris ? Les études air-santé sont également partielles, et n'indiquent pas les relevés actuels sur la commune.

La municipalité actuelle, en cohérence avec les municipalités précédentes, a fondé son projet municipal sur un projet de revitalisation de centre-bourg avec divers équipements et services. **Le projet "Centre" compromet ces projets futurs et au contraire accentue la séparation**

**entre les différents quartiers de la commune.** La commune, pourtant, avec ces projets, entend jouer sa part dans les objectifs du SCOT Rives du Rhône de densification autour des centralités.

## B. Le respect de la démocratie locale

Au cours des années, sur ce projet, des moyens démesurés ont été mis en œuvre pour négliger les propositions pertinentes de la commune de Reventin-Vaugris. A nouveau il serait trop long de récapituler l'ensemble des procédés utilisés tant ils sont nombreux et scandaleux.

La commune s'oppose de manière argumentée au projet "Centre", et ce depuis de nombreuses années. Les résultats de la concertation de 2016 additionnant les votes en faveur des projets Centre et Centre Compact, les deux projets à l'époque les moins coûteux et les moins consommateurs de fonciers, interrogent. Cette décision a provoqué la démission de l'ensemble du conseil municipal en octobre 2016, témoignant du scandale démocratique qui avait présidé au choix et aux procédés concernant le projet.

La commune a fait l'effort et s'est donné les moyens de proposer des alternatives valables, travaillées, visant à une économie de foncier par rapport à la version Sud de 2016. **Cette version Sud a donc un coût moindre, une moindre emprise foncière, une moindre dangerosité, un moindre impact vie sociale et agricole que la version soumise à enquête publique.** Et pourtant à **aucun moment elle n'a bénéficié d'une attention sérieuse du Comité de pilotage du projet.**

Les différentes versions travaillées, et les approfondissements proposés au cœur de la version Centre Compact impactent toute la circulation de la commune. Le projet arbore fièrement dans ses impacts positifs liés au développement durable (conforme au PADD et autres), un parking de covoiturage 100 places et des itinéraires modes doux qui viendront se substituer à ceux prévus par la commune. **Outre la faiblesse des arguments en matière de "développement durable", la commune n'a pas été consultée au sujet de ces propositions. Comment est-il envisageable que la commune n'ait pas la possibilité de contribuer aux aménagements pour son territoire ?** La dangerosité qui apparaît sur le linéaire modes doux, desservant pourtant l'école, les activités de loisirs et sportives, risquent finalement de dissuader les cyclistes et de maintenir voire augmenter encore la circulation de véhicules légers. Un contre-sens de plus ?

Enfin, à l'heure de l'enquête publique, **nous ne pouvons que constater que des moyens disproportionnés et biaisés ont été mis par la Ville de Vienne pour inviter à participer.** Si la page internet du site de la ville relaie de manière relativement neutre l'appel à contribution (Doc 4), il n'en est pas de même du bulletin mis à disposition. Celui-ci est pré-rempli avec la mention "Je suis favorable au projet tel que présenté dans l'enquête publique". Ce n'est pas une invitation valable à prendre connaissance d'un projet d'enquête publique. D'ailleurs, les contributions en ligne émanant de personnes résidant à Vienne témoignent de cette faible connaissance "Favorable" "Bonne idée", comme si ce projet était sans conséquence, à part

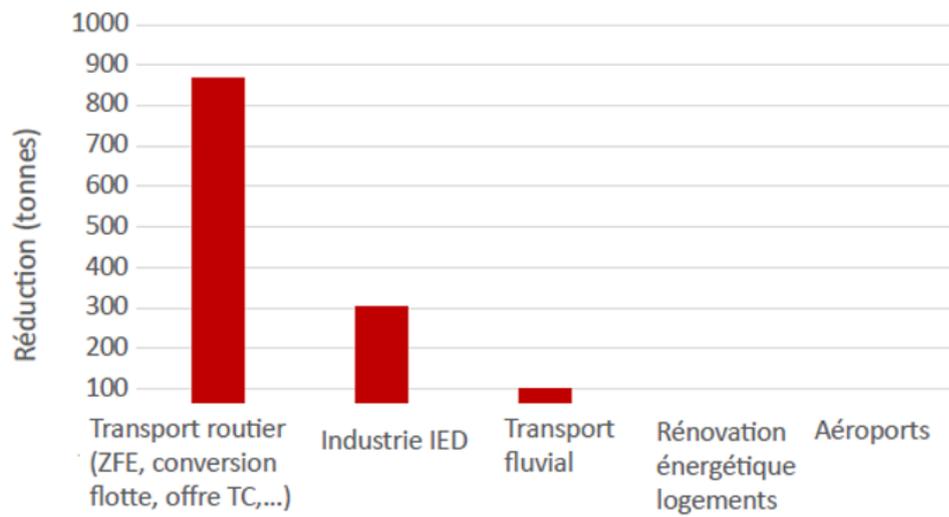
améliorer la circulation et la qualité de l'air à Vienne. Globalement les contributions traduisent un intérêt pour un échangeur et pour une fluidification de la circulation surtout, mais il apparaît qu'il y a peu de connaissances sur les alternatives et l'alternative au sud de Reventin.

De même, la page Internet du site de la ville de Vienne ne laisse comme issues possibles qu'un avis défavorable ou un avis favorable du commissaire enquêteur (Doc 4). Pourtant des recommandations ou des réserves peuvent être émises qui pourraient d'ailleurs faire ressortir les limites du projet Centre et les opportunités du projet Sud.

**L'accélération des dérèglements climatiques et les conséquences des nombreuses pollutions sur la santé humaine nous alertent de plus en plus sur l'urgence de revoir nos politiques publiques.** L'évolution législative prend en compte ces enjeux, tout en relativisant l'urgence de l'action. Pourtant, **chaque projet doit être revu à l'aune de cette urgence et surtout lorsque des alternatives existent pour réduire voire éviter des projets aux conséquences environnementales néfastes**, elles doivent être sérieusement étudiées, et non pas balayées d'un revers de main, en s'obstinant aveuglément vers un choix à tout prix d'un projet hâtif et dépassé. Les politiques publiques menées aujourd'hui sont déterminantes pour les générations actuelles et futures.

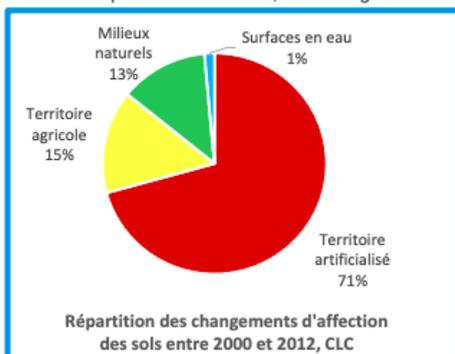
# Doc - 1

## Top 5 des actions en termes de réductions d'émission de NOx sur la zone PPA Lyon



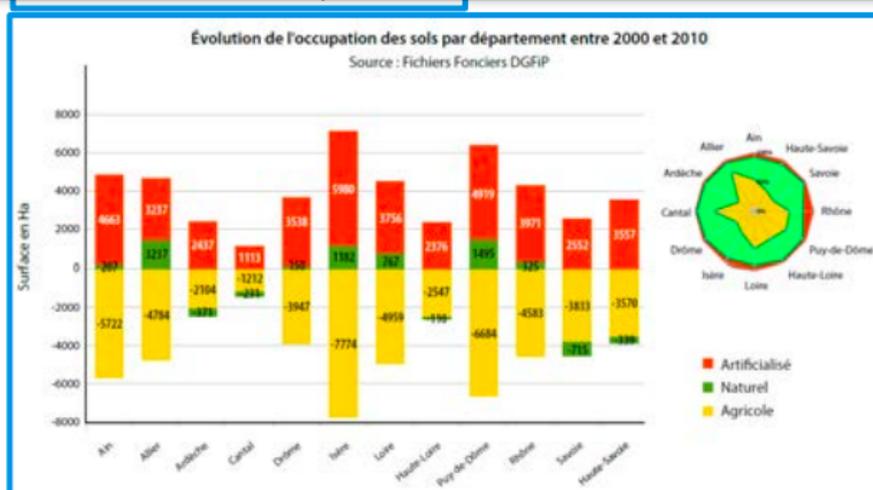
## ▲ Un phénomène d'artificialisation intense

L'artificialisation des sols dans la région est **particulièrement rapide** : 20 000 ha **artificialisés** depuis 2000 (93 % étaient initialement des espaces agricoles), les trois quarts de ces mutations étant intervenus à proximité des villes, dans les grandes aires urbaines<sup>6</sup>.



Entre 2000 et 2012, selon CLC, 1 256 ha ont changé d'occupation du sol. 71 % correspondent à des territoires artificialisés (voir diagramme ci-contre).

La part de la surface artificialisée par département est très variable, de 3 % pour le Cantal, la Haute-Loire, la Savoie à 7 ou 8 % pour l'Ain, l'Isère, la Loire et la Haute-Savoie, elle atteint même les 17 % dans le Rhône (moyenne nationale : 6 %). La **pression foncière** se fait essentiellement **au détriment des terres agricoles** : entre 2000 et 2010, ce sont plus de 50 000 ha qui ont disparu.



La carte ci-dessous montre des développements de l'artificialisation le long d'axes de transport importants.

<sup>6</sup> DREAL, Atlas régional, 2016, et DREAL, PER Rhône-Alpes, 2012

# Doc - 3

## Diagnostic du Plan de Mobilité de Vienne Condrieu Agglomération Doc 3-1

### Emissions liées au secteur des transports<sup>(1)</sup>

A l'échelle du territoire, les **transports routiers** sont la principale source d'émissions d'oxydes d'azote<sup>(2)</sup> (78%) et de gaz à effet de serre (54%).

Ils représentent également **20% des émissions de particules fines** et 10% des COVNM.

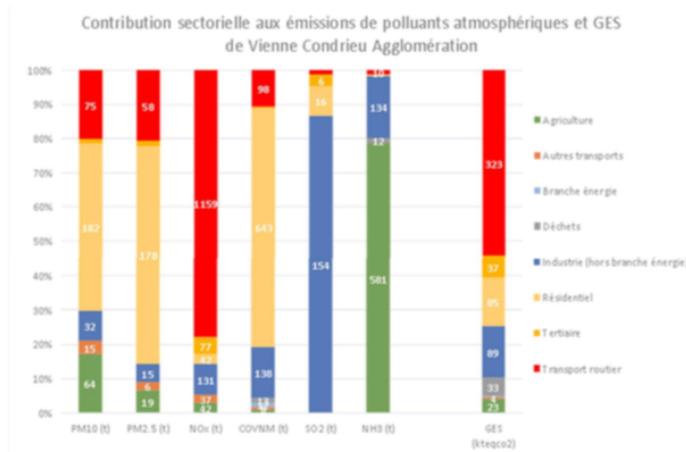


Figure 21 : contribution sectorielle aux émissions de polluants atmosphériques et GES du territoire de Vienne Condrieu Agglomération

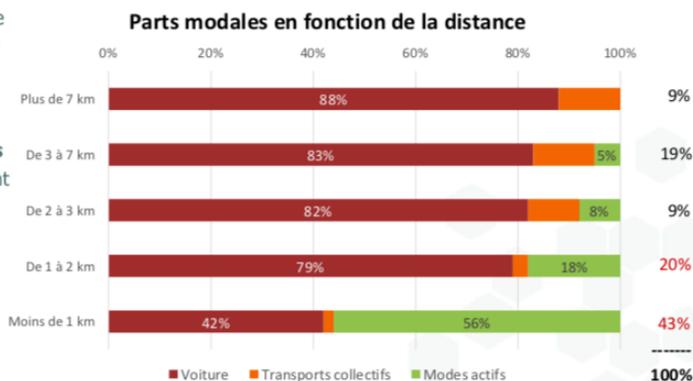
<sup>(1)</sup> Source : Atmo Auvergne Rhône-Alpes, diagnostic qualité de l'air du PCAET de Vienne Condrieu Agglomération, version d'août 2019.

<sup>(2)</sup> Les oxydes d'azote sont émis lors des phénomènes de combustion et tout particulièrement par les moteurs Diesel. Ils sont à l'origine de problèmes respiratoires.

## Doc 3-2

### Modes de déplacements quotidiens tous motifs<sup>(1)</sup>

- **L'usage de la voiture reste élevé pour les déplacements de courte distance** : 42% des déplacements de moins d'1 km se font en voiture et ce taux dépasse très vite les 80% quand la distance augmente.
- Sur ces très courtes distances (moins de 1km) ce sont essentiellement **des couples avec enfants** (plus de 50%) qui effectuent ces déplacements pour du motif accompagnement et achats
- **L'enjeu est significatif** car 43% des flux internes font moins d'1 km et 63% font moins de 2 km.
- **C'est aussi dans ces tranches de distance (< 2 km) que la voiture consomme et pollue le plus<sup>(2)</sup>.**



<sup>(1)</sup> Analyse circonscrite aux seuls flux internes

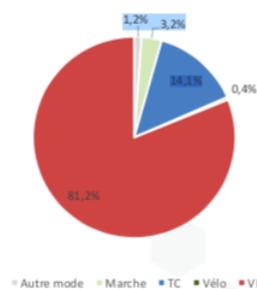
<sup>(2)</sup> Selon l'ADEME, la surconsommation par rapport à la normale est de 45% sur le premier km et de 25% sur le deuxième

## Modes de déplacements quotidiens tous motifs

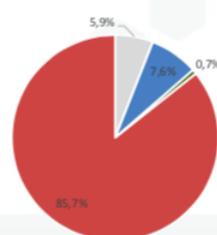
### Focus sur les flux entrants vers Vienne et Pont-Evêque

- Pont Evêque, Saint-Romain-en-Gal, Lyon et Chasse-sur-Rhône sont les principales communes d'origine des **flux entrants dans Vienne**, avec une part modale pour ces flux de 81% pour la voiture et 14% pour les transports en commun.
- Vienne, Eyzin-Pinet et Estrablin sont les principales communes d'origine des **flux entrants dans Pont-Evêque**. La part modale voiture reste importante (85%) et part modale transports en commun non négligeable (7,6%)

Part modale des flux entrants sur Vienne



Part modale des flux entrants sur Pont évêque



## Modes de déplacements quotidiens tous motifs

- Globalement, **72% des déplacements sont effectués en voiture** qui est très utilisée dans les flux d'échanges (86%)
- Les **modes actifs** sont très usités pour les déplacements internes (30% au global)
- **Fort usage des TC** dans les flux inter-rives (21%) et dans les échanges vers la métropole de Lyon et vers le Pays Roussillonnais (>10%)

|   | Tous modes     | Voiture <sup>(1)</sup> | Modes actifs | TC <sup>(2)</sup> | Autres    |
|---|----------------|------------------------|--------------|-------------------|-----------|
| Flux internes en rive gauche                      | 195 100        | 66%                    | 29%          | 5%                | 0%        |
| Flux internes en rive droite                      | 33 400         | 53%                    | 45%          | 2%                | 0%        |
| Flux internes inter-rives                         | 20 500         | 68%                    | 11%          | 21%               | 0%        |
| <b>Total des flux internes</b>                    | <b>249 000</b> | <b>64%</b>             | <b>30%</b>   | <b>6%</b>         | <b>0%</b> |
| Echanges avec la métropole de Lyon <sup>(3)</sup> | 51 900         | 84%                    | 1%           | 12%               | 3%        |
| Echanges avec le Pays Roussillonnais              | 20 500         | 85%                    | 0%           | 11%               | 4%        |
| Echanges avec le Pays de l'Ozon                   | 13 300         | 96%                    | 0%           | 0%                | 4%        |
| Autres échanges (diffus)                          | 35 200         | 87%                    | 1%           | 9%                | 2%        |
| <b>Total des flux en échanges</b>                 | <b>120 900</b> | <b>86%</b>             | <b>1%</b>    | <b>10%</b>        | <b>3%</b> |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>369 900</b> | <b>72%</b>             | <b>20%</b>   | <b>7%</b>         | <b>1%</b> |

<sup>(1)</sup> Y compris les déplacements effectués en camionnettes et en motos

<sup>(2)</sup> Y compris les transports scolaires

<sup>(3)</sup> Avec des différences notables entre Lyon/Villeurbanne (environ 33% en TC) et le reste de la métropole (90% en voiture)

# Doc 4

## Doc -4-1



The screenshot shows the top navigation bar of the Vienne website with links for 'NOTRE VILLE', 'VOS DÉMARCHES', 'NOS SERVICES', and 'NOS PROJETS'. The main content area features the Vienne logo and a date '28 FÉVRIER 2022 | A LA UNE'. The text discusses a project for a semi-exchange at the south of Vienne, aiming to reduce traffic by 6-9% and improve air quality. It mentions a public consultation period until March 30, 2022. Below the text is a 3D architectural rendering of the proposed interchange.

### POUR DONNER VOTRE AVIS, VOUS POUVEZ :

Remplir le coupon téléchargeable ci-dessous et : le déposer dans l'une des urnes présentes à l'Hôtel de Ville de Vienne ou dans les différentes maisons de quartier, ou le renvoyer par courrier à l'adresse indiquée sur sa partie droite (à détacher). Tous les coupons seront remis au commissaire enquêteur par le Maire.



A button labeled 'Enquête publique demi-échangeur - coupon-réponse' with a PDF icon and a 'TÉLÉCHARGER' button next to it.

Vous rendre aux permanences du commissaire enquêteur au siège de Vienne Condrieu  
Agglomération : - lundi 7 mars (14h à 16h) - mardi 15 mars (12h à 14h) - mercredi 23 mars (16h à 18h) - mercredi 30 mars (10h à 12h)

Remplir le registre dématérialisé : [www.a7-echangeur-viennesud.fr](http://www.a7-echangeur-viennesud.fr)

Envoyer un courriel : [a7-echangeur-viennesud@vinci-autoroutes.com](mailto:a7-echangeur-viennesud@vinci-autoroutes.com)

## Doc -4-2

**CONTRIBUTION DESTINÉE  
À MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Demeurant : .....

**Je demande la réalisation au plus vite du demi-échangeur  
au sud de Vienne, tel que soumis à l'enquête publique.**

Je tiens à préciser que (réponse facultative) : .....

.....  
.....  
.....

Fait à Vienne, le .....

SIGNATURE :  
.....

**Vienne**

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** fofiedu69@hotmail.fr  
**Envoyé:** mardi 29 mars 2022 19:07  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête public

**Importance:** Haute

Bonjour,

Concernant l'entrée d'autoroute à Reventin Vaugris.

Je suis pour une entrée d'autoroute afin de desangorger vienne et vernay mais pas au centre comme vous le proposé.

Faire une entrée d'autoroute en plein centre de village, à côté d'un stade ou des enfants vont quotidiennement est une aberration sachant qu'il y a une autre possibilité.

La pollution engendré par ce choix va impacter les habitants et les jeunes qui vont au stade.

Sans parler des dangers que cela entraîne!

L'entrée plus au sud serai plus logique car il n'y a pas d'habitation au alentours donc beaucoup moins de danger et de pollution pour la population.

Le problème des bouchons à Vienne et vernay va être déplacé à Reventin avec l'entrée au centre. Cette entrée va engendrer des bouchons importants, donc de la pollution.

Déplacer un problème d'une commune à une autre n'est pas résoudre le problème.

Nous savons bien que Vienne à une plus grosse importance que reventin néanmoins il faut penser à tout le monde et pas sacrifier une partie de la population!

Une autre solution existe au sud qui assurerait un desangorgement de Vienne vernay, sans pollution et danger dans le centre du village et sans bouchons à Reventin.

J'habite sur ampuis, mon père habite à Reventin dans le quartier de l'aubressin.

Cordialement

Sophie Geneves.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** v.louis70@laposte.net  
**Envoyé:** mardi 29 mars 2022 18:15  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Participation enquête publique projet échangeur de Reventin  
**Pièces jointes:** projet SUD.pdf

Bonjour,  
veuillez trouver c-joint ma participation à l'enquête publique concernant l'échangeur de Reventin  
Cordialement,  
Valérie LOUIS

Mme LOUIS Valérie  
3374 route des Chatillons  
01240 LENT  
Objet : Soutien Projet SUD

Le 28 mars 2022

Madame, Monsieur,

J'ai eu la désagréable surprise et la stupéfaction de constater que nous allions une fois de plus être impactés par l'autoroute.

J'ai vécu 23 ans à côté de l'autoroute, je reste en partie propriétaire de logements.

Ces biens se situent à 305m de l'échangeur prévu : qui va payer la perte de valeur de ces biens ?

Il y a déjà eu la 3ème voie qui nous a amené bruits et pollutions en tous genres engendrant une dévaluation.

Je ne comprends pas de quel droit Vinci se permet de refuser un projet qui tient compte du bien-être des villageois environnants.

Vinci n'est pas le financeur, mais celui qui va récolter les bénéfices.

Vinci n'est probablement pas prêt à partager tout l'argent gagné sur le dos des riverains avec eux pour compenser les dommages causés par un échangeur mal placé qui ne leur apportera que des nuisances...

La circulation va devenir intenable : embouteillages quotidiens, augmentation de la circulation sur les petites routes.

Fini de faire du vélo en sécurité pour aller au stade. Les enfants perdent leur autonomie.

Il y a un moyen de transport prôné par le gouvernement : le chemin de fer. Cela tombe bien : il y avait une gare à Vaugris. En la réhabilitant avec un parking digne de ce nom, moins de pollution...

Il serait judicieux que les personnes souhaitant ce projet essaient en taille réelle les multiples ronds-points aux heures de pointe pour juger du temps perdu.

En ambulance de préférence pour se rendre compte qu'il n'y a pas de la place pour 3 de front en cas d'urgence...

Il n'y a plus de service de secours (pompier, médecin) dans tous les petits villages, il en va de la vie d'êtres humains d'avoir un projet qui tienne compte de tout le monde plutôt que du portefeuille ou des véhicules.

Il y a déjà des zones ralenties sur la RN7 matin et soir, là ce sera pire...

A l'heure où on parle stress et pollution, c'est simplement du bon sens qu'il faut.

Au moins cher et aux plus respectueux des gens.

Le projet SUD est la meilleure alternative progrès/respect de l'être humain et de la nature !

Valérie LOUIS



## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** dominique rostaing <dominique-rostaing@hotmail.fr>  
**Envoyé:** mardi 29 mars 2022 15:12  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud

Mme ROSTAING Murielle  
15 rue du VAGNOT  
69420 Ampuis  
Monsieur le commissaire enquêteur,

Ampuis le 29 mars 2022

Je vous prie de prendre note de mes désaccords concernant le projet de demi-diffuseur à REVENTIN VAUGRIS. Habitant la commune d Ampuis, je suis amenée de nombreuses fois dans la semaine à me rendre à CHONAS L'AMBALLAN pour garder ma petite fille. J'ai vu sur les plans qu'il y a trois ronds- points successifs sur une très courte distance qui vont créer des files interminables aux heures de pointes. Problèmes qui existent déjà et qui vont s'amplifier. Le projet plus au sud me parait beaucoup plus viable du fait de la possibilité d'éviter ces trois ronds-points et d'empêcher les habitants de REVENTIN VAUGRI, de CHONAS L'AMBALLAN et des CÔTES D'AREY de sortir de chez eux. Le choix plus au sud crée moins de nuisances pour les habitants. Cordialement

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Sarl DURAND <sarl.durand@orange.fr>  
**Envoyé:** mardi 29 mars 2022 14:53  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** A7-echangeur-viennesud

Bonjour,

Par ce mail nous tenons à participer à l'enquête publique mise en place et donner notre avis sur la localisation du futur échangeur :

Nous sommes pour l'alternative au SUD pour des raisons simples :

- Moins de nuisances et de pollution pour les habitants du village
- Moins d'embouteillage au cœur du village
- Plus accessible pour nous professionnels qui nous situons au Sud de la commune

Nous tenions à participer à cette enquête et c'est chose faite.

Très cordialement



**Philippe DURAND**

Gérant

Zone artisanale le Curtil

38121 REVENTIN VAUGRIS

04 74 58 81 32

[sarl.durand@orange.fr](mailto:sarl.durand@orange.fr)

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** dominique rostaing <dominique-rostaing@hotmail.fr>  
**Envoyé:** mardi 29 mars 2022 14:47  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud

Mr ROSTAING dominique  
15 rue du VAGNOT  
69420 Ampuis

Ampuis le 29 mars 2022

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permets de vous écrire afin de vous faire part de mon désaccord concernant le projet de demi-diffuseur à REVENTIN VAUGRIS.

Si je suis obligé de prendre la route aux heures de pointes pour me rendre à REVENTIN VAUGRIS où dans Les communes environnantes, c'est le parcours du combattant. Déjà un tout petit rond -point Bloque la circulation, alors que le projet en prévoit trois sur une très courte distance.

Comment vont manœuvrer, les semi- remorques et les convois exceptionnels ?

Pourquoi rajouter des perturbations au niveau de la qualité de vie des habitants de REVENTIN VAUGRIS alors qu'ils subissent déjà les nuisances du péage de l'autoroute ?

Le projet plus au sud permet d'avoir une plus grande fluidité de la circulation et une meilleure sécurité pour les usagers.

Pourquoi n'a-t-on jamais prévu une entrée sur le plateau de Louze dans le sens Valence Lyon, Alors qu'elle existe dans le sens Lyon Valence ce qui permettrait de désengorger la circulation Sur REVENTIN VAUGRIS ?

Cordialement

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Maryse FAURE <maryse.faure@ampuis.com>  
**Envoyé:** mardi 29 mars 2022 14:04  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Délibération  
**Pièces jointes:** 20220329\_140247.pdf

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-jointe la délibération du Conseil Municipal d'Ampuis sur le projet de création d'un complément au demi-diffuseur autoroutier n°11 de Vienne Sud sur la Commune de Reventin-Vaugris.

Bonne réception,

Cordialement.



| Nombre de Membres             |             |                                     |
|-------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Affiliés au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23                            | 23          | 23                                  |

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMPUIS

Séance du 28 mars 2022

L'an deux mille vingt deux

et le vingt-huit mars

**Date de la convocation :**

22/03/2021

**Objet de la délibération :**

Avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'un complément au demi-diffuseur autoroutier n°11 de Vienne Sud sur la Commune de Reventin-Vaugris

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Richard BONNEFOUX, Maire.

**Étaient présents :** MM. Richard BONNEFOUX – Karinne DAVID – Christian BASTIN – Maryline BILLON – Olivier PASCUAL – Philippe HERARD – Mireille BARRET-BANETTE – Fabien BAY – Muriel BONNEFOND – Violaine DURAND – Yves LAFOY – Christian ORVOËN – Christelle PARPETTE – Sylvie THETIER – Gilles THOLLET – Corinne VAUDAINÉ - Claude GAY – Chantal MAYOUX – Guillaume POLI.

**Absents excusés :**

M Virginie COROMPT donne pouvoir à Philippe HERARD  
M. Martial DARMANCIER donne pouvoir à Richard BONNEFOUX  
Elisabeth RAMARD donne pouvoir à Muriel BONNEFOND  
Ludovic DUFRESNE donne pouvoir à Gilles THOLLET

N°28-03-2022-08

Il est rappelé que la création d'un demi-échangeur sur l'autoroute A7 au Sud de Vienne, identifiée comme une solution pour réduire entre autres le trafic de transit Sud-Nord sur notre territoire, est inscrite dans le Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération et dans le SCOT des Rives du Rhône.

VINCI Autoroutes a été chargé par l'Etat de la maîtrise d'ouvrage de l'opération qui consiste en la création du complément du demi-diffuseur existant de Vienne Sud (n°11) à hauteur de la barrière pleine voie actuelle de Vienne/Reventin, sur la commune de Reventin-Vaugris.

En effet, au regard des résultats de la concertation publique et de l'analyse multicritères, le comité de pilotage du projet composé de l'Etat, de VINCI Autoroutes et des collectivités locales a choisi la variante centre et plus précisément la sous-variante centre compacte pour l'implantation du demi-échangeur.

Le Conseil communautaire de ViennAgglo, lors de sa séance du 2 février 2017, a acté le choix du comité de pilotage et approuvé le plan de financement de l'opération.

Par délibération en date du 15 mai 2019, le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a approuvé la convention de financement relative au projet de demi-échangeur sur l'A7 au Sud de Vienne, entre Autoroutes du Sud de la France (ASF) société de VINCI Autoroutes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et Vienne Condrieu Agglomération avec des participations respectives de 50, 20, 20 et 10 %.

Par délibération en date du 22 mars 2022, le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a approuvé la nécessité que cet équipement soit réalisé rapidement et a donné un avis favorable au projet tel que présenté dans le cadre de l'enquête publique.

Le projet de complément de demi diffuseur de Vienne sud sur l'A7 est soumis à enquête publique du 28 février au 30 mars 2022.

**Dans ce cadre, la commune d'Ampuis tient à réaffirmer son total soutien à ce projet attendu depuis plus de 30 ans par les habitants de notre commune.**

En effet, la création d'un demi échangeur au sud de Vienne permettra :

- d'offrir un accès direct à Lyon par l'autoroute aux habitants des communes du sud de Vienne Condrieu Agglomération et du nord de l'ex pays roussillonnais, communes dont la population a fortement augmenté ces dernières années ;
- **de soulager le trafic de transit sur le pont barrage de Vaugris et dans la traversée de Verenay estimé à au moins 9300 véhicules jour. Ces deux infrastructures étant complètement saturées aux heures de pointes**
- **d'améliorer de manière notable les conditions de sécurité sur l'autoroute A7 en désengorgeant le demi-échangeur de Verenay/Ampuis et ainsi éviter les remontées de voitures sur la bande d'arrêt d'urgence**
- **de sécuriser le hameau de Verenay actuellement coupé en deux et très accidentogène**
- de diminuer le trafic sur la RN7 dans la traversée de Vienne et de Reventin-Vaugris (montée des Grands Pavés)

Considérant que le projet soumis à l'enquête publique est celui :

- qui a été le plus plébiscité par les contributeurs lors de la concertation en 2016 ;
- qui présente la meilleure notation selon l'analyse multicritères présentée lors de cette même concertation ;
- dont le coût est le plus faible pour la collectivité ;
- dont l'impact sur l'environnement et le foncier, en particulier agricole, est le plus faible ;
- qui a obtenu des avis positifs :
  - o de l'ensemble des services de l'Etat, collectivités locales financeuses et chambres consulaires lors de la concertation interservices de l'été 2020 ;
  - o de l'autorité environnementale en avril 2021, saluant la clarté du dossier, confirmant les conclusions de la concertation et le choix de la variante centre et n'émettant pas de réserve sur le projet ;
  - o du comité national de protection de la nature, de novembre 2021, rappelant que « *les arguments présentés dans le dossier justifient que le projet (tel que présenté) répond notamment au critère d'intérêt public majeur car il s'agit de limiter les impacts écologiques, pollutions de l'air, de l'eau et inciter au covoiturage.* »

Considérant que la variante d'implantation retenue pour ce demi-diffuseur permettra localement :

- d'améliorer l'offre de transport alternative à la voiture individuelle en créant un parking de co-voiturage d'environ 100 places et un itinéraire modes doux dédié reliant les bourgs de Reventin et de Vaugris ;
- d'améliorer les conditions de sécurité sur la Rd 131 par la création notamment de deux carrefours giratoires permettant de réduire la vitesse à moins de 50 km/h contre 70 actuellement ;
- d'améliorer la perception sonore des riverains puisque grâce au mur acoustique prévu dans le projet, le bruit perçu demain avec l'échangeur sera plus faible que celui perçu aujourd'hui sans l'aménagement.

Cette enquête publique, dernière étape préalable à la réalisation du projet, se déroule jusqu'au 30 mars 2022. Elle servira au commissaire enquêteur à rendre son avis : les travaux pourront alors débiter s'il est réputé favorable, et dans le cas contraire, le projet sera abandonné.

Pour toutes ces raisons, il est proposé que la commune d'Ampuis donne un avis favorable au projet tel que présenté dans le cadre de l'enquête publique, et réaffirme la nécessité que cet équipement soit réalisé rapidement.

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2022 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de création d'un complément au demi-diffuseur n°11 de Vienne sud sur la commune de Reventin-Vaugris, et portant sur la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du PLU de Reventin-Vaugris, l'enquête parcellaire et la demande d'autorisation environnementale,

**CONSIDERANT** qu'il est essentiel pour la commune d'Ampuis de soulager et sécuriser le trafic de transit sur le pont du barrage de Vaugris et dans la traversée de Verenay, secteurs embouteillés et accidentogènes (9 300 véhicules jours pour le seul trafic de transit), et d'améliorer les conditions de sécurité sur l'autoroute A7 en désengorgeant le demi-échangeur de Verenay et ainsi éviter les remontées de voitures sur la bande d'arrêt d'urgence

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents : 21 pour, 1 abstention, 0 contre

- **REAFFIRME** la nécessité de réaliser rapidement le complément de demi diffuseur de Vienne sud sur l'A7,

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le



ID : 069-216900076-20220328-2803202208-DE

- **DONNE un avis favorable** au projet tel que présenté dans le cadre de l'enquête publique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents à la présente délibération,
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Richard BONNEFOUX



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Richard Bonnefoux", is written over the official seal.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Pierre Greneche <pierre.greneche46@gmail.com>  
**Envoyé:** mardi 29 mars 2022 11:54  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis au Commissaire Enquêteur

Pour être très simple, reconnaissons que, pour un utilisateur d'engin motorisé (c'est la population d'utilisateurs concernée), quelques mètres en plus ou en moins ne poseront jamais de problème.  
Alors, tenons compte des incidences directes sur les personnes locales "impactées". Et n'oublions pas les pollutions sur le centre village de Reventin-Vaugris.  
Donc, privilégions le projet SUD souhaité par la commune de Reventin-Vaugris.

Pierre Grenèche.  
[pierre.greneche@free.fr](mailto:pierre.greneche@free.fr) ou [pierre.greneche46@gmail.com](mailto:pierre.greneche46@gmail.com)

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** alexandre rindfrey <alexandre.rindfrey@orange.fr>  
**Envoyé:** mardi 29 mars 2022 07:33  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** avis

bonjour pourquoi avoir attendu si longtemps , ce schéma aurais pu être fait au moment de la construction à mon avis , comme toujours en France on ne se projette pas dans l'avenir mais dan le présent (au contraire des USA .)

salutations

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Stéphane OTHEGUY <outlook\_89E61FC36618BCFC@outlook.com>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 22:29  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** enquête publique A7 demi échangeur reventin vaugris

Bonjour

Je suis hostile à la proposition mené par la ville de Vienne.

Celle-ci ne résoudra pas les problème de circulation, mais fera mécaniquement monter les divers pollutions, les engorgements sur les communes voisines, fera augmenter le prix du foncier, diminuera les zones agricoles....

C'est une proposition qui a clairement 50 ans de retard.

Stéphane OTHEGUY

Les Côtes d'Arey

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Isabelle SIAUX <isabellesiaux@cabinetplanche.com>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 21:24  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** AVIS ECHANGEUR SUD VIENNE DIRECTION LYON

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique sur l'échangeur, vous trouverez ci-dessous mon avis sur ce projet:

Ce projet aurait dû être réalisé depuis au moins 10 ans ! pour les raisons suivantes :

- Pour éviter l'engorgement du secteur de la RN7 au sud de Vienne et de la RN86 au sud de l'entrée du péage de Verenay direction LYON
- Dangerosité du secteur du barrage de Reventin :voie d'accès de la RN7 au barrage
- Bouchons insupportables à certaines heures en direction de LYON : RN7 et RN86 (du rond-point de Reventin-Vaugris sur la RN7 jusqu'à l'entrée du péage de Verenay sur la RN86
- Ces bouchons entraînent un trafic tout à fait anormal et dangereux sur l'axe parallèle à la RN86 qui n'est absolument pas adapté pour recevoir un tel trafic (le long de l'entreprise GIRARDON MATERIAUX): véhicules voulant éviter le bouchon de la RN86...

Il faudrait aussi réaliser une sortie d'autoroute direction Sud à la hauteur du péage de Reventin Vaugris : Sortie Vérenay très dangereuse en fin de journée (bouchon sur autoroute), montée des Grands Pavés totalement engorgée

Bien cordialement

Isabelle SIAUX

ASSIEU

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Erik Dupos <erik.dupos@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 18:57  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** ECHANGUEUR

BONJOUR

OUI JE SUIS FAVORABLE A L ECHANGEUR DE REVENTIN VAUGRIS MR DUPOS ERIC

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** zaza-cricri <zaza-cricri@orange.fr>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 17:42  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis

Bonjour,

Pour ce qu'il en est de l'échangeur de reventin vaugris il est indispensable pour désengorger Vienne et son agglomération, mais celui ci doit se faire sur le rond point après celui choisi, vers la zone de l'aérodrome ce qui ne causerait pas de nuisance au village, ou moins, mais il est indispensable d'en faire un.

Pour moi c'est l'endroit le plus judicieux pour son positionnement.

J'habite à St prim pour information

Envoyé depuis l'application Mail Orange

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Christophe Suchet <christophesuchet@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 17:08  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquêtes publiques échangeur sud

Bonjour

Je suis favorable à cette échangeur car cela va pouvoir développer mon entreprise et m'éviter de passer 1 heure dans les bouchons le matin et le soir

Cordialement mr suchet

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** thierry.fanjat@gmail <thierry.fanjat@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 16:58  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Échangeur Vienne sud

Bonjour, je suis pour cet échangeur, il aurait dû être réalisé depuis de nombreuses années. Cdt

Envoyé de mon iPhone

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Paulo Chapeleiro <paulochapeleiro@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 16:52  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** contribution sur l'échangeur de Reventin

Monsieur

Artisan Taxi de la commune de Chonas L'Amballan et Reventin Vaugris,  
Pratiquant plusieurs fois par jour les trajets entre les communes de Reventin et de Chonas L'amballan vers Lyon,  
Attendons avec impatience l'ouverture de l'échangeur, nord ou sud peut nous importe,  
La traversé de Vienne et de Verenay aux heures de pointe nous est vraiment difficile  
Merci de mener le projet à bout

Cordialement

--

Taxi Chapeleiro  
adresse postal  
324 chemin du marais  
38121 Chonas L'Amballan  
bureau accueil public  
36 Rue Grande  
Roussillon  
tel:0474588931 port:0671101487 fax 0474593398

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Bernard Frecon <b.frecon@arilim.fr>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 16:22  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Cc:** Bernard Frecon  
**Objet:** Enquête publique

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je demeure à Saint Prim, et en tant qu'habitant de cette commune je suis directement concerné par l'implantation de cet échangeur.

Sur un plan personnel, déplacements fréquents sur Lyon, Vienne, Reventin aux confins de la commune rue de Belleruche / la Balme.

Sur un plan général qui intéresse plus le projet, et si l'on en juge par l'augmentation du trafic sur notre commune, je ne suis pas le seul....

Voici quelques arguments parmi d'autres, en faveur d'une implantation au sud du village de Reventin :

- Direction Lyon, Givors, Chasse : accès immédiat à l'autoroute avec des ronds-points confortables, parcs de co-voiturage..., et seront bénéficiaires toutes les communes proches de Reventin, à l'est (Côtes d'Arej, Vernioz...), au sud (Auberives, Cheyssieu, Clônas...) à l'ouest ( Chônas, Saint Prim et ses hameaux très peuplés...)
- Direction Vienne et Vaugris (école et peut-être remise en service de la gare) : accès facilité pour toutes les communes ci-dessus, et pour les habitants des quartiers centre et nord de Reventin (Vieux Pavés, Grand Chemin)
- L'enquête semble porter sur un projet qui n'est pas celui d'origine, et qui propulse le coût de 20 à 25 M€ (merci du peu.) On se demande pourquoi et si cela est bien normal, légal ?
- La variante sud proposée par la Mairie semble avoir été laissée pour compte alors que son coût reste très inférieur (21 M€.) Les gesticulations et allégations du maire de Vienne et président de la communauté de communes ne changent rien à l'affaire (article du Dauphiné du 23/3/2022.)
- Compte tenu de l'activité accrue du village près de la mairie (école, commerces, poste), de l'Eglise et des installations sportives et de loisirs , l'espèce de « mur de Berlin » constitué par l'échangeur centre va transformer la vie des usagers des services communaux en enfer.

Dans tous les cas cet échangeur devrait être gratuit pour la commune...

La promotion de l'échangeur centre a été faite essentiellement auprès des populations souhaitant se débarrasser, à juste titre, du trafic infernal sur leurs communes Vienne, Condrieu et voisines.

Il serait équitable, et je vous en remercie par avance, de tenir compte de l'avis des habitants de Reventin-Vaugris, favorables très majoritairement à l'implantation Sud, qui sont les premiers concernés alors que leur opinion est vraiment bafouée.

Bien à vous.

Bernard Frécon  
1030, route de Vienne  
38370 Saint Prim

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** PH GUILLAUD <phguillaud@orange.fr>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 16:16  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** ENQUETE PUBLIQUE

Bonjour,

cet echangeur apparait vital pour desengorger le sud de vienne, meme si l' avis des habitants de reventin est primordial pour fixer son lieu exact.

merci

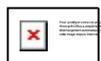
p h guillaud  
191 rue pierre pinet  
69560 sainte colombe

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Alain Demarthe <alain.demarthe38@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 15:17  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud

je suis favorable à la construction de cet échangeur vienne sud  
alain demarthe  
27 chemin des girelles, 38200 Vienne



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Laurine Vuillemin <laurine.vuillemin@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 14:49  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Pour la mise en place de l'échangeur

Bonjour,

Suite à l'enquête publique, je vote **pour** la mise en place de l'échangeur au niveau de Reventin- Vaugris.

En effet, la maison familiale se trouvant à clonas sur varèze, cela me permettrait de faciliter grandement les trajets et notamment les sorties d'autoroutes. Pour le moment, si je viens du sud, je dois soit sortir à saint rambert d'albon, soit à vienne et revenir vers le sud.

Cet échangeur me permettrait de gagner du temps de trajet.

Cela permettra aussi de désengorger les routes de Vienne et d'Ampuis pour aller à Lyon.

Cordialement

Laurine VUILLEMIN

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Jérémie SOLITO <jsolito@mairie-vienne.fr>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 14:12  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique - avis Ville de Vienne  
**Pièces jointes:** 20220328141351728.pdf

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, de la part du Maire de Vienne, l'avis favorable de la Ville de Vienne dans le cadre de l'enquête publique sur projet de demi-échangeur.

Cet avis a été délibéré en Conseil municipal le 21 mars dernier. Il vous a également été transmis en parallèle par courrier.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement,



**Jérémie SOLITO**  
Directeur de Cabinet du Maire  
04.74.78.30.03.

-----  
Suivez-nous sur Facebook : Vienne, notre ville et Twitter : @M/V



Pensez à l'environnement. N'imprimez ce message (et ses pièces jointes) que si vous en avez vraiment besoin.

Toutes les informations qui figurent dans ce courriel et les pièces jointes sont confidentielles et adressées uniquement au(x) destinataire(s) dûment nommé(s). Si vous recevez par erreur ce courriel, merci de le retourner à son émetteur et de veiller à la destruction de celui-ci. Le traitement non autorisé des données figurant dans ce courriel est strictement interdit. Si vous souhaitez exercer l'un de vos droits sur vos données personnelles, contactez le délégué à la protection des données : [dpo@mairie-vienne.fr](mailto:dpo@mairie-vienne.fr)

VIENNE, le 25 mars 2022

**Thierry KOVACS**

Maire de Vienne  
place de l'Hôtel de ville - BP 126  
38209 Vienne cedex  
tél. 04 74 78 30 15  
fax 04 74 31 78 67  
tkovacs@mairie-vienne.fr  
www.vienne.fr

Réf. : CAB/TK/JS/CB/2022-03-501

Monsieur CUVILLIER Denis  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR  
ENQUÊTE PUBLIQUE – Projet complément  
demi-diffuseur n° 11 de Vienne Sud

Mairie de Reventin Vaugris  
85, rue de la Mairie

38121 REVENTIN VAUGRIS

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération adoptée par le Conseil Municipal de Vienne, réuni en séance exceptionnelle le 21 mars dernier, concernant le projet de complément au demi-diffuseur n° 11 de Vienne Sud.

Comme vous pourrez le constater, la Ville de Vienne a donné un avis très favorable ce projet attendu de très longue date par les Viennoises et les Viennois, tel que présenté dans le cadre de l'enquête publique.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire de Vienne



Thierry KOVACS  
Conseiller Régional  
Président de Vienne Condrieu Agglomération

PJ : délibération du Conseil Municipal de Vienne du 21 mars 2022.

Date de la convocation : 11/03/2022

Heure de la réunion du Conseil municipal : 19h00

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Etaient présents : MM. Thierry KOVACS, Michèle CEDRIN, Levon SAKOUNTS, Maryline SILVESTRE, Annie DUTRON, Patrick CURTAUD, Hilda DERMIDJIAN, Frédéric DUBOUCHET, Alexandra DERUAZ, Manuel BELMONTE, Sophie PORNET, Jean-Yves CURTAUD, Brigitte PHAM-CUC, Jacques BOYER, Anny GELAS, Jean-Claude LUCIANO, Seyit YILMAZ, Christelle SORET, Gérard ODIN, Malika LAROUI, Gérard LOUCHARD, Pascal CHAUMARTIN, Anna BELLOT, Théo GROLEAS, Erwann BINET, Dominique ROUX, Jean-François MERLE, Agnès REBOUX, Catherine PAYRASTRE, Damien PROST-ROMAND, Adrien RUBAGOTTI.

Absents Excusés : M. Daniel PARAIRE a donné pouvoir à M. Thierry KOVACS, Mme Valérie BONZI a donné pouvoir à Mme Michèle CEDRIN, Mme Tiphaine VONSENSEY a donné pouvoir à M. Levon SAKOUNTS, Mme Florence DAVID a donné pouvoir à M. Damien PROST-ROMAND.

Président de séance : M. Thierry KOVACS

Secrétaire de séance : M. Gérard ODIN

**RAPPORTEUR : Monsieur Thierry KOVACS, Maire**

**01 - OBJET : Enquête publique sur le complément de demi-diffuseur de Vienne sud sur l'A7 : Avis de la Ville de Vienne**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan d'action du Plan de Déplacement Urbain de ViennAgglo 2012-2017,

Vu le Schéma de Cohérence Territorial des Rives du Rhône,

Vu la décision du Comité de pilotage du 14 octobre 2016,

Vu la délibération de la Ville de Vienne du 29 avril 2002 portant motion en faveur d'un échangeur A7 au sud de Vienne,

Vu la délibération n°19-71 du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 15 mai 2019 approuvant la convention de financement relative au projet de demi-échangeur sur l'A7 au Sud de Vienne, entre Autoroutes du Sud de la France (ASF) société de VINCI Autoroutes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et Vienne Condrieu Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2022 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de création d'un complément au demi-diffuseur n°11 de Vienne sud sur la commune de Reventin-Vaugris, et portant sur la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du PLU de Reventin-Vaugris, l'enquête parcellaire et la demande d'autorisation environnementale,

Vu le dossier d'enquête publique,

## DELIBERATION

N° CM220321-01

Extrait du registre des  
délibérations

Séance publique du Conseil Municipal  
Extraordinaire du Lundi 21 Mars 2022

Considérant que la création d'un demi-échangeur au sud de Vienne permettra :

- d'offrir un accès direct à Lyon par l'autoroute aux habitants des communes du sud de Vienne Condrieu Agglomération et du nord de l'ex pays roussillonnais, communes dont la population a fortement augmenté ces dernières années ;
- de soulager du trafic de transit la RN7 dans la traversée de Vienne et de Reventin-Vaugris (montée des Grands Pavés), sur le pont barrage de Vaugris et dans la traversée de Verenay, secteurs embouteillés et accidentogènes ;
- d'améliorer les conditions de sécurité sur l'autoroute A7 en désengorgeant le demi-échangeur d'Ampuis/Verenay.

Considérant que le projet soumis à l'enquête publique est celui :

- qui a été le plus plébiscité par les contributeurs lors de la concertation en 2016 ;
- qui présente la meilleure notation selon l'analyse multicritères présentée lors de cette même concertation ;
- dont le coût est le plus faible pour la collectivité ;
- dont l'impact sur l'environnement et le foncier, en particulier agricole, est le plus faible ;
- qui a obtenu des avis positifs :
  - de l'ensemble des services de l'Etat, des collectivités locales qui participent au financement du projet ainsi que des chambres consulaires lors de la concertation interservices de l'été 2020 ;
  - de l'autorité environnementale en avril 2021, saluant la clarté du dossier, confirmant les conclusions de la concertation et le choix de la variante centre et n'émettant pas de réserve sur le projet ;
  - du comité national de protection de la nature, de novembre 2021, rappelant que « les arguments présentés dans le dossier justifient que le projet (tel que présenté) répond notamment au critère d'intérêt public majeur car il s'agit de limiter les impacts écologiques, pollutions de l'air, de l'eau et inciter au covoiturage. »

Considérant que la variante d'implantation retenue pour ce demi-diffuseur permettra localement :

- d'améliorer l'offre de transport alternative à la voiture individuelle en créant un parking de co-voiturage d'environ 100 places et un itinéraire modes doux dédié reliant les bourgs de Reventin et de Vaugris ;
- d'améliorer les conditions de sécurité sur la RD 131 par la création notamment de deux carrefours giratoires permettant de réduire la vitesse à moins de 50 km/h contre 70 actuellement ;
- d'améliorer l'environnement sonore des riverains puisque grâce au mur acoustique prévu dans le projet, le bruit perçu demain avec l'échangeur sera plus faible que celui perçu aujourd'hui sans l'aménagement.

## DELIBERATION

N° CM220321-01

Séance publique du Conseil Municipal  
Extraordinaire du Lundi 21 Mars 2022

### DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Le Conseil Municipal réaffirme la nécessité de réaliser rapidement le complément de demi diffuseur de Vienne sud sur l'A7.

**ARTICLE 2 :** Le Conseil Municipal donne un **avis favorable** au projet tel que présenté dans le cadre de l'enquête publique.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

**ARTICLE 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

#### Adoptée à la majorité des voix après délibération

28 pour ( Groupe Majorité, M. Damien PROST ROMAND)

1 abstention (M. Adrien RUBAGOTTI)

6 non-participations au vote (Vienne Citoyenne - Mme Florence DAVID)

Pour extrait certifié conforme,



Monsieur le Maire

Thierry KOVACS

INSTITUTIONNEL - N° d'acte : CM220321-01

Acte exécutoire après télétransmission

en Préfecture le 24 MARS 2022

Et affichage le 24 MARS 2022

## **A7 - Echangeur Vienne Sud**

---

**De:** jp.paccalet@avs-auto.fr <jp.paccalet.avs@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 14:12  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** echangeur vienne sud

bonjour

Pour moi il me semble crucial que l'échangeur vienne sud , tout est encombré au centre de Vienne avec cet échangeur je pense que ça serait que du positif .

donc oui pour l'échangeur vienne sud

cordialement

--

**Jean-Paul Paccalet**  
**Responsable Carrosserie Citroën & DS**



### **Dépannage et Location Hertz 7j/7 24h/24**



**Automobiles Vienne Sud**  
**163, Avenue Général Leclerc - BP349**  
**38204 VIENNE CEDEX**  
**Port : [06 80 10 80 65](tel:0680108065)**  
**LD : [04 74 31 15 87](tel:0474311587)**

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Bernard Frecon <b.frecon@arilim.fr>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 11:33  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Cc:** Bernard Frecon  
**Objet:** TR: Enquête publique

Monsieur le commissaire enquêteur,

Domicilié à Lyon Perrache (2° arrdt), j'interviens en raison de très nombreux déplacements sur le quartier de Saint Christ, à Vaugris. Il est clair que tout le monde, à quelques exceptions près, s'accorde à soutenir le projet d'un échangeur Vienne sud. L'on constate aussi dans les esprits une petite confusion, ou omission, « entre Vienne sud » et « au sud de Reventin village. » Les usagers ont hâte de libérer Vienne et la zone d'activités de Vaugris ainsi que la rive droite du Rhône, mais, et on peut bien le comprendre, la vie quotidienne de Reventin est le cadet de leurs soucis, et il n'est pratiquement jamais fait allusion aux difficultés à venir du village. A ce titre il est urgent d'éteindre les cliquetis lumineux du centre, d'allumer son cerveau qui sera mieux à même de réfléchir un peu, et de constater que le projet compact centre sera une catastrophe pour tous, y compris ceux qui le défendent en particulier pour des raisons personnelles, et souvent en raison de la situation de leur habitation.

La seule évocations des chiffres donne le tournis ; entre 9 et 12 000 véhicules/jour dont 600 à 1 000 poids lourds, concentrés dans ce mini espace, cela donne le vertige. Avec trois mini sens giratoires, de la folie.

De plus, il est curieux de constater que :

- La lettre de l'ARS du 10/9/2020, émettant des réserves fortes,
- La lettre du ministère de la transition écologique du 19/8/2020, émettant des réserves fortes
- La lettre de la préfecture, services généraux, du 4/9/2020, soulignant des erreurs de procédures,
- La lettre de la préfecture, direction des territoires, du 3/9/2020, soulignant des erreurs de procédures,
- La lettre de la Chambre d'agriculture du 7/9/2020, émettant des réserves fortes,
- La lettre du département de l'Isère du 11/9/2020, émettant des réserves fortes,

ont toutes été balayées d'un trait de plume !!!!!

Partons donc vite au Sud de la commune : cela permettra une ventilation apaisée des flots de véhicules entre :

Reventin village / Reventin Grand Chemin,  
Vernioz / Côtes d'Arey et plus loin,  
Auberives / Assieu / Agnin / Surieu et plus loin,  
Chônas / Saint Prim et plus loin.

Surprenant par ailleurs que l'acharnement publicitaire en faveur de l'échangeur centre du village, n'ait pas débordé sur les villages ci-dessus cités, ni sur les communautés de communes concernées. Tous usagers mais peu ou pas consultés.

Merci monsieur le Commissaire Enquêteur de prendre en comptes ces requêtes en faveur du sud, ce qui permettra aussi et surtout un exercice de respect de la démocratie locale...

Courtoisement.

BF  
06 09 01 43 75

Bernard Frécon  
4 bis, rue Jarente  
69002 Lyon

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** gordon Fofona <gerard.saraydarian@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 11:29  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique demi-échangeur de Reventin

Non,  
Je refuse de croire à l'impensable !  
Heureusement, nous avons passé le temps où des mallettes d'argent passaient de mains en mains pour que se réalisent des projets de grande envergure et de petite morale.  
Alors, pour quelle raison choisir un projet aussi mal ficelé que celui proposé par Vinci et soutenu bien au-delà du raisonnable par Vienne Condrieu agglomération et nombre des communes qui la compose ?  
Vouloir imposer un équipement pour le bien du plus grand nombre me paraît recevable et c'est bien le cas ici. Mais dans cette affaire, la lutte existante n'a pour seul objet que **l'emplacement** de ce demi-échangeur !  
Copieusement informé sur le projet "centre", il m'est rigoureusement impossible de comprendre comment celui-ci peut être mis en avant et comment le projet "sud" peut être écarté aussi promptement et avec fin de non recevoir...  
Il ne faudrait jamais avoir eu à se rendre à Vienne, en venant des communes du sud de l'agglo, pour ne pas entrevoir l'éloignement que ces communes du sud risquent de subir si le projet "centre" est retenu.  
Il ne faudrait jamais aussi avoir quitté ou être entré sur l'A7 à Solaize (pourtant sans péage !) pour imaginer la future situation.  
L'expérience ne sert donc à rien ?  
Il me semble que cela irait même jusqu'à rendre logique un rapprochement avec le Péage de Roussillon plutôt qu'avec Vienne.  
Je souhaite donc que la raison regagne nos décideurs.  
Je reste à votre disposition.

**Gérard SARAYDARIAN**  
Chonas l'Ambellan  
**07 78 09 59 48**

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** BERNARD Thomas <tbernard@vienne-condrieu-agglomeration.fr>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 11:18  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis Vienne Condrieu agglomération  
**Pièces jointes:** Délib Vienne Condrieu agglomération avis enquête publique échangeur.pdf

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de Vienne Condrieu Agglomération dans le cadre de l'enquête publique concernant le demi échangeur de Vienne sud.

Cet avis a été pris par délibération lors du conseil communautaire du 22 mars 2022.

Bien cordialement

**Thomas BERNARD**  
Directeur de Cabinet du Président

Tel : 04 82 06 33 24 - Port : 06 84 53 73 63

[tbernard@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:tbernard@vienne-condrieu-agglomeration.fr)



Vienne Condrieu Agg  
30 avenue du Génér  
Espace St Germain – E  
38200 VIENN

<https://www.vienne-agglomeration.fr>

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 22 mars 2022**

**Date de la convocation** : 04/03/2022  
**Nombre de conseillers en exercice** : 51

**Etaient Présents** :

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND.

**Ont donné pouvoir** : M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX, M. Alain CLERC à M. Max KECHICHIAN, Patrick CURTAUD à M. Levon SAKOUNTS, Mme Martine FAÏTA à Mme Dalila BRAHMI, M. Daniel PARAIRE à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Evelyne ZIBOURA à M. Isidore POLO.

**Absent suppléé** : M. Christian BOREL représenté par sa suppléante Mme Sandrine SILVESTRE

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas HYVERNAT

---

**OBJET** : **GRANDES INFRASTRUCTURES** : Enquête publique sur le complément de demi diffuseur de Vienne sud sur l'A7 : avis de Vienne Condrieu Agglomération

**Rapporteur** : Marc DELEIGUE

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Il est rappelé que la création d'un demi-échangeur sur l'autoroute A7 au Sud de Vienne, identifiée comme une solution pour réduire entre autres le trafic de transit Sud-Nord sur notre territoire, est inscrite dans le Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération et dans le SCOT des Rives du Rhône. VINCI Autoroutes a été chargé par l'Etat de la maîtrise d'ouvrage de l'opération qui consiste en la création du complément du demi-diffuseur existant de Vienne Sud (n°11) à hauteur de la barrière pleine voie actuelle de Vienne/Reventin, sur la commune de Reventin-Vaugris.

En effet, au regard des résultats de la concertation publique et de l'analyse multicritères, le comité de pilotage du projet composé de l'Etat, de VINCI Autoroutes et des collectivités locales a choisi la variante centre et plus précisément la sous-variante centre compacte pour l'implantation du demi-échangeur.

Le Conseil communautaire de ViennAgglo, lors de sa séance du 2 février 2017, a acté le choix du comité de pilotage et approuvé le plan de financement de l'opération.

Par délibération en date du 15 mai 2019, le Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a approuvé la convention de financement relative au projet de demi-échangeur sur l'A7 au Sud de

Vienne, entre Autoroutes du Sud de la France (ASF) société de VINCI Autoroutes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et Vienne Condrieu Agglomération avec des participations respectives de 50, 20, 20 et 10 %.

Le projet de complément de demi diffuseur de Vienne sud sur l'A7 est soumis à enquête publique du 28 février au 30 mars 2022.

Dans ce cadre, Vienne Condrieu Agglomération tient à réaffirmer son soutien à ce projet attendu depuis plus de 30 ans.

En effet, la création d'un demi échangeur au sud de Vienne permettra :

- d'offrir un accès direct à Lyon par l'autoroute aux habitants des communes du sud de Vienne Condrieu Agglomération et du nord de l'ex pays roussillonnais, communes dont la population a fortement augmenté ces dernières années ;
- de soulager du trafic de transit la RN7 dans la traversée de Vienne et de Reventin-Vaugris (montée des Grands Pavés), sur le pont du barrage de Vaugris et dans la traversée de Verenay, secteurs embouteillés et accidentogènes ;
- d'améliorer les conditions de sécurité sur l'autoroute A7 en désengorgeant le demi-échangeur de Verenay/Ampuis.

Le projet soumis à l'enquête publique est celui :

- qui a été le plus plébiscité par les contributeurs lors de la concertation en 2016 ;
- qui présente la meilleure notation selon l'analyse multicritères présentée lors de cette même concertation ;
- dont le coût est le plus faible pour la collectivité ;
- dont l'impact sur l'environnement et le foncier, en particulier agricole, est le plus faible ;
- qui a obtenu des avis positifs :
  - o de l'ensemble des services de l'Etat, collectivités locales financeuses et chambres consulaires lors de la concertation interservices de l'été 2020 ;
  - o de l'autorité environnementale en avril 2021, saluant la clarté du dossier, confirmant les conclusions de la concertation et le choix de la variante centre et n'émettant pas de réserve sur le projet ;
  - o du comité national de protection de la nature, de novembre 2021, rappelant que « *les arguments présentés dans le dossier justifient que le projet (tel que présenté) répond notamment au critère d'intérêt public majeur car il s'agit de limiter les impacts écologiques, pollutions de l'air, de l'eau et inciter au covoiturage.* »

La variante d'implantation retenue pour ce demi-diffuseur permettra localement :

- d'améliorer l'offre de transport alternative à la voiture individuelle en créant un parking de covoiturage d'environ 100 places et un itinéraire modes doux dédié reliant les bourgs de Reventin et de Vaugris ;
- d'améliorer les conditions de sécurité sur la Rd 131 par la création notamment de deux carrefours giratoires permettant de réduire la vitesse à moins de 50 km/h contre 70 actuellement ;
- d'améliorer la perception sonore des riverains puisque grâce au mur acoustique prévu dans le projet, le bruit perçu demain avec l'échangeur sera plus faible que celui perçu aujourd'hui sans l'aménagement.

Il est à noter qu'un travail important a été réalisé depuis la concertation publique de 2016, en lien avec les diverses parties prenantes, pour réduire encore les impacts du projet et améliorer son intégration : déplacement du parking de covoiturage, suppression du giratoire sur la route des Côtes d'Arej à l'ouest et mise en impasse de cette voirie, préservation du bâtiment des services techniques de la commune, amélioration des accès à l'aire de service et réduction des incidences sur le ruisseau des Crozes, mise en place d'une bande paysagère...

Cette enquête publique est l'une des dernières étapes préalables à la réalisation de ce projet, après son inscription au Contrat de Plan Etat Région en 2015, après une phase de concertation importante

en 2016, après la rencontre avec le secrétaire d'Etat aux transports en 2016 qui a confirmé une participation de l'Etat à hauteur de 50 %, après la signature d'un protocole d'accord pour son financement en 2017 avec l'Etat, la Région et le Département, après l'inscription de ce projet au Plan d'Investissement Autoroutier en 2018, après la signature de la convention de financement en 2019, après l'approbation du dossier de demande de principe et une concertation inter services en 2020.

Pour toutes ces raisons, il est proposé que Vienne Condrieu Agglomération réaffirme la nécessité que cet équipement soit réalisé rapidement et donne un avis favorable au projet tel que présenté dans le cadre de l'enquête publique.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le plan d'action du Plan de Déplacement Urbain de ViennAgglo 2012-2017,

**VU** le Schéma de Cohérence Territorial des Rives du Rhône,

**VU** la décision du Comité de pilotage du 14 octobre 2016,

**VU** la délibération n°17-13 du Conseil communautaire de ViennAgglo du 2 février 2017 actant le choix du comité de pilotage de la sous-variante centre compacte et approuvant le plan de financement du projet,

**VU** la délibération n°19-71 du Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 15 mai 2019 approuvant la convention de financement relative au projet de demi-échangeur sur l'A7 au Sud de Vienne, entre Autoroutes du Sud de la France (ASF) société de VINCI Autoroutes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2022 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de création d'un complément au demi-diffuseur n°11 de Vienne sud sur la commune de Reventin-Vaugris, et portant sur la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du PLU de Reventin-Vaugris, l'enquête parcellaire et la demande d'autorisation environnementale,

**VU** l'avis du bureau communautaire,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (44 votes pour - 1 vote contre – 5 abstentions – 1 non-participation au vote)**

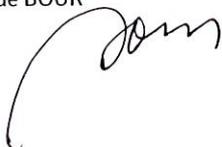
**REAFFIRME** la nécessité que le complément de demi diffuseur de Vienne sud sur l'A7 soit réalisé rapidement,

**DONNE** un avis favorable au projet tel que présenté dans le cadre de l'enquête publique,

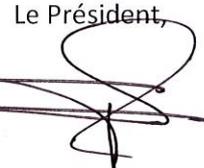
**AUTORISE** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération transmise en Préfecture  
le 25 mars 2022  
et publiée le 28 mars 2022

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Thierry KOVACS

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** georges SIAUX <outlook\_51379AF2025A69F0@outlook.com>  
**Envoyé:** lundi 28 mars 2022 08:35  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Réponse enquête

Bonjour

Je suis favorable a la construction de l'échangeur A7 Vienne sud

Cordialement

Georges SIAUX

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** titi <titijd@orange.fr>  
**Envoyé:** samedi 26 mars 2022 16:50  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Echangeur

Favorable.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Olivier DROUIN <olivier.drouin1@gmail.com>  
**Envoyé:** dimanche 27 mars 2022 23:00  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Échangeur vienne sud

Je suis pour.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Mathilde AGUILERA <mathilde-aguilera@hotmail.fr>  
**Envoyé:** vendredi 25 mars 2022 07:54  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Non au demi échangeur au centre du village

Madame, Monsieur,

Le projet du demi échangeur au centre du village de Reventin-Vaugris étant en pleine discussion, nous souhaitons soutenir ce village, dans lequel nous résidons. Par ce courriel, nous souhaitons réagir en vous faisant part de notre mécontentement. En effet, il est selon nous inadmissible de créer cet échangeur au centre du village. Cela aurait un impact énorme sur la vie de l'ensemble des villageois.

Notre vie est actuellement très agréable. Nous avons la chance d'avoir des commerces de nécessités à proximité auxquels nous avons accès à pieds. Nous pouvons également profiter du calme de la campagne. Nos enfants ont une petite école où ils sont en sécurité. De plus, nous avons la chance d'avoir un village propre et soigné.

Le demi échangeur au centre du village détruira l'intégralité de ces choses. Notre sécurité et celles de nos enfants est primordial !

Si ce projet vient à terme, il y aura obligatoirement une hausse d'accidents et le village sera détruit par la pollution. C'est pourquoi, nous vous en conjurons, changez votre fusil d'assaut et construisez cet échangeur au sud de Reventin. Ceci ne sera que bénéfique pour tout le monde.

Vous remerciant par avance pour la prise en compte de notre demande et vous souhaitant une agréable journée.

Cordialement,

Mathilde AGUILERA et Mickaël RUIZ

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Quentin D <quentin.dogon@gmail.com>  
**Envoyé:** jeudi 24 mars 2022 21:49  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** contribution enquête publique  
**Pièces jointes:** Contrib Quentin Dogon.pdf

**Avis sur le ½ échangeur Reventin Vaugris. Enquête publique jusqu'au 30 mars 2022**  
Texte de base

Au titre de citoyen et d'adhérent  
EELV voici ma contribution à l'enquête publique sur le ½ échangeur :

Dans le rapport de Vinci p64 (Ingérop), nous observons une faible baisse du trafic à Vienne. Seulement 9% dans la partie sud.



Page 42, nous observons un gain de temps de seulement 9 à 10 minutes.

Je m'interroge donc de l'intérêt d'aller dépenser plus de 25 millions d'euros dans un aménagement qui apportera de la pollution et qui ressemble plus à un aménagement, des années soixantes qu'un aménagement d'avenir.

Cette proposition permet donc de gagner moins de 10 minutes sur un trajet Reventin Vaugris -Lyon. Sur un trajet allant de 45 minutes à 1h50 ; dans le pire des cas, il y aurait donc un gain de temps de moins de 10% de temps.

De plus, quel sera le tarif d'un tel échangeur entre 1 et 2€ par trajets ?

S'il une personne travaille 24 jours par mois, il faudra donc qu'il ajoute à son budget entre 50 et 100€ sans compter le prix des carburants qui ne cessent d'augmenter. Qui pourra réellement se payer ce luxe ?

En plus du péage, il faut donc ajouter entre 6€ et 9€ par trajet, ce qui correspond à un budget mensuel de 288€ à 432 €. Un total par mois pouvant donc aller jusqu'à 532€.

D'un point de vue pollution, nous remarquons sur le graphique ci-dessous que le bassin Lyonnais et le Nord Isère dépassent souvent les seuils de vigilance jaune, orange et rouge. Augmenter la circulation automobile ne fera qu'empirer ces seuils dangereux pour la santé des habitants de cette zone.

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/fiche-bilan/bilan-janvier-2022-region-auvergne-rhone-alpes>

L'argument de réduction de la pollution est lui aussi mensonger, "faciliter la voiture, attire la voiture", et bien sur la pollution. Au moment ou l'agglomération adopte son 3eme plan de protection de l'atmosphère en lien avec la métropole lyonnaise, on peut se poser la question de la cohérence des actions. La main droite semble ignorer ce que fait la gauche.

*Extrait : Les actions du PPA3 viseront donc à diminuer globalement la circulation routière, en favorisant différentes alternatives (covoiturage, vélo, marche à pied, etc.). Un soutien aux transports collectifs et*

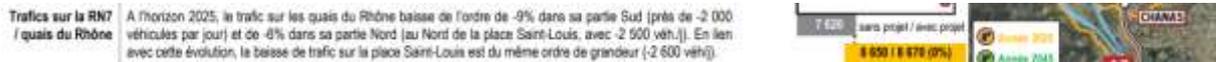
## Avis sur le 1/2 échangeur Reventin Vaugris. Enquête publique jusqu'au 30 mars 2022

Texte de base

Au titre de citoyen et d'adhérent

EELV voici ma contribution à l'enquête publique sur le 1/2 échangeur :

Dans le rapport de Vinci p64 (Ingérop), nous observons une faible baisse du trafic à Vienne. Seulement 9% dans la partie sud.



Page 42, nous observons un gain de temps de seulement 9 à 10 minutes.

### ➤ Gain de temps

Dans le sens Nord-Sud, cette variante permettrait de gagner 9 minutes aux heures de pointe du matin et 10 minutes aux heures de pointe du soir.

Je m'interroge donc de l'intérêt d'aller dépenser plus de 25 millions d'euros dans un aménagement qui apportera de la pollution et qui ressemble plus à un aménagement, des années soixantes qu'un aménagement d'avenir.

Cette proposition permet donc de gagner moins de 10 minutes sur un trajet Reventin Vaugris -Lyon. Sur un trajet allant de 45 minutes à 1h50 ; dans le pire des cas, il y aurait donc un gain de temps de moins de 10% de temps.

De plus, quel sera le tarif d'un tel échangeur entre 1 et 2€ par trajets ?

S'il une personne travaille 24 jours par mois, il faudra donc qu'il ajoute à son budget entre 50 et 100€ sans compter le prix des carburants qui ne cessent d'augmenter. Qui pourra réellement se payer ce luxe ?

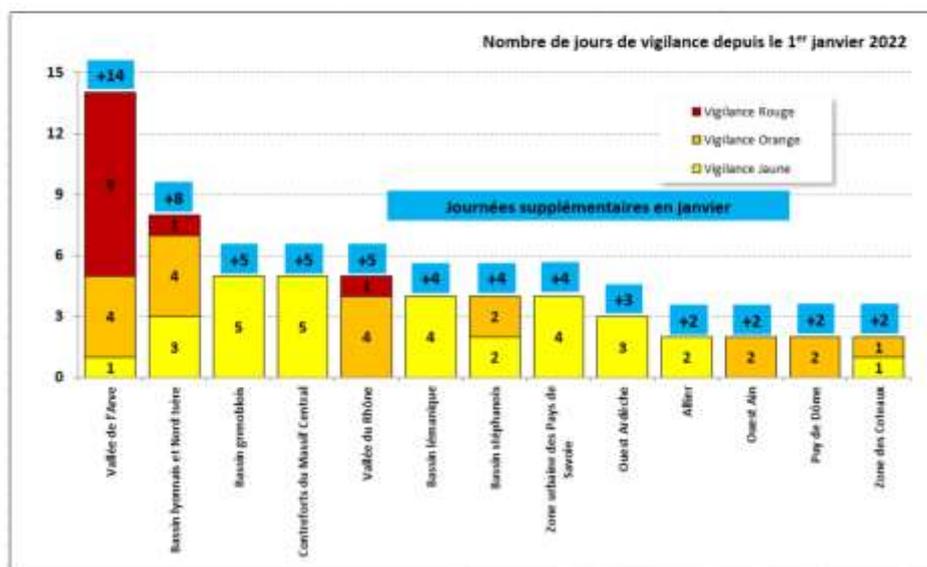
En plus du péage, il faut donc ajouter entre 6€ et 9€ par trajet, ce qui correspond à un budget mensuel de 288€ à 432 €. Un total par mois pouvant donc aller jusqu'à 532€.



D'un point de vue pollution, nous remarquons sur le graphique ci-dessous que le bassin Lyonnais et le Nord Isère dépassent souvent les seuils de vigilance jaune, orange et rouge. Augmenter la circulation automobile ne fera qu'empirer ces seuils dangereux pour la santé des habitants de cette zone.

### NOMBRE D'EPISODES DE POLLUTION

Décompte du nombre de jours de vigilance pollution depuis le début de l'année 2022



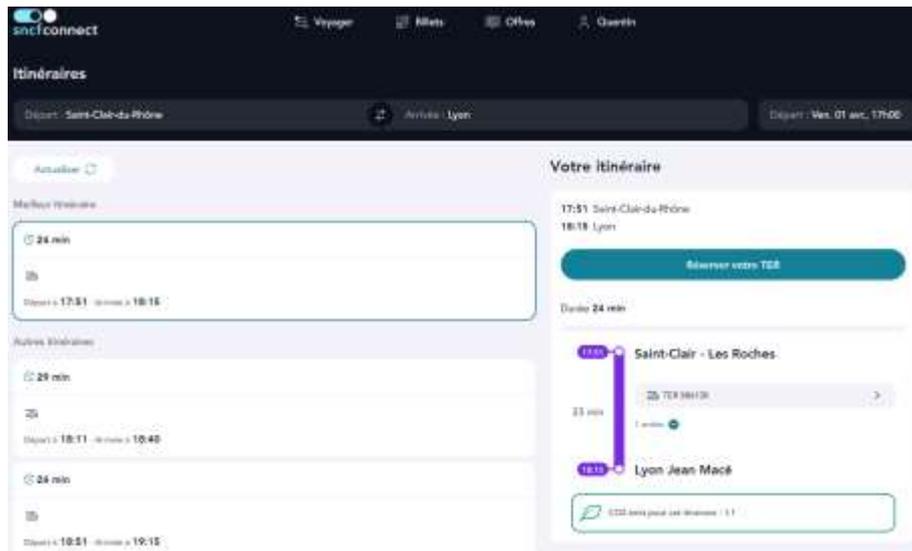
<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/fiche-bilan/bilan-janvier-2022-region-auvergne-rhone-alpes>

L'argument de réduction de la pollution est lui aussi mensonger, "faciliter la voiture, attirer la voiture", et bien sûr la pollution. Au moment où l'agglomération adopte son 3ème plan de protection de l'atmosphère en lien avec la métropole lyonnaise, on peut se poser la question de la cohérence des actions. La main droite semble ignorer ce que fait la gauche.

*Extrait : Les actions du PPA3 viseront donc à diminuer globalement la circulation routière, en favorisant différentes alternatives (covoiturage, vélo, marche à pied, etc.). Un soutien aux transports collectifs et ferroviaires sera renouvelé avec notamment la mise en place d'une tarification intégrée TER + TCL et d'autres réseaux urbains.*

### Une alternative existe et est bien plus avantageuse en temps, plus économique et meilleur pour la planète.

Si une halte ferroviaire était ouverte à Reventin, cela permettrait de rejoindre Lyon en moins de 30 minutes, il y aurait donc un gain de temps allant de 30 minutes à plus d'une heure par trajet. Le gain de temps journalier serait donc de 1h à 2h.



D'un point de vue économique, un abonnement mensuel coûte seulement 84,40€ par mois. Cela représente donc un gain de 4 à 6 fois moins élevé que la voiture.



Par ce que la justice sociale et climatique devrait être prioritaire. Cette option d'ouverture d'une halte ferroviaire à la place d'un échangeur devrait clairement être prise en compte.

De plus, une halte ferroviaire permettrait également de relancer le débat des transports en commun dans l'agglomération de Vienne qui sont aujourd'hui insuffisants, surtout pour se déplacer dans toute l'agglomération. J'ai personnellement hésité avant d'acheter une maison à Reventin Vaugris, et finalement je ne l'ai pas fait, car il n'y avait aucun transports en commun (sauf un transport à la demande possible aux heures ou les actifs travaillent).

Je pense donc que la création d'un échangeur n'est pas nécessaire, mais si le choix d'un tel projet était à prendre en compte, il faudrait davantage écouter les premiers concernés, les habitants de la commune. Un projet alternatif est proposé et il a l'avantage de ne pas détruire la vie commerciale, culturelle, sportive et associative du village. La justice sociale passe aussi par l'écoute de ces premiers concernés et la vie du village.

Quentin Dogon

*ferroviaires sera renouvelé avec notamment la mise en place d'une tarification intégrée TER + TCL et d'autres réseaux urbains.*

## **Une alternative existe et est bien plus avantageuse en temps, plus économique et meilleur pour la planète.**

Si une halte ferroviaire était ouverte à Reventin, cela permettrait de rejoindre Lyon en moins de 30 minutes, il y aurait donc un gain de temps allant de 30 minutes à plus d'une heure par trajet.

Le gain de temps journalier serait donc de 1h à 2h.

D'un point de vue économique, un abonnement mensuel coûte seulement 84,40€ par mois. Cela représente donc un gain de 4 à 6 fois moins élevé que la voiture.

Par ce que la justice sociale et climatique devrait être prioritaire. Cette option d'ouverture d'une halte ferroviaire à la place d'un échangeur devrait clairement être prise en compte.

De plus, une halte ferroviaire permettrait également de relancer le débat des transports en commun dans l'agglomération de Vienne qui sont aujourd'hui insuffisants, surtout pour se déplacer dans toute l'agglomération. J'ai personnellement hésité avant d'acheter une maison à Reventin Vaugris, et finalement je ne l'ai pas fait, car il n'y avait aucuns transports en commun (sauf un transport à la demande possible aux heures ou les actifs travaillent).

Je pense donc que la création d'un échangeur n'est pas nécessaire, mais si le choix d'un tel projet était à prendre en compte, il faudrait davantage écouter les premiers concernés, les habitants de la commune. Un projet alternatif est proposé et il a l'avantage de ne pas détruire la vie commerciale, culturelle, sportive et associative du village. La justice sociale passe aussi par l'écoute de ces premiers concernés et la vie du village.

Quentin Dogon

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Philippe ANTOINE <philippe.antoine07@orange.fr>  
**Envoyé:** jeudi 24 mars 2022 17:21  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** enquête d'utilité publique

Monsieur le Commissaire enquêteur ,

Je me permets par ce mail de vous présenter mes commentaires sur le dossier d'enquête publique présenté par ASF , avec le bureau d'ingénierie INGEROP .

Habitant Reventin-Vaugris depuis 8 ans , et ayant du souvent me rendre professionnellement à Lyon , je souscris totalement à la création d'un demi-échangeur au niveau Sud du péage permettant de soulager le trafic routier sur la RN7 ( montée des Grands pavés ) , sur le pont du Rhône et la RN86 avant le péage d'Ampuis . Je doute cependant que les automobilistes ne voulant pas s'acquitter d'un péage entre Condrieu et Lyon , et préférant donc traverser Vienne , le fasse au niveau du nouveau demi-échangeur . Le soulagement de circulation dans Vienne aux heures de grande affluence risque d'être limité .

Le projet Centre Compact présente certains points faibles :

- Un chemin mode doux qui traverse deux ronds-points qui seront très encombrés , donc accidentogènes
- Un chemin mode doux sous dimensionné .
- Un parking de covoiturage qui risque de devenir rapidement insuffisant ( voir la capacité de celui de Chanas vite saturé )
- Un projet qui lors des travaux , et lors de son exploitation , coupera non seulement le village de Reventin-Vaugris en deux , mais sera vite congestionnant au niveau du nouveau rond-point Est A7 . En effet le trafic entre les Côtes d'Arey ( ou plutôt le bassin de la Varèze ) et Vienne rencontrera le flux Roussillon - entrée demi-échangeur . Lors de la phase de travaux , présentée comme peu impactante dans l'étude d'Ingérop ( ! ) , certains flux seront alors déviés vers des zones d'habitations ou des routes de campagne ou forêts peu propices à des flux importants .
- Des zones d'habitation , certes protégées par un mur anti-bruit , mais qui seront impactées par des bouchons incessants les matin de grandes affluences

Il existe un projet plus au Sud qui apportera moins de gêne lors des travaux et de l'exploitation à venir . Il est dommage qu'il n'ait pas été présenté en même temps , car il permettrait d'éviter les gênes occasionnées et surtout ramener de la sérénité dans les relations entre élus au niveau de l'Agglomération.

Bien cordialement

Philippe ANTOINE

2477 , Chemin de l'Aubressin

38121 REVENTIN VAUGRIS

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Ben FAURE <ben06041997@gmail.com>  
**Envoyé:** jeudi 24 mars 2022 16:11  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud

Bonjour,

Suite à l'ouverture de cette enquête publique, je tiens à faire entendre ma voix.

Effectivement, empruntant cet axe régulièrement Je trouve que ce projet est important.

-Il permettrait de fluidifié le trafic routier au sein des villages au sud de Vienne.

-Il y aurait donc moins d'embouteillage et par conséquent moins de pollution.

-Cela permettrait également le risque d'accident au heure de pointe.

En espérant que ma voix puisse peser dans la balance

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. FAURE

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** zazouroche@orange.fr  
**Envoyé:** jeudi 24 mars 2022 07:33  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Je donne mon avis

Bonjour j'ai un avis POSITIF par rapport à ce projet je suis viennoise la circulation et embouteillages sont très compliqués sur le centre-ville et les quais du Rhône !  
Peut-être toutefois devrions nous bien réfléchir sur l'emplacement de cette échangeur qui pourrait peut-être ne pas se situer au centre du village mais un peu plus au sud pour le bien être des riverains

Envoyé depuis mon téléphone Huawei

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** raymond wadoux <raymond.wadoux@hotmail.fr>  
**Envoyé:** mercredi 23 mars 2022 17:29  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis favorable pour le projet variante centre

Bonjour,

J'emprunte quotidiennement ce trajet et je suis totalement favorable à la réalisation du projet du demi échangeur Vienne sud pour désengorger les villages.  
Il me semble que la variante centre semble la mieux adaptée.

Cordialement

Wadoux Raymond

Télécharger [Outlook pour Android](#)

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Virginie Novotny <virginienovotny@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 23 mars 2022 16:11  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** AVIS ECHANGEUR REVENTIN / Enquete publique

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par la présente, je souhaiterais apporter mon soutien au projet d'échangeur de Reventin actuellement soumis à enquête publique.

Habitant Seyssuel et travaillant à Vienne quotidiennement, je peux témoigner de la saturation du centre ville aux heures de pointe et notamment du nombre de poids lourds qui, dès 7h le matin, traversent la ville, via la Place Saint Louis, rendant la circulation impossible.

Le passage via le nouvel échangeur pourrait ainsi permettre de désengorger l'accès à Vienne, répondant aussi aux objectifs écologiques exigés par la situation actuelle !

Espérant trouver à mon message une attention particulière et vous en remerciant par avance,

Avec mes sincères salutations,

Mme Virginie Novotny

## **A7 - Echangeur Vienne Sud**

---

**De:** Yves PERROT-BERTON <yves.perrotberton@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 23 mars 2022 08:27  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique – Projet complément demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud

Madame, Monsieur,

Je suis favorable pour la création de cet échangeur tel qu'il est proposé.

Cordialement.

Yves PERROT-BERTON.  
Tel. 06 83 33 86 32

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** christophe <a.lirice@yahoo.fr>  
**Envoyé:** mardi 22 mars 2022 21:14  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** ENQUETE PUBLIQUE AVIS REVENTIN VAUGRIS  
**Pièces jointes:** avis DEMI ECHANGEUR reventin 21 03 22 docxx.pdf

Madame, Monsieur,  
Je vous prie de trouver mon avis concernant le demi-échangeur de Reventin Vaugris.  
Bonne réception  
cordialement  
cendrine DAUMERGUE

A Reventin Vaugris le 22 mars 2022,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après avoir consulté l'ensemble des pièces techniques mis à ma disposition pour m'informer, je vous prie de trouver mon avis et mes observations concernant la création de l'échangeur au centre.

Tout d'abord, je suis satisfaite de pouvoir exprimer mon avis en tant qu'habitante de Reventin Vaugris dans un climat local compliqué où toute opinion en désaccord avec l'option sud, écartée pourtant en 2016 lors de la concertation réglementaire, est considérée comme irrecevable (cf. réunion publique organisée par la mairie le 10 février dernier à laquelle j'ai participé).

Vu les panneaux qui fleurissent un peu partout et les courriers qui sont adressés régulièrement dans nos boîtes aux lettres, vous conviendrez qu'il faut donc être téméraire pour exprimer un avis en faveur de la solution centre lorsqu'on habite Reventin Vaugris !

Ceci étant dit, je suis donc favorable à la réalisation de ce demi-échangeur centre qui répond aux objectifs validés par tous d'améliorer les conditions de desserte et d'accessibilité de notre bassin de vie à la zone d'emploi de l'aire métropolitaine lyonnaise tout en améliorant les conditions de circulation des communes de Ampuis/Verenay, de Vienne et de Reventin Vaugris (aussi !).

Cette infrastructure permettra de désengorger la nationale 7 qui coupe déjà historiquement, tout comme l'autoroute, la commune sur près de 10 kms et en particulier la Montée des Grands Pavés très accidentogène et saturée quotidiennement.

Compte tenu des trafics pendulaires sur la nationale 7, le report sur l'autoroute me semble donc répondre à l'objectif de fluidifier la circulation routière sur les axes secondaires.

Les études techniques complémentaires et les expertises environnementales menées depuis 2016 en concertation avec la commune de Reventin Vaugris et les propriétaires fonciers impactés ont pu aboutir à une solution compacte en 2021 qui est, me semble-t-il, un compromis acceptable pour tous.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> scénario centre de 2016, l'impact foncier a été réduit sur les terres agricoles, l'aire de co-voiturage a été repensée, les gabarits de voirie ont été optimisés pour impacter moins fortement le lotissement de la Plaine situé à proximité immédiate d'un des ouvrages.

Conformément à la demande de la mairie, la démolition du bâtiment communal a pu être évitée. De plus, ce scénario reste économiquement le plus adéquate au regard des infrastructures autoroutières déjà existantes à cet endroit.

Un cheminement mode doux est inséré dans le nouveau profil. Il est évoqué dans l'étude d'impact un gabarit de 2,32 m minimum alors que les coupes du dossier d'enquête publique stipulent 3 m. Il serait nécessaire qu'un cheminement de 3 m minimum avec jardinières séparatives soit garanti par le maître d'ouvrage pour le confort et la sécurité des piétons.

Aujourd'hui, le secteur est très insécurisant et inadapté pour les modes actifs. Aucun aménagement n'existe pour séparer les flux voitures des flux vélos. Le réaménagement de ce secteur permettra d'améliorer la situation actuelle qui n'est pas satisfaisante et dangereuse.

À titre personnel, je trouve que cet échangeur « au centre » ne dégrade pas davantage l'identité de la commune dans la mesure où celle-ci est déjà très morcelée. N'est-elle pas d'ailleurs la fusion deux anciennes communes Reventin et Vaugris ? Les différents quartiers n'ont peu ou pas de liens entre eux.

Par contre, la centralité du village a été positivement renforcée avec la création récente de la petite halle commerçante regroupant de nombreux services. Le centre du village bénéficie d'un emplacement préservé qui est inchangé dans ce scénario, contrairement à ce que pourrait produire

une alternative sud en impactant de manière négative les axes de circulation du cœur du village inadaptés aux trafics pendulaires.

Toutefois pour que seule la commune de Reventin Vaugris ne soit pas la seule à supporter cet effort pour le désengorgement du bassin de vie, je pense que la région Auvergne Rhône Alpes en tant qu'organisatrice des transports de plein exercice doit prendre ses responsabilités en accompagnant durablement ce projet par l'accélération de la remise en service de la gare de Reventin Vaugris et par le développement d'une offre de TER plus performante sur la ligne en direction de Lyon.

Quant à la commune de Vienne, il serait nécessaire qu'elle aille plus loin que son arrêté de juillet 2021 en matière de réglementation des transports de poids lourds afin de leur interdire la traversée de ville sur les quais du Rhône. Cela redonnerait un peu plus d'air aux viennois(es) et une meilleure image/attractivité à la commune.

Pour conclure, je pense qu'il est nécessaire que ce projet attendu depuis plusieurs décennies se concrétise pour le désengorgement de Vienne Agglomération, de Vienne, d'Ampuis, Verenay et de Reventin Vaugris.

Je trouverais dommageable qu'un mouvement « NIMBY » fasse échouer ce projet d'intérêt général qui a été renégocié en solution compacte.

A ce stade de la procédure d'enquête publique et compte tenu de votre avis à rendre, il est encore possible que vous demandiez au maître d'ouvrage que des mesures compensatoires supplémentaires et concrètes soient mises en œuvre sur la commune pour compléter l'insertion paysagère et urbaine des ouvrages et pour limiter l'impact acoustique pour tous les riverains du lotissement de la Plaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations.

Cendrine DAUMERGUE

225 Chemin des Joncs

38121 REVENTIN VAUGRIS

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Christophe Kristof <moikristof38@gmail.com>  
**Envoyé:** mardi 22 mars 2022 21:09  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** AVIS DEMI ECHANGEUR REVENTIN VAUGRIS  
**Pièces jointes:** avis autoroute.pdf

Madame, Monsieur ,  
veuillez trouver mon avis ci-joint concernant l'enquête publique sur le demi-échangeur de Reventin Vaugris.  
Bonne réception  
Christophe Daumergue

A Reventin Vaugris

Le 22 mars 2022,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitant à Reventin Vaugris depuis quelques années, je souhaite vous communiquer mon **avis favorable à la création du demi-échangeur centre** qui permettra d'améliorer mes déplacements domicile/ travail en direction de Lyon de manière importante. Actuellement, le secteur de la nationale 7 est embouteillé tous les jours de la semaine, sans parler de la traversée de Vienne qui est impraticable. La Montée des Grands Pavés est très dangereuse et un accès direct à l'autoroute depuis Reventin Vaugris au centre améliorerait tout cela.

J'espère sincèrement que les travaux vont se réaliser car cela fait trop longtemps que le projet est attendu. Cela mettrait enfin un terme à cette polémique locale qui n'est pas constructive et à la pression que nous avons régulièrement et partout en tant qu'habitant (flyer, manifestations, panneaux, courriers...). Reventin Vaugris ne se limite pas au lotissement de la plaine.

Je vous remercie et vous prie d'agréer mes respectueuses salutations.

Christophe DAUMERGUE

225 Chemin des Joncs

38 121 REVENTIN VAUGRIS

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Colliou Thierry <thierry.colliou38@gmail.com>  
**Envoyé:** mardi 22 mars 2022 20:51  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** enquete publique

Madame, Monsieur,

Je me permet de vous contacter dans le cadre de l'enquête publique concernant l'échangeur vienne sud. J'ai assisté à quelques réunions d'information et je n'ai pas été convaincu qu'une solution est meilleure qu'une autre (centre ou sud) par ces quelques "échanges".

Je n'ai pas non plus l'impression que la recherche d'un compromis a été l'objectif !?

Dans le cas de la version sud, l'objectif a été de déporter les nuisances, pour la version centre, celui de minimiser les couts.

Bien que n'étant pas un spécialiste de ce type d'aménagement, je me suis cependant permis d'esquisser ce qui me paraît être une solution permettant :

- de supprimer le rond point du stade.
- d'alléger le trafic sur le rond point de la station service.
- d'utiliser la route existante de l'aérodrome.

Quelle que soit la solution choisie, j'espère que les travaux seront menés avec efficacité et en minimisant l'impact sur le trafic afin de ne pas être confronté à une gestion approximative des flux comme ce fut le cas lors des travaux à proximité du barrage.

Dans l'attente de votre réponse,

T. COLLIOU



## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Cendrine Daumergue <cdaumergue@gmail.com>  
**Envoyé:** mardi 22 mars 2022 20:44  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique / AVIS  
**Pièces jointes:** avis DEMI ECHANGEUR reventin 21 03 22 docxx.pdf

Madame Monsieur

Je vous prie de trouver ci-joint mon avis concernant le projet de demi échangeur sur la commune de reventin vaugris.

Je vous en souhaite bonne réception.

Cordialement

Cendrine Daumergue

A Reventin Vaugris le 22 mars 2022,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après avoir consulté l'ensemble des pièces techniques mis à ma disposition pour m'informer, je vous prie de trouver mon avis et mes observations concernant la création de l'échangeur au centre.

Tout d'abord, je suis satisfaite de pouvoir exprimer mon avis en tant qu'habitante de Reventin Vaugris dans un climat local compliqué où toute opinion en désaccord avec l'option sud, écartée pourtant en 2016 lors de la concertation réglementaire, est considérée comme irrecevable (cf. réunion publique organisée par la mairie le 10 février dernier à laquelle j'ai participé).

Vu les panneaux qui fleurissent un peu partout et les courriers qui sont adressés régulièrement dans nos boîtes aux lettres, vous conviendrez qu'il faut donc être téméraire pour exprimer un avis en faveur de la solution centre lorsqu'on habite Reventin Vaugris !

Ceci étant dit, je suis donc favorable à la réalisation de ce demi-échangeur centre qui répond aux objectifs validés par tous d'améliorer les conditions de desserte et d'accessibilité de notre bassin de vie à la zone d'emploi de l'aire métropolitaine lyonnaise tout en améliorant les conditions de circulation des communes de Ampuis/Verenay, de Vienne et de Reventin Vaugris (aussi !).

Cette infrastructure permettra de désengorger la nationale 7 qui coupe déjà historiquement, tout comme l'autoroute, la commune sur près de 10 kms et en particulier la Montée des Grands Pavés très accidentogène et saturée quotidiennement.

Compte tenu des trafics pendulaires sur la nationale 7, le report sur l'autoroute me semble donc répondre à l'objectif de fluidifier la circulation routière sur les axes secondaires.

Les études techniques complémentaires et les expertises environnementales menées depuis 2016 en concertation avec la commune de Reventin Vaugris et les propriétaires fonciers impactés ont pu aboutir à une solution compacte en 2021 qui est, me semble-t-il, un compromis acceptable pour tous.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> scénario centre de 2016, l'impact foncier a été réduit sur les terres agricoles, l'aire de co-voiturage a été repensée, les gabarits de voirie ont été optimisés pour impacter moins fortement le lotissement de la Plaine situé à proximité immédiate d'un des ouvrages.

Conformément à la demande de la mairie, la démolition du bâtiment communal a pu être évitée. De plus, ce scénario reste économiquement le plus adéquate au regard des infrastructures autoroutières déjà existantes à cet endroit.

Un cheminement mode doux est inséré dans le nouveau profil. Il est évoqué dans l'étude d'impact un gabarit de 2,32 m minimum alors que les coupes du dossier d'enquête publique stipulent 3 m. Il serait nécessaire qu'un cheminement de 3 m minimum avec jardinières séparatives soit garanti par le maître d'ouvrage pour le confort et la sécurité des piétons.

Aujourd'hui, le secteur est très insécurisant et inadapté pour les modes actifs. Aucun aménagement n'existe pour séparer les flux voitures des flux vélos. Le réaménagement de ce secteur permettra d'améliorer la situation actuelle qui n'est pas satisfaisante et dangereuse.

À titre personnel, je trouve que cet échangeur « au centre » ne dégrade pas davantage l'identité de la commune dans la mesure où celle-ci est déjà très morcelée. N'est-elle pas d'ailleurs la fusion deux anciennes communes Reventin et Vaugris ? Les différents quartiers n'ont peu ou pas de liens entre eux.

Par contre, la centralité du village a été positivement renforcée avec la création récente de la petite halle commerçante regroupant de nombreux services. Le centre du village bénéficie d'un emplacement préservé qui est inchangé dans ce scénario, contrairement à ce que pourrait produire

une alternative sud en impactant de manière négative les axes de circulation du cœur du village inadaptés aux trafics pendulaires.

Toutefois pour que seule la commune de Reventin Vaugris ne soit pas la seule à supporter cet effort pour le désengorgement du bassin de vie, je pense que la région Auvergne Rhône Alpes en tant qu'organisatrice des transports de plein exercice doit prendre ses responsabilités en accompagnant durablement ce projet par l'accélération de la remise en service de la gare de Reventin Vaugris et par le développement d'une offre de TER plus performante sur la ligne en direction de Lyon.

Quant à la commune de Vienne, il serait nécessaire qu'elle aille plus loin que son arrêté de juillet 2021 en matière de réglementation des transports de poids lourds afin de leur interdire la traversée de ville sur les quais du Rhône. Cela redonnerait un peu plus d'air aux viennois(es) et une meilleure image/attractivité à la commune.

Pour conclure, je pense qu'il est nécessaire que ce projet attendu depuis plusieurs décennies se concrétise pour le désengorgement de Vienne Agglomération, de Vienne, d'Ampuis, Verenay et de Reventin Vaugris.

Je trouverais dommageable qu'un mouvement « NIMBY » fasse échouer ce projet d'intérêt général qui a été renégocié en solution compacte.

A ce stade de la procédure d'enquête publique et compte tenu de votre avis à rendre, il est encore possible que vous demandiez au maître d'ouvrage que des mesures compensatoires supplémentaires et concrètes soient mises en œuvre sur la commune pour compléter l'insertion paysagère et urbaine des ouvrages et pour limiter l'impact acoustique pour tous les riverains du lotissement de la Plaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations.

Cendrine DAUMERGUE

225 Chemin des Joncs

38121 REVENTIN VAUGRIS

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Isabelle Gareat <garet.isa@gmail.com>  
**Envoyé:** mardi 22 mars 2022 18:30  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique échangeur Vienne Sud  
**Pièces jointes:** 20220322\_182747.jpg

Bonne réception  
Cordialement  
Isabelle GARET

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Guegancolette <guegancolette@orange.fr>  
**Envoyé:** mardi 22 mars 2022 17:39  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Échangeur rétention

Tout à fait pour afin de désengorger Vienne

Envoyé de mon iPad

# CONTRIBUTION DESTINÉE À MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Nom : GARÉI

Prénom : ISABELLE

Demeurant 12 chemin de Charavel - Bat. Edelweiss  
38200 VIENNE

Je demande la réalisation au plus vite du demi-échangeur  
au sud de Vienne, tel que soumis à l'enquête publique.

Je tiens à préciser que (réponse facultative) : .....

.....

.....

.....

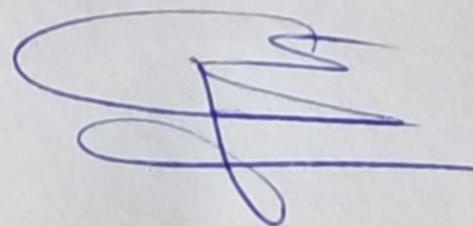
.....

.....

.....

Fait à Vienne, le 22/03/22

SIGNATURE :



À découper selon les pointillés, timbrer au dos et  
**renvoyer avant le 23 mars** ou **déposer dans les urnes**  
situées à l'accueil de l'Hôtel de Ville et dans les  
maisons de quartier **avant le 29 mars**.

**Vienne**  
Qualité de VILLE

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Christian JANIN <cjanin@eyzin-pinet.fr>  
**Envoyé:** mardi 22 mars 2022 15:58  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis Favorable

Je donne un avis favorable au choix de la variante centre compact , elle a la plus faible emprise foncière ;  
Elle va permettre de réduire le trafic place Saint Louis a Vienne, mais aussi améliorer la qualité de l'air sur les quais a  
viennne  
Le trafic est viennne en direction du nord sera plus fluide

Christian Janin Eyzin Pinet

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Mercedes DE SOUSA <mercedes.desousa@entre-bievreethone.fr>  
**Envoyé:** mardi 22 mars 2022 10:14  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Courrier  
**Pièces jointes:** Enquete public-21032022162254.pdf

Madame, Monsieur bonjour,

Veuillez trouver en pièce jointe le courrier de Madame Sylvie DEZARNAUD, présidente d'Entre Bièvre et Rhône communauté de communes, au sujet du projet de demi diffuseur n°11 de Vienne sud.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information.  
Bien cordialement.



Mercedes DE SOUSA  
Assistante de direction | Mutualisations  
Rue du 19 Mars 1962 | 38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex  
04 74 29 31 02  
entre-bievreethone.fr



*Pensez à l'environnement, n'imprimez ce message que si c'est nécessaire !*

*Ce message et ses éventuelles pièces jointes sont adressés exclusivement à l'usage de leur(s) destinataire(s), et leur contenu est strictement confidentiel. Toute copie, retransmission, diffusion ou autre usage en tout ou partie, ainsi que toute utilisation par toute personne ou entité légale sont formellement interdits, sauf mentions particulières. Si vous recevez ce message par erreur, nous vous remercions de le détruire et d'en aviser immédiatement l'expéditeur. Les précautions raisonnables ont été prises pour éviter que les virus ne soient transmis par ce message mais il vous appartient de mettre en place des mesures de sécurité destinées à détecter et éradiquer la présence d'un éventuel virus. Nous refusons toute responsabilité pour tout dommage causé par la transmission d'un virus et/ou la contamination de votre système informatique. Le réseau Internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, l'expéditeur décline toute responsabilité au cas où il aurait été intercepté ou modifié par quiconque.*

Saint Maurice l'Exil, le 17 mars 2022

La Présidente,

A

M. Denis Cuvillier,  
Commissaire Enquêteur Projet complément  
demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud

Mairie de Reventin-Vaugris  
85 rue de la mairie  
38121 Reventin-Vaugris

**Objet : Enquête publique – Projet complément demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud – 28 Février au 30 Mars 2022**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Lors de son conseil communautaire du 28 février 2022, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) a abordé le sujet du projet du demi diffuseur n°11 de Vienne sud avec l'ensemble de ses membres.

La Communauté de communes EBER émet un avis favorable à l'unanimité de ses membres quant à la réalisation de ce projet d'échangeur tel que présenté dans le dossier d'enquête publique et formule les observations suivantes que je vous remercie de bien vouloir consigner dans votre rapport d'enquête :

- la bonne prise en compte des flux entrants et sortants dans le dimensionnement des voiries d'accès direct au ½ échangeur ;
- le bon suivi des protections sonores mises en place pour les habitations du lotissement « La Plaine » ;
- assurer les cheminements des différents usagers et en particuliers ceux en direction de la plaine des sports dans de bonnes conditions de sécurité ;
- prévoir les mesures conservatoires pour que le dimensionnement de l'aire de covoiturage puisse être adapté à d'éventuels besoins futurs ;
- l'assurance, pour les réseaux non déjà réglementés par la déclaration d'utilité publique, de la prise en charge financière par le projet de toutes les modifications induites par ce dernier.

Mes services restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

**Sylvie DEZARNAUD**  
Présidente

**Julien ROUXEL**  
280 Chemin des Fontanettes  
**38121 Chonas l'Amballan**  
T : 06-89-44-51-66  
E : [julien.rouxel1@orange.fr](mailto:julien.rouxel1@orange.fr)

**Mairie de Reventin-Vaugris**  
**M. Denis Cuvillier, Commissaire enquêteur**  
85 Rue de la Mairie  
**38121 Reventin-Vaugris**

Chonas l'Amballan, le 15 mars 2022

**Enquête publique / Projet complément demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud**

---

Monsieur,

Je réside sur la Commune de Chonas l'Amballan et suis agriculteur avec ma mère sur la Commune de Reventin-Vaugris, le siège de mon exploitation agricole se trouve au 86, chemin des Vieux Pavés, proche de l'emplacement prévu pour l'échangeur.

Je vous fais part de mon point de vue à la suite du projet de l'échangeur :

**En tant que citoyen :**

Je pense que le but de cette infrastructure n'est que prétexte pour Vienne Agglo pour la conversion ultérieure à la construction de l'échangeur des terrains agricoles de la plaine de Saluant en surfaces dédiées aux activités industrielles et tertiaires, et qui seront donc perdus pour l'agriculture.

La construction de l'échangeur ne ferait qu'augmenter les nuisances en accentuant le trafic routier en provenance du Pays Roussillonnais. Sans compter que lors des périodes estivales les automobilistes exacerbés par les bouchons sur l'A7 quitteront l'autoroute pour la nationale en pensant gagner du temps, et satureront ainsi la RN 7 à hauteur de notre commune !

Aux heures de pointe, la route nationale sera bloquée entre Reventin-Vaugris et Auberives sur Varèze comme elle l'est quotidiennement entre Chanas et Salaise.

Les études font apparaître une augmentation du trafic entre le Péage de Roussillon et Reventin-Vaugris (page 64 de l'étude d'impact), cela provoque des nuisances supplémentaires pour les habitants d'Auberives sur Varèze, Chonas l'Amballan et Reventin-Vaugris.

Le schéma en page 258 de l'étude d'impact fait également apparaître **des augmentations de trafic dues à la construction de l'échangeur** respective de 11 % en 2025 et 14 % en 2045 sur le secteur entre Auberives sur Varèze et Reventin-Vaugris !

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Sy YANG <yangsy45@hotmail.fr>  
**Envoyé:** lundi 21 mars 2022 14:28  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Mon avis sur l'échangeur

Bonjour,

Différents points m'amènent à refuser un échangeur au centre de la commune de Reventin-Vaugris. Dans un monde où nous faisons de plus en plus attention à l'écosystème, le réchauffement climatique et autres, il n'est pas envisageable de mettre en place l'échangeur à cette endroit.

En effet, les futurs embouteillages qui seraient plus nombreux qu'aujourd'hui. Ce qui engendrera de la pollution au carbone et également de la pollution auditive. Il existe donc un risque élevé de personnes ayant des problèmes de santé.

De plus, les familles hors village se verraient avoir des difficultés à déposer ou récupérer les enfants à l'heure. Plusieurs familles venant du Vieux-Vaugris et Vaugris.

Je constate également que le gymnase est touché par ce projet. Destruction du city, skate parc et des arbres encore viables.

Beaucoup d'évènements se produisent au gymnase tels que des rencontres sportives, des activités extra-scolaires, des rencontres possibles par différentes associations...etc.

Beaucoup de parents et d'enfants se réunissent à ces endroits afin de profiter pleinement des infrastructures.

Mettre en place ce projet à cette endroit provoquera désormais insécurité et surtout moins fréquentable.

Enfin, le village est, aujourd'hui, de plus en plus innovant avec une épicerie récemment ouverte et le pôle médicale qui attire de plus en plus de familles alentours. Je suis certaine que d'autres centres d'intérêt arriveront prochainement.

Pour ma part, ce projet est synonyme de la mort du village.

Je ne suis pas contre la mise en place d'un échangeur mais pas au centre de la commune. Eventuellement, plus au sud.

Cordialement,

Sy YANG

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

## **A7 - Echangeur Vienne Sud**

---

**De:** christian borel <christian.borel38138@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 21 mars 2022 10:27  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** avis concernant le demi-echangeur n° 11

J'approuve totalement et j'apporte mon soutien à la variante centre du demi échangeur sur l'autoroute A 7 au sud de Vienne. Je suis favorable au projet présenté dans le cadre de l'enquête publique, cela permettra aux habitants de mon village un acces direct à Lyon par l'autoroute.

Christian BOREL

Maire des Côtes d'Arey

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Michele Fontaine <fontaine.michele@yahoo.fr>  
**Envoyé:** lundi 21 mars 2022 07:47  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Projet demi échangeur

Monsieur

Je ne suis en aucune façon favorable au projet demi échangeur au centre du village. Je ne comprends même pas que certains élus puissent proposer un tel ouvrage à cet endroit, ne sont-ils pas là pour défendre le bien-être des concitoyens.

Un accès qui va perturber tous les villageois à tous points de vue . "" bruit - pollution - dangerosité - salle et terrains de sports à proximité "" , alors que celui-ci ne dérangerait pas grand monde si il était implanté un kilomètre plus au sud.

J'aimerais que ces messieurs les décideurs ne voient pas que leurs propres intérêts, mais qu'ils aient une petite pensée pour les personnes qui leur ont donné le pouvoir de choisir pour eux.

Recevez Monsieur mes respectueuses salutations

Mme FONTAINE

Mme Michele FONTAINE  
1118 RN7  
38121 REVENTIN VAUGRIS

Mme Michele FONTAINE  
1118 route nationale 7  
38121 REVENTIN VAUGRIS

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Cécile Eberling <cecile.eberling@hth.hermes.com>  
**Envoyé:** dimanche 20 mars 2022 21:46  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Demi échangeur au sud de Vienne

Bonjour,

Je vous prie de trouver par ce mail notre **demande de réalisation au plus vite du demi-échangeur au sud de Vienne**, tel que soumis à l'enquête publique, afin de soulager le trafic le long du Rhône dans Vienne.

Lionel et Cécile EBERLING  
625 D MONTEE DU GRAVIER ROUGE  
38200 VIENNE

Cordialement,

Cécile EBERLING

---

This message and its attachments are intended solely for the addressee(s) and are confidential. If you receive this message in error please delete it and immediately notify the sender. Any use of this message and/or its contents by anyone other than an addressee and any further distribution or disclosure of its contents, either in whole or in part, is prohibited, except with the prior written approval of the sender.

This message has no contractual value and in no way represents a commitment of Hermès International or any of its subsidiaries.

This message has been transmitted over the Internet and Hermès International (and its subsidiaries) cannot therefore guarantee its integrity nor that it will be received and read only by the addressee(s). In no event shall Hermès International (and its subsidiaries) be liable for any modifications to the message that may occur during its transmission, nor for any unauthorized use of its contents by anyone other than the addressee(s). pod

---

## **A7 - Echangeur Vienne Sud**

---

**De:** Philippe GIRAUD <ladenole@orange.fr>  
**Envoyé:** dimanche 20 mars 2022 10:13  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Échangeur vienne sud

Bonjour,

Je soussigné :

Philippe GIRAUD demeurant 21 allée des centaures 38200 Vienne déclare par la présente être favorable à la mise en œuvre au plus tôt de l'échangeur vienne sud,

L'intensité de la circulation en centre ville, notamment de poids lourds, m'apparaît particulièrement nocive pour l'environnement,

Je vous remercie  
P Giraud

Envoyé depuis l'application Mail Orange

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Brigitte Garde <garde.brigitte38@gmail.com>  
**Envoyé:** samedi 19 mars 2022 17:10  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud

Bonjour,

Je me joins à l'équipe municipale de reventin Vaugris au projet a7 échangeur-vienna sud.

Je suis reventinoise depuis 30 ans et souhaite garder une authenticité à mon village et préserver la sécurité routière.

Je souhaite ce projet avancé au bien des reventinois.

Cordialement.

Brigitte Avenier Garde.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Stéphanie GIRAUD <stephanie.giraud@saone-rhone.com>  
**Envoyé:** samedi 19 mars 2022 15:59  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Demi échangeur vienne sud

Je soussignée Giraud Stéphanie demeurant 21 allée des centaures 38200 vienne : je demande la réalisation au plus vite du demi échangeur au sud de vienne, tél que soumis à l enquête publique.

Fait à vienne le 19 mars 2022

Stephanie Giraud

Envoyé de mon iPhone

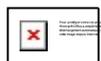
## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Evelyne RICHARD <evelyne.richard@alsatis.net>  
**Envoyé:** vendredi 18 mars 2022 18:06  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud

Bonjour !

Je soussigné, Jean-Marc RICHARD, être favorable à l'idée retenue centre village  
salutations



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Aurélia RONDET <aur-lia26@hotmail.fr>  
**Envoyé:** vendredi 18 mars 2022 15:33  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Projet demi échangeur reventin

Bonjour,

Je vous écris au sujet de l'enquête concernant l'échangeur Vienne Sud.

Je suis très favorable à la réalisation du demi-échangeur.

Travaillant sur Lyon, il y a trop d'embouteillages à la sortie d'autoroute de Vienne. Cela permettrait de désengorgé un peu.

De plus, j'ai le projet d'habiter sur la commune d'Auberives sur Vazeze, cela serai très pratique d'avoir un accès plus rapide à l'A7.

En espérant que cet échangeur aboutisse !!!

Cordialement  
Rondet Aurelia

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** HENRI M <hmarcaria@hotmail.fr>  
**Envoyé:** jeudi 17 mars 2022 20:46  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Échangeur Reventin

Bonjour ,

Suite à cette enquête publique concernant l'échangeur Vienne Sud , je suis pour ce projet car il permettra :

- de désengorger le centre ville de Vienne
- de générer moins de pollution a Vienne
- De favoriser aussi les moyens de transports doux au centre ville , vélo , piétons...

Beaucoup trop de véhicules transitent par le centre ville de Vienne , et la tendance aujourd'hui est bien d'éviter ce phénomène.

Bonne réception  
H MARCARIAN

## **A7 - Echangeur Vienne Sud**

---

**De:** Christian Trouiller <christian.trouiller@free.fr>  
**Envoyé:** jeudi 17 mars 2022 16:37  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique- Projet complément demi-diffuseur n°11 de Vienne sud.

TROUILLER Christian (ancien Président de Vienne-Agglomération de 2022 à 2014.)  
Demeurant 6, chemin de la corniche, 38200 Vienne.

Je demande la réalisation au plus vite du demi-échangeur au sud de Vienne, tel que soumis à l'enquête publique. Je tiens à préciser que nous l'attendons depuis des décennies parce qu'il doit permettre de réduire de façon significative le transit des véhicules sur les quais de Vienne en provenance du sud. Il doit en outre diminuer de façon importante le trafic routier sur la rive droite du Rhône à Ampuis-Vérenay par la traversée du barrage de Vaugris et en particulier la circulation de poids lourds très dangereux pour les populations de cette commune.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** ludovic GOBET <ludovic69100@hotmail.fr>  
**Envoyé:** jeudi 17 mars 2022 16:26  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis échangeur A7 vienne sud

Bonjour,

Je me permets d'écrire pour appuyer la construction de l'échangeur vienne sud sur l'autoroute A7.  
Ceci devient impératif de créer une sortie dans le sud de vienne pour les raisons suivantes :

- Direction Lyon/Marseille en prenant la sortie N°10 Condrieu /Ampuis d'énormes embouteillages aux péages, ainsi que sur le barrage de Reventin-Vaugris puis sur la montée du grand pavé. Ce qui engendre beaucoup d'accident
- Direction Lyon/Marseille il y a plus de 20 km sans sortie entre la sortie N°10 Condrieu /Ampuis et la sortie N°12 Chanas
- Au vu du nombre d'habitant, une ville comme Vienne se doit d'avoir une sortie supplémentaire
- enfin, cela permettrait de dynamiser toutes les communes entre Vienne et Chanas

En ce qui me concerne, je passe matin et soir au péage N°10 Condrieu /Ampuis, et perd entre 10/20 min suivant le monde. Si l'échangeur existait sur le plateau de la commune de Reventin-Vaugris, je gagnerais d'avantage de temps.

Pour ma part, peu importe l'endroit (le centre ou le sud de Reventin-Vaugris) il nous faut absolument un demi échangeur !

Cordialement

GOBET Ludovic

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Julien Fulchiron <julien.fulchiron@laposte.net>  
**Envoyé:** mercredi 16 mars 2022 23:05  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique

Bonjour, j'habite vienne sud et je travaille à Saint Clair du Rhône donc je n'ai pas d'intérêt personnel sur le sujet.

Voici mon point de vue sur le sujet:

Ce demi-échangeur au sud de Vienne permettra certes de désengorger la portion entre le rond point de Vaugris jusqu'à l'accès actuel à l'A7 de Verenay, mais cela ne désengorgera pas Vienne car cette portion sera toujours fréquentée par les automobilistes qui ne souhaitent pas payer l'accès à l'autoroute.

Actuellement, je récupère mon fils au club de foot de Reventin les mercredi à 17h30 et c'est déjà un gros problème. Je suis certain que la solution centre ne le résoudra pas, ce sera malheureusement très vite saturé car il y aura une augmentation considérable de logements sur les communes environnantes une fois ce demi-échangeur créé.

C'est pour cela que je ne suis pas favorable à la proposition centre. Celle du sud me paraît plus appropriée

Cordialement  
Julien Fulchiron  
Vienne

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Rouxel Julien <julien.rouxel1@orange.fr>  
**Envoyé:** mercredi 16 mars 2022 17:13  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique demi-echangeur vienne sud  
**Pièces jointes:** 220315\_contribution\_echangeur\_vienne\_sud\_julien\_rouxel.pdf

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en pièce jointe ma contribution concernant l'affaire mentionnée en objet.

Meilleures salutations.

Julien ROUXEL

T : 06 89 44 51 66

Il est également remarquable de constater en page 260 de l'étude d'impact du renforcement de la congestion/saturation du rond-point au niveau du croisement RN7/RD 131 une fois que l'échangeur sera construit.

Donc pour notre part, il n'y a vraiment aucun intérêt si ce n'est des nuisances supplémentaires et des difficultés accrues à emprunter la RN7 avec nos engins agricoles, ce qui est déjà problématique à l'heure actuelle.

Une extension du périmètre de l'étude trafic au sud de Reventin par un bureau d'étude indépendant de la société Vinci (non mandaté par cette dernière, il en va de l'objectivité de l'étude) et la réalisation de modélisation de trafic à long terme sont nécessaire, en débutant par des comptages sur les routes empruntées par les usagers en provenance de Chavanay, du Pilat Rhodanien, Saint Maurice l'exil et les communes du pays Roussillonnais, c'est à dire la RD 1086 à la sortie nord de Chavanay, le CD04 à la sortie Nord de Saint Maurice l'Exil , la traversée du Rhône à Condrieu puis la RN7 au nord et au sud d'Auberives sur Varèze afin de positionner judicieusement l'échangeur en question.

Géographiquement parlant, je pense que la position idéale pour cet échangeur se trouverait au sud d'Auberives sur Varèze au niveau du croisement du CD 131 B et de l'A7 pour les raisons suivantes :

-Il permettrait de drainer les usagers venant de Chavanay, du Pilat Rhodanien, Saint Maurice l'Exil et les communes du pays Roussillonnais.

-De plus, le positionnement du demi-échangeur à Auberives serait logique, il réduirait le nombre d'infrastructures à construire, étant donné que la zone dispose aujourd'hui d'un rond-point, d'un pont franchissant l'autoroute A7 et d'un parking.

-Cette position se trouve également à mi-chemin entre Chanas et Vienne ce qui permettrait d'équilibrer les flux de camions et véhicules légers.

Concernant la Commune de Reventin-Vaugris, cette dernière est déjà altérée par diverses nuisances :

- Autoroute A7 et son péage,
- Route nationale 7,
- Station d'épuration,
- Ligne SNCF,
- Terrain d'aviation.

Ces remarques ont déjà été prononcées lors de la consultation publique de 2016 via un courrier adressé à la sous-préfecture, ce courrier étant resté sans réponse, je peux en conclure que ces consultations auprès des citoyens ne servent peu ou simplement à laisser croire une écoute.

De manière macroscopique, je constate un décalage entre les discours politiques prônant la souveraineté alimentaire, la transition énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique et dans les faits la construction frénétique d'infrastructures routières et industrielles sur des terres agricoles fertiles qui disparaissent peu à peu sous ces dernières.

Les pertes de surfaces agricoles sont considérables, de l'ordre de 66 000 hectares par an à l'échelle nationale.

L'âge médian des agriculteurs en France étant de 50 ans, la reconduction par les jeunes n'étant plus assurée, il conviendrait de motiver les jeunes dont je fais partie ayant encore de l'ambition pour ce métier en témoignant une volonté de préserver les terres, sachant que nous devons déjà composer avec une concurrence mondiale fixant nos prix de vente, et nous obligeant pour la plupart à cumuler deux emplois face aux revenus très faible de l'agriculture.

De plus, le problème du réchauffement climatique que nous subissons de plein fouet dans la région du bassin méditerranéen dans lequel nous nous situons, implique de fortes chutes de rendement des cultures, le tout s'étant particulièrement accentué depuis l'année 2015.

Lors de la crise sanitaire du Covid-19, il a été constaté que nombre d'emplois pouvait se faire en télétravail, car ces métiers du secteur tertiaire représentant une part de plus de 70 % du PIB et donc des emplois français n'exigeant plus une présence sur le lieu de travail pour la plupart.

Ainsi, la construction d'infrastructures facilitant les déplacements en véhicules pour la plupart fonctionnant aux hydrocarbures ne me semble plus vraiment d'actualité.

L'agriculture sera la principale activité en mesure de réduire l'impact du réchauffement climatique (plantation d'arbres et stockage de carbone dans les sols ...). Il me paraît donc de bon sens de privilégier l'agriculture par rapport aux autres secteurs d'activités, il en est de l'avenir de nos conditions de vie et celle de nos enfants.

De même, la crise ukrainienne devrait permettre aux hommes politiques de se rendre compte de l'importance de l'autonomie alimentaire nationale, pour cela, il est évident de conserver le maximum de terres cultivables à disposition des agriculteurs afin de subvenir aux besoins de la population française en ces temps de crises qui risquent de devenir la normalité avec la croissance démographique élevée couplée au réchauffement climatique impactant les productions agricoles.

**En tant qu'agriculteur :**

Je suis directement touché par le projet étant donné l'impact de 10'000 m2 sur la parcelle AP199 que je loue à Monsieur Patrick Guillon, qui ne sera tout simplement plus exploitable.

Page 199 de l'étude d'impact mentionne que l'amélioration du projet a été menée en concertation avec les agriculteurs concernés : cette affirmation est incorrecte car je n'ai jamais été consulté bien que j'exploite la parcelle AP 199 !

Encore une fois, en dépit du bon sens, si ce demi-échangeur devait se faire selon le projet actuel, je demande que la parcelle AP 199 que j'exploite me soit compensée aux motifs suivants :

- Surface au moins équivalente de 1.70 hectares,
- Parcelle à la topographie plane similaire,
- Qualité agraire de la terre similaire, selon analyse à réaliser par les autorités compétentes,
- Distance depuis le siège de l'exploitation sis au 86 les Vieux Pavés similaire, soit environ 500 mètres,
- Loyer équivalent à ce que je paie actuellement.

En espérant que mon courrier saura retenir votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Julien Rouxel



## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Jean PONCET <jeannieponcet38@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 16 mars 2022 16:26  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** échangeur Vienne/Sud

Affranchir  
au tarif  
lettre

**Monsieur le Maire de Vienne**

Enquête publique - Projet complément demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud

**Place de l'Hôtel de Ville  
BP126  
38209 Vienne Cedex**

CONTRIBUTION DESTINÉE  
À MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Nom : ..... P. O N C E T .....  
Prénom : ..... A n n i e .....  
Demeurant ..... 60, Rte des 7 Fontaines .....  
..... 38200 SEYSSUEL .....

Je demande la réalisation au plus vite du demi-échangeur  
au sud de Vienne, tel que soumis à l'enquête publique.

Je tiens à préciser que (réponse facultative) : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à Vienne, le 16 Mars 2022

SIGNATURE :



À découper selon les pointillés, timbrer au dos et  
renvoyer avant le 23 mars ou déposer dans les urnes  
situées à l'accueil de l'Hôtel de Ville et dans les  
maisons de quartier avant le 29 mars.



**Vienne**  
Qualité de VILLE

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Jean PONCET <jeannieponcet38@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 16 mars 2022 16:22  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** échangeur vienne/sud

**Mons**  
Enquête publique - Projet

PL

Affranchir  
au tarif  
lettre

**Monsieur le Maire de Vienne**

Enquête publique - Projet complément demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud

**Place de l'Hôtel de Ville**

**BP126**

**38209 Vienne Cedex**

CONTRIBUTION DESTINÉE  
À MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Nom : ..... PONCET .....  
Prénom : ..... Jean .....  
Demeurant ..... 60 Route de 7 Fontaines .....  
..... 37200 SEYSSUEL .....

Je demande la réalisation au plus vite du demi-échangeur  
au sud de Vienne, tel que soumis à l'enquête publique.

Je tiens à préciser que (réponse facultative) :  
..... La circulation devient impossible .....  
..... avec le trafic des .....  
..... semi-remorques qui polluent .....  
..... et bloquent les routes et les .....  
..... campagnes .....

Fait à Vienne, le 16.3.2022

SIGNATURE :



À découper selon les pointillés, timbrer au dos et  
renvoyer avant le 23 mars ou déposer dans les urnes  
situées à l'accueil de l'Hôtel de Ville et dans les  
maisons de quartier avant le 29 mars.

**Vienne**  
Qualité de VILLE

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Jo gp <jprissette@hotmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 16 mars 2022 15:49  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** demi echangeur vienne sud

Bonjour,

Je suis fermement opposée à la réalisation de ce demi-échangeur telle qu'elle est proposée pour plusieurs raisons :

- Un village coupé en deux.
- augmentation de la pollution
- L'avis des citoyens concernés et de leurs élus municipaux successifs n'est pas pris en compte : à quoi sert la démocratie participative ?

Je serai éventuellement plus favorable au projet vers le sud.

Au passage, pourquoi le document papier pour l'enquête publique, distribué dans nos boîtes aux lettres, est-il adressé à Mr le maire de Vienne et non au commissaire enquêteur id. pour adresse mail de Vinci autoroutes ?

Pour finir, un chantier économiquement pharaonique pour un gain de 6 à 9% de circulation en moins dans Vienne : le jeu en vaut-il la chandelle ?

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Jamel Azzi <azzi.jamel@gmail.com>  
**Envoyé:** mardi 15 mars 2022 21:18  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Projet demi echangeur

Bonjour,

Ce projet de demi échangeur est une excellente nouvelle ce qui permettra d'éviter les bouchons sur la N7 vienne pendant les heures de pointes et d'éviter les nuisances sonores à proximité du centre ville.

Cordialement,

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Evelyne RICHARD <evelyne.richard@alsatis.net>  
**Envoyé:** mardi 15 mars 2022 18:19  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** entrée autoroute reventin

Je suis favorable a l entre autoroute centre village comme prévu .

---



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** NOVOTNY Virginie <v.novotny@nord-isere.cci.fr>  
**Envoyé:** mardi 15 mars 2022 17:45  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** CONTRIBUTION CCI NORD ISERE  
**Pièces jointes:** Scan\_2022-03-14\_15-07-32.pdf

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique diligentée sur le projet d'échangeur de Reventin-Vaugris, je vous remercie de trouver ci-joint le courrier qui vous a été adressé par la CCI NORD ISERE par courrier également.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,



**Virginie NOVOTNY** – Directeur Général

CCI Nord Isère  
2, place Saint-Pierre - CS 50209  
38217 Vienne cedex  
☎ 04 74 31 44 11

Présidence

**Monsieur Denis Cuvillier,**

**Commissaire enquêteur**

Enquête publique – Projet complément demi-  
diffuseur n°11 de Vienne-Sud

Mairie de Reventin-Vaugris

85, rue de la Mairie – 38121 Reventin-Vaugris

Vienne, 12 mars 2022

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par la présente, je me permets de vous adresser dans le cadre de l'enquête publique consacrée au projet de complément du demi diffuseur n°11 de Vienne Sud, et à titre de contribution, le courrier que la CCI Nord Isère avait adressé à Monsieur le Préfet en septembre 2020.

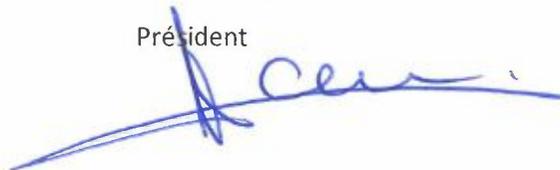
Ce courrier reprend les éléments que les membres de mon bureau et moi-même souhaitons porter à votre connaissance en soutien à ce projet qui de toute évidence favorisera l'accessibilité et le décongestionnement des pays viennois et roussillonnais.

La CCI Nord-Isère que je préside représentant les 24 600 entreprises de son territoire, il me semblait utile de prendre position dans cette démarche en contribuant à sa mise en place.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'expression de mes sincères salutations.

Christophe CARRON,

Président



PJ : Courrier adressé à M. le Préfet de l'Isère en septembre 2020.

PREFECTURE DE L'ISERE  
Monsieur Lionel BEFFRE  
Préfet  
12 place de Verdun – CS 71046  
38021 GRENOBLE Cedex 1

Vienne, le 7 septembre 2020

Objet : avis de la CCI Nord Isère dans le cadre de la concertation inter-service sur le projet de création d'un complément au demi échangeur de Vienne-sud.

Monsieur le Préfet,

Vous nous avez sollicités dans le cadre du projet de création d'un complément au demi-échangeur de Vienne sud et la concertation inter-services associée, ce dont je vous remercie.

Après étude des documents, la CCI Nord Isère souscrit au projet présenté.

En effet, la réalisation de cette infrastructure permettra notamment d'améliorer l'accessibilité à Lyon depuis le sud de Vienne et le pays roussillonnais ce qui participe au développement de ces territoires.

Ce projet d'intérêt général s'inscrit parfaitement dans les documents de planification et d'urbanisme de rang supérieur tel que le SCOT des Rives du Rhône et ses orientations. La réalisation de cette infrastructure est, de plus, essentielle pour améliorer l'accessibilité, la circulation, la sécurité également sur la commune de Vienne qui sera délestée d'une partie importante des flux de transit entraînant nuisances et contraintes pour les entreprises du territoire. Cela favorisera donc le développement économique des territoires du pays viennois et roussillonnais en augmentant la lisibilité des temps de trajets de marchandises notamment. Décongestionner les accès à Vienne en enlevant une partie du transit devrait enfin faciliter un accès au cœur de ville et engendrer ainsi une amélioration de la consommation dans ce centre-ville.

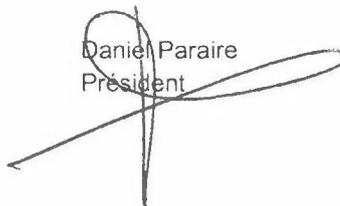
La CCI Nord Isère souligne la volonté de réaliser un projet global visant à limiter les emprises foncières, à intégrer des projets annexes comme la création de pistes cyclables, d'un parking de covoiturage, d'intégrer des réflexions sur la réouverture de la gare de Vaugris. Celle-ci doit s'intégrer dans les réflexions globales de SNCF Réseau sur le Nœud Ferroviaire Lyonnais et l'augmentation à mettre en place de la fréquence et du cadencement des trains régionaux sur la ligne Lyon-Valence. Tous ces éléments permettront d'apporter les solutions nécessaires à un report modal important visant à limiter l'autosolisme notamment. Il est tout de même essentiel que la desserte de Vienne ne soit pas réduite mais augmentée malgré le projet de réouverture de la gare de Vaugris.

Ainsi la réalisation de cette infrastructure par ASF s'inscrit à tous les niveaux dans les projets de planification territoriale en augmentant la sécurité sur différents lieux (traversée de Vienne, sorties d'autoroute A7), en favorisant l'accessibilité et le décongestionnement notamment des pays viennois et roussillonnais et en proposant un impact environnemental limité en phase de travaux et qui associe des projets de développement de modes actifs et de covoiturage.

La CCI Nord Isère est donc favorable à ce projet et se tient à votre disposition pour tout complément à apporter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Daniel Paraire  
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that crosses itself, with a long horizontal stroke extending to the left.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** CEDRIN Michèle <m.cedrin@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** mardi 15 mars 2022 16:12  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique

Je demande la réalisation au plus vite du demi échangeur au sud de Vienne tel que soumis à l'enquête publique, variante centre Michele Cedrin  
13 chemin de la corniche  
38200 Vienne

Envoyé de mon iPhone

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Christian PEYRARD <peyrard.c@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** mardi 15 mars 2022 13:59  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique demi-echangeur vienne sud

Ce complément de l'échangeur évitera les traversées de Vienne dans les deux sens quand on vient de Lyon ou que l'on vient du sud pour aller à Lyon sans passer par Verenay.

La réalisation de ce projet fera baisser le trafic routier dans la montée des grand pavés et surtout fera baisser le nombre d'accident sur ce secteur.

Il faut aussi que le prix d'accès ou de sortie soit attractif, équivalent à la sortie à Verenay.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Claude Delrue <cdelrue@hotmail.com>  
**Envoyé:** mardi 15 mars 2022 09:22  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Echangeur

Je suis pour cet échangeur , il est indispensable . pour désengorger la ville.

Diana Odette  
10 chemin de charavel  
Bat. Jonquille  
38200 Vienne

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Gilles Guillemot <guillemot.gilles@yahoo.fr>  
**Envoyé:** lundi 14 mars 2022 19:28  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Echangeur

Je ne comprends pas pourquoi ce retour d'opinion de la part des habitants de Reventin Vaugris.  
J'habite depuis 5 ans à Monsteroux et j'avais vu avec plaisir les panneaux réclamant l'échangeur.  
Ce gain de temps formidable permettrait des milliers de conducteur d'éviter les queues pour sortir de l'autoroute en rentrant de Lyon .

Je suis pour l'échangeur, que se pass t il dans la tête des opposant ?

Gilbert Guillemot

MONSTEROUX MILIEU

[Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android](#)

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Sylvie FANJAT <sylvie.fanjat@isere.chambagri.fr>  
**Envoyé:** lundi 14 mars 2022 17:24  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique unique demi-échangeur Vienne sud  
**Pièces jointes:** 20220314\_courrier commissaire enqueteur.pdf; 20200910-avis CIS Vienne Sud.pdf; Communiqué de presse.pdf; Courrier chambre d'agriculture 30 06 16.pdf

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-joint notre contribution pour l'enquête publique sur le dossier précité.  
Nous vous joignons également nos précédents courriers sur ce dossier.  
Nous vous remercions par avance pour votre prise en considération de ces éléments.  
Bonne réception.

Cordialement,



**Sylvie FANJAT**  
**Conseillère Aménagement**  
04 76 20 67 17  
06 99 95 67 48  
**Chambre d'agriculture de l'Isère**  
40, av. Marcelin Berthelot - CS 92608  
38036 Grenoble CEDEX 2  
[www.isere.chambres-agriculture.fr](http://www.isere.chambres-agriculture.fr)



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ISÈRE

**Réf : SF**  
**Dossier suivi par :**  
FANJAT Sylvie  
04 76 20 67 17  
sylvie.fanjat@isere.chambagri.fr

**Le Président,**

**Chambre d'Agriculture de l'Isère**  
40, avenue Marcelin Berthelot  
CS 92608  
38036 Grenoble CEDEX 2  
Tél : 04 76 20 68 68  
Fax : 04 76 33 38 83  
Email : accueil@isere.chambagri.fr

385 A route de Saint Marcellin  
38160 Chatte  
Tél : 04 76 20 68 68

36 route de Ponsonnas  
38350 La Mure  
Tél : 04 76 20 68 68

3 passage Romain Bouquet  
38110 La Tour du Pin  
Tél : 04 74 83 25 00

15 rue Charles Lindbergh  
ZAC Grenoble Air Parc  
38590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs  
Tél : 04 76 93 79 50

27 rue Denfert Rochereau  
38200 Vienne  
Tél : 04 76 20 68 68



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Établissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 18381001900038  
APE 9411Z

[www.isere.chambres-agriculture.fr](http://www.isere.chambres-agriculture.fr)

**Monsieur le Commissaire enquêteur**  
**Enquête publique unique portant sur la**  
**réalisation d'un demi-échangeur**  
**autoroutier au sud de Vienne sur la**  
**commune de Reventin-Vaugris.**

A Grenoble le 14 mars 2022,

**Objet : Enquête publique unique portant sur la réalisation d'un**  
**demi-échangeur autoroutier au sud de Vienne sur la commune de**  
**Reventin-Vaugris.**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de enquête publique unique portant sur la réalisation d'un demi-échangeur autoroutier au sud de Vienne sur la commune de Reventin-Vaugris, nous souhaitons vous rappeler la position de la Chambre d'Agriculture. Pour cela, nous vous joignons nos courriers de juin 2016, et septembre 2020 ainsi qu'un communiqué de Presse de 2017.

La Chambre d'Agriculture a pris acte du choix de la variante "centre compacte" dont l'emprise agricole est "acceptable". Comme expliqué dans notre courrier de 2016, la variante "sud" était en effet beaucoup plus consommatrice de terres agricoles de bonne qualité agronomique.

Pour autant, cette variante "centre compacte" ne sera pas sans conséquence pour l'activité agricole et nous demandons un accès permanent aux parcelles pendant la phase de travaux, un rétablissement des chemins agricoles pour la desserte des parcelles impactées, ainsi qu'un rétablissement des clôtures à bétail. De plus, l'augmentation du trafic routier local risque d'avoir des conséquences sur les voies secondaires utilisées par les exploitants.

Nous avons également noté que ce projet d'échangeur n'entraînerait pas de projet de développement de zones économiques (notamment la zone du Saluant) afin de pérenniser les terres agricoles existantes. D'ailleurs nous souhaiterions que la pérennisation de ce secteur, classé dans le

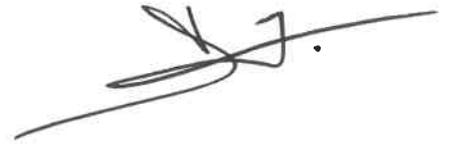
SCOT comme « *espace agricole stratégique* », soit confirmée par l'établissement d'une ZAP ou d'un PAEN.

La Chambre d'agriculture est également particulièrement attentive à l'aboutissement du projet d'irrigation sur la plaine de Reventin-Chonas co-financé par des collectivités locales, qui garantira aux exploitants une certaine pérennité de leur exploitation. Ce projet constitue une compensation attendue par les exploitants locaux.

Nous vous remercions par avance de la prise en compte de nos demandes et remarques dans le cadre de cette consultation publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Réf : SF**  
**Dossier suivi par :**  
FANJAT Sylvie  
04 76 20 67 17  
sylvie.fanjat@isere.chambagri.fr

**Le Président,**

**Chambre d'Agriculture de l'Isère**  
40, avenue Marcelin Berthelot  
CS 92608  
38036 Grenoble CEDEX 2  
Tél : 04 76 20 68 68  
Fax : 04 76 33 38 83  
Email : accueil@isere.chambagri.fr

385 A route de Saint Marcellin  
38160 Chatte  
Tél : 04 76 20 68 68

36 route de Ponsonnas  
38350 La Mure  
Tél : 04 76 20 68 68

3 passage Romain Bouquet  
38110 La Tour du Pin  
Tél : 04 74 83 25 00

15 rue Charles Lindbergh  
ZAC Grenoble Air Parc  
38590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs  
Tél : 04 76 93 79 50

27 rue Denfert Rochereau  
38200 Vienne  
Tél : 04 76 20 68 68



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public

loi du 31/01/1924

Siret 18381001900038

APE 9411Z

[www.isere.chambres-agriculture.fr](http://www.isere.chambres-agriculture.fr)

**Monsieur le Préfet**  
**Préfecture de l'Isère**  
**12, place de Verdun**  
**CS 71046**  
**38021 GRENOBLE CEDEX**

A Grenoble le 7 septembre 2020,

**Objet : Concertation inter services - avis de la chambre d'Agriculture sur le projet de création d'un complément au demi-échangeur Vienne Sud**

Monsieur le Préfet,

Vous avez sollicité l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet de création pour un complément au demi-échangeur Vienne sud, nous vous en remercions.

Ce projet dont il est question depuis de nombreuses années, appelle de notre part des commentaires et des demandes déjà formulées par ailleurs.

Suite à notre contribution lors de la phase d'enquête publique en juin 2016 et suite à notre communiqué de février 2017, nous renouvelons notre volonté comme dans tous les projets d'aménagement de voir le moins possible de terres agricoles consommées.

La variante "centre compacte" qui nous semblait être acceptable a été finalement choisie. Dans notre communiqué de février 2017, et suite aux rencontres avec les élus locaux, nous avons bien pris en compte le fait de reconsidérer le dossier d'extension de la zone économique sur le secteur du Saluant pour apporter aux exploitants des garanties de pérennisation des terres agricoles existantes. Nous souhaiterions que la pérennisation de ce secteur, classé dans le SCOT comme « espace agricole stratégique », soit confirmée par l'établissement d'une ZAP ou d'un PAEN. La ZAP de St Prim étant considérée comme une première étape.

La Chambre d'agriculture sera également particulièrement attentive à l'aboutissement du projet d'irrigation sur la plaine de Reventin-Chonas avec un financement de la part des collectivités locales. Depuis plusieurs années, elle soutient activement ce projet porté par l'ASA du plateau de

Louze et tient particulièrement à ce que ce projet puisse aboutir dans les meilleurs délais afin de garantir aux exploitants une certaine pérennité de leur exploitation. Ce projet est une compensation attendue par les exploitants locaux.

De plus, nous avons deux remarques sur l'emprise de ce demi-échangeur :

- L'impact agricole direct de ce demi-échangeur est annoncé pour une emprise totale de 4,7 ha. 4 exploitations agricoles sont concernées. La profession locale est très inquiète quant à l'augmentation du trafic routier qui conduirait à une augmentation du trafic sur les voies utilisées par les agriculteurs et qui pourrait conduire à de futures emprises en bordure des routes secondaires. Ces emprises supplémentaires, non annoncées car non prévues pour le moment, pourraient déstructurer encore un peu plus les exploitations de la commune. Aucune garantie n'a pu être apportée sur le sujet pour le moment.

- Les éléments d'insertion paysagère ne doivent pas générer d'emprise supplémentaire à celle annoncée. Ils doivent être positionnés dans l'emprise prévue pour les travaux. Aussi, nous aimerions que la profession agricole soit associée dans le positionnement de ces éléments paysagers pour ne pas avoir d'impacts négatifs pouvant apparaître sur les cultures avoisinantes sur le long terme.

Au final, pour que la réalisation de ce projet soit acceptée au mieux par les exploitants locaux, nos demandes sont les suivantes:

- L'aboutissement du projet d'irrigation sur la plaine de Reventin-Chonas dans les meilleures conditions.

- Le rétablissement des chemins agricoles pour la desserte des parcelles impactées à établir avec les exploitants en place et un accès permanent aux parcelles pendant la phase de travaux.

- Le rétablissement des clôtures à bétail (cette mesure n'a pas été explicitement citée dans la liste des mesures de compensation des impacts sur l'activité agricole).

- Une bonne articulation entre la phase de début des travaux et les activités agricoles (date de récolte, présence des animaux dans les parcs)

- L'abandon de l'extension de la zone économique sur le secteur du Saluant.

Ne doutant pas que vous prendrez bonne note de nos observations et nos demandes.

Au regard des éléments présentés et des enjeux pour l'activité agricole, la Chambre d'Agriculture donne un avis favorable à cette variante "centre compacte".

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président**



## **Communiqué de presse Chambre d'agriculture / Demi échangeur de Vienne sud**

02 février 2017

### **Communiqué de Jean Claude DARLET, Président de la Chambre d'agriculture de l'Isère**

Des agriculteurs de Reventin-Vaugris et des communes avoisinantes ont exprimé leurs préoccupations quant à l'impact que pourrait avoir le projet de demi-échangeur de Vienne Sud sur le devenir des terres agricoles.

Mercredi 1<sup>er</sup> février, une délégation d'agriculteurs, accompagné de la Chambre d'agriculture, a été reçue en sous-préfecture de Vienne par Florence Gouache, Sous-préfet, en présence du Président de ViennAgglo, Thierry Kovacs.

Cette rencontre a permis d'échanger autour du projet, de ses enjeux et des préoccupations des agriculteurs sur l'avenir des terres agricoles.

Des réponses utiles sur le choix d'implantation de l'échangeur, son intérêt général pour la desserte du territoire et ses incidences limitées en matière d'emprise sur les terres agricoles ont été apportées.

Un constat commun a été dressé sur le fait que la variante sud aurait été, de loin, la plus consommatrice de terres agricoles, un élément important qu'avait déjà fait valoir la Chambre d'agriculture de l'Isère dans le cadre de la concertation publique à travers un courrier transmis à Madame le Sous Préfet de Vienne le 1<sup>er</sup> juillet 2016, indiquant que la Chambre d'agriculture :

« - rejette totalement la variante sud qui consomme le plus de terres agricoles de bonne qualité agronomique

-Estime que la variante centre et la sous variante centre compacte sont acceptables de part leur impact limité sur l'agriculture »

En tant que Président de la Chambre d'agriculture, je suis soucieux du fait que le projet d'échangeur n'entraîne pas de projet de développement de zones économiques et résidentielles à proximité de celui-ci, c'est pourquoi j'accueille avec satisfaction la proposition du Président de ViennAgglo de reconsidérer le dossier d'extension de zone économique sur le secteur du Saluant pour apporter aux exploitants des garanties de pérennisation des terres agricoles existantes.

Je me réjouis du rappel fait par le Président de ViennAgglo concernant le fait que l'économie agricole était une orientation forte de la communauté d'agglomération, appelée à se développer.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Mellado Amandine <melladoamandine69540@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 14 mars 2022 17:15  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Échangeur reventin

Madame, Monsieur ,

Étant habitante de chonas l amballan et travaillant sur Lyon je suis plus ce que favorable à cet échangeur !!!!

En espérant que cela se fasse.

Cordialement

Amandine 'Mellado

Envoyé de mon iPhone

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Valérie Mercier <christian.valerie38@gmail.com> de la part de messagerie orange  
<christian.valerie38@orange.fr>  
**Envoyé:** dimanche 13 mars 2022 17:08  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** avis

Je ne suis pas contre l'échangeur à REVENTIN VAUGRIS mais pour des raisons de sécurités ,de pollution visuelle et sonore il serai plus adapté de le prévoir au sud et non pas au centre de REVENTIN .

je donne mon avis NON pour le centre .

Valérie MERCIER  
Lotissement le Fort Massot 38121 REVENTIN VAUGRIS  
07 88 10 15 80

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Laurence GATTINI <lodijo@hotmail.fr>  
**Envoyé:** dimanche 13 mars 2022 16:56  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête échangeur Reventin/Vienne Sud

**Importance:** Haute

Bonjour,

Suite à votre sollicitation, nous souhaitons apporter notre contribution à l'enquête :

- Projet ambitieux à impact positif sur ce secteur géographique :
  - Gain de temps sur les trajets,
  - Nouvelles formes d'accessibilités territoriales,
  - Désengorgement du trafic sur le secteur de Vienne et zones alentours,
  - Diminution de la pollution locale
- Point de vigilance sur le futur prix du péage, il serait intéressant de prévoir des systèmes d'abonnements avantageux et repensés en ce sens
- A noter qu'à date le prix du péage de Condrieu/Ampuis est à 1€ - Un prix trop excessif pourrait être incompris voire boycotté aux vues des controverses soulevées dans le cadre de ce projet.

Nous restons à votre disposition si besoin.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à nos remarques.

Laurence GATTINI & José MATEOS  
( Commune d'Assieu 38150 )

AVANT D'IMPRIMER VOS MAILS PENSEZ - L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, la "GREEN ATTITUDE"

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Maelle Maelle <maelledelsaut@gmail.com>  
**Envoyé:** dimanche 13 mars 2022 16:10  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Projet échangeur reventin

Bonjour,

Nous ne sommes pas d'accord avec la décision d'installation de l'échangeur au centre village qui nous a l'air nullement être une bonne solution au problème d'engorgement de la route.

Il est invraisemblable de proposer un échangeur en plein centre village (village !) alors qu'une solution est proposée. Il nous semble plus rationnel d'installer cet échangeur au sud de reventin vaugris.

Pensez aux habitants de reventin et à leur vie gâchés.

Signé par des chonarins

Landry nivon et maelle delsaut

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** a s <lahya3818@hotmail.fr>  
**Envoyé:** dimanche 13 mars 2022 15:46  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête public de l'échangeur Vienne sud

Bonjour,

Après avoir consulté les documents concernant l'échange implanté à reventin vaugris, je suis pour le projet qui prévoit d'être implanté au centre, je pense que ce sera le meilleur endroit.

Cordialement.

Mr Scafì

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Olivier <olivier.drouin1@gmail.com>  
**Envoyé:** dimanche 13 mars 2022 08:29  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique

Bonjour,

je suis pour et soutiens le projet d'échangeur.

Olivier DROUIN

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Jean JOULIN <joulin.jean@neuf.fr>  
**Envoyé:** samedi 12 mars 2022 15:38  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** échangeur

Bonjour,

je suis pour ce projet.

cordialement.

jean joulin

48 allée des cyprès

38200 Vienne

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** pascaldancette@free.fr  
**Envoyé:** samedi 12 mars 2022 14:19  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête d'utilité publique je souhaite vous informer de mon choix concernant le demi-échangeur de vienne sud sur l'a7.

je vote pour :

sous-variante centre compacte

Cordialement

M.DANCETTE

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Yolande PERAIO <peraioyolande@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 11 mars 2022 21:07  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Pour le demi échangeur Vienne Sud

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique sur la réalisation du demi échangeur au sud de Vienne, je vous informe que je souhaite vivement que cet ouvrage soit réalisé.

Cordialement.

Yolande Peraio

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** philippe et pierrette BESANCON <pphbesancon@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 11 mars 2022 18:55  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Demi diffuseur de Vienne sud sur l'A7

Bonjour

Bravo et félicitations pour la persévérance de nos élus communautaires, du moins certains d'entre eux soucieux du bien public et du bien être de la population locales. Ou sont les inconvénients de ce projet? Je les cherche avec toutes les précautions prises et notamment le mur anti bruit.

Bravo également d'avoir choisi cette option soucieuse des finances publiques.

Bon courage et un seul vœu: réduisons les méandres administratives entraînant des longueurs qui ne se justifient plus pour la concrétisation de ce projet dont on entend parler depuis trop longtemps Bonne journée

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Amélie GIRARDON <a.girardon@clairefontaine38.fr>  
**Envoyé:** vendredi 11 mars 2022 14:36  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** ECHANGEUR

Bonjour,

Habitante du village de Chonas l'Amballan depuis 24ans, je constate que le nombre d'habitants et de construction de maisons ne cesse d'accroître. Il paraît donc nécessaire de réaliser le demi-échangeur Vienne sud rapidement. Il permettra de désengorger la N7 mais aussi les sorties d'autoroutes de Vienne et Ampuis – Vernay où de nombreuses voitures patientent souvent (à l'heure de pointe) sur la bande d'arrêt d'urgence avant de pouvoir sortir.

Le projet actuel favorisant l'option « village » me paraît être le plus approprié et le meilleur. En effet, la grande barrière de péage étant régulièrement embouteillée notamment pendant les périodes de vacances scolaires mais aussi des heures de pointe. Il semble plus judicieux de faire sortir les automobilistes avant la barrière et non après. Sans compter le financement qui serait moins important.

Restant à votre disposition,

Cordialement,  
Amélie Girardon

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Juliette Sondermeijer <jsondermeijer@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 11 mars 2022 12:16  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** OUI à l'échangeur SUD

Madame, Monsieur,

En tant qu'habitante du Vieux Vaugris, je suis formellement **CONTRE l'implantation de l'échangeur « CENTRE »** et soutiens le projet d'implantation de l'échangeur au **SUD** du village.

L'échangeur « CENTRE » nous couperait du village de Reventin-Vaugris, qui est le cœur de la vie de notre commune, auquel nous sommes très attachés ; rendrait la circulation et nos déplacements quotidiens très difficiles (en particulier aux heures de pointe), du fait d'une très forte augmentation du trafic (voitures + camions) ; aggraverait considérablement les nuisances de pollution ainsi que les nuisances sonores ; serait source d'insécurité routière.

NON à la destruction de notre commune et à l'isolement de fait du hameau du Vieux Vaugris en particulier.

**Je soutiens de fait le projet SUD**, qui est mieux situé, permettrait une baisse de trafic similaire sur les axes secondaires, préserverait la sécurité notamment des piétons et des cyclistes, réduirait considérablement les nuisances pour les riverains, et surtout aurait l'avantage de ne pas détruire et couper en deux le territoire de la commune de Reventin-Vaugris. En tant qu'habitante du Vieux Vaugris, il est indispensable pour moi et mes proches d'avoir un accès serein et facile au cœur du village de Reventin.

Vieux Vaugris, le 11 mars 2022,

Juliette SONDERMEIJER  
67 Chemin du Lièvre  
38121 REVENTIN-VAUGRIS

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Info Naturama <info@naturama.fr>  
**Envoyé:** vendredi 11 mars 2022 10:08  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Cc:** DUVERGER Antoine  
**Objet:** contribution naturaliste enquete publique echangeur

Bonjour

L'association Naturama existe depuis 22 ans , elle est agréée « protection de la Nature » par la Préfecture du Rhone , son siège social est à Sainte Colombe ( près de Vienne).

Nous vous prions de trouver ci-joint quelques remarques et suggestions dans l'intérêt de l'aménagement au niveau de l'échangeur de « Reventin Vaugris »

D'après le document mis à disposition, les impacts sur la faune seraient non négligeables au niveau de l'aire d' étude immédiate , mais il faudrait quand même évaluer l'impact de ces aménagements sur quelques taxons après travaux ( et sur le long terme).

Voici ce que nous avons constaté :

les espaces boisés, les alignements d arbres , les haies et milieux agricoles sont fréquentés par plusieurs espèces d'oiseaux protégés , ces espaces représentent une étape migratoire, une zone de chasse pour les rapaces et surtout un lieu de nidification.

Par exemple, le Faucon crécerelle et la Buse viennent chasser les micros-micros-mammifères dans les fossés et bandes enherbées le long des routes de l'échangeur . Ces habitats servent aussi d'escales pour de nombreux oiseaux migrateurs.

Enfin, au niveau des habitats sur l'aire d étude élargie, il faudrait voir si le rapprochement de ces aménagements et le dérangement lié au flux routiers peut conduire à éloigner certaines espèces sensibles, notamment l Oedicneme criard , l Alouette des champs, la Linotte mélodieuse , la Chevêche dans les plaines agricoles ?

- il y aura d autres espèces à enjeux à rechercher : l Agrion de mercure, la Decticelle frêle, certains amphibiens ( qui sont inféodés à ce type de milieux naturels) .

- Les bassins de rétention (d'eaux pluviales) peuvent aussi devenir intéressant avec le temps et abriter des espèces à enjeux ( blongios, bihoreau,..) il y a déjà eut des antécédents .

- il faudrait prévoir un suivi acoustique des chiroptères par la pose d'appareils enregistreurs d'ultra sons.

- l'installation de nichoirs « compensatoires d'espaces » pour passereaux seraient un bonne solution.

- il serait judicieux de prévoir quelques hôtels à insectes à proximité du futur échangeur.

En ce qui concerne les pelouses sèches et falaises de Vaugris, nous pensons qu' il n y aura pas d impacts sur la plante protégé, l Azuré du Serpolet et les reptiles .

L'association Naturama se propose de réaliser cet accompagnement de longues durées afin de constater et contrôler l'évolution de ces milieux anthropiques ( nous avons plusieurs références dans ce domaine)

Cordialement



Christophe Darpheuil  
Directeur de l'association  
250 rue du 8 mai 1945  
69560 SAINTE COLOMBE  
T. 0660650440

[www.naturama.fr](http://www.naturama.fr)



**Rejoignez-nous**

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Paul Petermann <petermannpaul9@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 11 mars 2022 09:28  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud

Mr le commissaire-enquêteur,

La solution centre pour le ½ diffuseur me semble pas être la meilleure solution compte tenu des 2 rond points qui vont créer des nuisances et des problèmes de sécurité au sein de la commune de Reventin Vaugris. Habitant sur le chemin de l'Aubressin, nous seront affectés (ce qui se produit déjà lors de travaux, bouchons, accident sur la RN7) car l'entrée (non prioritaire) sur le rond point côté Reventin sera très difficile pour les voitures venant de Reventin ou des côtes d'Arey donc les habitants de ces communes seront tentés de passer par le chemin de l'Aubressin qui est inadapté, les croisements étant très difficiles à beaucoup d'endroits.

D'autre part le fait de conserver un tronçon d'autoroute « urbaine » payante va beaucoup limiter l'entrée ou la sortie de cette portion et donc conserver un trafic important sur la traverser de Vienne.

P.Petermann

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

## **A7 - Echangeur Vienne Sud**

---

**De:** Nelly BERRUYER <berruyer.nelly@gmail.com>  
**Envoyé:** jeudi 10 mars 2022 19:32  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Réalisation échangeur Vienne sud

Bonjour

Suite au courrier reçu je vous confirme être pour le projet de l'échangeur A7 Vienne sud.  
Espérant que le projet soit validé ,

Cordialement  
Nelly Berruyer

8 rue des clercs 38200 Vienne

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** David MERLE <dmerle@mairie-vienne.fr>  
**Envoyé:** jeudi 10 mars 2022 17:27  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** pour

bonjour  
je suis pour.  
Cordialement

**David MERLE**



MAIRIE DE VIENNE  
Service Stationnement  
Téléphone : 0474787098



Pensez à l'environnement. N'imprimez ce message (et ses pièces jointes) que si vous en avez vraiment besoin.

Toutes les informations qui figurent dans ce courriel et les pièces jointes sont confidentielles et adressées uniquement au(x) destinataire(s) dûment nommé(s). Si vous réceptionnez par erreur ce courriel, merci de le retourner à son émetteur et de veiller à la destruction de celui-ci. Le traitement non autorisé des données figurant dans ce courriel est strictement interdit. Si vous souhaitez exercer l'un de vos droits sur vos données personnelles, contactez le délégué à la protection des données : [dpo@mairie-vienne.fr](mailto:dpo@mairie-vienne.fr)

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** domainedeclairfontaine@yahoo.fr  
**Envoyé:** jeudi 10 mars 2022 15:13  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Demi échangeur Vienne sud

Bonjour,

Le demi échangeur Vienne sud est attendu avec impatience. Il permettra de désengorger la N7 et de faciliter les trajets des très nombreux automobilistes qui l'empruntent.

Le projet actuel favorisant l'option « village » paraît clairement le meilleur. Il permettra d'échapper au passage obligé par la barrière de péage qui est elle même souvent embouteillée.

Cordialement,  
Laurence Girardon

Envoyé de mon iPhone

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Raymond Mallarte <raymond.mallarte@orange.fr>  
**Envoyé:** jeudi 10 mars 2022 14:39  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** enquete  
**Pièces jointes:** contribution 2022.docx

*Contribution sur échangeur Reventin Vaugris*

*Habitante CHONAS L AMBALLAN, comme de nombreux habitants notre lieu de travail est la région Lyonnaise et surtout dans le secteur EST ou se trouve les zones d activités.*

*Je suis partisane des transports en commun, mais il n y en a pas pour ces secteurs, seul la voiture nous permet d y accéder*

*Il y a eu une concertation en 2016, **un choix a eu lieu, il faut le respecter et ouvrir rapidement cet acces**, pour délester l entrée de Ampuis*

*Merci*

Marie-Cécile MALLARTE  
540, Chemin de l'abri

38121 CHONAS L'AMBALLAN  
Port : 06-60-78-82-39

*Le 10 Mars 2022 Chonas L'Amballan*

*Contribution sur échangeur Reventin Vaugris*

*Habitant CHONAS L'AMBALLAN, comme de nombreux habitants notre lieu de travail est la région Lyonnaise et surtout dans le secteur EST où se trouvent les zones d'activités.*

*Je suis partisan des transports en commun, mais il n'y en a pas pour ces secteurs, seule la voiture nous permet d'y accéder*

*Il y a eu une concertation en 2016, un choix a eu lieu, il faut le respecter et ouvrir rapidement cet arrêt, pour délester l'entrée de Ampuis*

*Merci*

*Mallarte Marie Cecile*

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** MARIE-LINE RICHARD <ml.pinchon@hotmail.fr>  
**Envoyé:** mercredi 9 mars 2022 20:24  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Cc:** julienrichard28@yahoo.fr  
**Objet:** Enquête publique

Objet: Avis favorable à l'échangeur variante SUD du complément du demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud

Bonjour,

je viens de prendre connaissance des de l'enquête publique en cours concernant le choix de l'emplacement du demi-diffuseur n°11 de Vienne sud. Il apparaît clairement que la seule solution viable est celle de la variante sud au niveau de l'aérodrome. Cette variante est celle qu'il faut privilégier pour deux raisons :

- Elle offrira une meilleure accessibilité aux automobilistes venant du sud et du sud est de Vienne qui n'auront pas à traverser Reventin-Vaugris par la N7 ou la D131.

-Elle permet une gestion de l'espace optimisé pour accueillir le trafic et offre des possibilités d'aménagements ultérieurs en cas de besoin. La variante centre et centre compacte n'est pas acceptable car elle va provoquer de gros bouchons à la fois sur la RN7 et la D131, et même jusque dans le village de Reventin-Vaugris aux heures de pointe, à cause de l'étroitesse de l'accès inadapté à la densité du trafic et aux poids lourds, avec des conséquences délétères :

- Augmentation très significative de la pollution atmosphérique et sonore à proximité immédiate du village.
- Augmentation très significative de l'insécurité routière pour les modes de transports doux autour et dans le village
- La commune se retrouverait étouffée par le trafic et coupée en deux, le centre se retrouverait isolé, signant à la fois sa mort économique et sociale.

Cordialement,

Marie-Line Richard

0678214737

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** dumarch38@orange.fr  
**Envoyé:** mercredi 9 mars 2022 18:01  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** vente terrain

*Madame, Monsieur,*

*Il y a quelques temps vous avez sollicité mon père M. DUCOIN GEORGES pour l'achat d'un terrain dans le cadre de votre entreprise engagée dans l'environnement pour le projet de l'échangeur Vienne sud. Hors ce terrain était déjà vendu.*

*Pour information 2 parcelles de terrain peuvent être disponibles.*

- 1 parcelle en bordure d'autoroute "les plaines " (arborée en noyers sauvages) sur la commune de Péage de Roussillon AV197*
- 1 parcelle non cultivée dans le secteur de l'île de la Platière " vieux Rhône" BE96 aussi sur la commune de péage de Roussillon*

*Je souhaiterai savoir à tout hasard si vous seriez intéressé par l'achat de ces parcelles ?*

*Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires*

*Meilleures salutations*

*Marie Christine DUCOIN*

*06 43 08 65 09*

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** sebastien pinchon <pinchonsebastien@hotmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 9 mars 2022 16:40  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis favorable à l'échangeur variante SUD du complément du demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud

Bonjour, je viens de prendre connaissance des de l'enquête publique en cours concernant le choix de l'emplacement du demi-diffuseur n°11 de Vienne sud.

Il apparaît clairement que la seule solution viable est celle de la variante sud au niveau de l'aérodrome.

Cette variante est celle qu'il faut privilégier pour deux raisons :

- Elle offrira une meilleure accessibilité aux automobilistes venant du sud et du sud est de Vienne qui n'auront pas à traverser Reventin-Vaugris par la N7 ou la D131.

-Elle permet une gestion de l'espace optimisé pour accueillir le trafic et offre des possibilités d'aménagements ultérieurs en cas de besoin.

La variante centre et centre compacte n'est pas acceptable car elle va provoquer de gros bouchons à la fois sur la RN7 et la D131, et même jusque dans le village de Reventin-Vaugris aux heures de pointe, à cause de l'étroitesse de l'accès inadapté à la densité du trafic et aux poids lourds, avec des conséquences délétères :

- Augmentation très significative de la pollution atmosphérique et sonore à proximité immédiate du village.
- Augmentation très significative de l'insécurité routière pour les modes de transports doux autour et dans le village
- La commune se retrouverait étouffée par le trafic et coupée en deux, le centre se retrouverait isolé, signant à la fois sa mort économique et sociale.

Cordialement,

Sébastien Pinchon

4 rue de la croix de l'oiseau 69420 Condrieu  
06-87-08-74-60

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Jean Claude Doerrer <jean.claude.doerrer@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 9 mars 2022 11:36  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Non à l'échangeur au centre du village

Je suis contre ce projet au centre du village. Le rond point déjà relativement compliqué aujourd'hui deviendra dangereux demain. La station d'essence et le garage automobile vont mourir faute de pouvoir s'arrêter sans difficulté. Le sud est une zone réservée aux sociétés dont je rappelle une société de transport, donc un accès très facile pour prendre l'autoroute. Demain si le projet se fait au centre nos enfants iront au sport avec la boule au ventre de se faire renverser.

Soyons objectif la version sud est beaucoup mieux approprier. Oui il faut un échangeur pour désengorger le Village d'Ampuis, mais faisons le au bon endroit.

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Renee Pace <renee.pace@icloud.com>  
**Envoyé:** mercredi 9 mars 2022 09:08  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Échangeur autoroutier

Bonjour.

Laissons aux Reventinois le droit de choisir l'emplacement de l'échangeur autoroutier..Ils ont choisi leSud , je choisis le Sud ,mais surtout, arrêtons les décisions au couperet prises par des élus un peu trop. Despotes à mon goût RP

Envoyé de mon iPad

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Gaetan PERRIN <gperrin@hub-conseils.fr>  
**Envoyé:** mardi 8 mars 2022 12:01  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique

A l'attention de Denis Cuvillier

Bonjour

**Je soutien le projet centre** qui est le mieux pensé et qui défend et répond à des intérêts collectifs.

Ce projet centre est plus qu'utile il est **indispensable**.

Voilà 30 ans que l'on en parle et 7 ans que l'on travaille dessus.

Arrêtons les luttes individuelles et mettons tout en oeuvre pour aboutir et lancer les travaux en 2023

Résidant à Sainte colombe en bordure de la RD 386 nous avons chaque jour 9000 véhiculés légers et 1000 PL et utilitaires dont 50 convois exceptionnels qui passent sous mes fenêtres .

Ce trafic traverse le Bourg et un grave accident ne tardera pas malheureusement à avoir lieu . A ce moment là on se posera les bonnes questions.

Il faut désenclaver Vienne et la rive droite du Rhône et ce projet même s'il ne résout pas tout ,le projet Centre répond bien à beaucoup d' attentes.

Surtout ne pas recommencer pour faire plaisir à tout le monde à faire d'un projet « travaillé et pensé » à un projet hybride qui ressemblerait à un patchwork .

Personnellement je me suis investi depuis 6 années sur ce projet Centre non pas par intérêt personnel mais par intérêt collectif et citoyen.

Il est aussi bon de signaler qu'une zone d'activité ou artisanale apporte en plus cette bouée d'oxygène une création de **30 à 35** emplois à l'HA aménagé, ainsi qu'une aire de Covoiturage et de rechargement des véhicules électriques qui font défaut dans ce projet de mobilité.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez partager à ce sujet.

Bien à vous et bonne réflexion.



**Gaëtan PERRIN**  
gperrin@hub-conseils.fr  
fr.linkedin.com/in/gaetanperrin

---

Tél : +33 6 48 09 06 56

---

Le Parc aux Colombes - Bâtiment A2-33  
55 rue des Cerisiers - 69560 Sainte-Colombe

*Unlimited Organisation*

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Guy Emerard <guy.emerard@bbox.fr>  
**Envoyé:** mardi 8 mars 2022 10:17  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Demi-échangeur Vienne Sud

Par ce courriel j'exprime mon approbation du projet de demi-échangeur au sud de Vienne.

En ajoutant les deux observations suivantes :

1. A l'évaluation de « réduire de 6 à 9 % la circulation ... le long des quais » ne serait-il pas utile d'ajouter l'incidence chiffrée de ce gain marginal sur la fluidité de la circulation ?
2. Ce nouvel aménagement qui devrait avoir pour effet d'améliorer la circulation au sud de Vienne. Dans cette perspective ne faudrait-il pas envisager parallèlement d'aménager des ronds-points aux deux extrémités du pont-barrage de Reventin ?

Fait à Vienne pour servir et valoir ce que de droit.

Guy Emerard  
14 Chemin de Charvanay  
38200 Vienne

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Jerome Berthelot <jeberthels@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 7 mars 2022 13:57  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** AVIS PROJET ECHANGEUR VIENNE SUD

Bonjour

je viens vous donner mon avis concernant le projet d'échangeur VIENNE SUD.

Il serait préférable que ce projet voit le jour plus au sud à quelques centaines de mètres du projet présenté pour éviter de sacrifier un village en déjà touché par les nuisances sonores avec la gare de péage existante.

L'espace libre plus au sud étant plus pratique pour toutes les communes sud viennoises et ne concernerait pas seulement l'intérêt viennois.

je trouve ce projet au centre du village aberrant et que seul VIENNE en tirerait des avantages.

Les avantages resteraient les mêmes grâce à un projet plus au sud mais avantagerait toutes les communes entre Vienne et Roussillon.

Cordialement

JEROME BERTHELOT

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** melgagnon@yahoo.ca  
**Envoyé:** lundi 7 mars 2022 13:25  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Emplacement échangeur -enquête publique

Bonjour,

Nous souhaitons que l'échangeur soit installé là où il est prévu, c'est-à-dire au niveau de Reventin-Vaugris.

Mélanie Gagnon

Envoyé de mon iPhone

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Daniel CHALAMET <daniel.chalamet@online.fr>  
**Envoyé:** lundi 7 mars 2022 11:37  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis enquête publique

Daniel CHALAMET 35, route de ROZIER 69420 AMPUIS

Bonjour,

Administré de la communauté de communes VIENNE-CONDRIEU Agglo, victime des bouchons quasi systématiques du matin et du soir, dûs au surplus de véhicules empruntant le barrage de Vaugris pour rejoindre l'entrée de l'autoroute A7 à Verenay, je vois fleurir, à REVENTIN VAUGRIS, une quantité impressionnante de pancartes relatant l'opposition du futur tracé centre-nord de l'autoroute A7, travaux dont personne ne s'oppose dans l'absolu, mais qui irrite les villageois par sa position géographique. Le tracé sud, conçu pour éviter quantité de nuisances futures, a leur faveur et continue, semble-t-il, d'avoir la défaveur des politiques et de la société d'autoroutes. Qui vit dans ce village si ce n'est les reventinois? Qui est le mieux placé pour comprendre les risques et les enjeux relatifs à ces travaux si ce n'est encore une fois, les Reventinois? Pourquoi un tel entêtement?

Les politiques en charge de ce dossier ( Région, Communauté de communes, Préfecture ) sont, pour la plupart, des élus ou des représentants du peuple, sensés gérer DEMOCRATIQUEMENT les populations. On voit, dans ce dossier, qu'il n'en serait rien, au vu de ce tollé généralisé.

Quant aux coûts et au choix centre nord, privilégié semble-t-il par la société d'autoroutes aussi, je pense, qu'à part une gestion du préfinancement, celle-ci l'amortira aisément par les péages, quelle que soit sa position, par les bénéfices qu'elle encaissera à travers les sociétés sous-traitantes de son groupe qu'elle emploiera et, probablement, par un allongement du délai de concession. Pas mal pour l'avenir financier de cette société et tant mieux pour elle, à condition que cela se fasse vite, parce que, pour l'instant, c'est nous qui subissons en rive droite du Rhône, les nuisances de l'excès de circulation, et, si les différents protagonistes n'arrivent pas à s'entendre tout de suite, j'ai peur que les recours administratifs divers intentés, ne retardent de façon importante, cette réalisation qui pourrait se comparer à "l'Arlésienne".

Où est le bon sens, dans cette affaire, pour satisfaire tout le monde, les villageois, les constructeurs, les utilisateurs, les politiques, si ce n'est que chacun modère son égo et accepte de s'asseoir à la même table, avec une bonne volonté constructive, pour adopter le bon tracé.

En attendant, c'est nous qui souffrons, je le répète, et qui n'y sommes pour rien.

Bien cordialement

Daniel Chalamet, Ampuisait

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** isabelle.didier@zaclys.net  
**Envoyé:** lundi 7 mars 2022 08:54  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** soutien aux opposants échangeur A7 Vienne sud

Bonjour,  
Merci de recevoir ma contribution à l'enquête publique en cours,  
Bien cordialement,

### *Implantation est refusée par les élus communaux et une grande partie des habitants*

- **Un équipement source de dangers et d'insécurité routière**

- Un accès aux équipements sportifs et de loisirs rendu très dangereux : 800 enfants, jeunes les fréquentent chaque semaine
- La piste cyclable et le cheminement piétons vont couper 4 fois les giratoires mettant en danger piétons et cyclistes.

- **Un équipement source de nuisances et de pollutions**

- La pollution atmosphérique pour toutes les personnes fréquentant chaque semaine les espaces de loisirs Cet espace est également régulièrement utilisé pour de grandes manifestations collectives.

- **Un équipement qui coupe en 2 la commune de Reventin-Vaugris et signifie la mort du village**

L'échangeur autoroutier emprunte le seul axe qui réunit différents quartiers de la commune et permet l'accès au centre bourg.

- Vitalité du centre bourg notoirement compromise alors qu'une politique de dynamisation a été entreprise depuis plusieurs années

- **Un équipement qui ne tient pas compte de la volonté des élus et des habitants**

- Depuis 2015, les différentes équipes municipales se sont toujours exprimées contre cette implantation au centre de la commune et ont régulièrement proposé une autre alternative sur le territoire communal : ils n'ont jamais été pris en compte.

- Une pétition a été signée par 1200 personnes en 2016

- **Un équipement onéreux et qui ne résoudra pas les problèmes de trafic**

- Cet échangeur est présenté comme une solution pour alléger le trafic à Vienne or : il n'en enlèvera que 6 à 10% alors qu'à Reventin-Vaugris, c'est 200 % de trafic supplémentaire qui est annoncé.

- Cet équipement viendra aussi congestionner toutes les voiries secondaires à proximité, voiries qui ne sont pas dimensionnées pour un surcroît de trafic.

- **Une autre solution moins chère est toujours proposée par la Commune minimisant tous ces problèmes**

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Lionel F <lionelfrancois.lf@gmail.com>  
**Envoyé:** dimanche 6 mars 2022 11:28  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Réclamation qui concerne l'enquête publique de l'échangeur VIENNE Sud

Bonjour, je viens de me positionner concernant l'enquête publique de l'échangeur VIENNE Sud. C'est un acte démocratique auquel je souscris avec conviction.

Quelle ne fût pas ma surprise de constater que le site VINCI à l'issue de l'enquête et sans acceptation au préalable, publie tout les avis avec noms, adresse et mail. Je trouve cela lamentable. Même si j'assume pleinement mes opinions, cette façon de procéder (dont on se rend compte après coup) n'est pas honnête d'une part de la part de VINCI et se révélera contre productive sur le nombre de personnes qui effectueront la démarche. Le bouche à oreille faisant son office. Merci d'engager les démarches sans tarder auprès de cette société privée afin de rectifier le tir. Bien cordialement. Mr FRANÇOIS Lionel

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Michael Vialet <vialetmichael@gmail.com>  
**Envoyé:** dimanche 6 mars 2022 11:05  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis échangeur

Avis favorable pour l'échangeur vienne sud Cordialement Michael Vialet demeurant à Vienne, 12 chemin de charavel  
^ Envoyé depuis mon mobile Huawei

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** CVI <vialet.celine@orange.fr>  
**Envoyé:** dimanche 6 mars 2022 11:03  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** ENQUETE PUBLIQUE ECHANGEUR VIENNE SUD

Bonjour,

Participation enquête publique : AVIS FAVORABLE

Cordialement,

Céline VIALET

Demeurant : 12, chemin de Charavel 38200 VIENNE



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** catherine VALEX <c.valex55@gmail.com>  
**Envoyé:** samedi 5 mars 2022 20:02  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Ma contribution destinée à Monsieur le commissaire enquêteur . Mme Valex  
Catherine, 1 rue Ampère, 38200 Vienne

Bonjour Monsieur,  
Je demande la réalisation au plus vite du demi- échangeur au sud de Vienne, tel que soumis à l'enquête publique.

À Vienne le 6/03/2022  
Catherine Valex

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Loïc Moi <loic.moi.38@gmail.com>  
**Envoyé:** samedi 5 mars 2022 19:36  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Fwd: Avis favorable échangeur vienne sud

----- Forwarded message -----

De : **Loïc Moi** <[loic.moi.38@gmail.com](mailto:loic.moi.38@gmail.com)>  
Date: mar. 22 févr. 2022, 07:38  
Subject: Avis favorable échangeur vienne sud  
To: <[a7-echangeur-viennesud@vinci-autoroutes.com](mailto:a7-echangeur-viennesud@vinci-autoroutes.com)>

Bonjour,

Nous sommes un couple logeant au 238 chemin de saint laurent 38121 chonas l'amballan.

Travaillant en region lyonnaise nous sommes favorables au projet de peage vienne sud. Cela permettant d'éviter la formation de bouchons sur le peage d'ampuis et sur le barrage de Vereney.

Cordialement,

## **A7 - Echangeur Vienne Sud**

---

**De:** thierry perge <thierry.perge38@gmail.com>  
**Envoyé:** samedi 5 mars 2022 18:30  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud

Je suis favorable a l'échangeur a reventin.  
Merci de votre collaboration

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Christelle Bagnier <christelle.bagnier@orange.fr>  
**Envoyé:** samedi 5 mars 2022 13:35  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Echangeur

Bonjour,  
Je suis pour l'échangeur afin de fluidifier le trafic de Vienne.  
Envoyé depuis l'application Mail Orange

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Anne Robin <23annerobin@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 4 mars 2022 16:37  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud

Bonjour

Je suis contre la proposition de demi échangeur situe au centre de Reventin-vaugris car cet acces va devenir dangereux pour tous les transports en mode doux qui vont cotoyer les camions et l important trafic.

Une solution au sud a ete proposee.A.ROBIN

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Nathalie Tivan <nathalie.tivan@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 4 mars 2022 21:29  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis enquête publique

Bonjour monsieur le commissaire enquêteur

Nous attendons depuis tant d'années la réalisation de ce demi échangeur pour monter plus vite sur Lyon au travail tous les matins

Nous espérons que sa réalisation sera désormais rapide

Nous sollicitons sa mise en œuvre dans les meilleurs délais

Cordialement

Nathalie Tivan  
227 chemin du Plantas  
38150 Assieu

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** François Chysclain <fchysclain@hotmail.fr>  
**Envoyé:** vendredi 4 mars 2022 17:10  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Demi échangeur Vienne Sud

**Importance:** Haute

Bonjour

### **Objet**

Déclaration d'utilité publique

### **Observation**

Je demande la réalisation au plus vite du demi-échangeur au sud de Vienne, tel que soumis à l'enquête publique. Je tiens à préciser: pour limiter la circulation entre autres, des camions et semi-remorques voulant éviter le péage qui traversent la ville , les quais, la montée bon accueil (N7) à toutes heures et particulièrement les fins d'après-midi et départs en vacances. Merci

### **Informations personnelles**

CHYSCLAIN Francois

fchysclain@hotmail.fr

43 Montée Bon Accueil LE Clos Verdé, 38200 VIENNE

Cordialement  
Francois

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Estelle PASCAL <estelle.pascal80@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 4 mars 2022 16:30  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête

Bonjour,  
Je suis pour l'échangeur de Reventin Vaugris.  
Cordialement  
Estelle PASCAL

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** abad <abadosteo@hotmail.fr>  
**Envoyé:** vendredi 4 mars 2022 12:46  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud

Madame, Messieurs,

je tiens a donner mon avis sur l'échangeur de reventin-vaugris. J'avais deja participé au vote il ya quelques années pour determiner la nature du projet.

Vivant a Lyon et travaillant a St maurice l'exil, je passe tous les jours sur la commune de Reventin-Vaugris.

Dans ma situation un échangeur a cet endroit là me ferait économiser 10 min de trajet. 20 min au quotidien. Au dela de cette analyse personnelle, N'oublions pas les problématiques que cela permettrait de régler.

Les bouchons sur le pont de Reventin dans la montée de Reventin-Vaugris « les vieux pavés »? , la traversée d'ampuis entre le pont et l'échangeur d'ampuis. et enfin point qui me parait être le plus important. la sortie d'autoroute A7 a Ampuis est tres reguliermeent bouchée. le bouchon vient régulièrement jusqu'a l'autoroute meme. La sotie se trouve dans un virage. c'est extrêmement dangereux.

Je pense que comme moi ca soulagerait bon nombre de personnes qui font ces trajets au quotidien dans un sens comme dans l'autre. Cela fluidifierait la circulation sur la nationale 7.  
Je n'y vois que du positif pour tout le monde.

Cordialement

Julien ABAD  
4 Place Gabriel Peri  
69007 LYON  
0675011918

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** malis18 <malis18@hotmail.fr>  
**Envoyé:** vendredi 4 mars 2022 10:39  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Echangeur reventin vaugris

Bonjour,

je souhaite donner mon avis sur le projet existant et sur ce qui a mon avis serait meilleur pour tout le monde

sur le projet existant : au Nord

le fait qu'un échangeur soit prévu est en soi une bonne chose mais l'emplacement choisi comporte de nombreux inconvénients

- a) Pas d'accès direct venant du sud pour les reventinois ni pour les très nombreux camions transitant vers les entrepôts à côté de l'aérodrome.
- b) Deux ronds points pour que les camions repartent vers le nord.
- c) un passage important de véhicules dans la zone sportive très fréquenté par les enfants notamment des camions.
- d) un surcroît de bruit pour les habitant à côté des infrastructures sportives.
- e) insécurité pour les enfants.

le seul avantage de ce projet et sans doute un moindre coût pour les infrastructures vinci ASF.

Projet souhaité par une majorité au sud

- a) une plus grande fluidité pour les poids lourds et une circulation libérant le passage habituel des reventinois en local.
- b) un risque bien moins important pour les familles fréquentant les infrastructures sportives existantes.
- c) plus de calme et de quiétude pour les habitant près des infrastructures sportives.
- d) cette implantation permettrait aussi de créer une entrée vers les entrepôts pour les camions venant du sud

inconvenient : coût plus élevé pour ASF

Cordialement

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Didier JOULAIN <didier.joulain@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 4 mars 2022 09:55  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Cc:** Marie Valérie  
**Objet:** Echangeur Reventin

je souhaite donner mon avis sur le projet existant et sur ce qui a mon avis serait meilleur pour tout le monde

### sur le projet existant : au Nord

le fait qu'un échangeur soit prévu est en soi une bonne chose mais l'emplacement choisi comporte de nombreux inconvénients

- a) Pas d'accès direct venant du sud pour les reventinois ni pour les très nombreux camions transitant vers les entrepôts à côté de l'aérodrome
- b) Deux ronds points pour que les camions repartent vers le nord
- c) un passage important de véhicules dans la zone sportive très fréquenté par les enfants notamment des camions
- d) un surcroît de bruit pour les habitant à côté des infrastructures sportives

le seul avantage de ce projet et sans doute un moindre coût pour les infrastructures vinci ASF

### Projet souhaité par une majorité au sud

- a) une plus grande fluidité pour les poids lourds et une circulation libérant le passage habituel des reventinois en local
- b) un risque bien moins important pour les familles fréquentant les infrastructures sportives existantes
- c) plus de calme et de quiétude pour les habitant près des infrastructures sportives
- d) cette implantation permettrait aussi de créer une entrée vers les entrepôts pour les camions venant du sud

inconvenient : coût plus élevé pour ASF Vinci

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Adeline THI <adelinethi38@gmail.com>  
**Envoyé:** jeudi 3 mars 2022 19:01  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique échangeur Vienne-sud

Bonsoir,

Je suis favorable au projet qui désengorgerait les quais de Vienne. Toutefois, je suis très inquiète par le choix du projet centre qui va avoir des répercussions néfastes sur la qualité de vie des reventinois.

Le projet de l'échangeur au sud me paraît prendre plus en considération la santé de la population que le projet choisi, même si des terres agricoles sont sacrifiées.

Merci pour votre enquête.

Cordialement,

Adeline TRAN DUY THI

34 cours de Verdun

38200 Vienne

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Aurelie F <aurely38200@hotmail.com>  
**Envoyé:** jeudi 3 mars 2022 16:15  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Échangeur vienne sud

Bonjour,

Je suis Mme Ferrari Aurélie habitant au 66 av général Leclerc à vienne (vienne sud).

Je suis pour l'échangeur car je fais des horaires qui correspondent aux bouchons et tt les matins je dois partir 40 min avant pr aller travailler vers yoplait. Et je parle pas du retour 30 min pour rentrer.

Ça va permettre d'avoir moins de camions et de voitures et ça fait longtemps qu'il aurait dû être créer .

Merci

Mme Ferrari Aurélie  
Envoyé de mon iPhone

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Patrick Meunier <pmeu.pm@gmail.com>  
**Envoyé:** jeudi 3 mars 2022 16:03  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Échangeur Vienne Sud

Je valide le projet Vinci "centre"  
Tout-à-fait réfléchi et étudié pour  
Le bien être de la commune

Le projet Sud présenté par la mairie qui représente q'une minorité de Reventinois n'est pas viable  
De plus le financement de ces études est payé certainement par la mairie avec des impôts de l'ensemble des  
Reventinois ????

Une fois le projet centre validé définitivement

J'espère que toutes les personnes ayant œuvré contre le projet Vinci rembourseront la mairie avec leurs deniers  
personnels.

Cordialement  
Patrick meunier

Envoyé depuis mon téléphone Huawei

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** benoit ramard <lpti\_ben@orange.fr>  
**Envoyé:** jeudi 3 mars 2022 14:47  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** DEMI ECHANGEUR REVENTIN

Bonjour,

Ci jointes mes remarques concernant le projet et **mon opposition à la version centre:**

Je suis utilisateur de l'axe VIENNE-ROUSSILLON dans le sens SUD le matin et NORD le soir.

- Les véhicules qui souhaitent prendre l'A7 devront traverser le village et cotoyer piétons et vélos ainsi que nombreux bus scolaires.

- Ces véhicules traverseront une zone de loisirs et passeront proches d'habitations.

- Les habitants de la N7 ne traverseront plus l'A7 pour aller dans les commerces et écoles du village afin de ne pas croiser les utilisateurs de l'A7.

- Habitant de la communes d'Ampuis, j'aimerais que les véhicules qui viennent de la rive gauche puissent ne plus venir dans "notre zone" afin de désengorger le barrage et surtout le hameau de Vernay sur la commune d'Ampuis.

Par avance, merci de la prise en compte de mes remarques.

Cordialement.

Benoit.RAMARD

14 Chemin des Coutures

69420 AMPUIS

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** daniel.gaillard@alsatis.net  
**Envoyé:** jeudi 3 mars 2022 11:54  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** échangeur sud

Bonjour

L'Echangeur Sud serait une bonne chose car traverser Vienne les matins et soirs est une vraie galère.

Merci

Mme Gaillard

## **A7 - Echangeur Vienne Sud**

---

**De:** agnes.zaurin@laposte.net  
**Envoyé:** mercredi 2 mars 2022 15:41  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique

Bonjour

Je suis contre le projet Centre, qui apportera beaucoup de nuisances. Le projet Sud permettrait aux camions d'accéder directement à l'autoroute depuis les entreprises présentes dans la zone d'activité, ainsi que tous les véhicules qui viennent du sud qui n'auraient pas à entrer dans le village.

D'autre part, à la lecture des différents avis, je constate que beaucoup de personnes indiquent souhaiter le demi échangeur, j'y suis favorable aussi, tous les automobilistes qui traversent Vienne le souhaitent mais sont-ils conscients des nuisances que vont endurer les riverains ? Ils n'habiteront pas à proximité. On ne parle pas des aberrations du projet centre par rapport au projet Sud. Il faut un échangeur mais sa future implantation sera une énorme erreur.

Cordialement

Agnès Zaurin

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** SEB <sebissar@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 2 mars 2022 15:11  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** ENQUETE PUBLIQUE

Bonjour

Je fais suite à l'enquête publique en cours pour apporter ma contribution.

A la lecture de la consultation Inter Services jointe à l'enquête, je trouve que les remarques du Département synthétisent parfaitement mon sentiment.

**Oui** au demi échangeur qui devrait permettre de soulager la traversée de Vienne, de raccorder à l'A7 plus facilement mais attention aux flux en entrée et sortie et au gabarit des rond points existants et à créer qui semblent sous dimensionnés.

S. Issartel

## **A7 - Echangeur Vienne Sud**

---

**De:** noel.malian@orange.fr  
**Envoyé:** jeudi 3 mars 2022 08:32  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Accord

Bonjour,

Je suis entièrement d'accord pour la mise en œuvre de cet accès autoroute .

Cordialement  
N.MALIAN  
Les Cotes d'Arey

## **A7 - Echangeur Vienne Sud**

---

**De:** gaelle grenouiller <gaelle.grenouiller@hotmail.fr>  
**Envoyé:** jeudi 3 mars 2022 08:05  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis sur l'échangeur reventin sud

Bonjour,

Je fais les trajet Bellegarde-poussieu /Lyon tous les jours depuis 15 ans.

Je suis pour l'échangeur sud de reventin-vaugris traverser vienne est un cauchemar le soir.

Je préfère payer un péage plutôt que les bouchons.

Il y a des jours ou je suis épuisée par cette perte de temps.

Merci.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Snoussi Mohamed <mohamed.snoussi@sfr.fr>  
**Envoyé:** mercredi 2 mars 2022 19:54  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** enquête publique demi-échangeur autoroutier au sud de Vienne sur la commune de Reventin-Vaugris.

Bonjour,  
je suis pour le tracé actuellement proposé par l'enquête publique unique portant sur la réalisation d'un demi-échangeur autoroutier au sud de Vienne sur la commune de Reventin-Vaugris.

Salutations  
Mr Mohamed Snoussi

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** yasmina snoussi <yasmina.mezazigh@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 2 mars 2022 19:54  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** enquête publique demi-échangeur autoroutier au sud de Vienne sur la commune de Reventin-Vaugris.

Bonjour,  
je suis pour le tracé actuellement proposé par l'enquête publique unique portant sur la réalisation d'un demi-échangeur autoroutier au sud de Vienne sur la commune de Reventin-Vaugris.

Cordialement  
Mme Yasmina Snoussi

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** pascal.chardaire@orange.com  
**Envoyé:** mercredi 2 mars 2022 15:10  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique demi échangeur

Bonjour

**Je suis totalement opposé au projet centre.** Le pont sur la D131 qui enjambe l'autoroute n'est pas dimensionné pour le futur trafic routier.

La circulation sur le pont et à proximité du rond-point du gymnase sera très dangereuse pour les piétons et surtout les jeunes qui se rendront au stade.

L'accès à l'autoroute pour les camions serait beaucoup plus judicieux avec le **projet Sud** où l'entrée se ferait directement depuis la zone d'activité ce qui éviterait un trafic accru vers le village.



**Pascal Chardaire**



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimer que si nécessaire

---

Ce message et ses pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées et ne doivent donc pas être diffusés, exploités ou copiés sans autorisation. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le signaler à l'expéditeur et le détruire ainsi que les pièces jointes. Les messages électroniques étant susceptibles d'altération, Orange décline toute responsabilité si ce message a été altéré, déformé ou falsifié. Merci.

This message and its attachments may contain confidential or privileged information that may be protected by law; they should not be distributed, used or copied without authorisation. If you have received this email in error, please notify the sender and delete this message and its attachments. As emails may be altered, Orange is not liable for messages that have been modified, changed or falsified. Thank you.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Marianne Poyet <mariannepoyet@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 2 mars 2022 11:26  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Échangeur Vienne

Je réside à Reventin Vaugris depuis 15 ans. Je suis pour l'installation du demi échangeur tel qu'il a été prévu. Je suis au Portugal jusqu'à la fin avril. Comment faire représenter ma voix ? Bien cordialement. Mariane Poyet 333 chemin de la rivière 38121 reventin Vaugris.

Envoyé de mon iPhone

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Fanny Dufaud-Benzeghiba <f.benzeghiba@gmail.com>  
**Envoyé:** mardi 1 mars 2022 19:37  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis

Bonjour,

Je demande la réalisation rapide du demi échangeur au sud de Vienne s il vous plaît.

Fanny Dufaud

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** PIOLAT Joris <joris.piolat@cic.fr>  
**Envoyé:** mardi 1 mars 2022 10:37  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** ENQUETE PUBLIQUE  
**Pièces jointes:** scan\_220301\_103605.pdf

Restant à votre disposition,

Cordialement

Joris PIOLAT  
**Chargé d'affaires Professionnels**  
**Agence de VIENNE**  
**CIC Lyonnaise de banque**  
48 Boulevard de la République  
**38200 VIENNE**  
**Tél : 06 66 22 77 64**  
**e-mail : [joris.piolat@cic.fr](mailto:joris.piolat@cic.fr)**  
**[www.cic.fr](http://www.cic.fr)**  
**ORIAS : numéro 07.022.698**

Prompto | bouygues

Choisissez le forfait  
sans engagement  
qui vous ressemble.



**20 Go**

Appels/SMS/  
MMS illimités

**8,99€**  
/mois

Et pas seulement  
la 1<sup>re</sup> année

**50 Go**

Appels/SMS/  
MMS illimités

**9,99€**  
/mois

pendant 12 mois  
puis 17,99€/mois

\*\*\*\*\*  
Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de son ou ses destinataires. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'émetteur et de détruire le message. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. L'émetteur décline toute responsabilité au titre de ce

**CONTRIBUTION DESTINÉE  
À MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Demeurant .....  
262240

Je demande la réalisation au plus vite du demi-échangeur au sud de Vienne, tel que soumis à l'enquête publique.

Je tiens à préciser que (réponse facultative) : .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à Vienne, le 1/3/22

SIGNATURE : 

**Vienne**  
Qualité de VILLE



DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA RÉALISATION  
DU DEMI-ÉCHANGEUR AU SUD DE VIENNE

Bulletin ci-contre à découper selon les pointillés et renvoyer  
avant le 23 mars à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire de Vienne**  
Enquête publique - Projet complément  
demi-diffuseur n°11 de Vienne Sud  
  
**Place de l'Hôtel de Ville**  
**BP126**  
**38209 Vienne Cedex**



ou déposer dans les urnes situées à l'accueil de l'Hôtel de Ville  
et dans les maisons de quartier avant le 29 mars.

message s'il a été modifié, déformé, falsifié, infecté par un virus ou encore édité ou diffusé sans autorisation.

\*\*\*\*\*

This message and any attachments are confidential and intended for the named addressee(s) only. If you have received this message in error, please notify immediately the sender, then delete the message. Any unauthorized modification, edition, use or dissemination is prohibited. The sender shall not be liable for this message if it has been modified, altered, falsified, infected by a virus or even edited or disseminated without authorization.

\*\*\*\*\*

Pour améliorer la gestion de vos courriels, ces derniers font l'objet d'un traitement informatique visant à mettre en évidence pour votre Conseiller les éléments importants de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce traitement, vous pouvez le signaler en répondant « Refus de traitement » à ce courriel, conformément aux lois et règlements en vigueur.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** SIFAOUI Anne <asifaoui@vienne-condrieu-agglomeration.fr>  
**Envoyé:** mardi 1 mars 2022 10:03  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Je suis pour

Bonjour,

Je suis pour l'échangeur A7 vienne sud.

J'habite à Bougé Chambalud et travaille à Vienne. Je suis tous les jours dans les embouteillages et cela ne devient plus vivable.

Dans l'attente d'une décision en faveur de cet échangeur,  
Cordialement

### **Anne SIFAOUI**

Assistante Direction Cohésion Sociale

[asifaoui@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:asifaoui@vienne-condrieu-agglomeration.fr)

Tél : 04 74 78 78 90

### **Vienne Condrieu Agglomération**

30 Avenue Général Leclerc - Espace Saint Germain – Bât. Antarès - BP 263 – 38217 VIENNE Cedex

[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)



## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Tanguy Cay <tanguy.cay@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 février 2022 15:27  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** A7 échangeur vienne

Oui pour un échangeur a vienne auberives.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** ben.vetto@gmail.com  
**Envoyé:** lundi 28 février 2022 14:00  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Échangeur Vienne sud

Bonjour,

Je suis très favorable à la mise en place rapide de cet échangeur Vienne sud.  
Beaucoup de personnes travaillent sur Lyon et habitent dans ce coin là et dans une périphérie proche de Vienne.  
Cela fera un gain de temps très appréciable de transport.  
Cela désengorgera la ville de Vienne qui se voit envahit d un trafic incessant.  
Tout comme la sortie de Condrieu qui se voit saturée avec le centre de Vienne toute la journée ainsi qu'avec le passage sur le barrage.  
Ce projet est donc très apprécié.  
Bien cordialement.

Benjamin Vettoretti de Roussillon  
ben.vetto@gmail.com

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** PL <lucaspierre2022@orange.fr>  
**Envoyé:** lundi 28 février 2022 13:34  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Enquête publique

Bonjour,

je suis favorable à la création des nouveaux accès à l'autoroute A7, vers le Sud et vers le Nord.

Habitant à Saint-Cyr sur le Rhône (rive droite) je mesure tous les jours le niveau de saturation de la sortie Condrieu à partir de 16h, et du barrage sur le Rhône matin et soir.

J'ai une crainte sur l'insertion vers le Nord à partir du futur nouveau péage de Reventin: les voies se rétrécissent très vite en direction de Vienne et d'une descente assez forte vers le Rhône, je vois souvent les poids lourds redémarrer très vite sur les voies les plus à droite. Déjà aujourd'hui c'est un tronçon à risque, où tout le monde accélère pour dépasser avant de retrouver les deux voies.

Il est déjà parfois dangereux de se rabattre vers la sortie Vienne à temps.

Cordialement,

Pierre LUCAS

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Alain Saugeot <alainsaugeot@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 février 2022 12:57  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** vote projet

bonjour ,  
je suis pour le projet de  
l'échangeur Vienne sud.  
cordialement

Mr Alain Saugeot  
64D rue Vaillant Couturier  
38150 Salaise sur Sanne

Tél : 06 03 89 22 88  
Email : [alainsaugeot@gmail.com](mailto:alainsaugeot@gmail.com)

## **A7 - Echangeur Vienne Sud**

---

**De:** Vaness Moulin <vaness.moulin38370@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 février 2022 11:42  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** AVIS FAVORABLE

Bonjour, j'habite SAINT-PRIM et je donne un avis favorable à ce projet.  
En effet, travaillant sur Givors, le gain de temps pour prendre l'autoroute serai considérable.  
Merci et bonne journée.

Vanessa MOULIN

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Nathalie <nathalie.sibut@bbox.fr>  
**Envoyé:** lundi 28 février 2022 11:06  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Echangeur

Je suis pour la réalisation du demi échangeur au sud de vienne

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** jean marie girault <jeanmariegirault@hotmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 février 2022 21:43  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Favorable !

Bonjour

Je suis très favorable au projet du demi-échangeur de Reventin-Vaugris.

J'habite moi même à Reventin

Bien cordialement

Bien à vous

Jean-Marie GIRAULT  
Envoyé de mon iPhone

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Christian ROUX <christian.roux0573@orange.fr>  
**Envoyé:** lundi 28 février 2022 17:39  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Echangeur vienne sud

Bonjour,  
Moi je trouve d'idée géniale il faut traverser tous vienne pour monter sur Lyon ou en redescendre .  
Cela désengorgerait le centre ville de vienne et un temps plus cours de trajet et moins de pollution en ville.  
Cordialement

Envoyé depuis l'application Mail Orange

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** efc efc <efc-1980@hotmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 février 2022 13:31  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** variante sud

Bjr, la variante sud permettra davantage a une population dépendante de Lyon qui englobera un bassin plus important que la variante du milieu qui a mon sens aura un impacte très limité, je suis pour la variant sud

Envoyé à partir de [Outlook](#)

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Martinez Tristan <tristan.martinez1302@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 février 2022 12:12  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis

Bonjour, je souhaite donner mon avis pour le demi échangeur de vienne sud.  
Je suis pour ce demi échangeur.

TRISTAN MARTINEZ

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** François Riché <francois.riche@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 février 2022 12:12  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Je ne suis pas favorable au développement de la circulation routière

Bonjour,

Je ne suis pas favorable au développement de la circulation routière, il faut orienter tous les investissements sur le rail et les transports collectifs

Cordialement

François Riché

06 36 73 62 00

112 quai Pierre Scize

69005 Lyon

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** MACHILLOT Nicolas <nicolas.machillot@elis.com>  
**Envoyé:** lundi 28 février 2022 11:34  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** avis demi échangeur Vienne Sud

Bonjour,

Il faut impérativement créer cet échangeur qui désengorgera Vienne et sa traversé et le secteur de Verenay et fera gagner un temps précieux aux automobilistes qui se rendent sur Lyon ou d'autres destinations au nord de Vienne.

Bien cordialement,

Nicolas MACHILLOT  
Chef régional des ventes/Sales area manager  
Équipe Rhône /Drôme  
06/14/29/19/67  
[nicolas.machillot@elis.com](mailto:nicolas.machillot@elis.com)  
Elis, 3 rue de Barcelone 69150 Décines-Charpieu  
[www.elis.com](http://www.elis.com)



Les informations contenues dans cet email sont susceptibles d'être confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire, veuillez nous en avvertir immédiatement et détruire le message sans le lire. Cet email est non-contraignant légalement, sauf s'il précise expressément le contraire. Bien que cet email soit supposé être exempt de virus, nous ne pouvons pas être tenus responsables des dommages éventuels qui en résulteraient.

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Jérémy VAUCHER <jeremy.vaucher@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 février 2022 10:20  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud  
**Objet:** Avis échangeur

Bonjour,

Après lecture du dossier :

- Je m'interroge sur l'utilisation de cette bretelle avec la présence d'un péage. Le pouvoir d'achat des français est un sujet très sensible et il est possible qu'une majorité n'emprunte pas cette entrée pour des raisons économiques et continue de saturer Vienne.
- Il serait intéressant de prévoir une aire ou un stationnement afin de récupérer ou déposer des convoitureurs sans quitter l'autoroute et cela dans les deux sens.

Pour le reste, je suis favorable au projet.

D'avance merci pour l'attention que vous porterez à mon avis,

Bien cordialement.

**Jérémy VAUCHER**  
[jeremy.vaucher@gmail.com](mailto:jeremy.vaucher@gmail.com)

## A7 - Echangeur Vienne Sud

---

**De:** Jean Luc Jacquin <jljjacquindit@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 28 février 2022 09:23  
**À:** A7 - Echangeur Vienne Sud

Bjr cet échangeur j espère ne s appellera pas l arlésienne, j habite Condrieu depuis 2005 et deja les acteurs (commerçants, entreprises) en parlait et souhaitez déjà le voir se réaliser sans compter tous les habitants qui travaillait sur Lyon et sa banlieue .trafic qui a doublé depuis cette période. Il devient indispensable pour les habitants qui sont sur la rive gauche du rhone de voir ce chantier se mettre en place non seulement pour une raison de fluidité du trafic de trajet moins long pour les usagers mais avant tout pour une question de sécurité. Il suffit de voir au heures de pointe les sorties vienne ou pire Condrieu, les files d attentes des vehicules qui stationne sur l autoroute au risque de provoquer de très graves collisions il devient indispensable de mettre en place cet échangeur.merci pour votre attention